

Les indicateurs: instruments stratégiques de conduite pour la politique

Rapport du Conseil fédéral du 25 février 2004 en réponse au postulat «Création d'un système d'indicateurs en tant qu'instrument de conduite» (00.3225) de la Commission «Programme de la législature» du Conseil national (00.016 CN)



Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica
Swiss Federal Statistical Office



Bundeskanzlei
Chancellerie fédérale
Cancellaria federale
Chanzlia federala

Neuchâtel, 2004

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, emploi du temps
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Droit et justice
- 20 Revenus et qualité de vie de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales

ChF / OFS Les indicateurs: instruments stratégiques de conduite pour la politique

Les indicateurs: instruments stratégiques de conduite pour la politique

Rapport du Conseil fédéral du 25 février 2004 en réponse au postulat
«Création d'un système d'indicateurs en tant qu'instrument de conduite»
(00.3225) de la Commission «Programme de la législature» du Conseil
national (00.016 CN)

Editeur Chancellerie fédérale
Office fédéral de la statistique



Office fédéral de la statistique (OFS)
Neuchâtel, 2004

Editeur: Chancellerie fédérale (ChF) / Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information: André Nietlisbach, ChF, tél. 031 322 38 90
Diffusion: OFS, CH-2010 Neuchâtel
Tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 625-0400
Prix: Fr. 30.–
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 0 Bases statistiques et produits généraux
Langue du texte original: Allemand
Traduction: Services linguistiques de la Chancellerie fédérale
Page de couverture: Etat-major de soutien à la communication, ChF
Graphisme/Layout: OFS
Copyright: OFS, Neuchâtel, 2004
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée
ISBN: 3-303-00278-9

Table des matières

Partie 1:	
Description générale	7
1 Contexte et mandat	9
1.1 Mandat découlant du postulat 00.3225	10
2 Procédure	11
3 Coordination avec d'autres projets d'indicateurs	13
3.1 Niveau national	13
3.2 Niveau international	14
3.2.1 Indicateurs structurels de l'UE	14
3.2.2 Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire	14
3.3 Programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 2003 à 2007	15
4 But et limites du nouvel instrument	17
4.1 But	17
4.2 Projet pilote durant la législature 2003–2007	17
4.3 Questions méthodologiques	17
4.4 Limites du nouvel instrument de conduite	18
5 Le système d'indicateurs à deux échelons	19
6 Conséquences financières et conséquences pour le personnel	23
7 Conclusions	25
Etat-major de prospective de l'administration fédérale	27
Abréviations	29
Pays	32

Partie 2:	
Indicateurs classés par domaine politique	33

* = indicateurs de l'échelon supérieur

1 Accroître la prospérité et assurer le développement durable	35
1.1 Formation, science et recherche	36
1.1.1 Dépenses publiques d'éducation*	36
1.1.2 Taux de diplômés du degré tertiaire	38
1.1.3 Jeunes quittant prématurément l'école	40
1.1.4 Comparaison internationale des compétences de base des jeunes de 15 ans (PISA)	42
1.1.5 Durée probable de scolarité	44
1.1.6 Dépenses de recherche et de développement*	46
1.1.7 Dépenses de recherche et de développement des entreprises privées	48
1.1.8 Demandes de brevet déposées	50
1.2 Economie	52
1.2.1 Croissance du produit intérieur brut (PIB)*	52
1.2.2 PIB par habitant exprimé en parité des pouvoirs d'achat	54
1.2.3 Indice de la productivité du travail	56
1.2.4 Niveau général des prix en comparaison internationale	58
1.2.5 Personnes actives occupées	60
1.2.6 Taux net de personnes actives occupées («employment/population ratio»)	62
1.2.7 Taux de personnes sans emploi (selon la définition internationale)	64
1.2.8 Taux de chômeurs*	66
1.2.9 Taux de chômeurs de longue durée	68
1.2.10 Revenu des ménages privés	70
1.2.11 Evolution des salaires	72
1.2.12 Revenus agricoles	74
1.2.13 Travailleurs pauvres («working poor»)	76
1.2.14 Inégalité de la répartition des revenus*	78
1.2.15 Répartition globale des revenus	80

1.3	Politique budgétaire et finances fédérales	82		
1.3.1	Quote-part de l'Etat (Confédération)*	82	1.4.23	Tonnage du trafic marchandises à travers les Alpes 144
1.3.2	Quote-part de l'Etat (toutes collectivités publiques confondues, y compris les assurances sociales)	84	1.4.24	Morts et blessés sur la route 146
1.3.3	Quote-part d'impôt de la Confédération*	86	1.4.25	Morts et blessés dans les accidents du rail 148
1.3.4	Quote-part fiscale des collectivités publiques (y compris les assurances sociales)	88	1.4.26	Subventions fédérales en faveur des transports publics 150
1.3.5	Taux d'endettement de la Confédération	90	1.5	Société de l'information, statistique et médias 152
1.3.6	Taux d'endettement des collectivités publiques	92	1.5.1	Accès à Internet 152
1.3.7	Recettes fiscales encaissées selon le type de prélèvement	94	1.5.2	Utilisation d'Internet 154
1.3.8	Produit des impôts directs selon les secteurs institutionnels	96	1.5.3	Utilisation régulière d'Internet 156
1.3.9	Produit des impôts liés à la production selon les secteurs institutionnels	98	1.5.4	Raccordements téléphoniques 158
1.4	Environnement et infrastructure	100	1.5.5	Accès à large bande 160
1.4.1	Consommation finale d'agents énergétiques fossiles	100	1.6	Institutions de l'Etat 162
1.4.2	Consommation d'électricité	102	1.6.1	Participation aux votations fédérales 162
1.4.3	Production nationale d'électricité hydraulique	104	1.6.2	Participation à l'élection du Conseil national 164
1.4.4	Production de chaleur au moyen d'énergies renouvelables	106	1.6.3	Proportion de femmes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux 166
1.4.5	Production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables (hors énergie hydraulique)	108	1.6.4	Proportion de femmes au Conseil fédéral et dans les gouvernements cantonaux 168
1.4.6	Emissions de CO ₂ par rapport à la loi sur le CO ₂ *	110	1.6.5	Adhésion du peuple aux positions du gouvernement et du Parlement lors des votations populaires* 170
1.4.7	Emissions de gaz à effet de serre	112	1.7	Organisation du territoire 172
1.4.8	Concentration de dioxyde d'azote	114	1.7.1	Revenu des cantons 172
1.4.9	Concentration d'ozone*	116	1.7.2	Indice de la capacité financière des cantons 174
1.4.10	Concentration de particules fines respirables	118	1.7.3	Imposition des personnes physiques par les cantons* 176
1.4.11	Elimination et valorisation des déchets urbains	120	1.7.4	Taux d'accroissement moyen de la population résidente des grandes régions du pays 178
1.4.12	Surface urbanisée par habitant	122	1.7.5	Evolution de l'effectif de la population rurale et de la population urbaine 180
1.4.13	Surfaces de compensation écologique	124	1.7.6	Logements vacants 182
1.4.14	Bilan d'azote des surfaces agricoles utiles	126	1.7.7	Indice des loyers 184
1.4.15	Longueur du réseau des routes nationales en service	128	1.7.8	Charge locative 186
1.4.16	Parcours effectués par les transports routiers privés	130	2	Répondre aux défis posés par l'évolution démographique 189
1.4.17	Prestations d'exploitation du trafic ferroviaire	132	2.0	Population 190
1.4.18	Prestations du transport de voyageurs*	134	2.0.1	Evolution démographique par composantes 190
1.4.19	Parts respectives des divers modes de transport de voyageurs	136	2.0.2	Rapport de dépendance des personnes âgées 192
1.4.20	Prestations du transport de marchandises*	138	2.1	Sécurité sociale et santé publique 194
1.4.21	Parts respectives des divers modes de transport de marchandises	140	2.1.1	Taux sociaux selon les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS/SESPROS)* 194
1.4.22	Nombre de courses engendrées par le trafic marchandises routier à travers les Alpes	142		

2.1.2	Assurances sociales: taux de la charge sociale et taux des prestations sociales	196	3	Renforcer la position de la Suisse dans le monde	241
2.1.3	Besoins de financement des assurances sociales	198			
2.1.4	Dépenses de santé	200	3.1	Relations internationales	242
2.1.5	Indice des primes d'assurance-maladie (IPAM)	202	3.1.1	Aide publique au développement*	242
2.1.6	Années potentielles de vie perdues (APVP)	204	3.1.2	Part de la population mondiale au-dessous du seuil de pauvreté absolue	244
2.1.7	Nouveaux cas de sida	206	3.1.3	Relations économiques avec l'étranger	246
2.1.8	Tests VIH positifs	208			
2.1.9	Fumeurs	210	3.2	Sécurité	248
2.1.10	Personnes faisant une consommation excessive d'alcool	212	3.2.1	Dépenses totales consacrées à la défense nationale	248
2.1.11	Population faisant des efforts physiques	214	3.2.2	Militaires	250
2.2	Société et culture	216			
2.2.1	Ecart entre les salaires des femmes et les salaires des hommes	216			
2.2.2	Temps de travail hebdomadaire total (activité professionnelle et travail domestique et familial) par sexe	218			
2.2.3	Crèches et garderies d'enfants	220			
2.2.4	Part des hommes et des femmes à la vie active	222			
2.3	Politique migratoire	224			
2.3.1	Part de la population résidente de nationalité étrangère dans la population résidente totale	224			
2.3.2	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population résidente permanente	226			
2.3.3	Part de la population résidente permanente de nationalité étrangère, née en Suisse	228			
2.3.4	Part des étrangers arrivés depuis moins de 10 ans en Suisse rapportée à la population résidente	230			
2.3.5	Part des étrangers dans la population active	232			
2.3.6	Naturalisation	234			
2.3.7	Nouvelles demandes d'asile déposées pour 100'000 habitants	236			
2.3.8	Taux de réfugiés reconnus	238			



Partie 1 Description générale



1 Contexte et mandat

L'évolution qui s'est fait jour ces dernières années montre que les indicateurs statistiques gagnent en importance pour la politique fédérale. Il convient notamment d'examiner de plus près le lien entre les informations statistiques et l'élaboration de la politique:

- Le Parlement a critiqué les bases statistiques lacunaires et le manque de précision du Programme de la législature 1999–2003. Un postulat (00.3225) a été transmis dans le cadre des délibérations concernant le rapport sur le Programme de la législature 1999–2003.¹ Ce postulat demande l'élaboration d'un système d'indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et devant servir, au Parlement et au Conseil fédéral, d'instrument de gestion et de contrôle pour mettre au point le Programme de la législature.
- La nouvelle loi sur le Parlement du 13 décembre 2002, qui prévoit la forme d'un arrêté fédéral simple pour le Programme de la législature, a accru l'importance politique d'une meilleure connaissance de la situation, et donc aussi les exigences à satisfaire. Les indicateurs statistiques peuvent s'avérer précieux dans cette optique. Ils signalent où il est nécessaire d'intervenir et peuvent ainsi faciliter la formulation de nouveaux objectifs politiques pertinents. Ils permettent toutefois aussi d'évaluer si les objectifs politiques quantitatifs pourront être atteints ou si une action complémentaire s'impose. Ces informations sont essentielles, et il sera dorénavant important que les organes fédéraux participant à la planification (Conseil fédéral et Parlement) fixent si possible les priorités politiques sur la base des mêmes informations solidement étayées.
- Les développements dans le domaine de la nouvelle gestion publique (NGP) confirment également la tendance à recourir à des indicateurs. La plupart des cantons élaborent, parallèlement aux réformes NGP, des systèmes d'indicateurs complexes facilitant, surtout

au plan opératif, la formulation des objectifs et le suivi de leur réalisation. Une chose est d'ores et déjà certaine: les effets de la politique étatique revêtent une importance cruciale au plan politique. Il serait toutefois trop simpliste de ne vouloir mesurer que les prestations étatiques («indicateurs de performances»). En effet, s'il ne tient pas également compte des principaux effets souhaités et des corollaires indésirables de la politique étatique (impact, résultat), le modèle NGP ne saurait servir d'instrument de conduite stratégique². L'examen de questions conceptuelles et la mise sur pied d'un système d'indicateurs stratégiques pourraient constituer un précieux atout au plan fédéral.

- Dans les organisations internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, organisations spécialisées de l'ONU) et dans l'Union européenne, les rapports et les monitorings fondés sur des indicateurs et servant à motiver des objectifs politiques et à contrôler les résultats obtenus sont de plus en plus prisés³. Les indicateurs structurels développés, depuis le Conseil européen de printemps 2003, par le Parlement européen en collaboration avec la Commission, devraient étayer les credos politiques et permettre de mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de Lisbonne (qui ont été élargis à Göteborg et précisés lors des réunions consécutives du Conseil européen)⁴.

¹ Cf. postulat 00.3225 de la commission 00.016-CN Création d'un système d'indicateurs en tant qu'instrument de conduite

² Cf. Rapport du Conseil fédéral sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire – Evaluation et suite de la procédure (rapport d'évaluation GMEB) du 19 décembre 2001, FF 2002 3337 et 3340

³ Cf. p. ex. Banque mondiale: World Development Indicators. Washington D.C. 1998; Commission européenne. Evaluating socio-economic programmes: Indicateurs structurels. Bruxelles 2000; ONU: Plan of Implementation of WSSD. Johannesburg, septembre 2002

⁴ Cf. Commission des Communautés européennes: Communications de la Commission. Indicateurs structurels. Bruxelles, 8 octobre 2003

1.1 Mandat découlant du postulat 00.3225

Le postulat précité a initialement été déposé comme motion des Grandes lignes, qui demandait au Conseil fédéral d'élaborer un système d'indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et devant servir, au Parlement et au Conseil fédéral, d'instrument de gestion et de contrôle pour mettre au point le Programme de la législature. La motion demandait par ailleurs l'élaboration d'un système d'indicateurs appelé à devenir, d'ici à la fin de la législature 1999–2003, un instrument général de gestion et de contrôle des travaux prévus et réalisés dans tous les domaines pertinents.

Dans sa réponse du 13 juin 2000, le Conseil fédéral a souligné qu'il fallait tenir compte du fait que les objectifs politiques ne peuvent être quantifiés que dans certains domaines et que les aspects qualitatifs sont parfois tout aussi importants. Toujours selon le Conseil fédéral, le lien entre les aspects qualitatifs et les aspects quantitatifs est très complexe, raison pour laquelle il n'est pas toujours possible d'utiliser directement les indicateurs comme instruments de gestion et de contrôle pour le Programme de la législature; la question de la mesure et de l'évaluation des objectifs politiques doit tout d'abord être examinée sur le plan conceptuel et méthodique. Le Conseil fédéral a précisé qu'il allait examiner, pour la législature 2003–2007, de quelle manière on pourrait repenser le Programme de la législature et y introduire des objectifs quantifiables, de façon à répondre au mieux aux exigences de la motion. Il a de ce fait proposé de transformer la motion en postulat. Le 20 juin 2000, le Conseil national a transmis la motion sous forme de postulat.

Le Conseil fédéral a précisé son point de vue le 14 novembre 2001, en indiquant que, lors de l'approbation de ses objectifs pour l'année 2002, il accorderait plus d'importance à l'analyse du contexte stratégique dans le cadre des travaux préparatoires du Programme de la législature 2003–2007. Les indicateurs statistiques présentés ici constituent un atout supplémentaire dans le domaine quantitatif; ils complètent judicieusement le rapport de l'état-major de prospective de l'administration fédérale «Défis 2003–2007 – Evolution des tendances et thèmes futurs de la politique fédérale»⁵, qui analyse minutieusement le contexte de la politique fédérale au plan qualitatif et, en partie aussi, quantitatif.

⁵ Disponible à l'Office fédéral des constructions et de la logistique, n° de commande 104.691 d/f/i/e

2 Procédure

Le présent rapport a été préparé par la Chancellerie fédérale (ChF) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) dès 2001. L'état-major de prospective de l'administration fédérale a suivi le projet dans une optique supradépartementale et a coordonné les différentes étapes de la procédure lors de l'élaboration des propositions à l'intention du Conseil fédéral. Les services spécialisés ont participé à la sélection des indicateurs, au recueil des données et à la rédaction des rapports.

Le Conseil fédéral a été informé, par un rapport intermédiaire, de l'état d'avancement des travaux. Par décision du 20 novembre 2002, il a approuvé le projet, quant à son principe, et a arrêté qu'il convenait:

- de poursuivre l'examen d'un système d'indicateurs à deux échelons;
- d'approfondir les questions méthodologiques;
- d'examiner la pertinence des indicateurs et les risques de double emploi.

Le 2 juillet 2003, le Conseil fédéral a fixé des priorités s'agissant des indicateurs de l'échelon supérieur et a ramené leur nombre à 15. En outre, il a décidé de poursuivre le projet durant la législature 2003–2007 en tant que projet pilote. La ChF et l'OFS ont été chargés d'achever le rapport en réponse au postulat 00.3225 et de le soumettre au Conseil fédéral pour approbation en même temps que le rapport sur le Programme de la législature 2003–2007.



3 Coordination avec d'autres projets d'indicateurs

3.1 Niveau national

Divers systèmes d'indicateurs existent déjà dans l'administration fédérale, certains sont en voie d'élaboration ou au stade de la planification. Parmi les exemples de systèmes d'indicateurs sectoriels figurent le monitoring de la biodiversité en Suisse (OFEFP), les indicateurs dans le domaine de l'énergie (OFEN), le système d'indicateurs pour la politique de la science et de la technologie (CSST), les indicateurs de la durabilité en matière agricole (OFAG), le système d'observation pour l'espace urbain (OFDT), le système de monitoring concernant l'utilisation du sol, l'habitat et les infrastructures (OFDT, OFS) ou les indicateurs culturels (OFC). Ces systèmes ont servi de précieux travaux préparatoires pour le présent projet. La coordination a été assurée grâce à la participation de représentants des offices au sein du comité de l'état-major de prospective et par le biais des procédures de consultation ordinaires.

Le système d'indicateurs Monet («Monitoring der nachhaltigen Entwicklung» [monitoring du développement durable]),⁶ qui se fonde sur l'Agenda 21, la Déclaration de Rio et la Stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable, a particulièrement retenu notre attention. Le projet Monet vise à donner une image aussi complète et circonstanciée que possible du développement durable, et non à contrôler la politique de la Confédération. Il permet d'observer et de commenter les tendances qui se font jour, indépendamment de la politique actuelle, la question essentielle étant de savoir si la Suisse est sur la voie du développement durable ou non. Les indicateurs stratégiques de conduite, quant à eux, portent sur le monitoring de la politique en tant qu'instrument de conduite. Ils montrent si notre pays parviendra à atteindre les buts fixés par la politique ou non. En cela, les deux séries d'indicateurs constituent des systèmes d'information complémentaires.

La mise en œuvre de Monet et du projet relatif aux indicateurs stratégiques de conduite s'est faite de façon coordonnée. Dans les cas, notamment, où les mêmes indicateurs ont été utilisés pour les deux projets, on a veillé à recourir aux mêmes définitions et données. Cela dit, les objectifs divergents des deux projets peuvent avoir, à trois égards, des incidences sur l'orientation des systèmes d'indicateurs, voire sur la définition des indicateurs:

Premièrement, on trouve des différences au niveau du choix des indicateurs, pour des raisons méthodologiques ou matérielles. Les différences méthodologiques sont dues au fait que, pour Monet, les indicateurs ont été choisis en fonction des postulats et des thèmes éthiques et philosophiques spécifiques au projet, afin de donner une image du développement durable. Dans le cas des indicateurs stratégiques de conduite, par contre, le choix a été opéré en fonction des objectifs politiques existants. Les différences matérielles proviennent du fait que Monet comprend aussi des thèmes qui ne figurent actuellement pas à l'agenda politique.

Deuxièmement, la définition d'un certain indicateur peut varier. Du point de vue méthodologique, cela peut être dû au fait que le projet Monet privilégie certaines visions axées sur des thèmes ou des processus pour décrire le développement durable et que cette définition n'est pas identique à celle qui a été utilisée pour les objectifs politiques. Des raisons matérielles peuvent aussi entraîner des différences au niveau de la fixation du laps de temps considéré. Mais des différences matérielles sont aussi possibles du fait que le développement durable est un thème qui doit être surtout aussi appréhendé dans sa dimension globale et que, de ce fait, les indications par personne sont particulièrement significatives pour montrer des différences entre les pays industrialisés et les pays en développement. Pour la politique suisse, par contre, des chiffres absolus sont souvent plus riches en informations, d'autant plus que divers objectifs politiques sont fondés sur de telles valeurs.

Troisièmement, les descriptions interprétatives des deux systèmes d'indicateurs diffèrent. Alors que, dans le cas de Monet, on évalue l'état du développement dura-

⁶ Office fédéral de la statistique, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Office fédéral du développement territorial (éd.), Le développement durable en Suisse – Indicateurs et commentaires, Neuchâtel 2003, n° de commande 518-0300 (d), 517-0300 (f)

ble, les indicateurs stratégiques de conduite mettent l'accent sur le degré de réalisation des objectifs politiques ou sur le cours d'une évolution par rapport à une orientation fixée par la politique, pour montrer – en vertu de ces informations – si une action s'impose.

3.2 Niveau international

3.2.1 Indicateurs structurels de l'UE

Le Conseil européen a chargé la Commission européenne, en rapport avec la Stratégie de Lisbonne, d'élaborer un système d'indicateurs structurels. La Stratégie de Lisbonne vise à faire de l'UE «l'espace économique le plus compétitif et le plus dynamique au monde», qui soit apte à réaliser une croissance économique durable créatrice d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et qui favorise la cohésion sociale. Initialement axée avant tout sur des objectifs économiques et sociaux, la Stratégie de Lisbonne a été complétée, en 2001, par des objectifs du domaine environnemental, afin que les trois dimensions du développement durable soient prises en compte de manière égale.

Dans le tout récent rapport⁷, le nombre d'indicateurs structurels a été ramené de 42 à 14 sur la base d'une décision du Conseil du 8 décembre 2003, afin que les credos politiques et les positions des Etats membres à propos des principaux objectifs de la Stratégie de Lisbonne puissent être exposés plus facilement. Les autres indicateurs structurels seront maintenus, resteront à disposition à titre complémentaire pour l'analyse et seront accessibles au public sur la page d'accueil d'Eurostat. Le système des indicateurs structurels de l'UE se rapprochera donc du système d'indicateurs à deux échelons, évoqué dans le présent rapport. Durant la phase pilote (cf. ch. 4.2 et 7), il conviendra de suivre attentivement l'évolution des indicateurs structurels de l'UE afin de s'assurer que les définitions applicables aux méthodes de mesure sur lesquelles se fondent les indicateurs soient si possible utilisées de la même façon que pour les indicateurs structurels de l'UE, lorsqu'il n'y a pas de bonnes raisons justifiant des divergences.

Mis à part ces efforts déployés pour exploiter des synergies potentielles avec les indicateurs structurels de l'UE et promouvoir la comparabilité de la Suisse avec

d'autres pays européens, il convient de souligner certaines différences dans la structure de projet des différents systèmes d'indicateurs, qui peuvent aussi expliquer, à long terme, des écarts qualifiés du système des indicateurs stratégiques de conduite par rapport aux indicateurs structurels de l'UE.

Tout d'abord il convient de relever que les indicateurs structurels de l'UE servent, outre à observer l'UE dans sa globalité, surtout à comparer différents pays européens. Ils ne sauraient par conséquent remplacer les indicateurs stratégiques de conduite, tels qu'ils sont exposés dans le présent rapport, car l'évolution dans le temps est reléguée à l'arrière-plan. En outre, dans le cas des indicateurs de conduite pour la Suisse, on ne peut renoncer à évaluer les développements illustrés par les indicateurs, surtout dans l'optique nationale, et à les comparer avec les objectifs correspondants.

Non seulement en ce qui concerne le choix des indicateurs, mais aussi s'agissant de la définition de ces derniers, il peut à long terme s'avérer judicieux de maintenir des écarts par rapport aux indicateurs structurels de l'UE afin que le système d'indicateurs représente les valeurs qui sont particulièrement importantes pour la politique suisse. Afin qu'on puisse mieux observer certains développements nationaux, il peut par exemple se révéler opportun de continuer à utiliser des indicateurs qui fournissent des valeurs absolues au plan national plutôt que de choisir des indicateurs qui sont indexés sur des moyennes européennes.

3.2.2 Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire

Par la «Déclaration du Millénaire des Nations Unies»⁸, 147 chefs d'Etat et de gouvernement et 189 Etats se sont engagés, en septembre 2000, à tout mettre en oeuvre pour réduire la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la destruction de l'environnement et la discrimination des femmes. Certains objectifs concrets ont déjà été fixés. Le 6 septembre 2001, le Secrétaire général de l'ONU a transmis un rapport à l'Assemblée générale de l'ONU; ce rapport définit un système de 8 orientations générales, 18 objectifs et 48 indicateurs⁹ pour observer l'état de réalisation des objectifs fixés pour le Millénaire. Ce système a été élaboré par des experts du Secrétariat général de l'ONU, du FMI, de l'OCDE et

⁷ Commission des Communautés européennes: Rapport de la Commission au Conseil européen de printemps. Réalisons Lisbonne. Réformes pour une Union élargie. Bruxelles, 21 janvier 2004 (Com 2004/29)

⁸ Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/55/2), <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>

⁹ Cf. http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp

de la Banque mondiale. Depuis lors, le Secrétaire général de l'ONU informe chaque année l'Assemblée générale, à l'aide des développements illustrés par les indicateurs, des progrès réalisés sur la voie de la concrétisation des objectifs pour le Millénaire.

La plupart des indicateurs définis dans le cadre des objectifs pour le Millénaire sont conçus spécifiquement en fonction de facteurs décisifs pour des pays pauvres; c'est notamment le cas de l'indicateur «Proportion of population below \$1 (PPP) per day». Bien que ces facteurs soient d'une haute importance et que la Suisse les suive attentivement, il ne serait pas opportun d'intégrer ce même indicateur dans le système d'indicateurs applicable à notre pays. Pour des raisons manifestes, la concordance entre les deux systèmes ne peut être que limitée.

3.3 Programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 2003 à 2007

La production statistique de toutes les données de base pour les indicateurs a été coordonnée avec le Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2003–2007, et elle est donc assurée. Le projet lui-même fait partie du Programme pluriannuel et est mentionné à l'objectif stratégique n° 5 (traiter en priorité les domaines clés politiquement importants) comme étant une des priorités de la statistique fédérale pour la nouvelle législature.



4 But et limites du nouvel instrument

4.1 But

Le système d'indicateurs ne doit pas permettre de faire de nouvelles statistiques, mais plutôt de présenter celles qui existent déjà de façon plus adéquate pour la politique. On sélectionne les données statistiques et on en fait des indicateurs de manière à pouvoir établir un lien avec des objectifs politiques et, le cas échéant, définir la nécessité d'une action politique. A cet effet on utilise une trame de définition et d'interprétation uniforme. Le système d'indicateurs vise en particulier à:

- donner régulièrement un aperçu de l'état des valeurs de référence importantes pour la conduite de l'Etat (p. ex. croissance économique, chômage, quote-part de l'Etat, taux de la charge sociale) et aider ainsi le Conseil fédéral et le Parlement à analyser la situation;
- renseigner sur le degré de réalisation des objectifs dans les domaines où il existe d'importants objectifs politiques quantifiés (p. ex. loi sur le CO₂, loi sur le transfert du trafic, aide publique au développement) et, par là même, contribuer à la transparence de la conduite gouvernementale;
- servir surtout à la préparation du Programme de la législature; en cas de nécessité, il pourra cependant aussi servir à d'autres fins;
- permettre d'informer chaque année le Conseil fédéral de l'état de la situation et, le cas échéant, de la nécessité d'une action politique (sur la base des données les plus récentes).

4.2 Projet pilote durant la législature 2003–2007

Le système d'indicateurs sera testé durant la législature 2003–2007 en tant que projet pilote et fera l'objet d'un réexamen en 2007 – dans la perspective de la nouvelle législature. Des questions méthodologiques seront approfondies durant cette période. On évaluera par ailleurs

les expériences faites en matière d'utilisation ainsi que les besoins des utilisateurs. Enfin, on optimisera l'exploitation et l'entretien du système d'indicateurs et on préparera un site Web.

4.3 Questions méthodologiques

Lorsqu'on discute du nouvel instrument, il s'agit de garder à l'esprit que, certes, ce projet constitue déjà un instrument hautement sophistiqué, mais qu'il doit être encore affiné et amélioré. Par ailleurs, pour prévenir de faux espoirs et optimiser son utilisation pratique, il faut être conscient des limites d'un tel instrument. Les problèmes suivants devront être examinés de plus près durant la phase pilote 2003–2007 et, le cas échéant, faire l'objet de mesures de perfectionnement:

- Le premier problème tient au décalage dans le temps entre l'élaboration de la politique (prospective) et les données statistiques (qui se réfèrent au passé). A ce propos, il y a lieu de se demander où et comment il est possible et opportun d'utiliser pour les indicateurs, en complément des séries chronologiques traditionnelles de la statistique officielle, des valeurs prospectives à titre de meilleures estimations possibles («best estimates»), lesquelles proviendraient, par exemple, de scénarios, d'analyses d'efficacité et d'évaluations «ex ante» ou d'estimations de l'administration. L'utilisation de telles informations présuppose néanmoins la communication transparente des prémisses et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- Le deuxième problème est dû au fait que tous les domaines politiques ne se prêtent pas de la même façon à une représentation et à une quantification à l'aide d'indicateurs. Ainsi, cela saute aux yeux que les domaines des relations extérieures et de la sécurité ne sont pas facilement quantifiables. Dans d'autres domaines (p. ex. plurilinguisme, jeunesse, culture et sûreté intérieure), peu d'indicateurs appropriés sont connus à l'heure actuelle, et de nouvelles analyses

s'imposent. Cela dépend beaucoup de la précision des objectifs politiques et du degré de quantification dans les différents domaines. La réalisation des objectifs ne peut être contrôlée à l'aide d'indicateurs que si des objectifs quantitatifs sont disponibles dans les principaux domaines. Sinon, l'instrument devra obligatoirement être conçu comme une combinaison entre le suivi de la réalisation des objectifs et l'analyse générale de la situation. Durant la phase pilote 2003-2007, il faudra donc aussi examiner des propositions visant à créer de nouveaux indicateurs de conduite.

- Le troisième problème réside dans le fait que les objectifs politiques évoluent, ce qui nécessite une adaptation continue du système d'indicateurs. Le lien entre les indicateurs et les objectifs politiques concrets peut se relâcher ou se resserrer selon que les objectifs politiques sont facilement quantifiables ou non.
- Le quatrième problème vient de la difficulté à trouver un compromis optimal entre les exigences méthodiques et scientifiques (qualité des données, cohérence par rapport aux systèmes d'information statistiques existants ou prévus), le travail que cela implique (disponibilité et actualité des données, nombre et degré de précision des indicateurs) et la pertinence politique (choix des destinataires et des échelons appropriés). Les expériences réalisées par le Conseil fédéral et le Parlement durant la phase pilote donneront des indications précieuses quant à la procédure ultérieure à adopter.
- Le cinquième problème est lié à la sélection et à la définition des indicateurs de conduite. En l'occurrence, la réponse ne saurait être scientifique; elle ne peut être que politique. En fin de compte, il appartient au Conseil fédéral et au Parlement de décider quels indicateurs sont pertinents pour la conduite de l'Etat. Cela dit, la définition de critères appropriés peut leur faciliter la décision (cf. ch. 5 du rapport).

4.4 Limites du nouvel instrument de conduite

En tant qu'instrument de conduite pour la politique, un système d'indicateurs quantitatif connaît les limites fondamentales que voici:

- il ne peut que compléter des analyses politiques qualitatives et ne saurait les remplacer;
- il ne peut que fournir des indications d'ordre stratégique et compléter, dans la mesure du possible, les évaluations et les systèmes de monitoring détaillés et spécifiques à un certain domaine et ne saurait les remplacer;
- il est de nature à faciliter la formulation d'objectifs politiques et la fixation de priorités sans rendre ces tâches superflues;
- il ne peut pas avoir la même importance dans tous les domaines politiques.

5 Le système d'indicateurs à deux échelons

Description générale

Les critères suivants ont été considérés comme déterminants pour la sélection globale:

- L'indicateur est pertinent dans le contexte suisse.
- Il a un lien pertinent avec des principes, objectifs et mesures politiques primordiaux tels qu'ils figurent dans la Constitution, dans des lois ou ordonnances importantes et, le cas échéant, dans des documents stratégiques fondamentaux du Conseil fédéral.
- Il est compréhensible et cohérent.
- Il est quantifiable: en d'autres termes, il est fondé sur des données quantitatives qui sont actuellement recensées à intervalles réguliers et de façon homogène et qui le seront également à l'avenir.
- Il est basé sur des données facilement disponibles à moindre coût.

La centaine d'indicateurs regroupés dans la partie 2 présentent la structure et l'ordre de priorités suivants (cf. aussi graphique 1):

- Le système d'indicateurs comprendra deux échelons. On distinguera le niveau du Parlement et du Conseil fédéral (indicateurs de l'échelon supérieur (marqués par un astérisque*)) et celui de l'administration (indicateurs de l'échelon sectoriel).
- Les 15 indicateurs de l'échelon supérieur (cf. tableau 1) ont été sélectionnés en fonction des critères suivants:
 - 1) Un indicateur contribue à l'analyse à long terme de la situation et/ou a un lien avec des objectifs politiques importants de la Confédération.
 - 2) Seuls seront pris en compte les indicateurs pour lesquels de nouvelles données sont recensées au moins tous les deux ans.
 - 3) Il s'agit de veiller à ce que les trois dimensions du développement durable (économie, société, environnement) soient représentées de manière équivalente.

- Ce système à deux échelons permettra, au plan politique, d'obtenir une pertinence décisionnelle optimale tout en se focalisant sur l'essentiel à chacun des échelons. L'échelon de l'administration, qui est plus vaste, permet d'observer l'évolution de la nécessité d'intervenir dans un champ d'action élargi (batterie d'indicateurs de base), améliorant par là même la fonction de préalerte du nouvel instrument au plan politique. La batterie d'indicateurs élargie, qui comprend une centaine d'indicateurs sectoriels, sera mise à jour chaque année et, le cas échéant, adaptée afin que le monitoring soit garanti aussi dans les domaines auxquels, à l'heure qu'il est, le critère de la pertinence décisionnelle ne s'applique pas, mais où la situation pourrait changer d'un moment à l'autre.

Echelon «Parlement/Conseil fédéral» (indicateurs de l'échelon supérieur):

- Le Conseil fédéral est informé chaque année de la situation et de la nécessité d'agir.
- La sélection de ces indicateurs doit être réexaminée tous les quatre ans par le Conseil fédéral.

Echelon «administration» (indicateurs sectoriels):

- Les indicateurs sectoriels sont à la disposition de l'administration.
- Un bref rapport ne sera adressé au Conseil fédéral que si une action politique s'impose en vertu des indicateurs sectoriels.

Processus de monitoring et de reporting:

- Les données et les textes relatifs à tous les indicateurs sont réexaminés et mis à jour chaque année.
- Ensuite on informe le Conseil fédéral qui, en cas de besoin, pourra prendre des décisions.
- L'année durant laquelle la prochaine législature sera préparée (à savoir pour la première fois en 2007), le système sera réexaminé de manière plus approfondie (y compris la sélection des indicateurs de l'échelon supérieur), et un rapport détaillé sera adressé au Conseil fédéral.

Graphique 1: système d'indicateurs à deux échelons

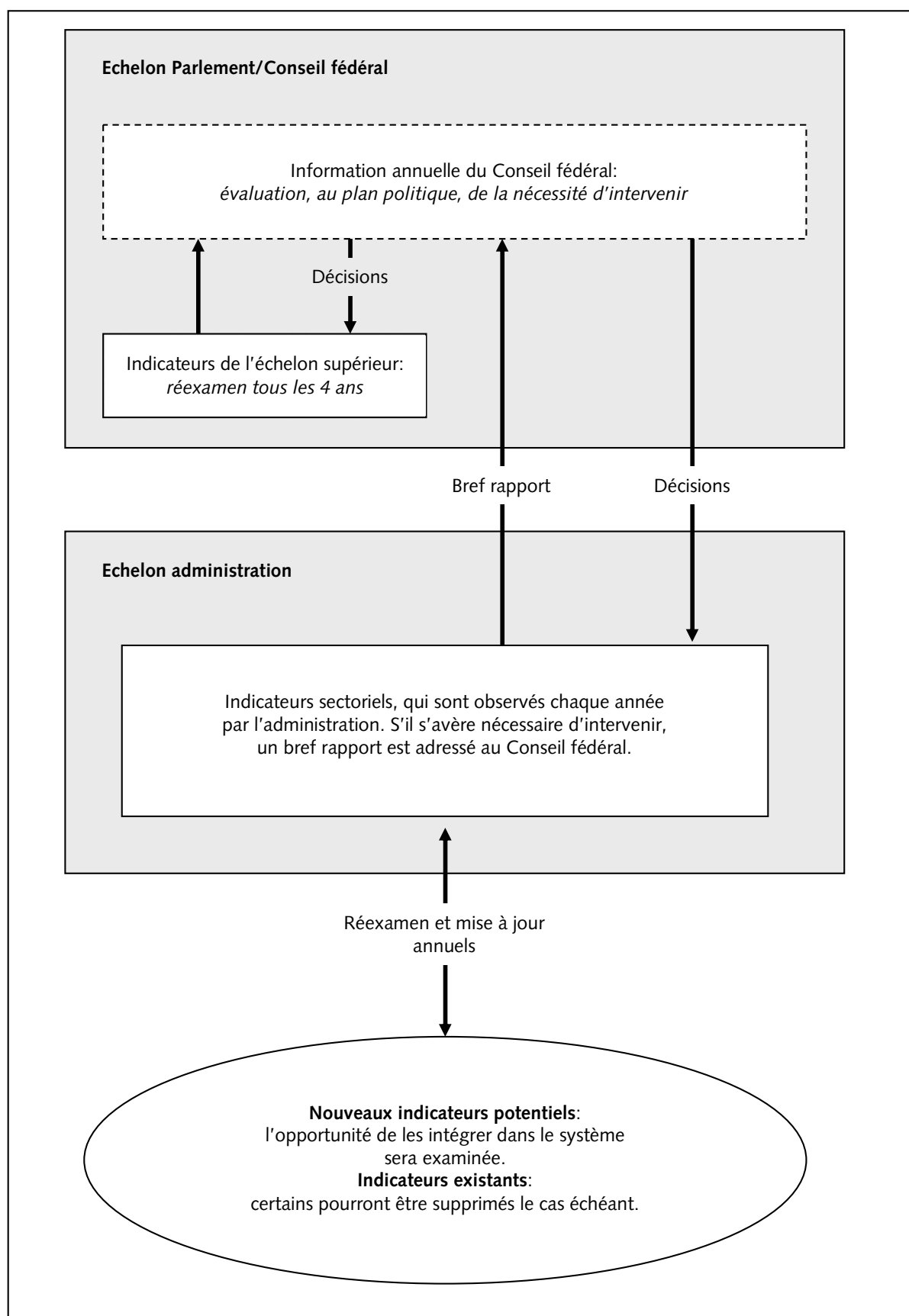


Tableau 1: indicateurs de l'échelon supérieur (désignés par * dans la partie 2 du rapport)

N°	Nom	Critère principal	Périodicité
1.1.1	dépenses publiques d'éducation	analyse à long terme de la situation	annuel
1.1.6	dépenses de recherche et de développement	analyse à long terme de la situation	tous les 4 ans (92, 96, 2000, 2004); dès 2004 tous les 2 ans
1.2.1	taux de croissance du PIB aux prix de 1995	analyse à long terme de la situation	annuel
1.2.8	taux de chômeurs	analyse à long terme de la situation	annuel
1.2.14	inégalité de la répartition des revenus (quintile supérieur/inférieur)	analyse à long terme de la situation	annuel depuis 2000
1.3.1	quote-part de l'Etat (Confédération, assurances sociales comprises)	objectif politique	annuel
1.3.3	quote-part fiscale de la Confédération (assurances sociales comprises)	objectif politique	annuel
1.4.6	émissions de CO ₂ par rapport à la loi sur le CO ₂	objectif politique	annuel
1.4.9	concentration d'ozone	objectif politique	annuel
1.4.18	prestations du transport de voyageurs	analyse à long terme de la situation	annuel
1.4.20	prestations du transport de marchandises	analyse à long terme de la situation	tous les 2 ans
1.6.5	adhésion du peuple aux positions du gouvernement et du Parlement lors des votations populaires	analyse à long terme de la situation	valeur moyenne durant 1 législature; indicateur également calculable pour des laps de temps plus courts
1.7.3	imposition des personnes physiques dans les cantons	analyse à long terme de la situation	annuel
2.1.1	taux sociaux selon les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS/SESPROS)	analyse à long terme de la situation	annuel
3.1.1	aide publique au développement	objectif politique	annuel



6 Conséquences financières et conséquences pour le personnel

Le système d'indicateurs a déjà été élaboré dans le cadre des travaux antérieurs et du budget ordinaire; en d'autres termes, l'investissement initial a déjà été réalisé. Le système d'indicateurs ne crée pas de nouvelles statistiques, mais se borne à présenter des informations provenant de statistiques existantes sous une forme mieux adaptée pour la politique (cf. ch. 3.3 du rapport). Selon nos estimations, le bilan des ressources pour l'exploitation de la phase pilote 2003–2007 devrait se présenter comme suit:

Du côté des dépenses, il faut inscrire les travaux annuels de mise à jour, dont nous évaluons l'ampleur à 0,25 poste pour toute l'administration. Du côté des recettes, on peut s'attendre à des effets de rationalisation (gain de temps): d'une part, il sera plus aisé de répondre à une partie des demandes du public et du Parlement; d'autre part, les frais dus à la recherche des informations devraient diminuer pour l'administration et le Conseil fédéral. Même si les incidences sur les recettes sont difficilement quantifiables, on peut considérer que, dans l'ensemble, le système d'indicateurs n'influera pas sur les ressources. Nous ne demandons donc pas de moyens supplémentaires.



7 Conclusions

Compte tenu des travaux réalisés jusqu'à présent et des résultats disponibles, on peut tirer les premières conclusions suivantes concernant l'utilisation du nouvel instrument pour la phase pilote:

Un système d'indicateurs, tel qu'il est présenté dans ce projet, devrait faciliter la planification politique et l'élaboration de la politique à trois égards:

- Premièrement il facilitera l'analyse de la situation. Le recours à des indicateurs importants au plan politique s'impose si l'on veut dresser un bilan convaincant.
- Deuxièmement il facilitera la formulation des objectifs. Les acteurs politiques disposeront ainsi d'informations standardisées et de meilleure qualité pour décider si, pour certains indicateurs, il convient de fixer des orientations (but visé: stabilisation, augmentation, réduction) voire des objectifs quantitatifs à court, moyen ou long terme.
- Troisièmement il renseignera sur la réalisation des objectifs dans des domaines où existent des objectifs politiques quantifiés.

L'instrument pourrait être encore plus utile si on parvenait à combler d'importantes lacunes en matière de données et d'indicateurs et à disposer d'un nombre accru de valeurs prospectives (scénarios).

Afin que le système fonctionne conformément aux attentes, il faudra en outre que des spécialistes suivent son évolution et le réexaminent périodiquement, tout en gardant à l'esprit les limites du système, qui ne peut être qu'un outil de nature à faciliter l'élaboration de la politique et la prise de décisions.

L'évolution des indicateurs structurels devra aussi être suivie attentivement dans le cadre du renforcement des relations entre la Suisse et l'Union européenne.



Etat-major de prospective de l'administration fédérale

Présidence

André Nietlisbach, Chancellerie fédérale

Secrétariat

Claudia Heierli, Chancellerie fédérale
(jusqu'à octobre 2003)

Roman Bolliger, Chancellerie fédérale
(depuis novembre 2003)

Membres du Comité

Walter Haffner, Secrétariat d'Etat DFAE,
Centre d'analyse et de prospective

Urs Bucher, Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Martin Fässler, Direction du développement
et de la coopération

Werner Haug, Office fédéral de la statistique

Michel Valterio, Office fédéral des assurances sociales

Bernhard Walther, Secrétariat général DDPS

Andreas Pfammatter, Administration fédérale
des finances

Aymo Brunetti, Secrétariat d'Etat à l'économie

Arthur Mohr, Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage

Daniel Wachter, Office fédéral du développement
territorial



Abréviations

AC	Assurance-chômage	CO ₂	Dioxyde de carbone
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line (raccordement numérique asymétrique [RNA]; voir xDSL)	CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
AELE	Association européenne de libre-échange	CSST	Conseil suisse de la science et de la technologie
AF	Allocations familiales	Cst.	Constitution fédérale
AFC	Administration fédérale des contributions	DBF	Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages
AFF	Administration fédérale des finances	DDC	Direction du développement et de la coopération
AI	Assurance-invalidité	DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
AIE	Agence internationale de l'énergie	DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
APD	Aide publique au développement	DFE	Département fédéral de l'économie
APG	Allocations pour perte de gain	DGD	Direction générale des douanes
APVP	Années potentielles de vies perdues	DIRD	Dépenses intérieures brutes de R-D
AU	Assurance-accidents	DIRDE	Dépenses intérieures brutes de R-D du secteur des entreprises privées
AUPER	Système d'enregistrement automatisé des personnes	ECAS	European Comparative Alcohol Study
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	Eco-Santé	Statistique de la santé de l'OCDE
BNS	Banque nationale suisse	EPF	Ecole polytechnique fédérale
CAD	Comité d'aide au développement (Direction de la coopération pour le développement [OCDE])	EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
CATV	Community Antenna Television (télévision par câble)	ERC	Enquête sur les revenus et la consom- mation (OFS)
CFC	Chlorofluorocarbone	ESPA	Enquête suisse sur la population active (OFS)
CFF	Chemins de fer fédéraux	ESPOP	Statistique de l'état annuel de la popu- lation (OFS)
CGPS	Comptes globaux de la protection sociale	ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires (OFS)
CH ₄	Méthane		
ChF	Chancellerie fédérale		
CN	Comptes nationaux (OFS)		
CNA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents		

ESS	Enquête suisse sur la santé (OFS)	LCAP	Loi fédérale encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements
EuroHIV	Surveillance du VIH/Sida en Europe		
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes	LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
FF	Feuille fédérale	LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
FMI	Fonds monétaire international	LIM	Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
FRT	Formation, recherche et technologie	LOG	Loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés
GMEB	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire	LPE	Loi fédérale sur la protection de l'environnement
GWh	Gigawatt-heure = 3,6 TJ (unité d'énergie)	LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
HCFC	Chlorofluorocarbures partiellement halogénés	LTC	Loi fédérale sur les télécommunications
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	MONET	Monitoring du développement durable
HFC	Hydrofluorocarbures	N	Azote
ICHa	Impôt sur le chiffre d'affaires	N ₂ O	Protoxyde d'azote (gaz hilarant)
IFPI	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	NABEL	Réseau national d'observation des polluants atmosphériques
IPAM	Indice des primes d'assurance-maladie	NGP	Nouvelle gestion publique
IPC	Indice suisse des prix à la consommation	NLFA	Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes
IWWP	Secteur des relations économiques internationales du seco	NO ₂	Dioxyde d'azote
KOF	Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ	NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
KULT	Séction culture, politique et condition de vie de l'OFS	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire	OCIAMT	Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage	ODR	Office fédéral des réfugiés
LAgr	Loi fédérale sur l'agriculture	ODT	Office fédéral du développement territorial
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie	OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
LAsi	Loi fédérale sur l'asile	OFAG	Office fédéral de l'agriculture
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
LCA	Loi fédérale sur le contrat d'assurance	OFC	Office fédéral de la culture

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage	PLC	Powerline Communications (courants porteurs en ligne [CPL])
OFEN	Office fédéral de l'énergie	PM10	Poussières fines d'un diamètre de moins de 10 microns
OFROU	Office fédéral des routes (anciennement OFR)	PNB	Produit national brut
OFS	Office fédéral de la statistique	PP	Prévoyance professionnelle
OFSP	Office fédéral de la santé publique	PPA	Parités de pouvoir d'achat
OFSP0	Office fédéral du sport	R-D	Recherche et développement
OFT	Office fédéral des transports	REMP	Recherches et études des média publicitaires (études MA Net sur l'évolution de l'utilisation de l'Internet en Suisse)
OIT	Organisation internationale du travail		
OLE	Ordonnance limitant le nombre des étrangers	RNB	Revenu national brut
OMS	Organisation mondiale de la Santé	RNIS	Réseau numérique à intégration de services (Integrated Services Digital Network [ISDN])
ONU	Organisation des Nations Unies		
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air	RPLP	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations
ORP	Office régional de placement	RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
PAB	Programme d'allègement budgétaire	RS	Recueil systématique du droit fédéral
PC	Prestations complémentaires	SCENARIO	Scénarios démographiques (OFS)
PCT	Patent Cooperation Treaty (Convention de coopération en matière de brevet)	SCHUL	Section de la formation scolaires et professionnelle de l'OFS
PET	Polyéthylène téréphtalate (matière synthétique du groupe des polyesters)	SEC95	Système européen de comptabilité 1995
PETRA	Statistique de la population étrangère (OFS)	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
PFBC	Section planification financière, budget, compte d'Etat de l'AFF	SESPROS	Système européen des statistiques intégrées de la protection sociale
PFC	Hydrocarbures totalement fluorés	SF6	Hexafluorure de soufre
PFS	Section péréquation financière et statistique de l'AFF	sida	Syndrome immunodéficitaire acquis
PIB	Produit intérieur brut	SPAO	Statistique de la population active occupée (OFS)
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (Programme For International Student Assessment)	SPSE	Statistique des personnes sans emploi (OFS)
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie	SSAA	Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents
		SVS	Section de la santé de l'OFS

SVS	Statistique suisse des assurances sociales (OFAS)	Pays	
TAR	Thérapie antirétrovirale	AT	Autriche
TIC	Technologies de l'information et de la communication	AU	Australie
TJ	terajoule = 10 ¹² joules = 0,28 GWh (unité d'énergie)	BE	Belgique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée	CA	Canada
UE	Union européenne	CH	Suisse
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères	DE	Allemagne
UMTS	Universal Mobile Telecommunication System (réseau de téléphonie mobile de troisième génération)	DK	Danemark
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine (virus du sida)	ES	Espagne
WIK	Wissenschaftliches Institut für Kommunikationsdienste (OFCOM)	EU	Union européenne
WLL	Wireless Local Loop (accès hertzien)	FI	Finlande
WSSD	World Summit on Sustainable Development (Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable)	FR	France
XDSL	Digital Subscriber Line (ligne d'accès numérique à haut débit de transmission de données)	GR	Grèce
		IE	Irlande
		IS	Islande
		IT	Italie
		JP	Japon
		KR	République de Corée
		LU	Luxemburg
		NL	Pays-Bas
		NO	Norvège
		NZ	Nouvelle-Zélande
		PT	Portugal
		SE	Suède
		UK	Royaume-Uni
		US	Etats-Unis d'Amérique

Partie 2 Indicateurs classés par domaine politique



1 Accroître la prospérité et assurer le développement durable

1.1.1 Dépenses publiques d'éducation*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre quels moyens financiers les pouvoirs publics consacrent à l'éducation par rapport à la valeur totale créée par l'économie nationale.
<i>Définition:</i>	Dépenses annuelles de la Confédération, des cantons et des communes consacrées à l'éducation, en % du PIB. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses consacrées à l'enseignement public (gestion des établissements de formation de tous les niveaux et investissements opérés par ces derniers – des établissements de l'école obligatoire aux hautes écoles) et les subventions en faveur de l'enseignement privé (y compris les transferts de fonds aux ménages privés à des fins d'éducation, notamment les bourses d'études et les prêts).
<i>Objectifs politiques:</i>	Dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération, on a pris la décision d'accroître fortement les dépenses d'éducation: le Parlement a décidé d'augmenter de 4,8% par an, en moyenne, les dépenses dans le domaine de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 2004 à 2007 (cf. le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007, le message concernant le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération (PAB 03) et les décisions y afférentes de l'Assemblée fédérale).
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Depuis 1993, les dépenses publiques d'éducation, exprimées en % du PIB, n'ont cessé de diminuer, passant de 5,6% en 1993 à 5,3% en 2000. Cette situation est notamment due à la stagnation – voire à la légère diminution – des dépenses d'éducation depuis 1992, mais aussi à l'accroissement du PIB depuis 1994. Par rapport au PIB, les dépenses publiques d'éducation ont connu un accroissement en 2001.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2001, les dépenses publiques d'éducation ont atteint 5,5% du PIB.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En 2001, en Suisse, la part du PIB correspondant aux dépenses publiques d'éducation était encore légèrement supérieure à la moyenne de celles des pays de l'OCDE. Dans les deux tiers de ces derniers, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté depuis 1995, contrairement à ce qui s'est produit en Suisse.
-----------------	---

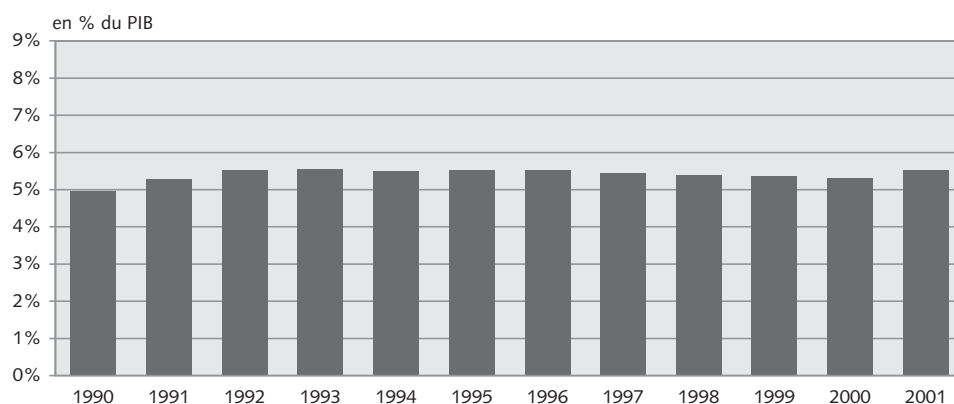
Nécessité d'une action politique

Il s'agit de suivre la tendance constatée dans l'OCDE: pour que la Suisse puisse garder sa bonne position par rapport aux autres pays, il faudra augmenter les dépenses consacrées à l'ensemble du secteur de l'éducation. Si les finances fédérales font l'objet de mesures d'assainissement générales, le domaine FRT ne sera pas épargné, ce qui remettra en question la réalisation de l'objectif visé.

Dépenses publiques d'éducation*

Dépenses d'éducation de la Confédération, des cantons et des communes

G 1.1.1a

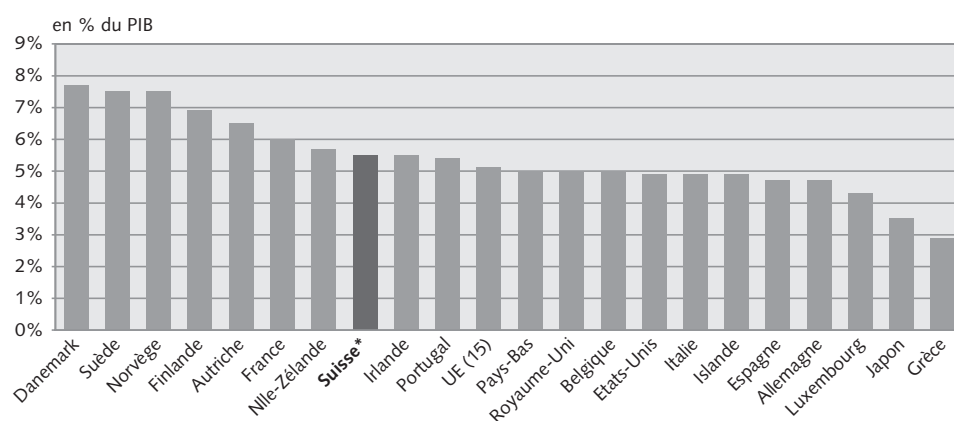


* PIB selon SEC95.

OFS (SCHUL)

Dépenses publiques d'éducation de certains pays de l'OCDE en 1995

G 1.1.1b

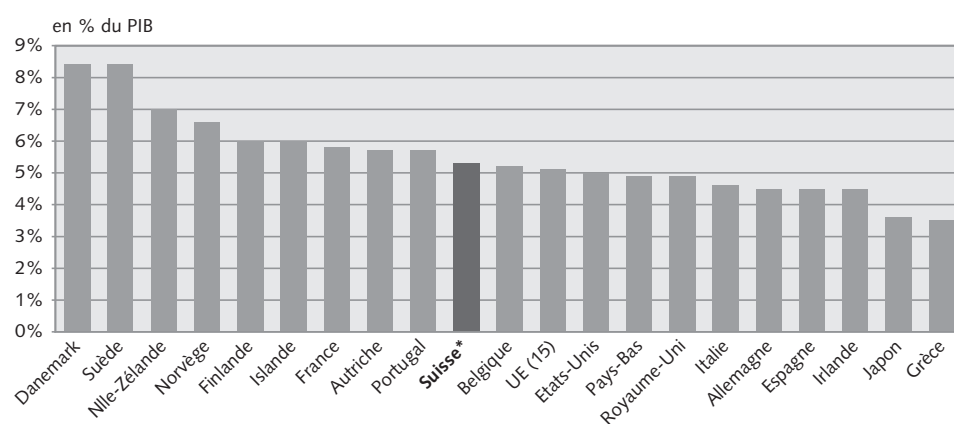


* PIB selon SEC95.

OFS (SCHUL); OCDE; EUROSTAT

Dépenses publiques d'éducation de certains pays de l'OCDE en 2000

G 1.1.1c



* PIB selon SEC95.

OFS (SCHUL); OCDE; EUROSTAT

© OFS/ChF

1.1.2 Taux de diplômes du degré tertiaire

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur indique le nombre de diplômés du degré tertiaire (lequel comprend les hautes écoles universitaires, les hautes écoles spécialisées et la formation professionnelle supérieure) pour une année donnée par rapport aux personnes du groupe d'âge considéré faisant partie de la population résidente permanente. Il permet ainsi de recueillir des données quantitatives sur la main-d'œuvre hautement qualifiée qui sera, à terme, à la disposition de l'économie et de la société.

Définition: Nombre de diplômés du degré tertiaire – lequel comprend les hautes écoles universitaires, les hautes écoles spécialisées et la formation professionnelle supérieure – pour une année donnée par rapport aux personnes du groupe d'âge considéré faisant partie de la population résidente permanente (hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées: personnes de 27 ans; formation professionnelle supérieure: moyenne des personnes de 23 à 29 ans), en %.

Objectifs politiques: Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Depuis 1990, le taux de diplômes du degré tertiaire n'a cessé d'augmenter, passant de 19% en 1991 à 38% en 2002. Dans le cas des hautes écoles universitaires, le taux était de 7% en 1990, et de 10% déjà en 2002. Cette croissance est surtout due à l'augmentation du taux de diplômes chez les femmes. Dans le cas de la formation professionnelle supérieure, le taux est passé de 13% en 1991 à 24% en 1999. Par la suite, le taux a baissé pour s'établir à 23% en raison de la création des hautes écoles spécialisées, qui ont repris à leur compte une partie de la formation professionnelle supérieure. Les premiers diplômes décernés par les hautes écoles spécialisées, en 2000, correspondent à un taux de 2%; en 2002, ce taux était déjà passé à 5%.

Situation actuelle: En 2002, 38% des personnes du groupe d'âge considéré ont obtenu un diplôme du degré tertiaire, dont 45% d'hommes et 32% de femmes. Dans le domaine des hautes écoles universitaires, le taux de diplômes (licences, diplômes ou examens d'Etat) se montait à 10%, dans celui des hautes écoles spécialisées, à 5%, et, dans celui de la formation professionnelle supérieure, à 23%. Comme par le passé, on constate de grandes disparités entre les sexes.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

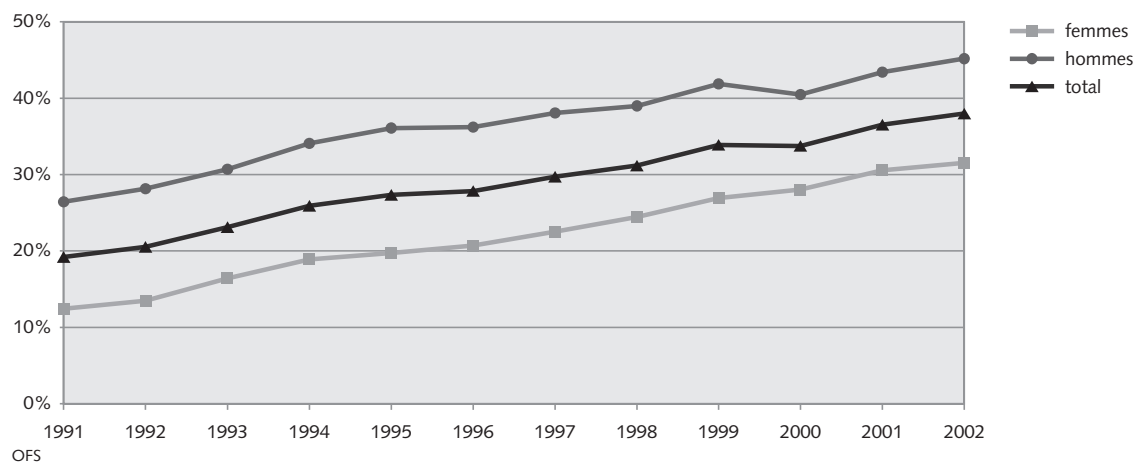
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Taux de diplômes du degré tertiaire

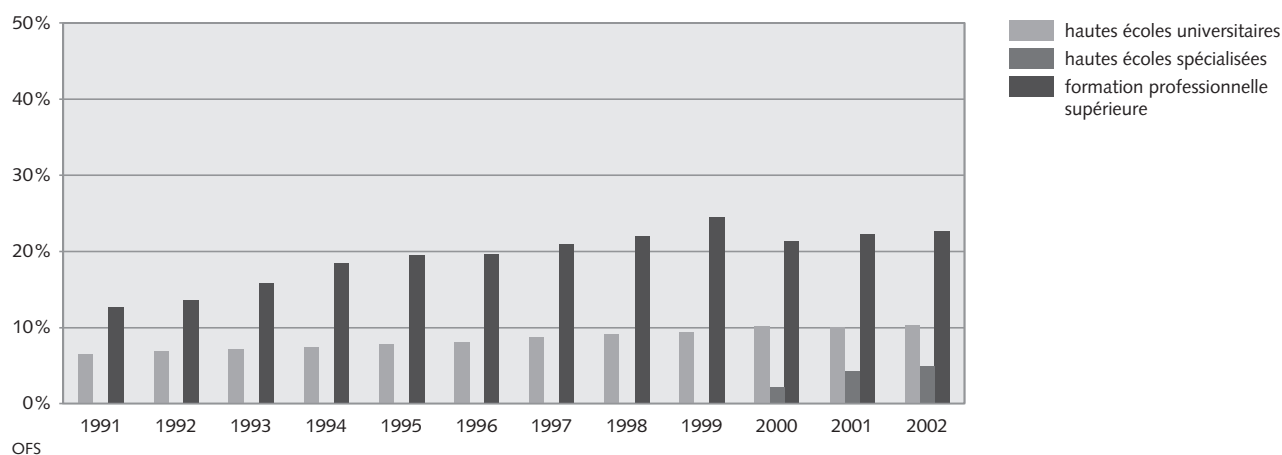
Taux de diplômes du degré tertiaire, au total et selon le sexe

G 1.1.2a



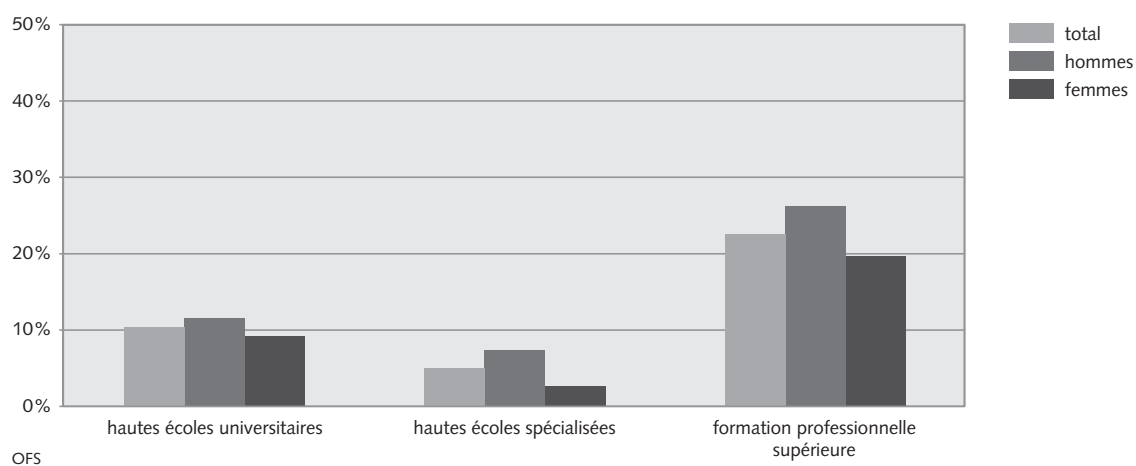
Taux de diplômes du degré tertiaire, selon le type de formation

G 1.1.2b



Taux de diplômes du degré tertiaire, selon le sexe et le type de formation, en 2002

G 1.1.2c



© OFS/ChF

1.1.3 Jeunes quittant prématurément l'école

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	L'obtention d'un diplôme du degré secondaire II (maturité ou formation professionnelle de base) passe de plus en plus pour une chose «normale» et devient la condition minimale pour échapper à la précarité de l'emploi et au chômage. Les jeunes qui n'ont pas terminé une formation post-obligatoire sont exposés à des risques plus élevés sur le marché de l'emploi. Il n'est pas rare qu'ils perdent leur emploi, qu'ils exercent une activité lucrative précaire ou qu'ils deviennent ce que l'on appelle des «working poor». L'indicateur évalue la proportion de jeunes dans cette situation. Les sources utilisées sont des sondages reposant sur des échantillons de population représentatifs. Etant donné que, d'une part, les réponses des personnes interrogées ne peuvent pas être vérifiées et que, d'autre part, les données reposent sur peu de cas, il convient d'interpréter les chiffres avec la plus grande prudence.
<i>Définition:</i>	Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont titulaires, dans le meilleur des cas, que d'un diplôme de fin de scolarité obligatoire (degré secondaire I) et qui ne poursuivent pas leurs études ou une formation quelconque.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 41, al. 1, Cst. (Buts sociaux): La Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables (let. d), à ce que les enfants et les jeunes ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes (let. f) et à ce que les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique (let. g). Art. 63 Cst. (Formation professionnelle et hautes écoles. Loi sur la formation professionnelle (LFPr): objectif consistant à assurer une offre suffisante dans le secteur de la formation professionnelle (art. 1), nouvelle formation professionnelle initiale de deux ans s'achevant par un examen donnant droit à une attestation fédérale ayant le statut d'une formation du degré secondaire II (art. 17), possibilité de prendre, au niveau fédéral, des mesures de durée limitée pour corriger les déséquilibres sur le marché de la formation professionnelle initiale (art. 13), prise en compte des besoins individuels, notamment dans le cas des personnes qui ont des difficultés d'apprentissage ou qui présentent un handicap (art. 18).
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La pénurie de places d'apprentissage au début des années 90 s'est traduite par une forte augmentation des pourcentages de jeunes ayant quitté prématurément l'école. Ces pourcentages ont diminué durant la seconde moitié des années 90; ils affichent toutefois une courbe ascendante depuis 2000.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2003, le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'école était de nouveau de quelque 11%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

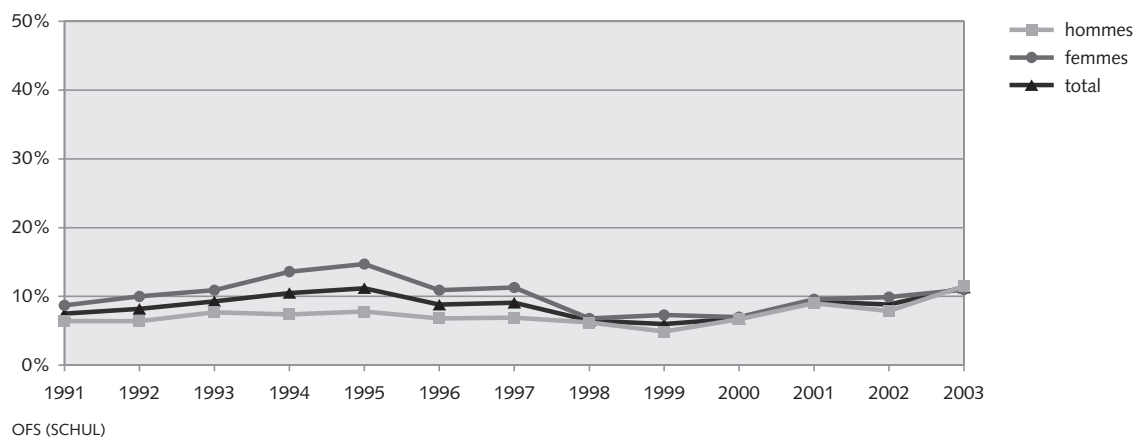
<i>OCDE/UE:</i>	La Suisse fait partie des pays ayant un des pourcentages les plus bas de jeunes quittant prématurément l'école. Un pourcentage élevé de jeunes y achèvent une formation de degré secondaire II. Une des raisons en est l'importance accordée en Suisse au système dual de formation professionnelle.
-----------------	--

Nécessité d'une action politique

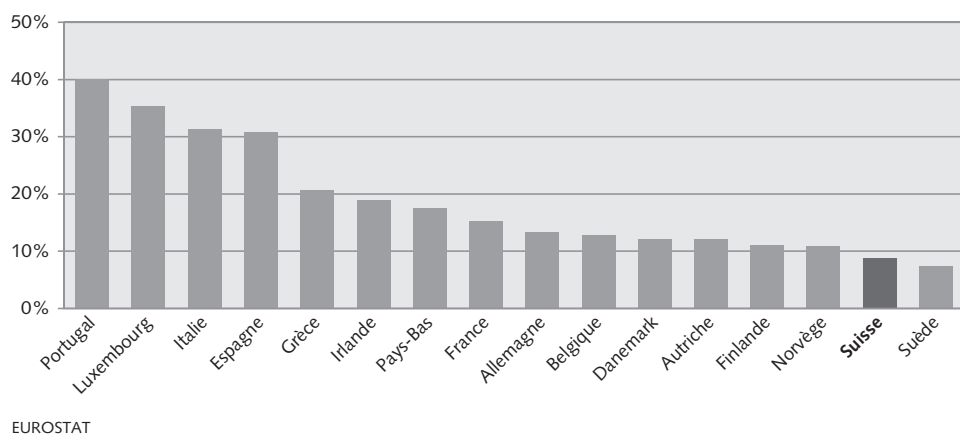
Etant donné que la Suisse, par rapport aux autres pays, connaît un pourcentage faible de jeunes quittant prématurément l'école, la nécessité d'une action politique est faible. On ne peut éviter certaines fluctuations de l'offre de places d'apprentissage en raison des interactions qui existent entre le système dual ainsi que le marché de l'emploi et, par conséquent, l'évolution de la situation économique. De telles fluctuations sont d'ailleurs nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes du marché des places d'apprentissage.

Jeunes quittant prématurément l'école

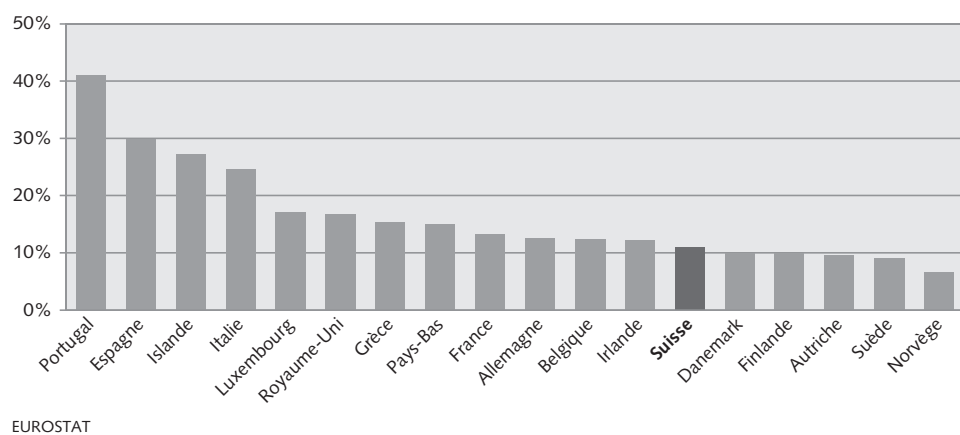
Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école G 1.1.3a



Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école dans certains pays de l'OCDE, en 1996 G 1.1.3b



Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école dans certains pays de l'OCDE, en 2003 G 1.1.3c



© OFS/ChF

1.1.4 Comparaison internationale des compétences de base des jeunes de 15 ans (PISA)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	L'étude de l'OCDE baptisée «PISA» (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) recense les compétences des jeunes de 15 ans en matière de lecture, de mathématiques et de sciences. Elle présente une comparaison internationale du bilan des compétences des jeunes au terme de leur scolarité obligatoire. Les enquêtes menées depuis 2000, par cycles de trois ans, permettent de dégager des tendances et d'analyser les effets des mesures politiques qui ont été prises. Un pilotage du système de formation a été créé, dans le cadre duquel PISA livre au concordat scolaire des cantons et aux autorités fédérales des informations de base pour la politique éducative. La première enquête PISA, en 2000, portait avant tout sur les compétences en lecture, celle de 2003 était axée principalement sur les compétences en mathématiques et, accessoirement, sur la capacité de résoudre des problèmes, alors que celle de 2006 sera consacrée principalement aux compétences en sciences et, accessoirement, en technologies de l'information et de la communication.
<i>Définition:</i>	Résultats des tests passés par des élèves de 15 ans provenant des pays de l'OCDE dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences. Les tests ont été effectués sur la base d'échantillons représentatifs d'au moins 4500 élèves issus d'au minimum 150 écoles de chaque pays participant.
<i>Objectifs politiques:</i>	En vertu de la Constitution fédérale, la Confédération n'intervient tout au plus dans l'éducation de base qu'à titre indirect. Dans le cadre de la statistique de l'éducation, elle assume des tâches de pilotage, et elle peut intervenir dans le cadre de la recherche en matière d'éducation. Dans le cadre de la politique sociale, elle peut veiller à l'amélioration de l'égalité des chances dans le système éducatif.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les deux principales études préalables auxquelles la Suisse a participé et qui ont passé au crible les compétences des élèves de la scolarité obligatoire sont la «Reading Literacy Study», menée en 1991, et la «Third International Mathematics and Science Study» (TIMSS), qui date de 1995. Il est cependant difficile de les comparer à l'étude PISA, qui est davantage axée sur les situations de la vie quotidienne que sur les connaissances scolaires, et qui définit différemment la population cible. Aussi n'est-il pas possible, pour l'instant, de dégager des tendances générales.
<i>Situation actuelle:</i>	L'étude PISA de 2000 a révélé que les jeunes qui sont issus de milieux sans liens directs avec l'éducation et de familles immigrées ayant des connaissances lacunaires de la langue d'enseignement ont, en moyenne, moins de chances de réaliser de bons résultats. Par ailleurs, les filles obtiennent des résultats bien meilleurs en lecture, alors que les garçons en obtiennent de bien meilleurs en mathématiques et de très légèrement meilleurs en sciences, mais dans une mesure tout à fait insignifiante.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Par rapport aux élèves des pays de l'OCDE, les élèves suisses n'obtiennent qu'en lecture des résultats correspondant à la moyenne. Un peu plus de 20% d'entre eux (moyenne dans l'OCDE: 18%) éprouvent de sérieuses difficultés à comprendre un texte simple. En sciences, ils obtiennent des résultats correspondant à la moyenne, alors que, en mathématiques, leurs résultats sont supérieurs à la moyenne.
-----------------	--

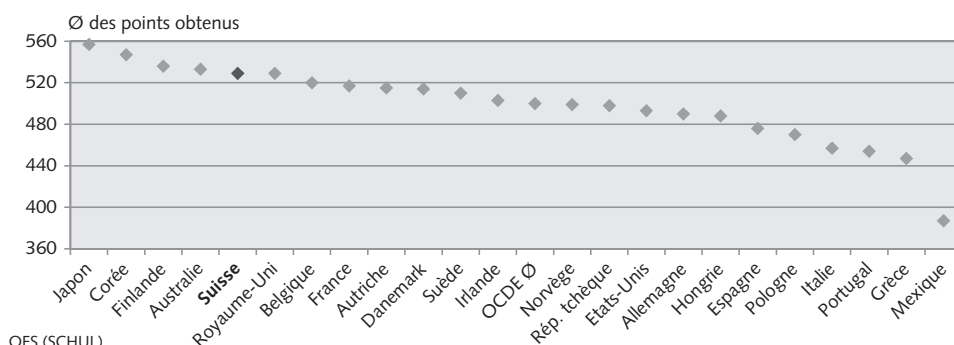
Nécessité d'une action politique

C'est d'abord aux cantons qu'il appartient d'agir, alors que la Confédération doit continuer de suivre de près l'évolution de la situation. Si les cantons devaient ne pas réussir à combler les lacunes dans les compétences de base des jeunes de 15 ans, des mesures plus draconiennes relevant de la sphère de compétences de la Confédération devraient gagner en importance.

Comparaison internationale des compétences de base des jeunes de 15 ans (PISA)

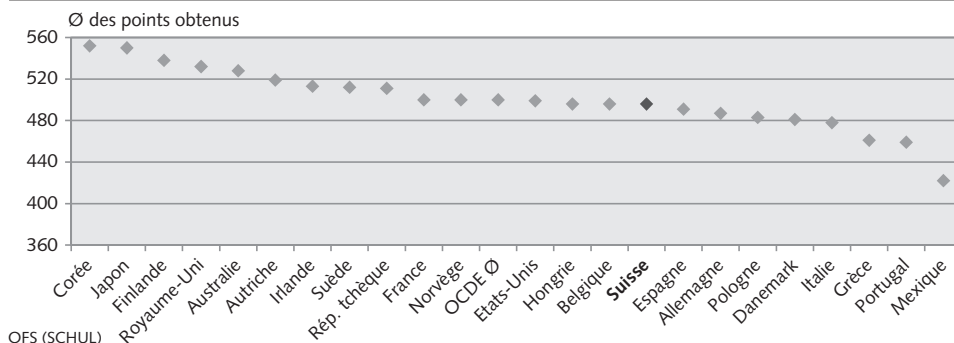
Résultats des tests PISA en mathématiques chez les jeunes de 15 ans de certains pays de l'OCDE, en 2000

G 1.1.4a



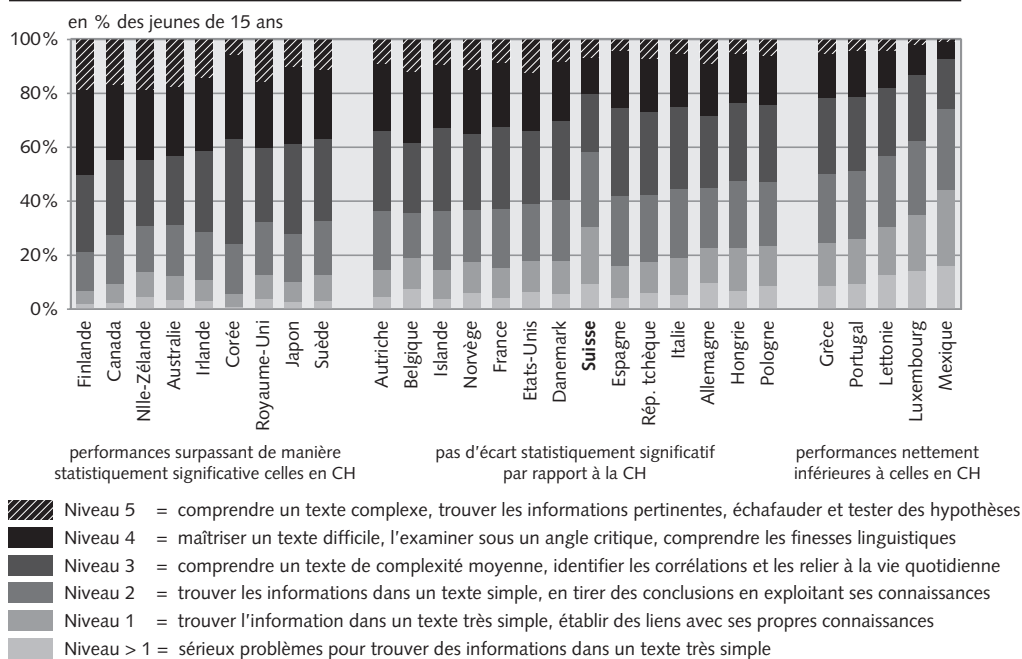
Résultats des tests PISA en sciences chez les jeunes de 15 ans de certains pays de l'OCDE, en 2000

G 1.1.4b



Résultats des tests PISA en matière de compréhension de textes chez les jeunes de 15 ans de certains pays de l'OCDE, en 2000

G 1.1.4c



© OFS/ChF

1.1.5 Durée probable de scolarité

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur mesure le degré de scolarisation de la plus jeune génération. Il évalue, lors de l'année considérée, la durée probable qu'un enfant de 5 ans va passer à se former à temps partiel ou à temps complet, en prenant pour base les taux de scolarisation actuels. Cet indicateur est purement quantitatif, sans parler du fait que les années scolaires redoublées ou les formations interrompues sont aussi comptabilisées, ce qui restreint la portée de sa valeur indicative.
<i>Définition:</i>	Estimation de la durée de formation d'un enfant de 5 ans, considérée comme la somme des années de formation nettes entre l'âge de 5 ans et celui de 29 ans. Toute inscription dans un établissement d'enseignement compte comme une année de formation suivie dans le système éducatif.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La durée probable de scolarité a augmenté, de façon continue, de plus d'un an entre 1990 et 2002. Durant cette même période, l'écart entre hommes et femmes a diminué de moitié.
<i>Situation actuelle:</i>	La durée probable de scolarité s'établissait à 16,7 ans en 2002; elle était de 16,9 ans pour les hommes et de 16,4 ans pour les femmes.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

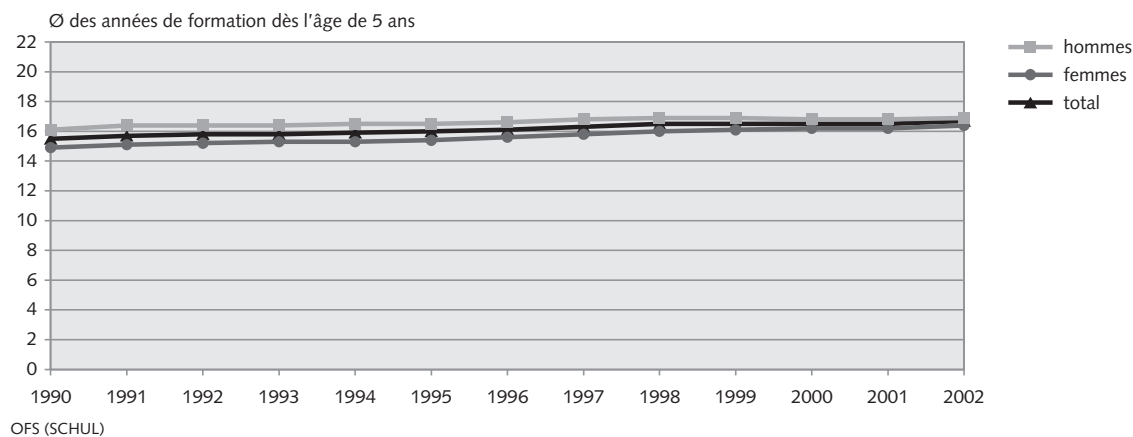
<i>OCDE/UE:</i>	En 2001, la Suisse se situait dans la partie médiane inférieure du classement des pays de l'OCDE. Malgré le prolongement constant de la durée probable de scolarité, elle a perdu plusieurs places au cours des années 90, le taux de scolarisation dans les autres pays ayant progressé à un rythme encore plus élevé. Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Turquie et la Corée sont les seuls pays où la durée probable de scolarité est plus longue chez les hommes que chez les femmes.
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

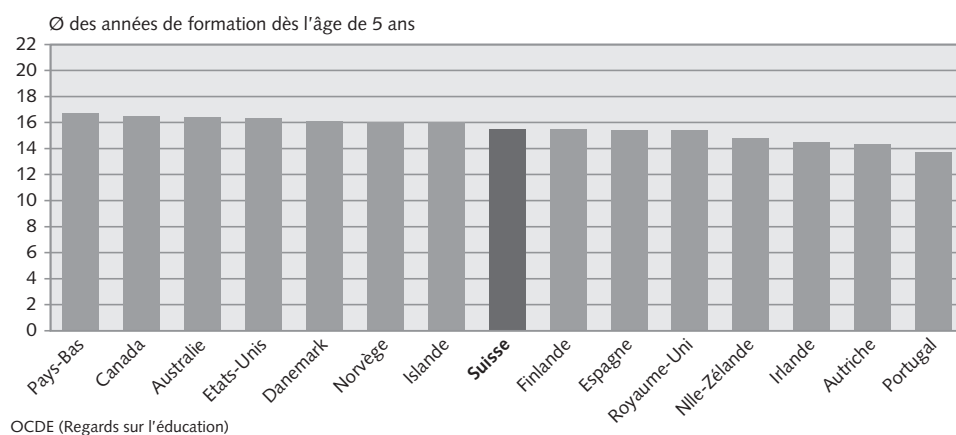
Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Durée probable de scolarité

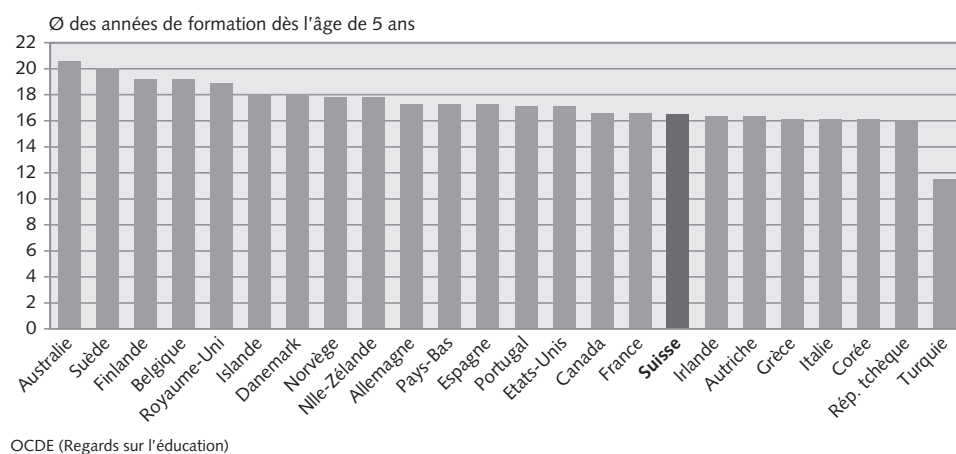
Durée probable de la formation des hommes et des femmes en Suisse G 1.1.5a



Durée probable de la formation dans certains pays de l'OCDE, en 1990 G 1.1.5b



Durée probable de la formation dans certains pays de l'OCDE, en 2001 G 1.1.5c



© OFS/ChF

1.1.6 Dépenses de recherche et de développement*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur présente les dépenses des pouvoirs publics et des entreprises privées par rapport au produit intérieur brut (PIB).
<i>Définition:</i>	Dépenses annuelles de recherche et de développement (R-D) opérées en Suisse par la Confédération, les hautes écoles (universités cantonales, domaine des EPF et hautes écoles spécialisées), les institutions privées sans but lucratif et les entreprises privées, en % du PIB.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 64 Cst. Loi sur la recherche (RS 420.1): promotion de la recherche scientifique et soutien de la mise en valeur des résultats obtenus; garantie de l'utilisation judicieuse des fonds fédéraux pour la recherche. Pour la période de financement 2004–2007, décision a été prise d'augmenter les dépenses annuelles dans le domaine de la formation, de la recherche et de la technologie à un rythme supérieur à la moyenne (cf. le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007, le message concernant le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération (PAB 03) et les décisions y afférentes de l'Assemblée fédérale). Dans le domaine de la R-D, la répartition des moyens est faite avec la volonté d'augmenter leur productivité scientifique et technologique ainsi que la qualité de la formation et la capacité d'innovation.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les dépenses totales de R-D sont restées relativement constantes au cours de ces dernières années, même si elles affichent une légère tendance à la baisse. Ce qui caractérise la Suisse, c'est la part élevée des dépenses du secteur privé (graphique n° 1). Les dernières années ont été marquées par un certain désengagement des pouvoirs publics.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, les dépenses totales de R-D représentaient 2,57 % du PIB, dont 74 % ont été consenties par le secteur privé.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison internationale, la Suisse figure dans le groupe de tête (graphique n° 3) bien qu'elle soit passée du premier rang au septième depuis 1990. La forte augmentation de la part du PIB consacrée aux dépenses de R-D en Suède et en Finlande s'explique par les dépenses supplémentaires opérées par le secteur privé (industrie des télécommunications). La part du secteur privé dans les investissements de R-D en Suisse est toujours une des plus élevées au monde (2001: Suisse 74%; Suède 78%, Corée 76%, Japon 74%, Belgique 74%, Etats-Unis 73%, Finlande 71%, Allemagne 70%, OCDE 69%, UE 65%).
-----------------	--

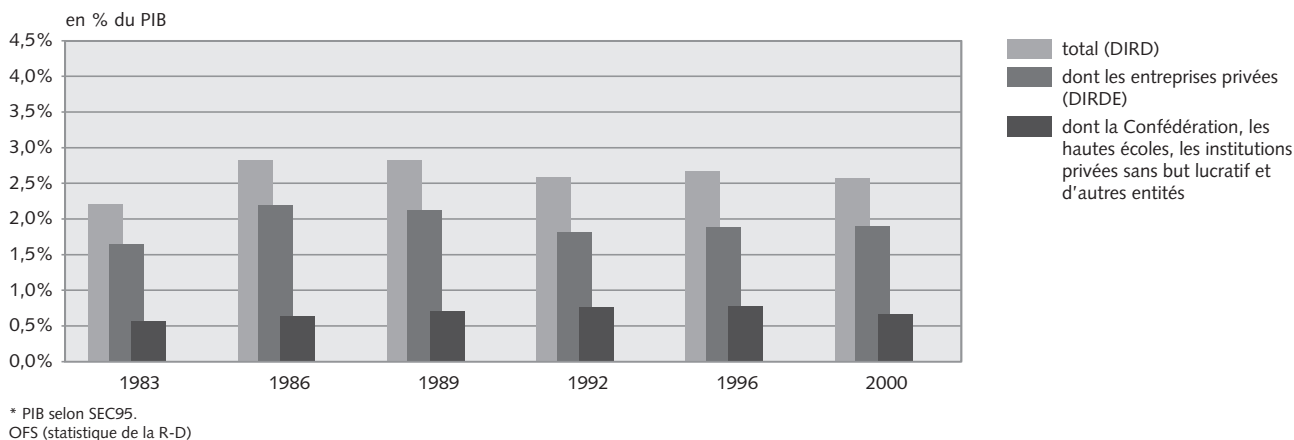
Nécessité d'une action politique

En perte de vitesse, la Suisse doit réaliser le rattrapage nécessaire après presque dix ans de quasi-stagnation des ressources pour résister à la concurrence internationale. Pour cela, une augmentation majeure des ressources est indispensable. Comme le montre l'exemple de la Finlande et de la Suède, les petits pays doivent investir proportionnellement davantage que les grands pour s'imposer dans les réseaux internationaux du savoir. Notre pays aura fait, avec les nouvelles dépenses, des efforts importants, qui resteront toutefois nettement en deçà de ceux des deux pays susmentionnés. Si les finances fédérales devaient faire l'objet de nouvelles mesures d'assainissement générales, le domaine FRT pourrait ne pas être épargné, ce qui remettrait en question la réalisation de l'objectif visé.

Dépenses de recherche et de développement*

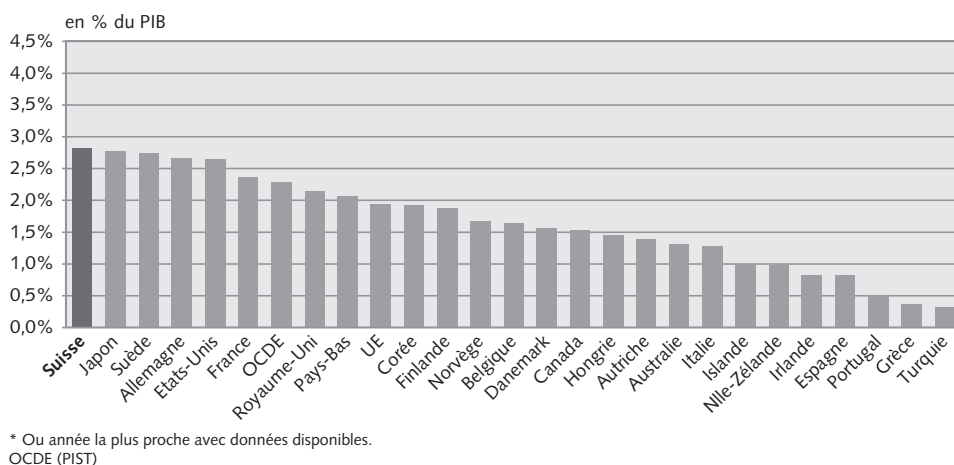
Dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD) en Suisse

G 1.1.6a



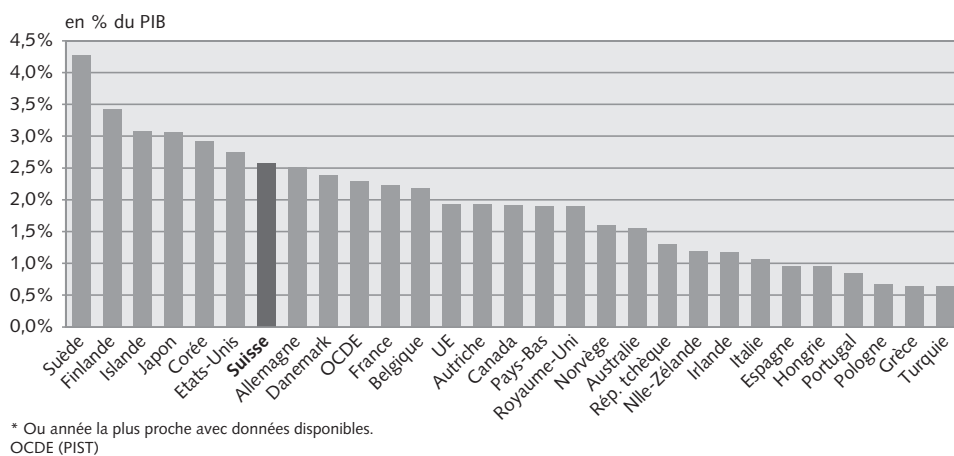
Dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD) dans certains pays de l'OCDE, en 1990*

G 1.1.6b



Dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD) dans certains pays de l'OCDE, en 2001*

G 1.1.6c



© OFS/ChF

1.1.7 Dépenses de recherche et de développement des entreprises privées

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre le volume et l'évolution des dépenses de R-D opérées par les entreprises privées au sein du pays par rapport à la valeur créée par l'économie nationale.
<i>Définition:</i>	Dépenses de R-D opérées par les entreprises privées au sein du pays, en % du PIB.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 94, al. 3, Cst.: «Dans les limites de leurs compétences respectives, ils [la Confédération et les cantons] veillent à créer un environnement favorable au secteur de l'économie privée.» Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La part du PIB consacrée aux dépenses de R-D par le secteur privé n'a guère changé en Suisse entre 1989 et 2000 (1,9% en moyenne). Après un recul au début des années 90, une légère augmentation a eu lieu (graphique n° 1). Les dépenses extra-muros des entreprises suisses ont presque doublé entre 1996 et 2000, mais cette augmentation profite essentiellement à des bénéficiaires à l'étranger (graphique n° 3).
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, les dépenses de R-D opérées par le secteur privé se sont montées à 1,90% du PIB. Le secteur privé axe ces investissements sur lui-même (98%), ne versant que 2% à d'autres secteurs.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison internationale, la Suisse fait partie des pays du groupe de tête en ce qui concerne les dépenses de R-D du secteur privé en % du PIB. Toutefois, alors qu'elle occupait encore la 1 ^{re} place devant le Japon et l'Allemagne en 1990, elle n'occupe plus que le 6 ^e rang actuellement, derrière la Suède, la Finlande, le Japon, la Corée et les Etats-Unis. La forte augmentation des dépenses en Suède et en Finlande s'explique en grande partie par les dépenses supplémentaires opérées dans l'industrie des télécommunications (graphiques n°s 1 et 2).
-----------------	---

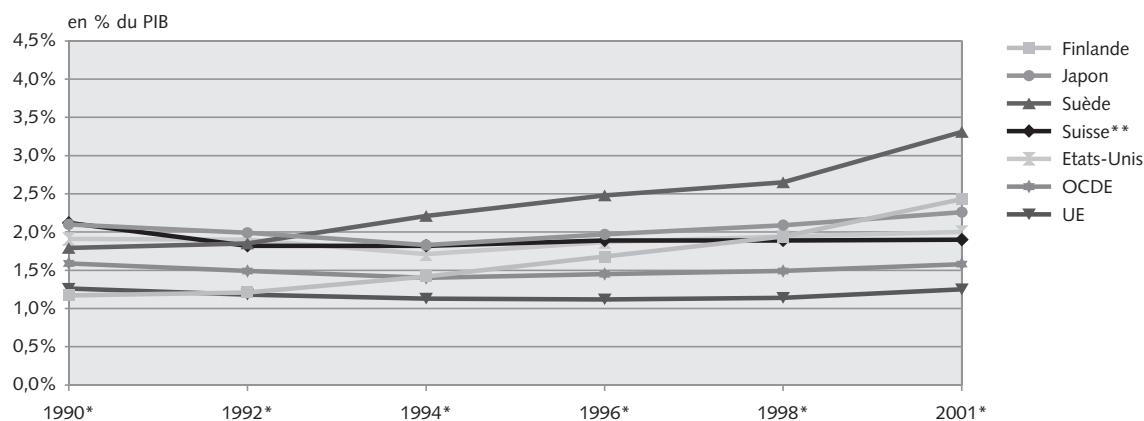
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. Le secteur privé suisse accorde un soutien important à la R-D. Toutefois, il est en perte de vitesse en comparaison internationale. Avec l'augmentation massive des investissements en R-D à l'étranger par des entreprises suisses, cette évolution est inquiétante. Il s'agit de la suivre attentivement. Des mesures de renforcement du processus d'innovation doivent être prises: elles comprendront la mise en place de conditions générales favorables à la R-D, le renforcement du secteur des hautes écoles et des interventions d'incitation à la R-D dans le secteur privé.

Dépenses de recherche et de développement des entreprises privées

Dépenses intérieures brutes de R-D du secteur privé (DIRDE)
dans certains pays

G 1.1.7a



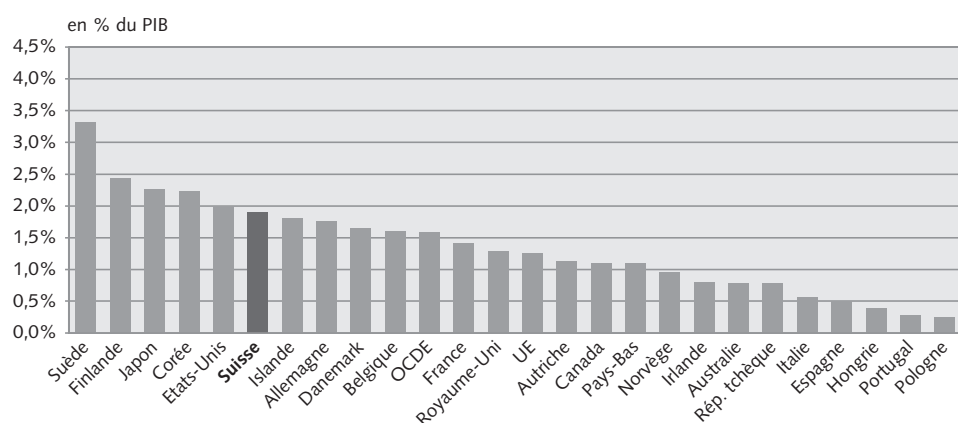
* Ou année la plus proche avec données disponibles.

** PIB selon SEC95.

OFS (statistique de la R-D); OCDE (PIST)

Dépenses intérieures brutes de R-D du secteur privé (DIRDE)
dans certains pays de l'OCDE, en 2001*

G 1.1.7b

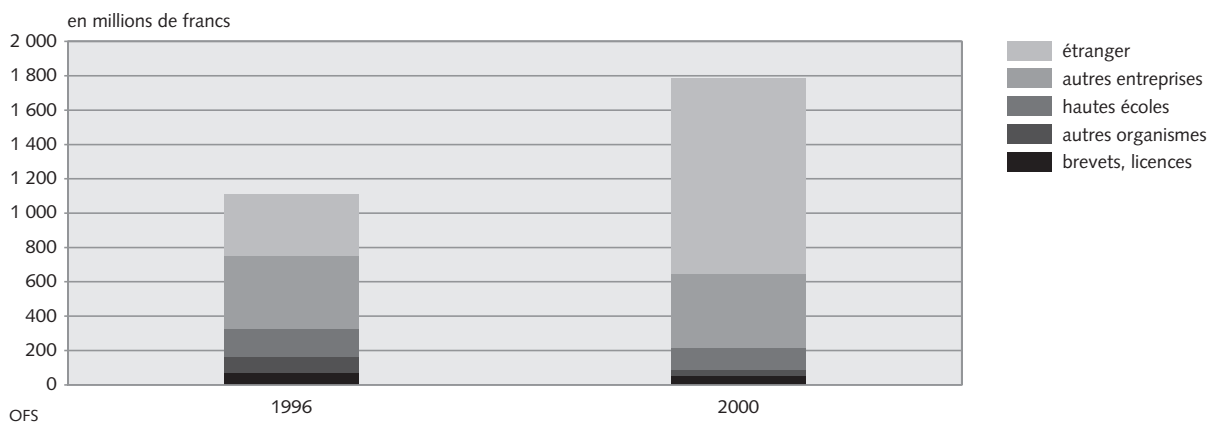


* Ou année la plus proche avec données disponibles.

OFS (statistique de la R-D); OCDE (PIST)

Dépenses extra-muros de R-D selon les bénéficiaires

G 1.1.7c



OFS

© OFS/ChF

1.1.8 Demandes de brevet déposées

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre le volume des innovations techniques en Suisse et illustre la capacité d'innovation de cette dernière.
<i>Définition:</i>	Nombre des demandes de brevet suisse ou européen déposées par des personnes ayant leur domicile ou leur siège en Suisse. Nombre des demandes de brevet déposées à l'Office européen des brevets (OEB) par des personnes domiciliées dans le pays concerné, par million d'habitants du pays en question.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Entre 1990 et 2002, le nombre des demandes de brevet suisse déposées par des personnes résidant dans notre pays est passé de quelque 3000 à moins de 1900. Durant la même période, le nombre des demandes de brevet européen d'origine suisse est passé, quant à lui, de quelque 2000 à plus de 3800. On assiste en l'occurrence, dans la procédure de dépôt des demandes, au passage du niveau suisse au niveau européen – et international –, le nombre total des demandes de brevet déposées par des personnes qui ont leur domicile ou leur siège en Suisse ayant légèrement augmenté.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, 1827 demandes de brevet suisse ont été déposées dans notre pays par des personnes qui y résident; parallèlement, 3882 demandes de brevet européen d'origine suisse ont été déposées à l'OEB (y compris les demandes Euro-PCT entrant dans la phase régionale).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison internationale, le nombre des demandes de brevet déposées par des déposants suisses est relativement faible. Rapportée à sa population, la densité des demandes de brevet par million d'habitants est en revanche très élevée. Avec 251 demandes par million d'habitants en 1990 et 342 en 1999, la Suisse a pu maintenir sa place de leader face aux autres pays.
-----------------	---

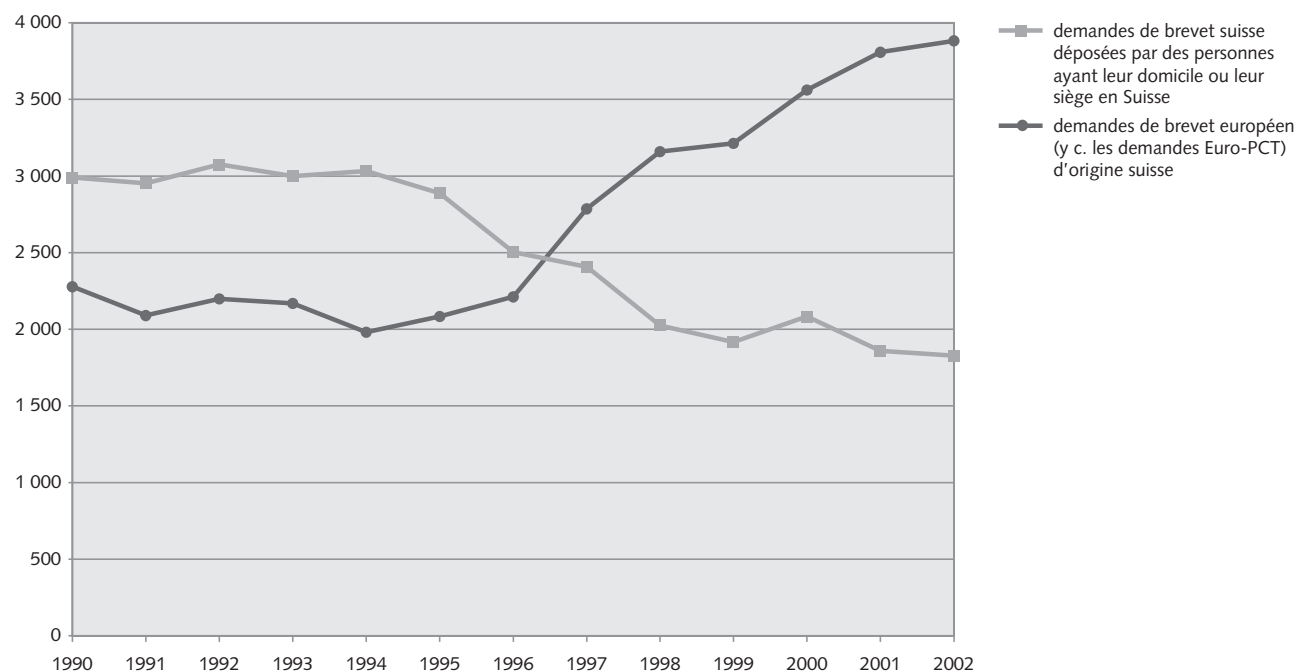
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Demandes de brevet déposées

Demandes de brevet déposées en Suisse

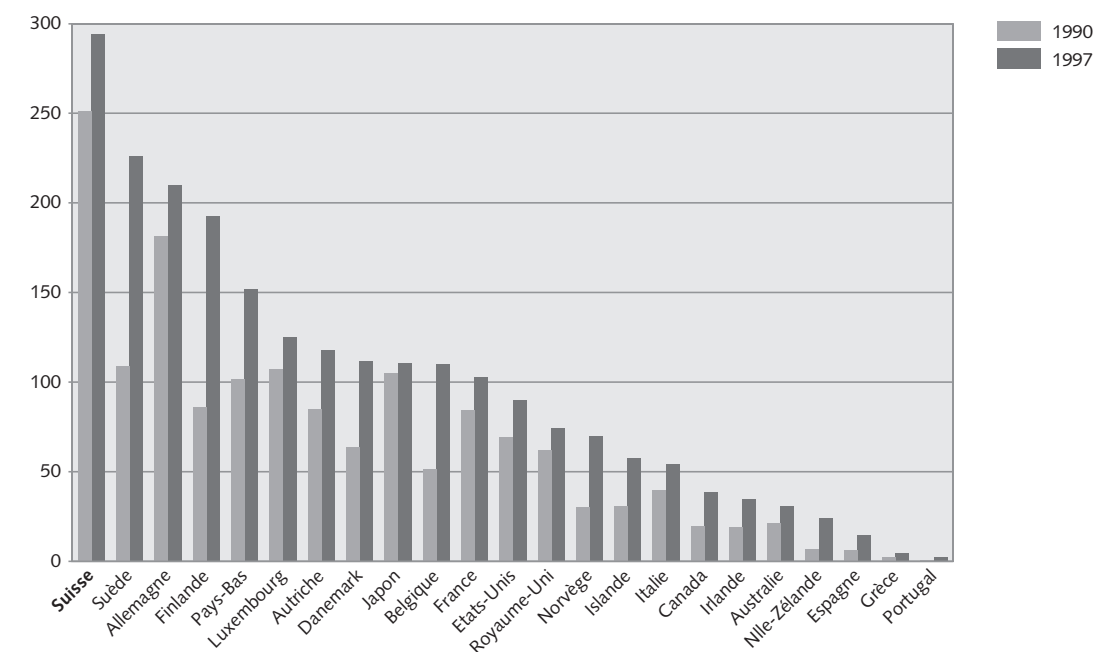
G 1.1.8a



IPI; OEB

Nombre des demandes de brevet déposées à l'OEB, par million d'habitants du pays d'origine

G 1.1.8b



OCDE

© OFS/ChF

1.2.1 Croissance du produit intérieur brut (PIB)*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur mesure la croissance réelle des revenus de facteurs en Suisse (PIB).
<i>Définition:</i>	Le PIB est défini par la comptabilité nationale selon la norme européenne sec95. Pour déterminer le déflateur du PIB et, partant, calculer le taux de croissance annuel des quantités produites, on se base sur les prix de l'année précédente.
<i>Objectifs politiques:</i>	La Confédération doit favoriser la prospérité commune en respectant la liberté économique (cf. art. 2, 94, 96, 99, 100 et 101 Cst.). L'objectif 1 du Conseil fédéral pour la législature 2003–2007 est de renforcer la croissance économique.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1970:</i>	Après la crise économique de 1973, la Suisse a connu un important ralentissement de son taux de croissance structurel. Les années 80 se sont signalées par une croissance plutôt forte, comparable à celle de l'UE, mais cette croissance n'a pas été durable. Durant les années 90, la Suisse a connu une stagnation qui a confirmé le découplage de la croissance suisse par rapport à la croissance étrangère.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002 et en 2003, un fort ralentissement économique a eu lieu.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	La croissance suisse devrait reprendre en 2004. Les prévisions à moyen terme tablent sur une croissance structurelle de 1,4% seulement par année entre 2000 et 2010. Ultérieurement, ce taux devrait encore baisser en raison du vieillissement de la population, mais les prévisions économiques à long terme (au-delà de 2010) ne sont pas fiables.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	La Suisse connaît un taux de croissance structurelle inférieur à celui de l'OCDE et l'un des taux les moins satisfaisants d'Europe et de la zone OCDE.
-----------------	--

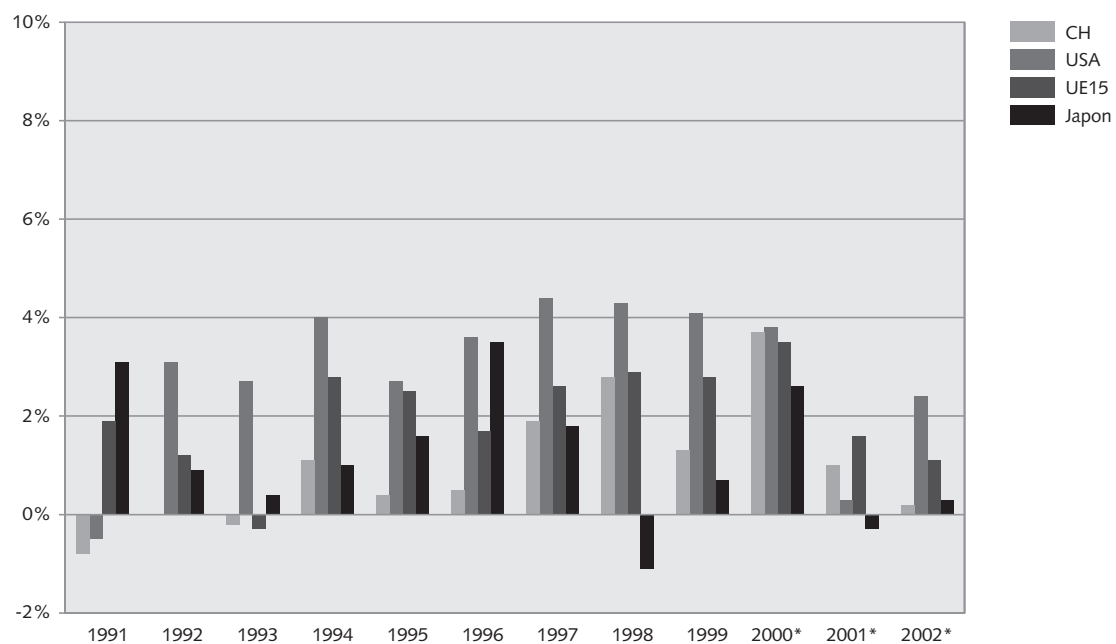
Nécessité d'une action politique

Vu la détérioration de la position internationale de la Suisse et l'importance politique essentielle de la croissance, le Conseil fédéral, dans son programme de la législature 2003–2007, a fait du renforcement de la croissance économique un objectif prioritaire.

Croissance du produit intérieur brut (PIB)*

Taux de croissance du PIB

G 1.2.1



* chiffres provisoires

OCDE (Principaux indicateurs économiques)

© OFS/ChF

1.2.2 PIB par habitant exprimé en parité des pouvoirs d'achat

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur mesure le bien-être économique réel de la population résidente en comparaison internationale, c'est-à-dire le niveau de richesse des ménages suisses par rapport au niveau de richesse moyen des pays de l'OCDE.

Définition: Le PIB est divisé par la population résidente moyenne et par la parité des pouvoirs d'achat PPA (qui représente le pouvoir d'achat réel du franc suisse), puis standardisé en étant divisé par la moyenne de l'OCDE.

Objectifs politiques: La Confédération doit favoriser la prospérité commune en respectant la liberté économique (cf. art. 2, 94, 96, 99, 100 et 101 Cst.). L'objectif 1 du Conseil fédéral pour la législature 2003–2007 est de renforcer la croissance économique.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1970: La Suisse connaît une des convergences les plus fortes de son niveau de vie vers la moyenne des pays de l'OCDE. Cette tendance, entamée en 1973, s'explique par une faible croissance de la productivité du travail.

Situation actuelle: La Suisse reste l'un des pays les plus riches du monde, après le Luxembourg, les Etats-Unis et la Norvège. La Suisse devrait en outre avoir été dépassée par l'Irlande, en 2002. En raison de la révision des PPA correspondant au PIB suisse, l'indicateur ne peut être actualisé pour l'instant.

Evolution dans les années à venir: Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: Cet indicateur consiste par définition en une comparaison internationale.

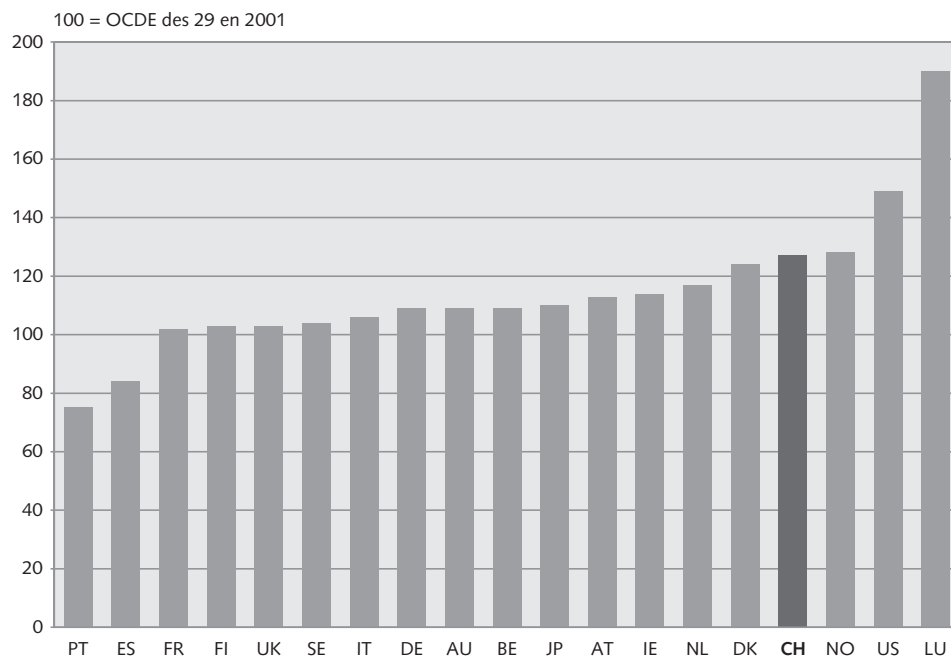
Nécessité d'une action politique

Vu la détérioration de la position internationale de la Suisse et l'importance politique essentielle de la croissance, le Conseil fédéral, dans son programme de la législature 2003–2007, a fait du renforcement de la croissance économique (et donc indirectement du renforcement de la productivité du travail) un objectif prioritaire.

PIB par habitant exprimé en parité des pouvoirs d'achat

Indice du PIB réel par habitant en PPA

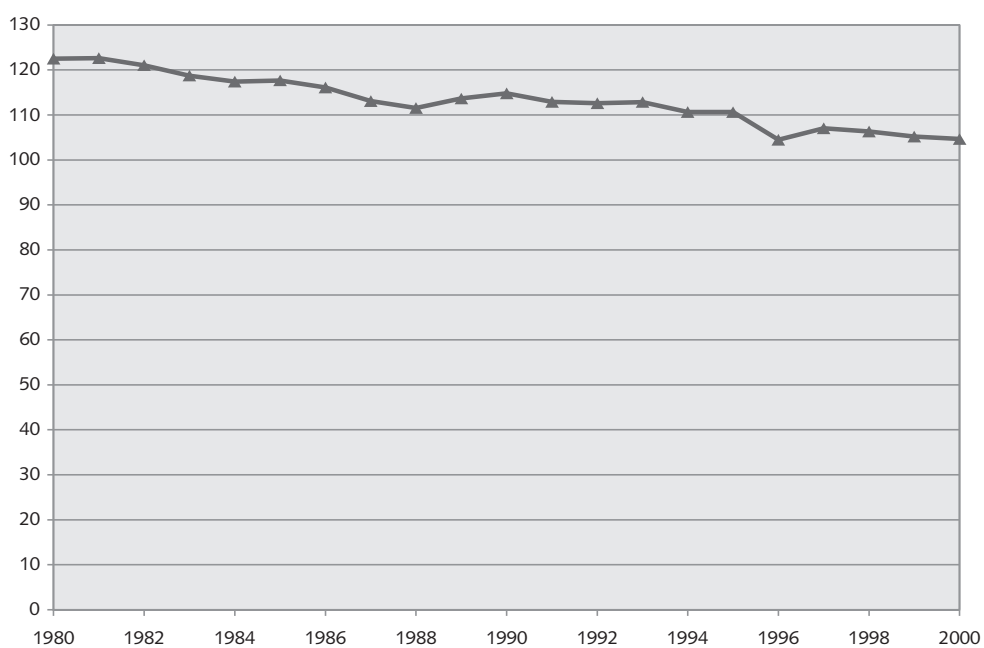
G 1.2.2a



OCDE

PIB/habitant en PPA par rapport à la moyenne de 20 pays de l'OCDE

G 1.2.2b



OCDE; estimations du seco

© OFS/ChF

1.2.3 Indice de la productivité du travail

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indice (avec une base 100 en 1995) mesure la progression de la productivité du travail exprimée en parité des pouvoirs d'achat (PPA).
<i>Définition:</i>	Le PIB exprimé en parité des pouvoirs d'achat est divisé par le nombre d'emplois équivalents plein-temps en Suisse, puis comparé à son niveau de 1995.
<i>Objectifs politiques:</i>	La Confédération doit favoriser la prospérité commune en respectant la liberté économique (cf. art. 2, 94, 96, 99, 100 et 101 Cst.). L'objectif 1 du Conseil fédéral pour la nouvelle législature 2003–2007 est de renforcer la croissance économique.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1970:</i>	Depuis 1973, la Suisse connaît une progression très faible de sa productivité du travail, contrairement à presque tous les autres pays de l'OCDE. Durant les années 90, le niveau de productivité suisse est passé en dessous de celui de nombreux pays de l'OCDE et de la moyenne de l'UE.
<i>Situation actuelle:</i>	En raison de la révision des PPA correspondant au PIB suisse, l'indicateur ne peut être actualisé pour l'instant.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Ces données ne permettent pas d'établir de scénario à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Cet indicateur consiste par définition en une comparaison internationale.
-----------------	---

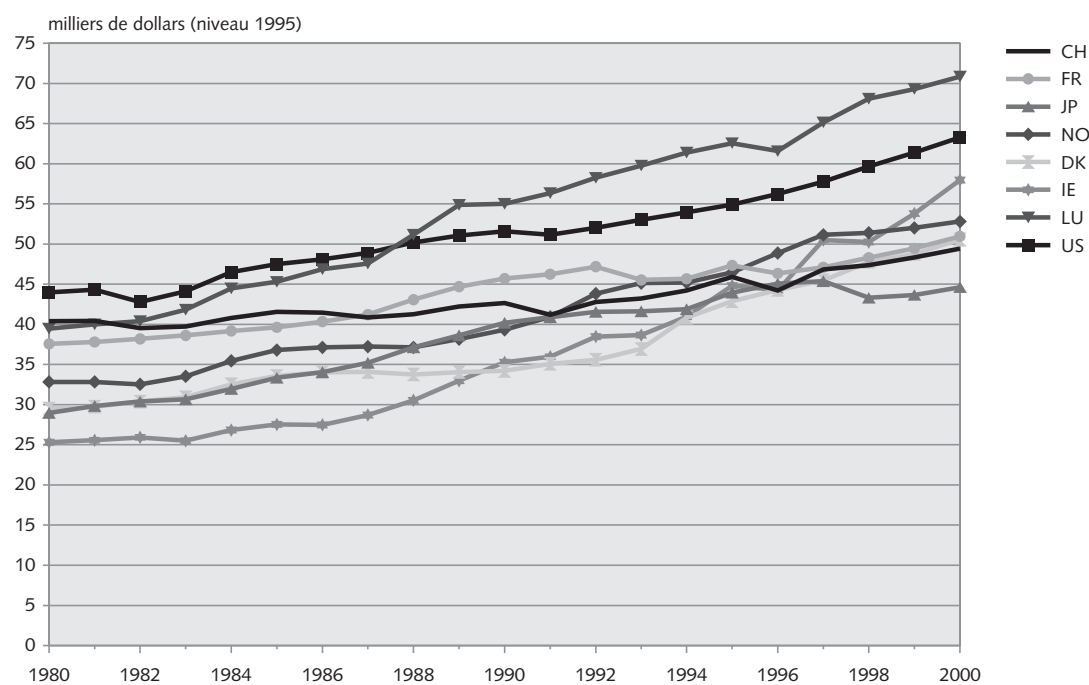
Nécessité d'une action politique

Vu la détérioration de la position internationale de la Suisse et l'importance politique essentielle de la croissance, le Conseil fédéral, dans son programme de la législature 2003–2007, a fait du renforcement de la croissance économique (et donc indirectement du renforcement de la productivité du travail) un objectif prioritaire.

Indice de la productivité du travail

Evolution de la productivité du travail rapportée à la population active

G 1.2.3



OCDE; estimations du seco

© OFS/ChF

1.2.4 Niveau général des prix en comparaison internationale

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur mesure le niveau des prix des biens et des services échangés en Suisse par rapport au niveau des prix à l'étranger. Un niveau général des prix bas est un des principaux facteurs favorisant la croissance économique et, partant, la prospérité.
<i>Définition:</i>	A partir du prix d'un panier de biens et de services standardisés, on estime la parité du pouvoir d'achat du franc suisse par rapport au dollar. Cette parité du pouvoir d'achat est ensuite divisée par le taux de change moyen et standardisée de sorte que le niveau général des prix dans la zone OCDE soit égal à 100.
<i>Objectifs politiques:</i>	La Confédération doit favoriser la prospérité commune en respectant la liberté économique (art. 2, 94, 96, 99, 100 et 101 Cst). L'objectif 1 du Conseil fédéral pour la législature 2003–2007 est de renforcer la croissance économique. Un objectif intermédiaire consistera à renforcer la concurrence pour faire baisser le niveau des prix sur le marché intérieur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1970:</i>	Le niveau général des prix peut donner l'impression d'évoluer. Cependant, par rapport aux pays voisins, les différences moyennes de prix restent très stables, même si de fortes variations annuelles peuvent être causées par l'évolution du taux de change.
<i>Situation actuelle:</i>	La Suisse connaît, après le Japon, le niveau général des prix le plus élevé du monde. En raison de la révision des parités des pouvoirs d'achat (PPA) correspondant au PIB suisse, l'indicateur ne peut être actualisé pour l'instant.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Cet indicateur consiste par définition en une comparaison internationale.
-----------------	---

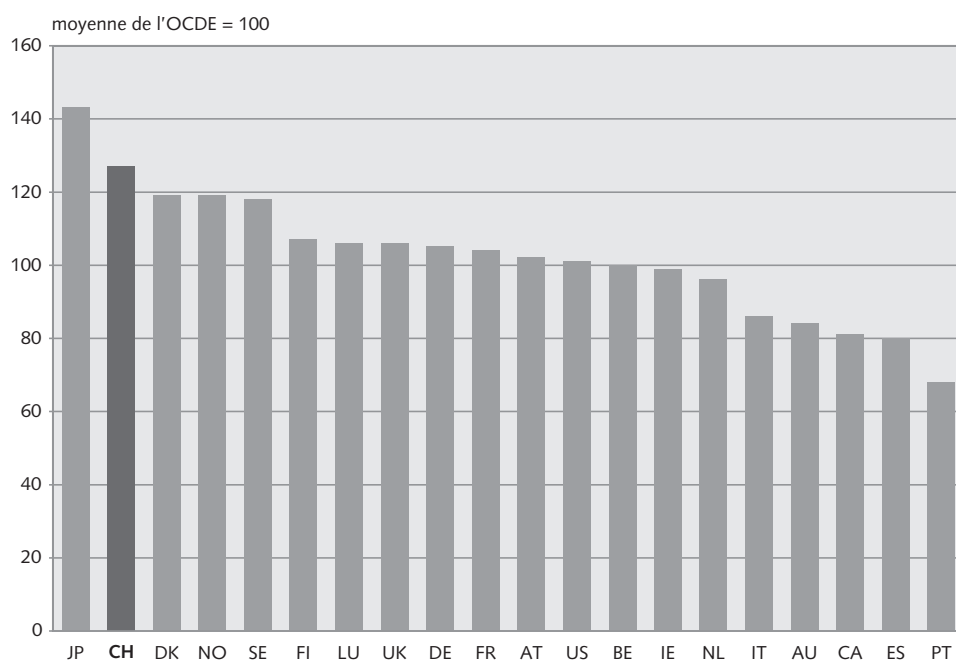
Nécessité d'une action politique

La position de la Suisse s'est détériorée en comparaison internationale. Le présent indicateur revêt une grande importance politique. De nombreux secteurs domestiques doivent s'ouvrir davantage à la concurrence et gagner en efficacité, en particulier ceux dans lesquels les différences sont les plus marquées, à savoir l'agriculture, la santé, le marché immobilier, les transports publics et les prestations fournies par l'Etat. Le Conseil fédéral a par conséquent, dans son programme de la législature 2003–2007, fait du renforcement de la croissance économique (et, par le biais d'un objectif intermédiaire, de la baisse du niveau général des prix) un objectif prioritaire.

Niveau général des prix en comparaison internationale

Niveau général des prix en 1999

G 1.2.4



OCDE

© OFS/ChF

1.2.5 Personnes actives occupées

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre le nombre de personnes actives occupées, en Suisse.
<i>Définition:</i>	Les personnes de plus de 15 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant la semaine de référence ou qui, bien que temporairement absentes de leur poste de travail (maladie, vacances, congé maternité, service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant ou travaillaient dans l'entreprise familiale sans toucher de rémunération. (Personne active occupée selon la définition suisse: à partir d'une heure de travail par semaine.)
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1992:</i>	Depuis 1992, l'évolution de la population active occupée a suivi l'évolution conjoncturelle, c'est-à-dire qu'elle n'a cessé de reculer légèrement jusqu'en 1997, pour progresser à nouveau à partir de 1998.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la Suisse comptait 4'177'000 personnes actives occupées, dont 56% d'hommes et 44% de femmes. Près de trois-quarts de ces personnes avaient entre 25 et 54 ans.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	L'évolution à long terme du nombre de personnes actives occupées dépend dans une large mesure de l'évolution du nombre de personnes en âge d'avoir une activité professionnelle et de la participation de ces personnes au marché du travail. Celle-ci va continuer d'augmenter en raison de l'intégration croissante des femmes au marché du travail. Pour des raisons démographiques, le nombre de personnes potentiellement actives (personnes de 15 à 64 ans) va croître jusqu'en 2009, puis commencer à baisser (cf. scénarios de l'évolution démographique 2000–2060 de l'OFS).

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

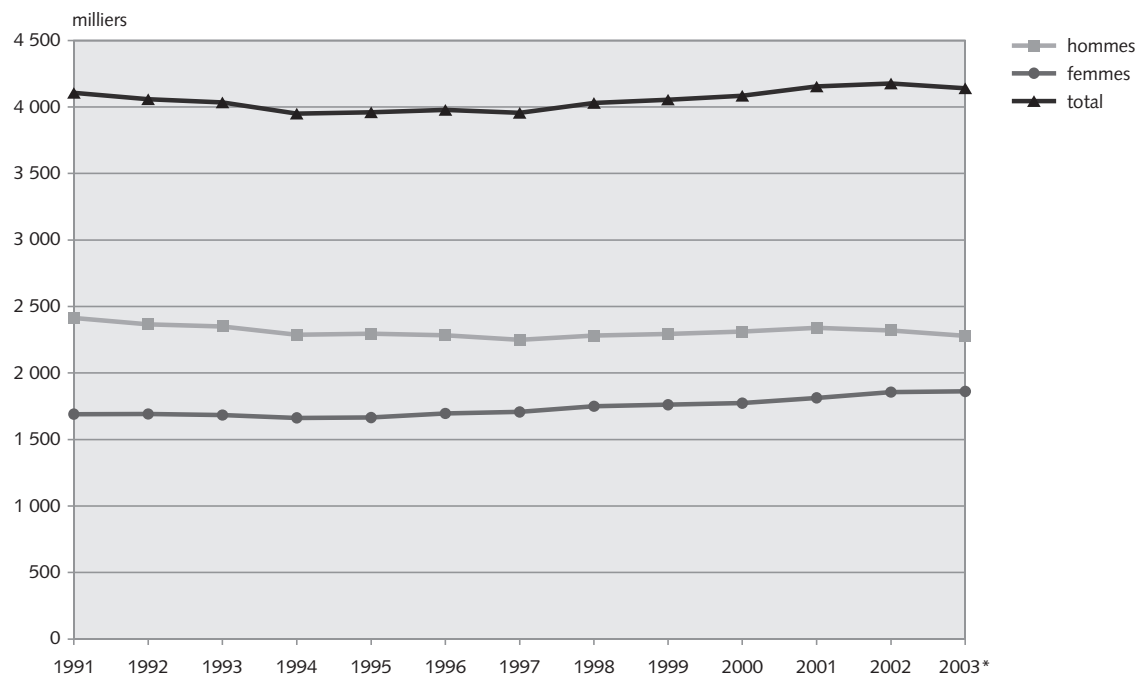
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. Dans la perspective du vieillissement démographique et de la diminution du rapport entre personnes actives occupées et personnes non actives, il serait souhaitable de prendre des mesures visant à favoriser l'augmentation du nombre de personnes intégrées au marché du travail. Trois options sont possibles: l'élévation de l'âge de la retraite, l'augmentation du nombre de personnes actives occupées de nationalité étrangère (politique d'immigration) et/ou l'augmentation du nombre de femmes actives occupées (politiques permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale et politique de formation). Il importera de suivre en outre l'évolution du nombre de personnes actives occupées par rapport à la croissance économique. Si le nombre de personnes occupées évolue rapidement et de manière sensible au gré des variations du PIB, cela signifiera que le marché du travail affiche une grande flexibilité, qui devra être maintenue.

Personnes actives occupées

Personnes actives occupées, par sexe

G 1.2.5a

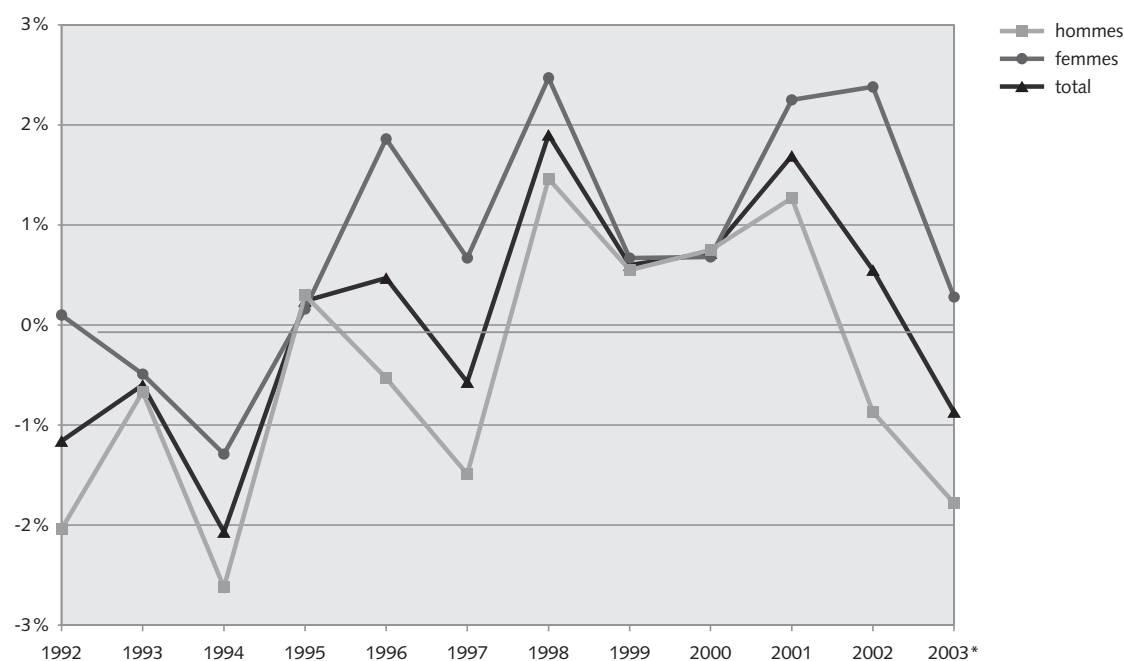


* valeurs provisoires

OFS (SPAÖ)

Evolution du nombre de personnes actives occupées en %, par rapport à l'année précédente

G 1.2.5b



* valeurs provisoires

OFS (SPAÖ)

© OFS/ChF

1.2.6 Taux net de personnes actives occupées («employment/population ratio»)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre le taux de personnes actives occupées âgées de 15 à 64 ans.
<i>Définition:</i>	Taux de personnes actives occupées par rapport à la population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans. Personnes actives occupées : les personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant la semaine de référence ou qui, bien que temporairement absentes de leur poste de travail (maladie, vacances, congé maternité, service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant ou travaillaient dans l'entreprise familiale sans toucher de rémunération.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 41, al. 1, let. d, 94, 100, 110 et 114 Cst. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1992:</i>	Lors de la récession du début des années 90, le taux de personnes actives occupées a baissé en Suisse, la baisse touchant aussi bien les hommes que les femmes. Puis, à la fin des années 90, la reprise a engendré une augmentation du taux de femmes actives occupées, mais le taux d'hommes actifs occupés n'a pu revenir tout à fait à son niveau antérieur, du fait notamment que ce niveau était déjà relativement élevé. En 2002 enfin, le taux d'hommes actifs occupés a connu une nouvelle baisse.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, le taux de personnes actives occupées par rapport à l'ensemble de la population de 15 à 64 ans était de 79% en Suisse (86% pour les hommes et 72% pour les femmes).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Le taux de personnes actives occupées en Suisse est élevé en comparaison internationale. Au sein des pays de l'OCDE, la Suisse occupe le 2 ^e rang, derrière l'Islande.
-----------------	---

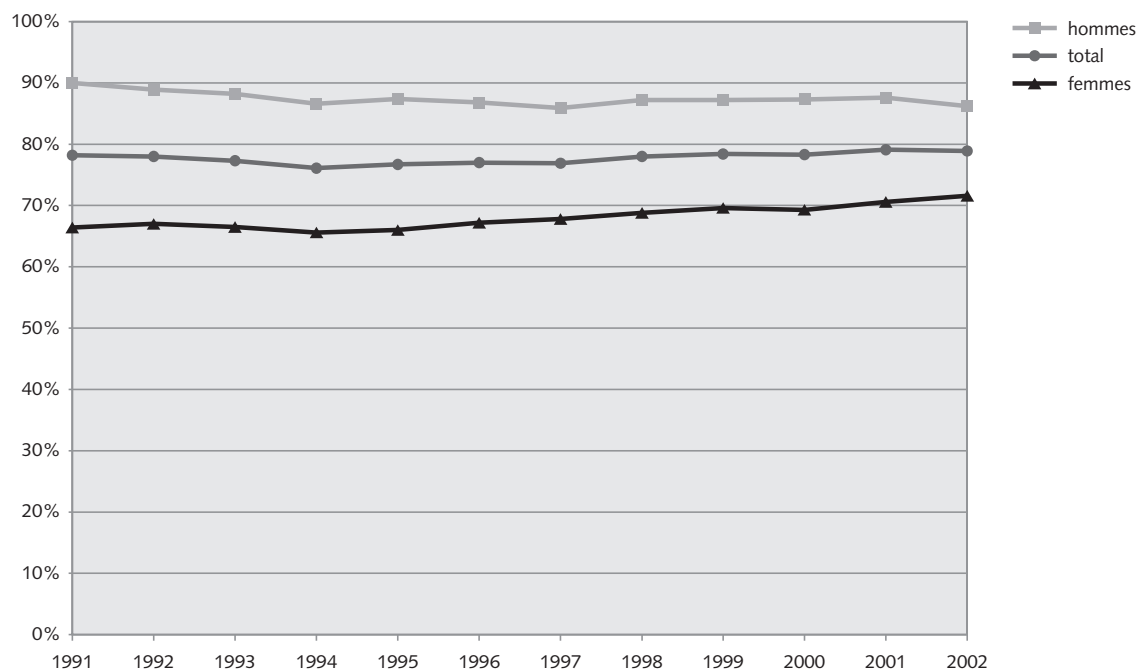
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte par d'action directe impérative. Dans la perspective du vieillissement démographique et de la diminution du rapport entre personnes actives occupées et personnes non actives, il serait souhaitable de prendre des mesures visant à favoriser l'augmentation du nombre de personnes intégrées au marché du travail. Trois options sont possibles: l'élévation de l'âge de la retraite, l'augmentation du nombre de personnes actives occupées de nationalité étrangère (politique d'immigration) et/ou l'augmentation du nombre de femmes actives occupées (politiques permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale et politique de formation).

Taux net de personnes actives occupées («employment/population ratio»)

Taux de personnes actives occupées âgées de 15 à 64 ans, en Suisse

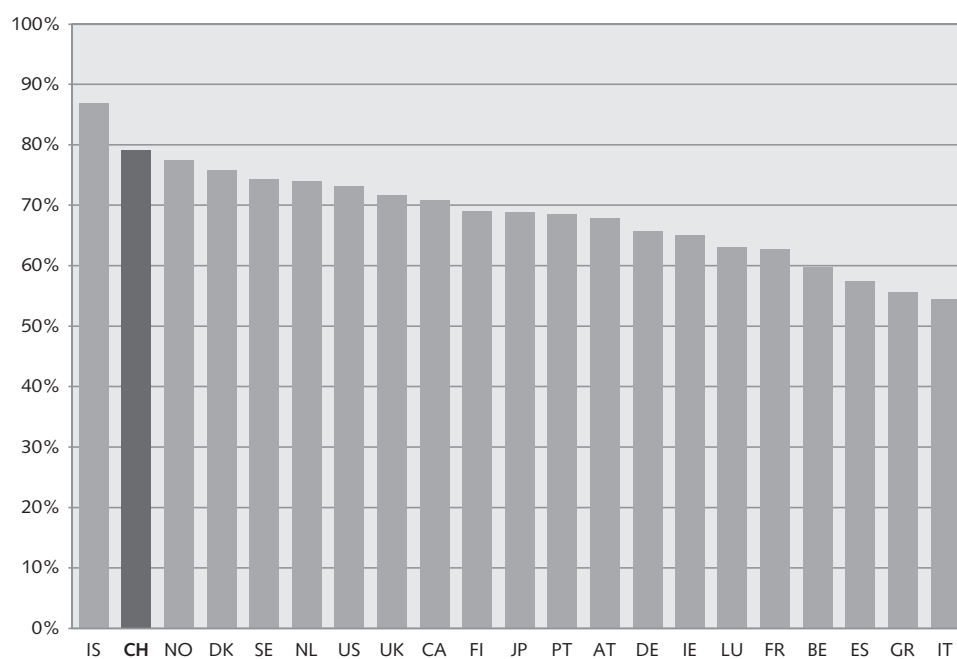
G 1.2.6a



OFS (ESPA)

Taux de personnes actives occupées âgées de 15 à 64 ans, dans les pays de l'OCDE, 2001

G 1.2.6b



Eurostat; OCDE (ESPA)

© OFS/ChF

1.2.7 Taux de personnes sans emploi (selon la définition internationale)

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre la part de la population active de 15 à 64 ans qui est sans emploi. Il est à noter qu'il faut distinguer le taux de personnes sans emploi (selon la définition internationale) du taux de chômeurs, qui ne prend en compte que les chômeurs inscrits (cf. indicateur 1.2.8).

Définition: Taux de personnes sans emploi par rapport au nombre de personnes actives âgées de 15 à 64 ans.
Personnes actives: personnes actives occupées et personnes sans emploi.
Personnes sans emploi: personnes âgées de 15 à 64 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes (chômeurs selon les normes internationales OIT/OCDE/Eurostat). Selon cette définition, le nombre de personnes sans emploi comprend aussi les personnes qui ne sont pas inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) mais qui remplissent les trois critères précités.

Objectifs politiques: Art. 59 LACI (Principes): art. 41 et 114 Cst.;

¹ L'assurance alloue des prestations financières au titre des mesures relatives au marché du travail en faveur des assurés et des personnes menacées de chômage.

² Les mesures relatives au marché du travail visent à favoriser l'intégration professionnelle des assurés dont le placement est difficile pour des raisons inhérentes au marché de l'emploi. Ces mesures ont notamment pour but:

- a. d'améliorer l'aptitude au placement des assurés de manière à permettre leur réinsertion rapide et durable;
- b. de promouvoir les qualifications professionnelles des assurés en fonction des besoins du marché du travail;
- c. de diminuer le risque de chômage de longue durée;
- d. de permettre aux assurés d'acquérir une expérience professionnelle.

³ Peuvent participer aux mesures relatives au marché du travail prévues aux art. 60 à 71d les assurés qui remplissent:

- a. les conditions définies à l'art. 8, pour autant que la loi n'en dispose pas autrement;
- b. les conditions spécifiques liées à la mesure.

⁴ Les autorités compétentes et les organes de l'assurance-invalidité collaborent aux fins d'assurer la réinsertion des chômeurs invalides.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1991: L'évolution du taux de personnes sans emploi en Suisse a suivi celle de la conjoncture: augmentation lors de la récession du début des années 90, puis diminution rapide lors de la reprise et nouvelle augmentation à partir de 2002. Les femmes sont plus touchées que les hommes.

Situation actuelle: En 2002, le taux de personnes sans emploi a atteint 3,0% en Suisse (hommes: 2,8%, femmes: 3,1%).

Evolution dans les années à venir: Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: La Suisse a toujours eu et continue d'avoir un taux de personnes sans emploi qui est bas en comparaison internationale (OCDE).

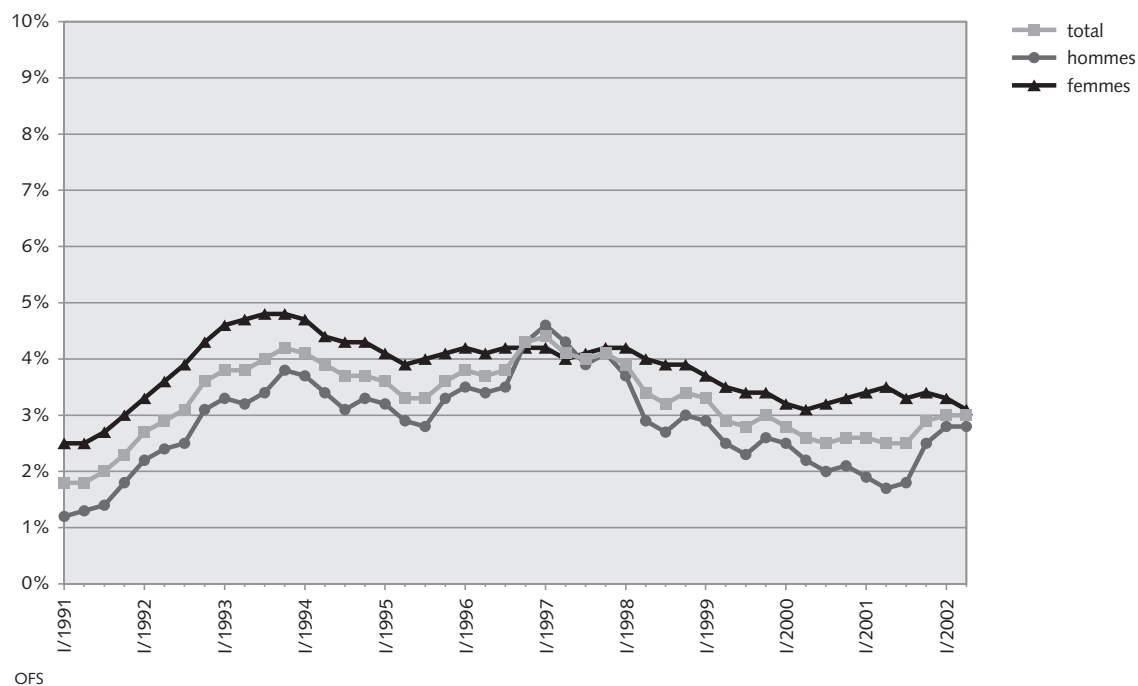
Nécessité d'une action politique

Encourager la création d'emplois par le biais d'une politique de croissance économique et améliorer les conditions-cadre de l'économie. Assurer le soutien aux chômeurs et les aider à se réinsérer au marché du travail par le biais de l'assurance-chômage. Maintenir la grande flexibilité du marché du travail.

Taux de personnes sans emploi (selon la définition internationale)

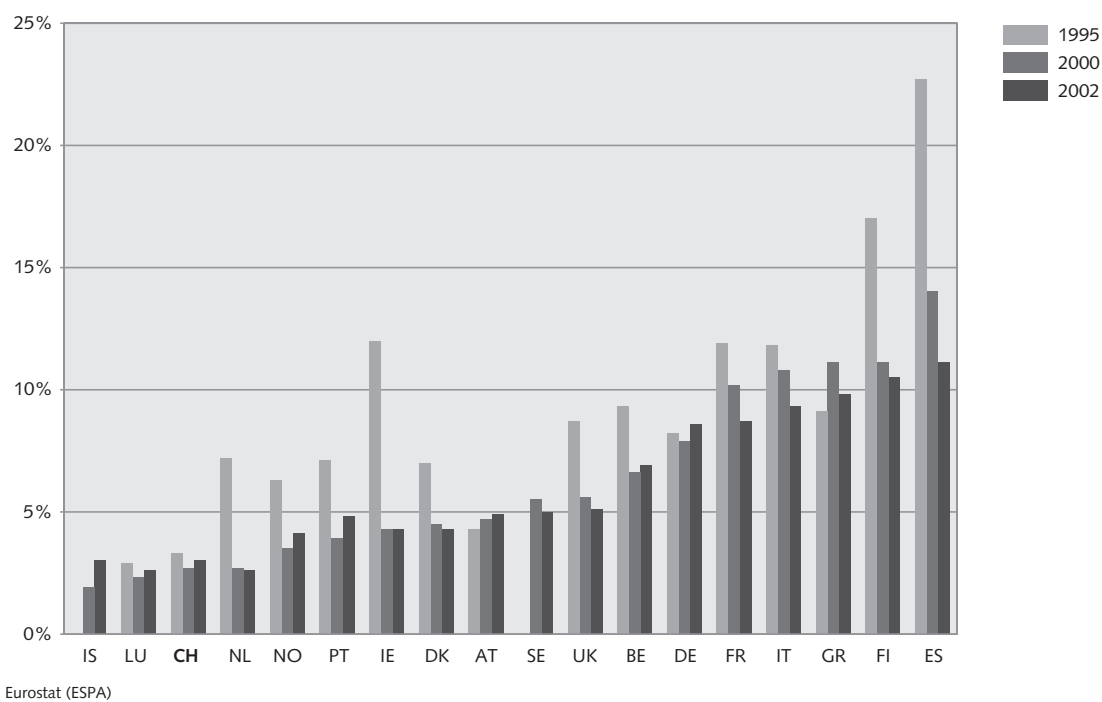
Taux de personnes sans emploi en Suisse

G 1.2.7a



Taux de personnes sans emploi dans les pays européens, 1995–2002

G 1.2.7b



© OFS/ChF

1.2.8 Taux de chômeurs*

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives.

Définition: Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence, divisé par le nombre de personnes actives selon le recensement fédéral de la population 2000.

Personnes actives: personnes sans emploi et personnes actives occupées (au moins une heure par semaine) selon le recensement fédéral de la population 2000.

Chômeurs inscrits: toutes les personnes qui sont inscrites auprès d'un office régional de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui peuvent être placées immédiatement (touchant ou non une indemnité de chômage).

Objectifs politiques:

Art. 59 LACI (Principes): art. 41 et 114 Cst.;

¹ L'assurance alloue des prestations financières au titre des mesures relatives au marché du travail en faveur des assurés et des personnes menacées de chômage.

² Les mesures relatives au marché du travail visent à favoriser l'intégration professionnelle des assurés dont le placement est difficile pour des raisons inhérentes au marché de l'emploi. Ces mesures ont notamment pour but:

- a. d'améliorer l'aptitude au placement des assurés de manière à permettre leur réinsertion rapide et durable;
- b. de promouvoir les qualifications professionnelles des assurés en fonction des besoins du marché du travail;
- c. de diminuer le risque de chômage de longue durée;
- d. de permettre aux assurés d'acquérir une expérience professionnelle.

³ Peuvent participer aux mesures relatives au marché du travail prévues aux art. 60 à 71d les assurés qui remplissent:

- a. les conditions définies à l'art. 8, pour autant que la loi n'en dispose pas autrement;
- b. les conditions spécifiques liées à la mesure.

⁴ Les autorités compétentes et les organes de l'assurance-invalidité collaborent aux fins d'assurer la réinsertion des chômeurs invalides.

Objectifs quantitatifs:

(Lors de la révision de l'assurance-chômage en 2003, on prévoyait un taux de chômage moyen de 2,5% (soit 100'000 personnes) à long terme).

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990:

Au cours des années 90, l'évolution du taux de chômeurs a suivi celle de la conjoncture: augmentation lors de la récession, puis diminution rapide lors de la reprise.

Situation actuelle:

En 2002, le taux de chômeurs en Suisse s'est élevé à 2,5%.

Evolution

dans les années à venir:

Les scénarios du KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ) prévoient que le nombre de chômeurs ne dépassera pas la barre des 100'000 personnes et qu'il se stabilisera autour des 60'000 personnes d'ici 2025.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE:

Seul l'indicateur relatif au taux de personnes sans emploi permet une comparaison internationale (cf. indicateur 1.2.7).

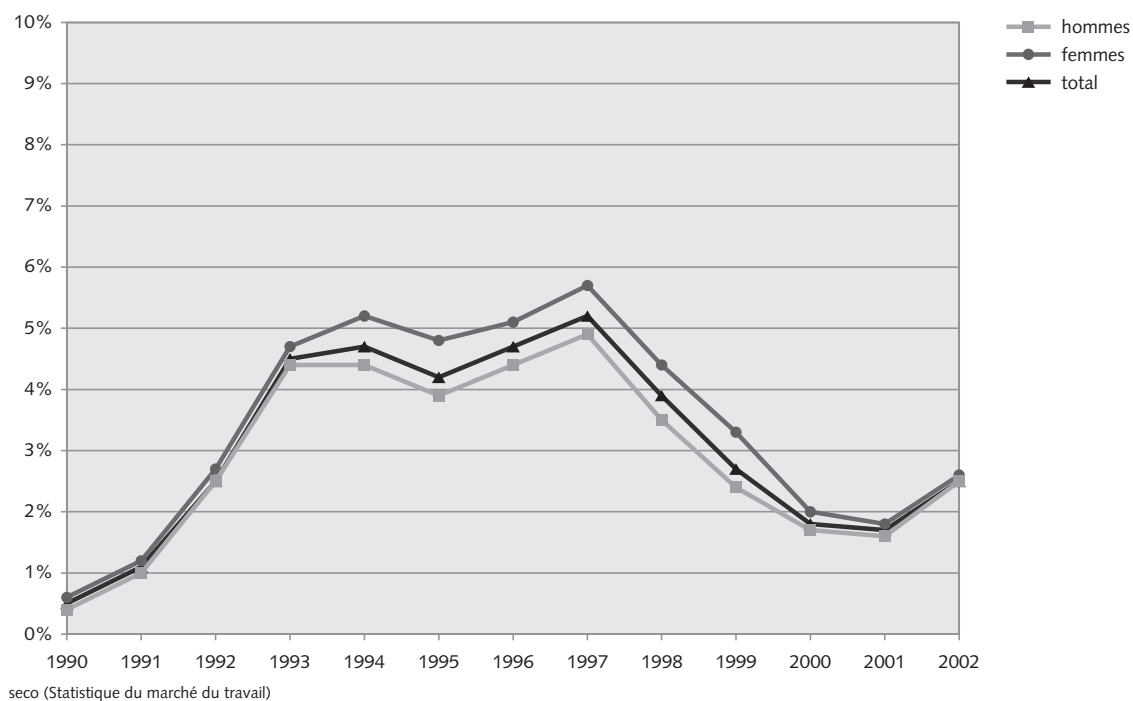
Nécessité d'une action politique

Encourager la création d'emplois par le biais d'une politique de croissance économique et améliorer les conditions-cadre de l'économie. Assurer le soutien aux chômeurs et les aider à se réinsérer au marché du travail par le biais de l'assurance-chômage. Maintenir la grande flexibilité du marché du travail.

Taux de chômeurs*

Taux de chômeurs

G 1.2.8a



Chômeurs inscrits

G 1.2.8b



© OFS/ChF

1.2.9 Taux de chômeurs de longue durée

Pourquoi cet indicateur?

Objet: L'indicateur montre le taux de personnes sans emploi de longue durée et de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs en Suisse. Il renseigne sur le taux de personnes sans travail qui peinent à retrouver une activité professionnelle.

Définition: Définition OIT/OCDE: taux des personnes qui sont sans emploi depuis plus de 12 mois, qui cherchent un emploi et qui sont disponibles à court terme, par rapport au nombre total de personnes sans emploi, en Suisse.
Chômeurs de longue durée selon la statistique du marché du travail établie par le seco: nombre de chômeurs sans travail et inscrits depuis plus de 12 mois, par rapport au nombre total de chômeurs inscrits.

Objectifs politiques: Art. 59 LACI (Principes): art. 41 et 114 Cst.;

¹ L'assurance alloue des prestations financières au titre des mesures relatives au marché du travail en faveur des assurés et des personnes menacées de chômage.

² Les mesures relatives au marché du travail visent à favoriser l'intégration professionnelle des assurés dont le placement est difficile pour des raisons inhérentes au marché de l'emploi. Ces mesures ont notamment pour but:

- a. d'améliorer l'aptitude au placement des assurés de manière à permettre leur réinsertion rapide et durable;
- b. de promouvoir les qualifications professionnelles des assurés en fonction des besoins du marché du travail;
- c. de diminuer le risque de chômage de longue durée;
- d. de permettre aux assurés d'acquérir une expérience professionnelle.

³ Peuvent participer aux mesures relatives au marché du travail prévues aux art. 60 à 71d les assurés qui remplissent:

- a. les conditions définies à l'art. 8, pour autant que la loi n'en dispose pas autrement;
- b. les conditions spécifiques liées à la mesure.

⁴ Les autorités compétentes et les organes de l'assurance-invalidité collaborent aux fins d'assurer la réinsertion des chômeurs invalides.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1992: En Suisse, au cours des années 90, l'évolution du taux de personnes sans emploi de longue durée et du taux de chômeurs de longue durée a suivi l'évolution de la conjoncture, avec un décalage d'environ une année.

Situation actuelle: En 2002, le taux de sans-emploi de longue durée a atteint 28% en Suisse. Quant au taux de chômeurs de longue durée, il s'est élevé à 12%.

Evolution dans les années à venir: Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: Au début des années 1990, la Suisse avait un taux de chômeurs de longue durée extrêmement bas en comparaison internationale. La position relative de la Suisse s'est toutefois quelque peu détériorée au cours des années 90.

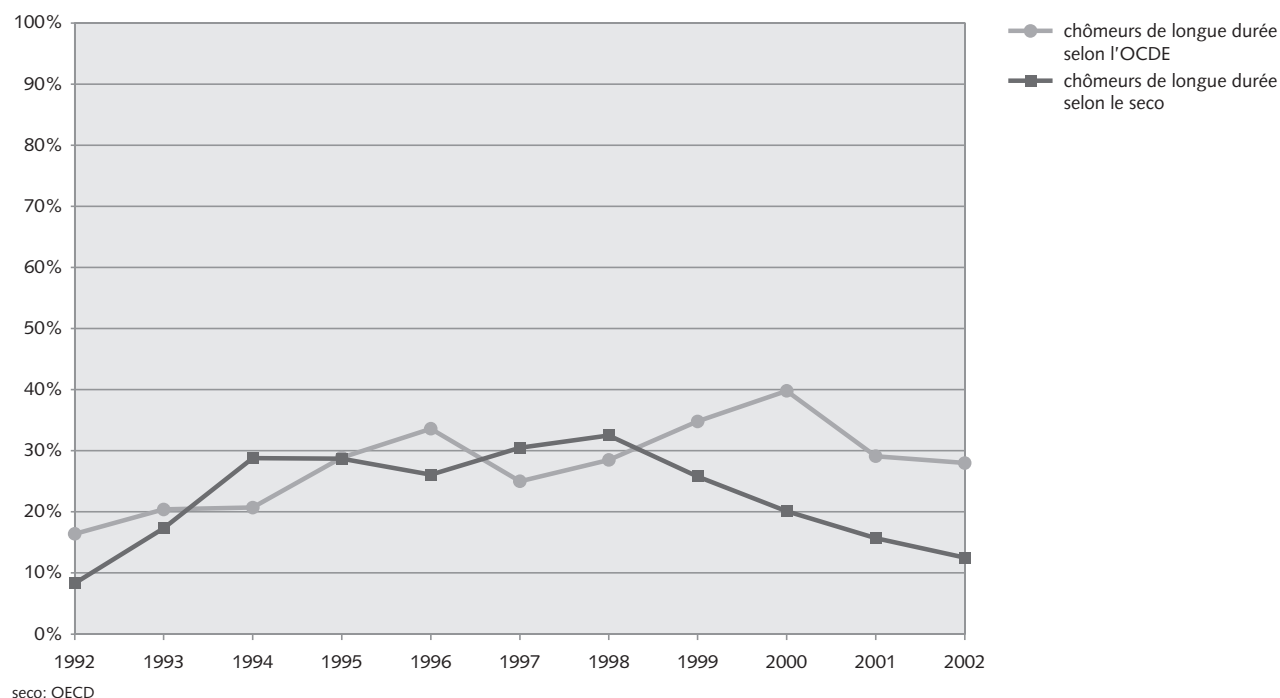
Nécessité d'une action politique

Développer davantage la politique de réinsertion des chômeurs de longue durée dans le cadre de l'assurance-chômage: profilage (technique en cours d'exploration, qui a pour but d'identifier le plus rapidement possible les personnes qui pourraient avoir de la peine à retrouver du travail, pour les orienter au plus vite vers des mesures actives appropriées), mesures actives (dont mesures de formation). Réorienter la politique d'immigration vers la main-d'œuvre qualifiée. Maintenir la grande flexibilité du marché du travail.

Taux de chômeurs de longue durée

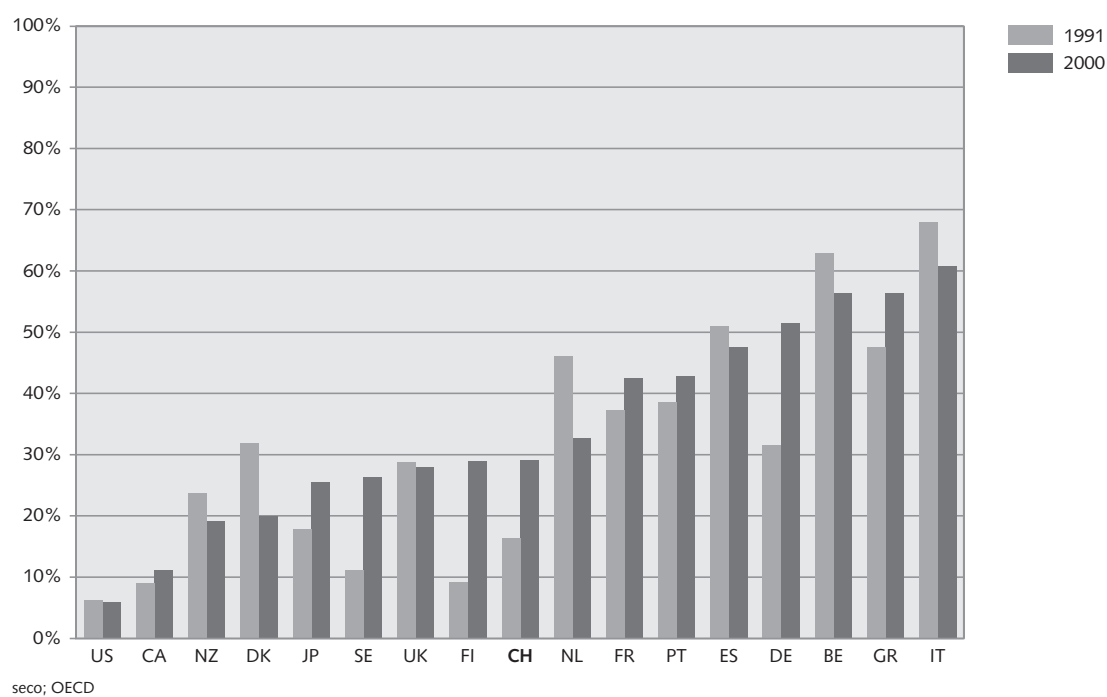
Taux de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs, selon les définitions du seco et de l'OCDE

G 1.2.9a



Taux de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs dans les pays de l'OCDE, en 1991 et 2000

G 1.2.9b



© OFS/ChF

1.2.10 Revenu des ménages privés

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution des revenus des ménages privés.
<i>Définition:</i>	Revenu mensuel médian des ménages privés, en francs (aux prix courants) et par type de ménage. Le revenu médian correspond à la valeur pour laquelle il y a autant de ménages qui gagnent davantage que ce montant, que de ménages qui gagnent moins.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1998:</i>	Les données disponibles montrent que le revenu nominal moyen des ménages a augmenté de 7,8% entre 1998 et 2001. Si l'on considère les différents types de ménages, ce sont les familles monoparentales qui ont enregistré la plus forte hausse au cours de cette période (20%).
<i>Situation actuelle:</i>	En 2001, le revenu médian s'élevait en Suisse à 7880 francs. Si l'on examine les sources de revenus des différents types de ménages selon la composition et la taille des ménages, on constate que le revenu provenant du travail est la principale source de revenu pour tous les types de ménages. La part des transferts est la plus importante chez les familles monoparentales (38,3%).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

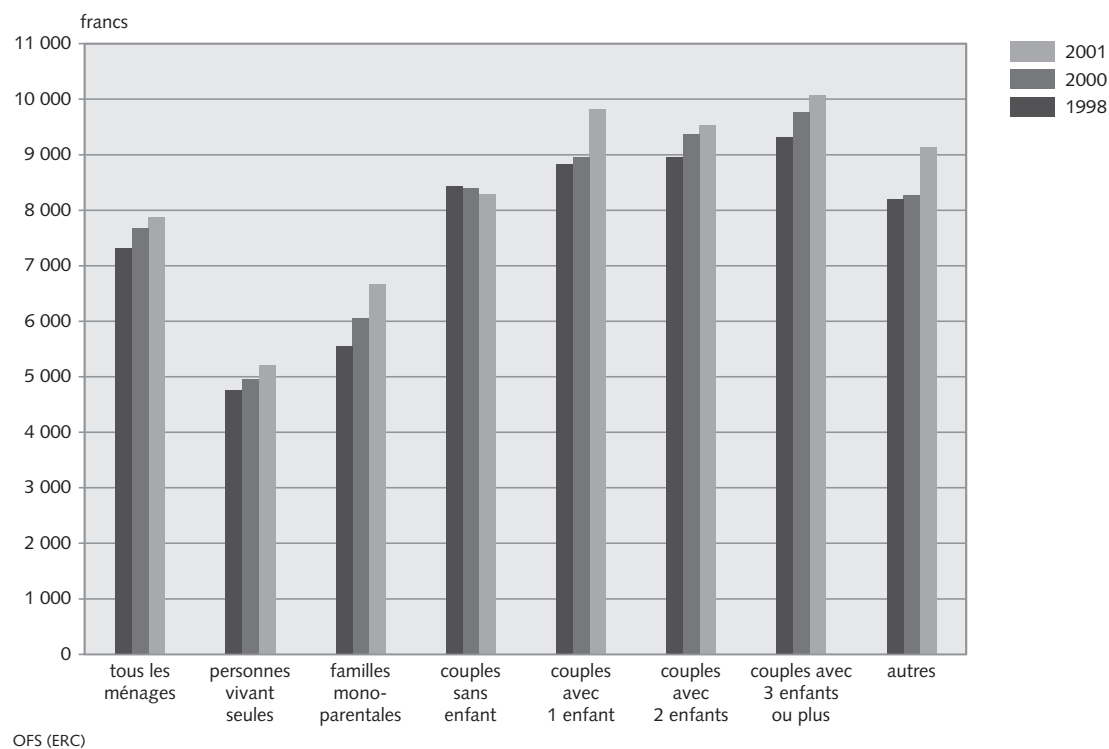
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

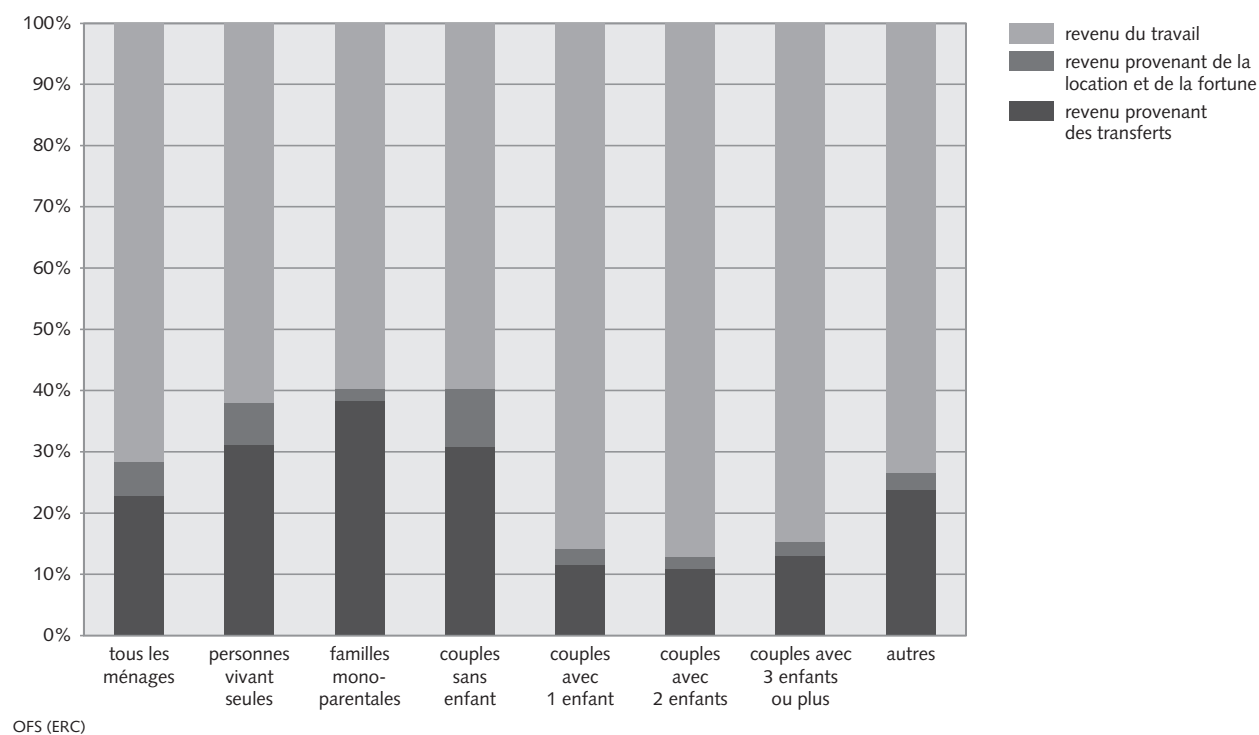
Revenu des ménages privés

Revenu mensuel médian des ménages (aux prix courants)
par type de ménage

G 1.2.10a



Structure des revenus des ménages en 2001, en % et par type de ménage G 1.2.10b



© OFS/ChF

1.2.11 Evolution des salaires

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre l'évolution des salaires nominaux et réels en Suisse. L'indice des salaires est un indice à structure constante qui mesure les variations de salaires pour un travail donné. Il n'est donc pas tenu compte des variations salariales résultant de l'augmentation de la proportion de personnes qualifiées ou du déplacement de travailleurs vers des branches économiques qui versent, en moyenne, des salaires plus élevés. Il est à noter que cet indicateur ne donne pas d'informations sur l'évolution de la masse salariale ni sur le niveau absolu des salaires.

Définition: Evolution des salaires nominaux et réels entre 1990 et 2002 (indice: 1990 = 100).
Salaires nominaux: jusqu'à 1993, les chiffres proviennent des résultats de l'enquête du mois d'octobre sur les salaires et traitements et, à partir de 1994, des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA).

Objectifs politiques: Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: En Suisse, les salaires nominaux ont augmenté de 28% entre 1990 et 2002. L'essentiel de la progression a été enregistré entre 1990 et 1993, et l'évolution d'une année à l'autre a toujours été positive.

Par contre, les salaires réels n'ont pratiquement pas évolué: durant la même période, leur croissance n'a été que de 5%. En ce qui concerne l'évolution d'une année à l'autre, elle a été tantôt légèrement positive, tantôt légèrement négative.

Situation actuelle: En 2002, les salaires nominaux ont atteint 128 points (indice: 1990 = 100) et les salaires réels, 105 points.

Evolution dans les années à venir: Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

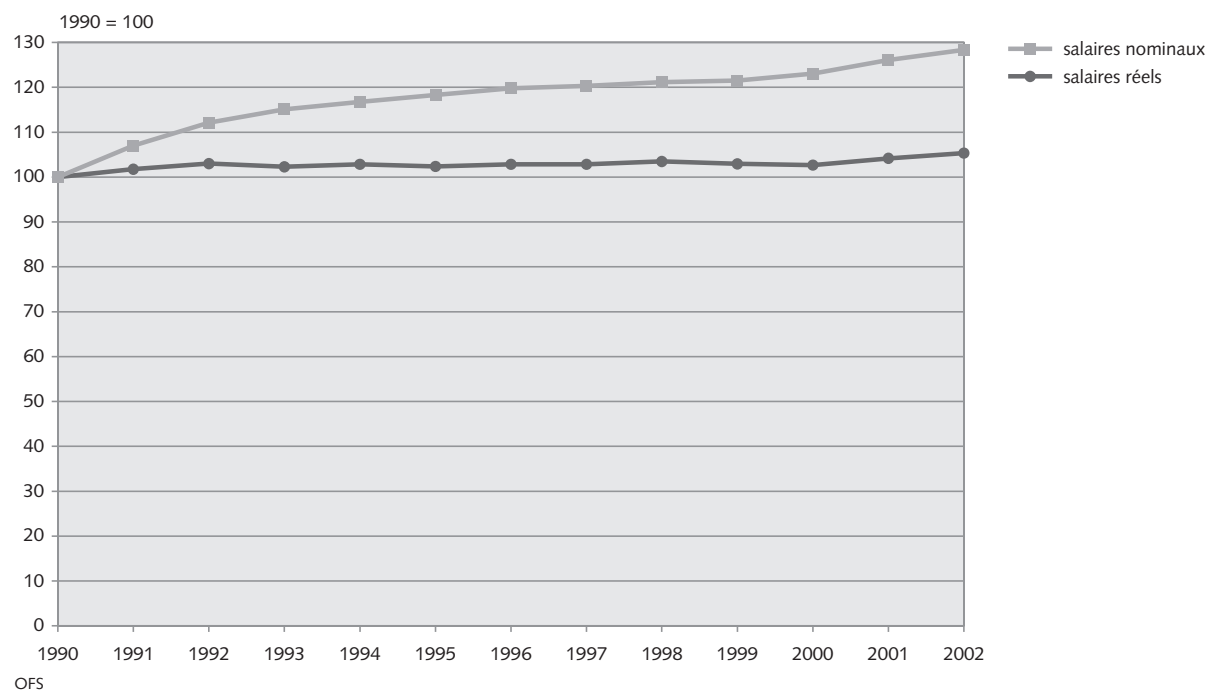
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Evolution des salaires

Evolution des salaires nominaux et des salaires réels

G 1.2.11



© OFS/ChF

1.2.12 Revenus agricoles

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur les revenus des exploitations agricoles.
<i>Définition:</i>	Revenu global d'un ménage agricole: revenu provenant de l'activité agricole et revenu accessoire. Les données sont fournies par le Dépouillement centralisé des données comptables de la Station fédérale de recherches en économie et technologie rurales de Tänikon (FAT).
<i>Objectifs politiques:</i>	Conformément à l'art. 104, al. 3, let. a, Cst., la Confédération complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies. Par ailleurs, les mesures prévues dans la LAgr ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région (art. 5, al. 1, LAgr).
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après avoir régulièrement baissé jusqu'en 1995, les revenus ont connu une légère hausse dans le domaine agricole, hausse qui a été marquée toutefois par d'importantes variations annuelles.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, s'élevant à quelque 70'000 francs, les revenus ont été légèrement inférieurs à ceux de 2001. Après le chiffre record de 84'000 francs atteint en l'an 2000, les revenus sont retombés, ces deux dernières années, aux niveaux de 1998 et 1999.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

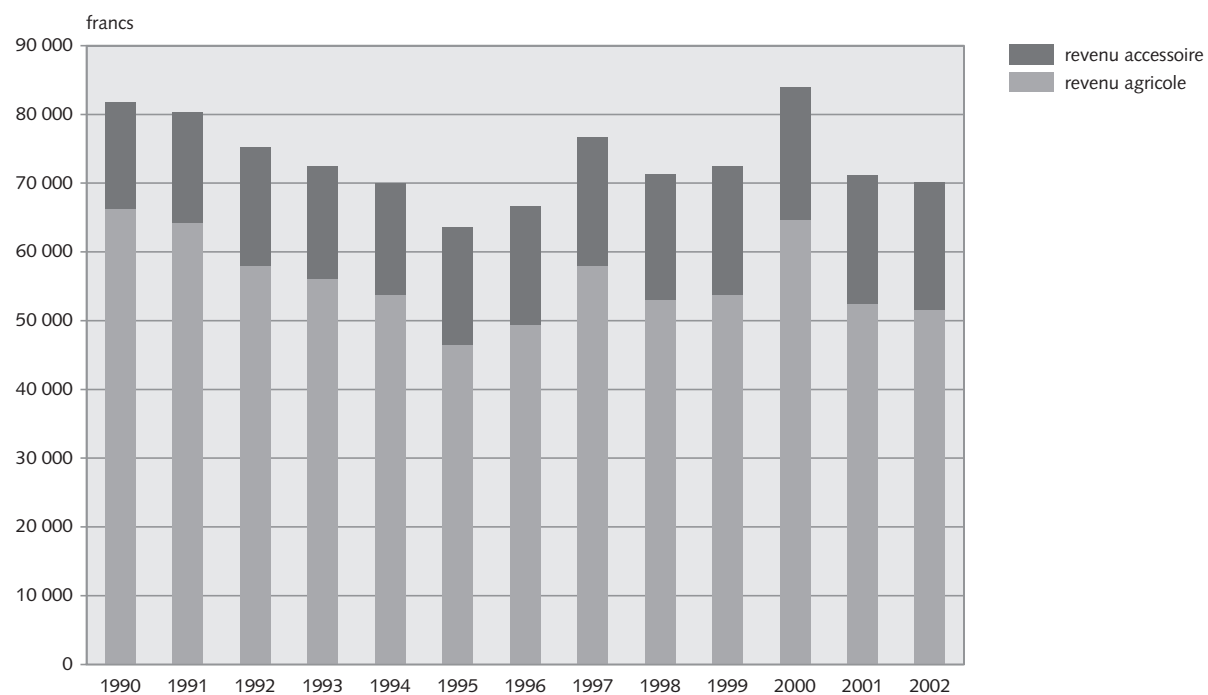
Nécessité d'une action politique

Il n'est pas nécessaire actuellement de prendre de mesures directes en vue d'adapter les revenus. La politique agricole de ces prochaines années (Politique agricole 2007) aura pour but d'améliorer la compétitivité de l'agriculture suisse, base de la sécurité des revenus.

Revenus agricoles

Revenu global par exploitation agricole

G 1.2.12



© OFS/ChF

1.2.13 Travailleurs pauvres («working poor»)

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur renseigne sur le taux de pauvreté parmi les personnes actives occupées. Il montre la part des personnes qui, bien qu'exerçant une activité professionnelle, ne gagnent pas suffisamment d'argent pour faire subsister le ménage dans lequel elles vivent.

Définition: Pourcentage de personnes actives occupées qui vivent dans un ménage pauvre, par rapport à l'ensemble des personnes actives occupées, de 20 à 59 ans.
Par personne active occupée, on entend toute personne qui travaille contre rémunération au moins une heure par semaine, dont le revenu du travail et le revenu du ménage sont supérieurs à zéro, et qui est âgée de 20 à 59 ans.
Le seuil de pauvreté est fixé sur la base des normes émises par la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS (forfaits I & II + loyer + assurance-maladie).

Objectifs politiques: Art. 41 et 115 Cst. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1992: Au cours des années 90, le taux de travailleurs pauvres est passé de 5,3 à 7,5%. Ces trois à quatre dernières années, ce taux s'est stabilisé et a même légèrement baissé.

Situation actuelle: En 2002, le taux de travailleurs pauvres s'élevait à 6,5%. Les femmes sont plus touchées que les hommes (7%), parce qu'elles font nettement plus souvent partie d'un ménage vivant d'un emploi à temps partiel. Les familles monoparentales (18,9%) et les familles nombreuses (15,7%) sont particulièrement menacées.

Evolution dans les années à venir: Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

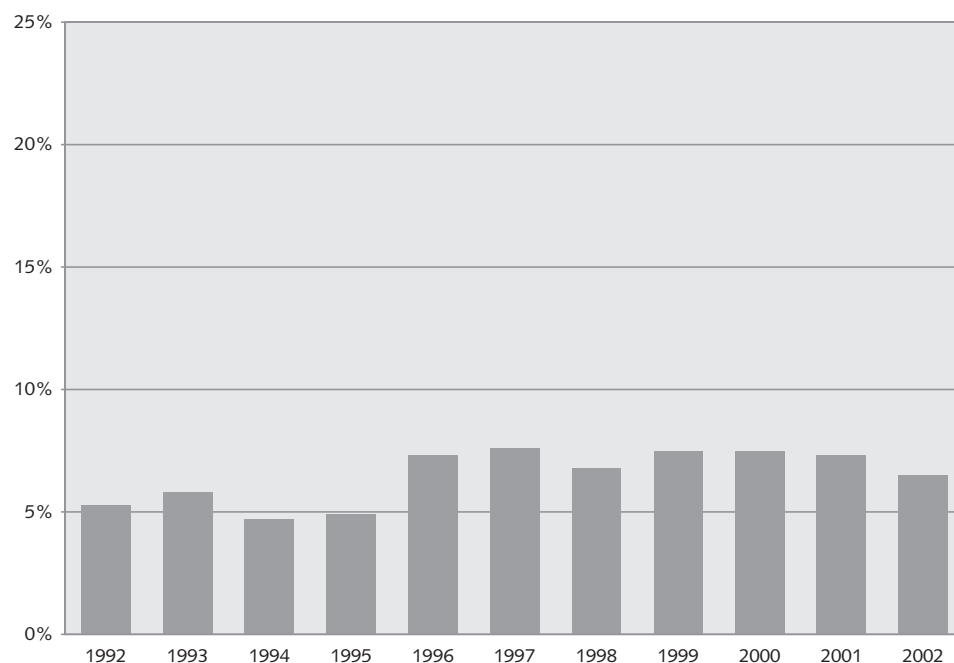
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. Toutefois, comme la situation s'aggrave pour les familles monoparentales et les couples avec enfants en particulier, il y a lieu de prendre des mesures visant à faire baisser le taux de travailleurs pauvres en Suisse.

Travailleurs pauvres («working poor»)

Taux de travailleurs pauvres en Suisse

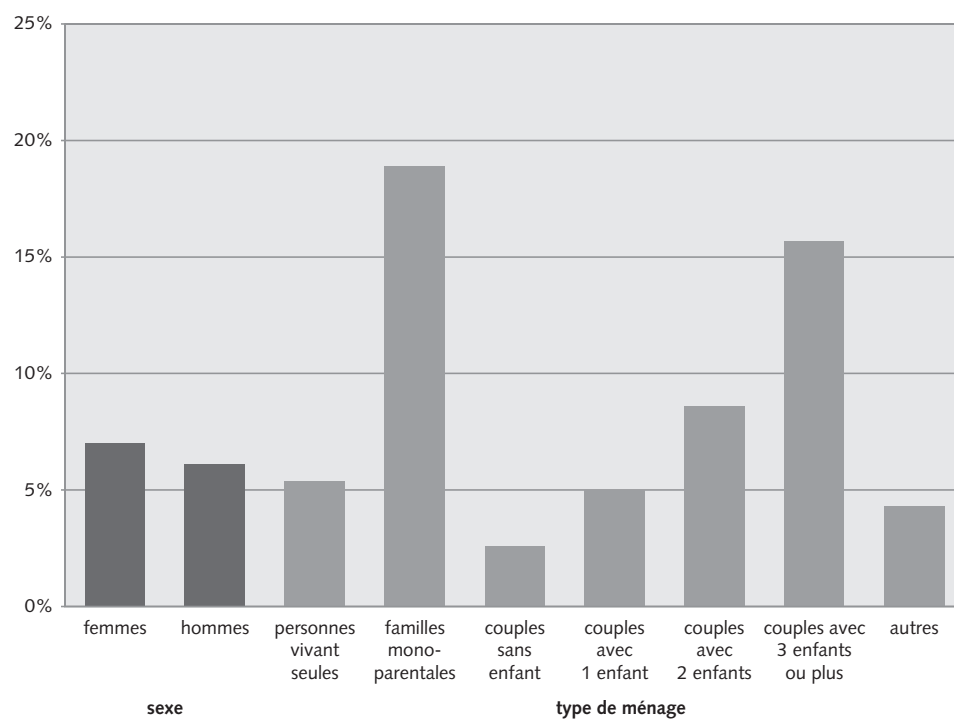
G 1.2.13a



OFS (ESPA)

Taux de travailleurs pauvres par sexe et par type de ménage, 2002

G 1.2.13b



OFS (ESPA)

© OFS/ChF

1.2.14 Inégalité de la répartition des revenus*

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre le rapport entre le revenu cumulé du 20% des ménages les plus riches (quintile supérieur) et le revenu cumulé du 20% des ménages les plus pauvres (quintile inférieur). L'indicateur présente les rapports entre ces deux sommes avant et après les transferts sociaux (prestations AVS/AI, prestations chômage, etc.), ce qui permet de montrer dans quelle mesure les mécanismes de redistribution par l'Etat atténuent les inégalités dans le domaine des revenus.

Définition: Rapport entre le revenu cumulé des ménages du quintile supérieur et celui des ménages du quintile inférieur, avant et après les transferts sociaux. Pour des raisons méthodologiques, les valeurs extrêmes – c'est-à-dire les revenus des ménages faisant partie du pour-cent le plus élevé ou du pour-cent le plus bas – n'ont pas été prises en compte. Base: revenu net équivalent des ménages avant et après les transferts sociaux.

Objectifs politiques: Art. 2, 127 et 135 Cst. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1998: Le rapport entre le revenu des ménages les plus riches et celui des ménages les plus pauvres est resté stable entre 1998 et 2001.

Situation actuelle: De tous les ménages, les 20% qui avaient les revenus les plus élevés disposaient, en 2001, d'un revenu environ 5,5 fois supérieur à celui des 20% qui avaient les revenus les plus bas. Si l'on tient compte des transferts sociaux, le revenu des plus riches n'est plus que 3,6 fois supérieur à celui des plus pauvres.

Evolution dans les années à venir: Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: Aucune comparaison ne peut être effectuée à l'heure actuelle, car les définitions établies par EUROSTAT n'ont pas encore de caractère définitif. La définition suisse s'appuiera sur les normes internationales.

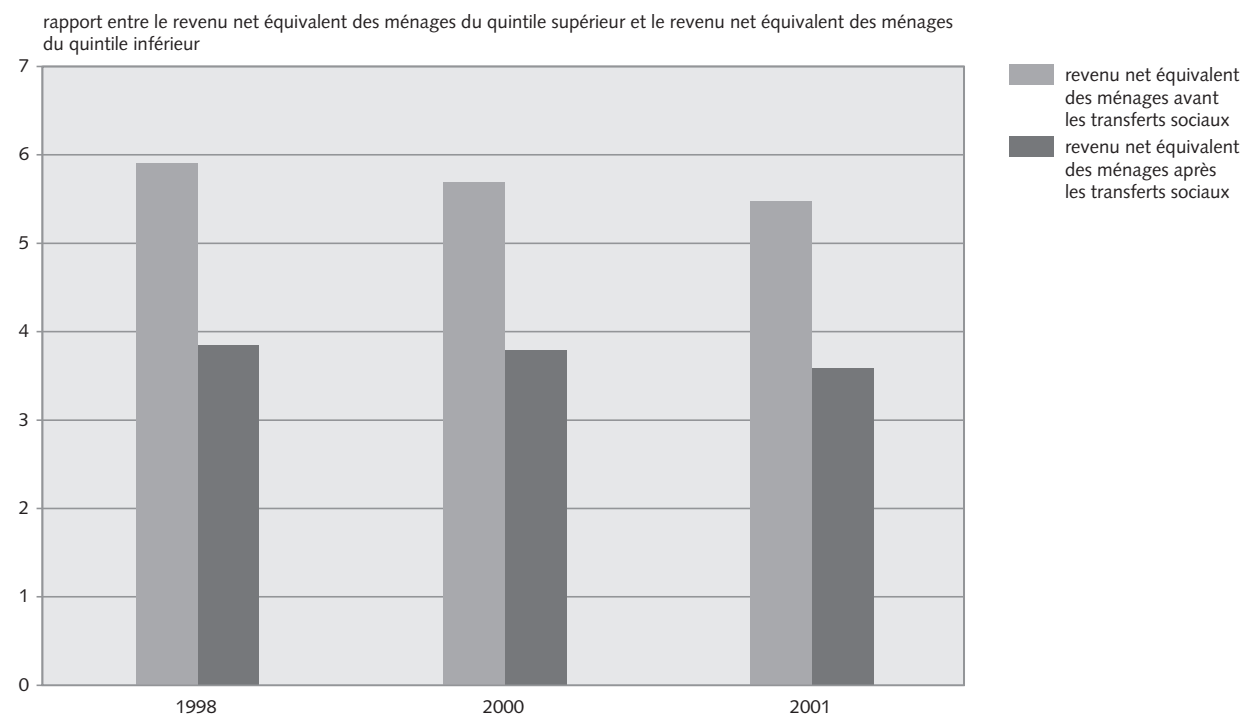
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. De plus, on ne constate actuellement aucune évolution dans la répartition des revenus qui pourrait appeler des mesures.

Inégalité de la répartition des revenus*

Inégalité de la répartition des revenus

G 1.2.14



OFS (ERC)

© OFS/ChF

1.2.15 Répartition globale des revenus

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre le degré d'inégalité des revenus des ménages privés en Suisse, avant et après les transferts sociaux.
<i>Définition:</i>	Rapport entre la répartition effective des revenus et la répartition théorique selon laquelle tous les ménages auraient le même revenu. Base: revenu net des ménages avant et après les transferts sociaux.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 2, 127 et 135 Cst. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1998:</i>	Entre 1998 et 2001, l'inégalité des revenus des ménages privés est restée stable en Suisse.
<i>Situation actuelle:</i>	La moitié des ménages se partagent un quart du revenu global, tandis que les ménages qui disposent du revenu le plus élevé (et qui représentent 10% des ménages) se partagent un autre quart du revenu global (revenu net des ménages avant les transferts sociaux).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

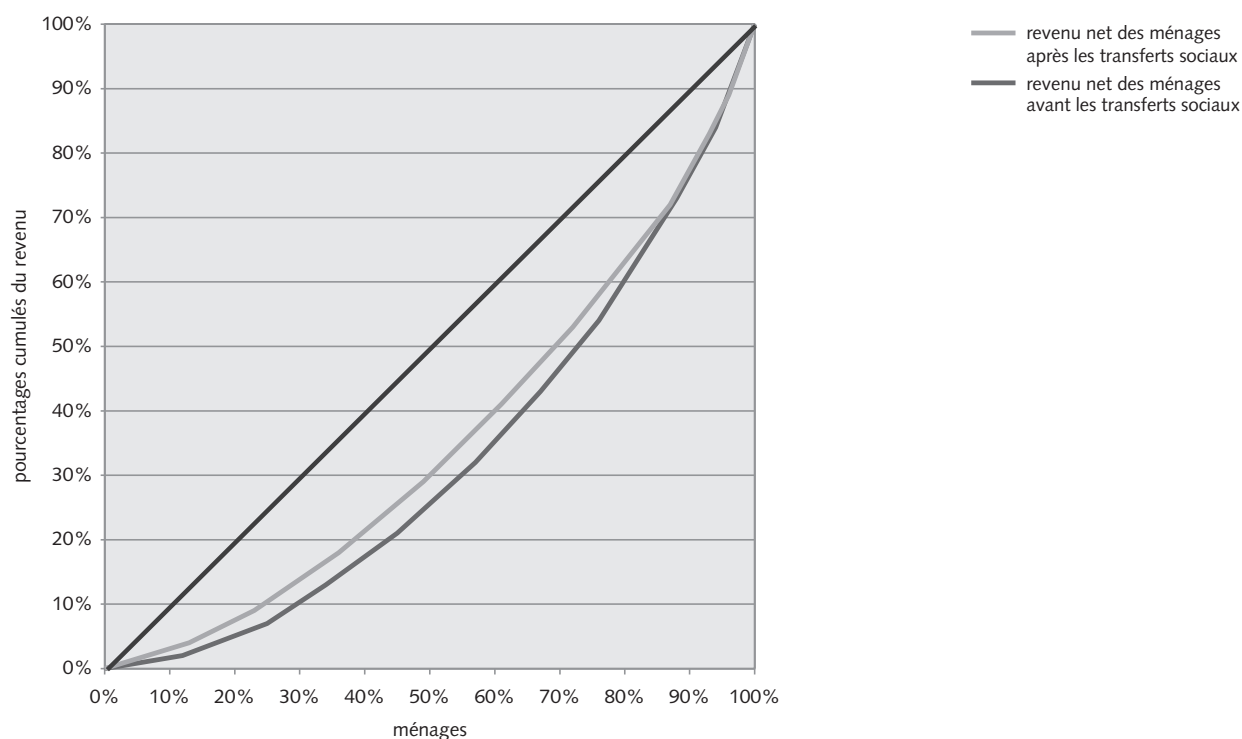
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Répartition globale des revenus

Courbe de Lorenz des revenus nets de l'ensemble des ménages en 2001

G 1.2.15



La courbe de Lorenz est une courbe de concentration qui montre la répartition des revenus par ménage. Si tous les ménages disposaient du même revenu, la courbe de Lorenz serait identique à la diagonale figurant sur le graphique. En revanche, plus la répartition des revenus entre les ménages est inégale, plus la courbe de Lorenz est incurvée (et donc éloignée de la diagonale).

OFS (ERC)

© OFS/ChF

1.3.1 Quote-part de l'Etat (Confédération)*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	La quote-part de l'Etat montre le rapport entre les dépenses engagées par la Confédération pour remplir ses tâches et le produit intérieur brut. Elle donne par là une estimation du poids de l'Etat dans l'économie. L'évolution de la quote-part de l'Etat dans les années à venir devra être observée en tenant compte du fait que 80% du produit des dernières augmentations de la TVA destinées au financement de l'AVS et de l'AI, et de celles qui sont prévues, sont versés directement aux Fonds de compensation.
<i>Définition:</i>	Rapport entre les dépenses totales de la Confédération et le produit intérieur brut calculé aux prix courants. Les chiffres se fondent sur le PIB révisé selon le système européen des comptes de 1995 (SEC 1995).
<i>Objectifs politiques:</i>	Constitution fédérale, Art. 126 (frein à l'endettement) Lignes directrices des finances fédérales (1999): elles visent la stabilisation – abstraction faite des effets de l'évolution démographique – et la réduction, à long terme, de la quote-part de l'Etat.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La quote-part de l'Etat (Confédération) doit rester une des plus basses parmi celles des pays de l'OCDE; toute comparaison internationale doit toutefois tenir compte du niveau de développement des pays considérés (Lignes directrices des finances fédérales, 1999).

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La récession économique des années 90 a eu pour corollaire une faible croissance et une forte augmentation des dépenses de l'Etat, notamment dans le domaine social (évolution démographique), ce qui s'est traduit par un accroissement de 9,7% (1990) à 11,9% (2002) de la quote-part de l'Etat (Confédération).
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la quote-part de l'Etat (Confédération) s'est élevée à 11,9%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Selon les dernières estimations budgétaires, la quote-part de l'Etat (Confédération) devrait se stabiliser aux alentours de 11,7% en 2004. En dépit de la reprise attendue et de l'amélioration des conditions du marché du travail, ce taux devrait grimper à près de 12% durant les années du plan financier 2005 à 2007, si le déficit structurel résiduel n'est pas réduit. Exception faite des transferts à l'AVS et à l'AI, la quote-part de l'Etat passera de 11,2%, en 2003, à 11,0% en 2007.

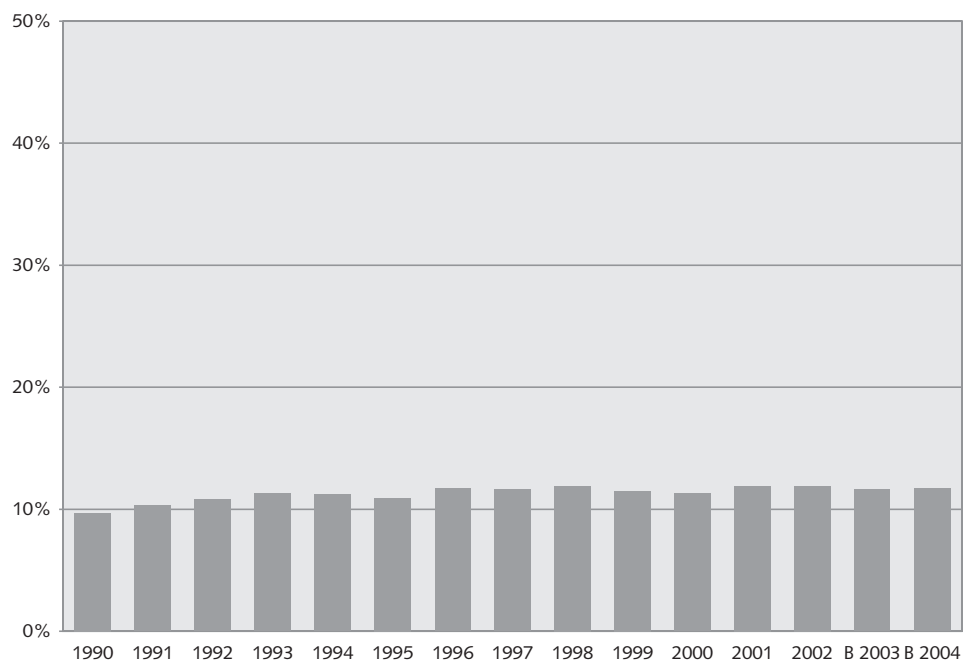
Nécessité d'une action politique

Une croissance des dépenses plus rapide que celle de l'économie entraînerait une augmentation de la quote-part de l'Etat, ce qui irait à l'encontre de l'objectif fixé dans les Lignes directrices des finances fédérales. C'est pourquoi, il conviendra, au cours des prochaines années, de veiller à un strict respect de la discipline budgétaire et d'y réfléchir à deux fois avant de voter toute nouvelle dépense. Le frein à l'endettement, qui a été appliqué pour la première fois au budget 2003, les économies substantielles votées dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003 et les nouvelles mesures prévues dans le Programme de la législature 2003–2007 doivent précisément permettre de contenir la quote-part de l'Etat et de la réduire à long terme.

Quote-part de l'Etat (Confédération)*

Quote-part de l'Etat: dépenses totales de la Confédération en % du PIB

G 1.3.1



B: Budget (état: décembre 03)

AFF (PFBC) (selon SEC95)

© OFS/ChF

1.3.2 Quote-part de l'Etat (toutes collectivités publiques confondues, y compris les assurances sociales)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	La quote-part de l'Etat donne une estimation du poids des collectivités publiques dans une économie. Une quote-part élevée peut paralyser l'action de l'Etat. Elle est donc également un révélateur de l'influence de l'Etat sur l'activité économique et de la qualité d'une économie.
<i>Définition:</i>	CH: rapport entre les dépenses totales des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) ou de la Confédération et le produit intérieur brut calculé aux prix courants. Sont prises en considération les dépenses des communes, des cantons et celles de la Confédération ainsi que les contributions à l'AVS, à l'AI, à l'APG, à l'AC et les allocations familiales versées dans l'agriculture. Les chiffres se fondent sur le PIB révisé selon le système européen des comptes de 1995 (SEC 1995). Depuis la conversion au SEC 95, les primes d'assurance-maladie et les primes à la CNA ne sont plus prises en compte dans les assurances sociales. International: rapport entre les dépenses totales des administrations publiques (assurances sociales comprises) et le produit intérieur brut calculé aux prix courants.
<i>Objectifs politiques:</i>	Constitution fédérale, Art. 126 (frein à l'endettement) Lignes directrices des finances fédérales (1999): elles visent la stabilisation – abstraction faite des effets de l'évolution démographique – et la réduction à long terme de la quote-part de l'Etat. La Confédération veillera à ce que les cantons et les communes fournissent un effort comparable au sien dans leurs domaines de compétence.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La quote-part de l'Etat doit rester une des plus basses parmi celles des pays de l'OCDE; toute comparaison internationale doit toutefois tenir compte du niveau de développement des pays considérés (Lignes directrices des finances fédérales, 1999).

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La récession économique des années 90 a eu pour corollaire une faible croissance et une forte augmentation des dépenses de l'Etat, notamment dans le domaine social, ce qui s'est traduit par un accroissement considérable de la quote-part de l'Etat (toutes collectivités publiques confondues).
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la quote-part de l'Etat s'est élevée à 38,4%, (Confédération=12,1%), ce qui était un taux relativement bas, mesuré à l'aune internationale.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Selon les dernières estimations effectuées sur la base du PIB révisé, la quote-part de l'Etat (Confédération, cantons, communes) s'élèvera à 39,7%, en 2004.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison internationale, la Suisse occupe (Etat à fin 2002) une position avantageuse. Depuis 1990 cependant, sa position s'est relativement affaiblie, à l'instar du Japon d'ailleurs, en raison notamment d'une croissance économique qui n'a pas suivi celle des autres pays de l'OCDE.
-----------------	---

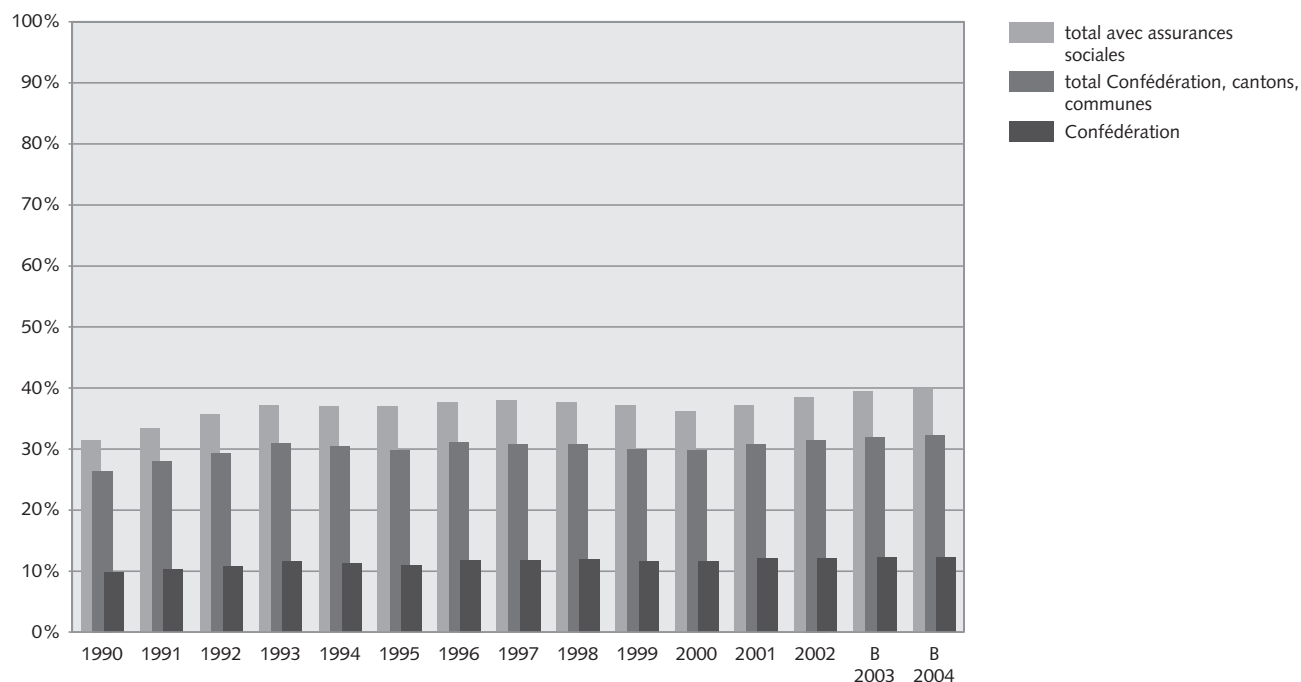
Nécessité d'une action politique

La Confédération n'ayant aucun pouvoir sur les budgets cantonaux et communaux, aucune action directe n'est donc envisageable si ce n'est pour influencer la quote-part de l'Etat au niveau fédéral (cf. indicateur 1.3.1).

Quote-part de l'Etat (toutes collectivités publiques confondues, y compris les assurances sociales)

Quotes-parts de l'Etat, toutes collectivités publiques confondues
(assurances sociales comprises) en % du PIB

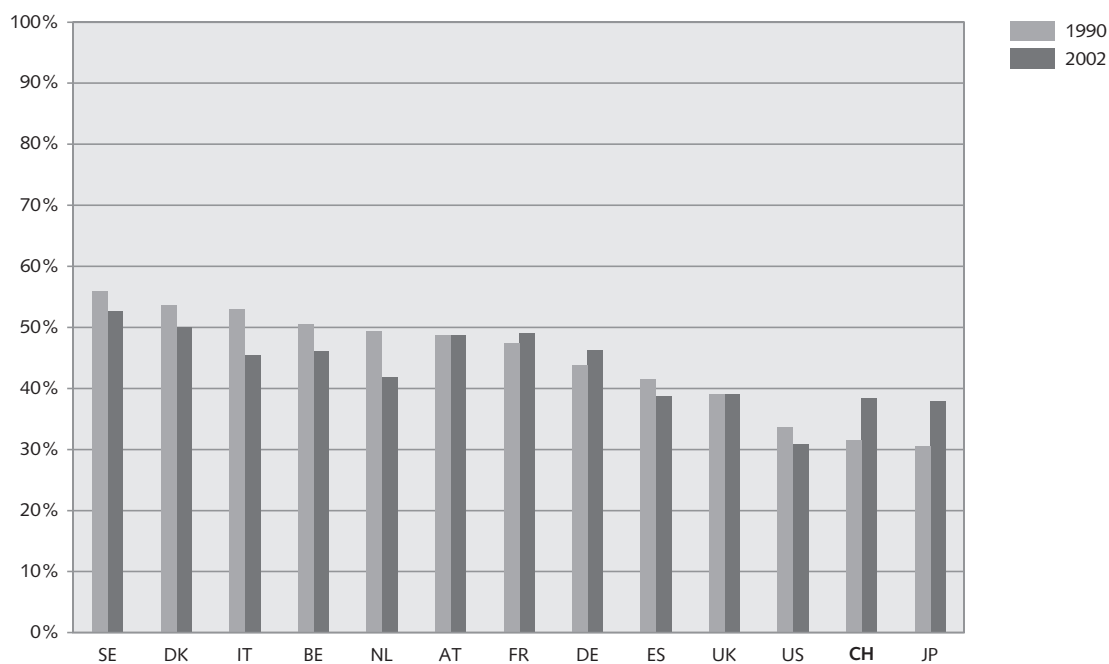
G 1.3.2a



B: Budget
AFF (PFBC) (selon SEC95)

Quotes-parts de l'Etat (assurances sociales comprises)
de pays de l'OCDE en % du PIB

G 1.3.2b



OCDE, AFF (PFBC)

© OFS/ChF

1.3.3 Quote-part d'impôt de la Confédération*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	La quote-part d'impôt de la Confédération montre le rapport entre les impôts perçus par la Confédération et le produit intérieur brut. Elle donne un aperçu des montants que l'Etat prélève pour financer ses tâches. L'évolution de la quote-part d'impôt dans les années à venir devra être observée en tenant compte du fait que 80% du produit des dernières augmentations de la TVA destinées au financement de l'AVS et de l'AI, et de celles qui sont prévues, sont versés directement aux Fonds de compensation.
<i>Définition:</i>	La quote-part fiscale correspond au rapport entre les recettes fiscales, y compris les cotisations aux assurances sociales, et le produit intérieur brut (PIB). La quote-part d'impôt ne comprend que les recettes fiscales (groupe par nature 50), les impôts sur l'alcool et la part de la Confédération aux recettes des jeux dans les casinos. Les chiffres se fondent sur le PIB révisé selon le système européen des comptes de 1995 (SEC 95).
<i>Objectifs politiques:</i>	Constitution fédérale, Art. 126 (frein à l'endettement) Lignes directrices des finances fédérales (1999): «A moyen terme, stabilisation et à long terme, réduction de la quote-part fiscale, sous réserve des effets de l'évolution démographique». Une augmentation de la quote-part d'impôt de la Confédération ne pourra être envisagée qu'en raison d'un accroissement des dépenses dû à l'évolution démographique ou aux fins de financer des charges nouvelles résultant d'une adhésion à l'UE.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La quote-part fiscale de l'Etat doit rester parmi les plus basses au sein de l'OCDE. Toute comparaison internationale doit toutefois tenir compte du niveau de développement des pays considérés (Lignes directrices des finances fédérales, 1999).

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La quote-part d'impôt de la Confédération a passé, entre 1990 et 2002, de 8,8% à 10,1%. En 2000, année de forte croissance, la quote-part d'impôt a grimpé au niveau record de 11,2%. Ce record est à mettre en relation avec le produit extraordinaire de l'impôt anticipé et des droits de timbre engendré par la flambée boursière. Depuis lors, la quote-part d'impôt s'est stabilisée légèrement au-dessus de 10%.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2003, la quote-part fiscale de la Confédération s'est élevée à 10,1%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Selon les estimations budgétaires pour 2004, la quote-part d'impôt de la Confédération devrait s'élever, en 2004, à 10,2%, soit à un niveau inférieur à celui de 2000. Elle devrait augmenter durant les années 2005 à 2007 d'un demi-point de pourcentage en raison notamment de l'augmentation de 0,8% de la TVA destinée au financement de l'AI, sur laquelle le peuple sera appelé à voter le 16 mai 2004. Exception faite des transferts à l'AVS et à l'AI, la quote-part d'impôt devrait s'établir ces prochaines années à 9,6%, soit au niveau de 2003.

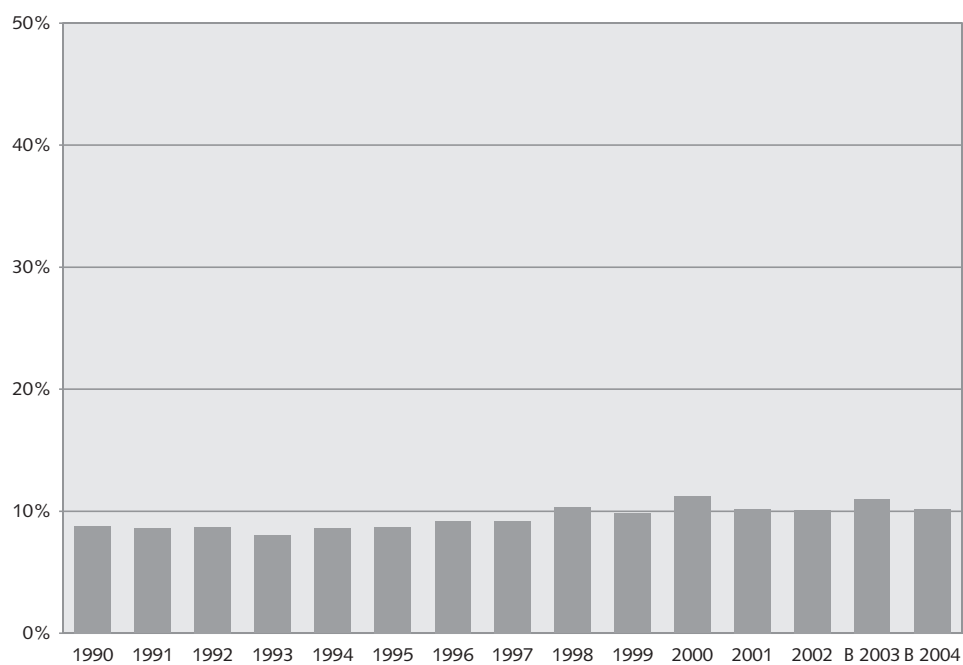
Nécessité d'une action politique

La quote-part d'impôt de la Confédération n'ayant plus évolué depuis 1998, aucune action ne s'impose dans l'immédiat.

Quote-part d'impôt de la Confédération*

Quote-part d'impôt de la Confédération: recettes fiscales
de la Confédération, en % du PIB

G 1.3.3



B: Budget (état fin 2003)

AFF (PFBC) (SEC95)

© OFS/ChF

1.3.4 Quote-part fiscale des collectivités publiques (y compris les assurances sociales)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	La quote-part fiscale permet de déterminer la charge fiscale dans un Etat et donne un aperçu des montants que prélève l'Etat pour financer ses tâches. Elle permet en outre d'établir une comparaison avec les autres pays et fournit une indication sur la qualité de la place économique.
<i>Définition:</i>	La quote-part fiscale correspond au rapport entre les recettes fiscales, y compris les cotisations aux assurances sociales, qui sont collectées par les collectivités publiques, et le produit intérieur brut (PIB). Sont pris en considération les impôts prélevés par les communes, les cantons et la Confédération ainsi que les contributions à l'AVS, à l'AI, à l'APG, à l'AC et les allocations familiales versées dans l'agriculture. Les chiffres se fondent sur le PIB révisé selon le système européen des comptes de 1995 (SEC 1995). Depuis la conversion au SEC 95, les primes d'assurance-maladie et les primes à la CNA ne sont plus prises en compte dans les assurances sociales, ce qui explique que la quote-part fiscale calculée selon la nouvelle méthode est plus basse de 4 points du PIB par rapport à celle établie selon l'ancienne formule.
<i>Objectifs politiques:</i>	Constitution fédérale, Art. 126 (frein à l'endettement) Lignes directrices des finances fédérales (1999): «A moyen terme, stabilisation et à long terme, réduction de la quote-part fiscale, sous réserve des effets de l'évolution démographique». La Confédération veillera à ce que les cantons et les communes fournissent un effort comparable au sien dans leurs domaines de compétence.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La quote-part fiscale doit rester parmi les plus basses au sein de l'OCDE; toute comparaison internationale doit toutefois tenir compte du niveau de développement des pays considérés (Lignes directrices des finances fédérales, 1999).

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La quote-part fiscale de l'ensemble des collectivités publiques a sensiblement augmenté, entre 1990 et 2000, passant de 26,0% à 30,7%. Dans le même temps, la quote-part d'impôt de la Confédération a passé de 8,9% à 11,3%.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la quote-part fiscale de l'ensemble des collectivités publiques (nouveau régime) s'est élevée à 30,5% (Confédération 10,1%, après déduction des doubles imputations).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Selon le budget 2004, la quote-part d'impôt de la Confédération devrait s'élever à 10,2%, soit à un niveau inférieur à celui de 2000. Les résultats concernant la quote-part fiscale des trois échelons (Confédération, cantons, communes) ne seront pas disponibles avant juillet 2004.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison internationale, la Suisse fait partie des Etats dont la quote-part fiscale est la plus basse.
-----------------	--

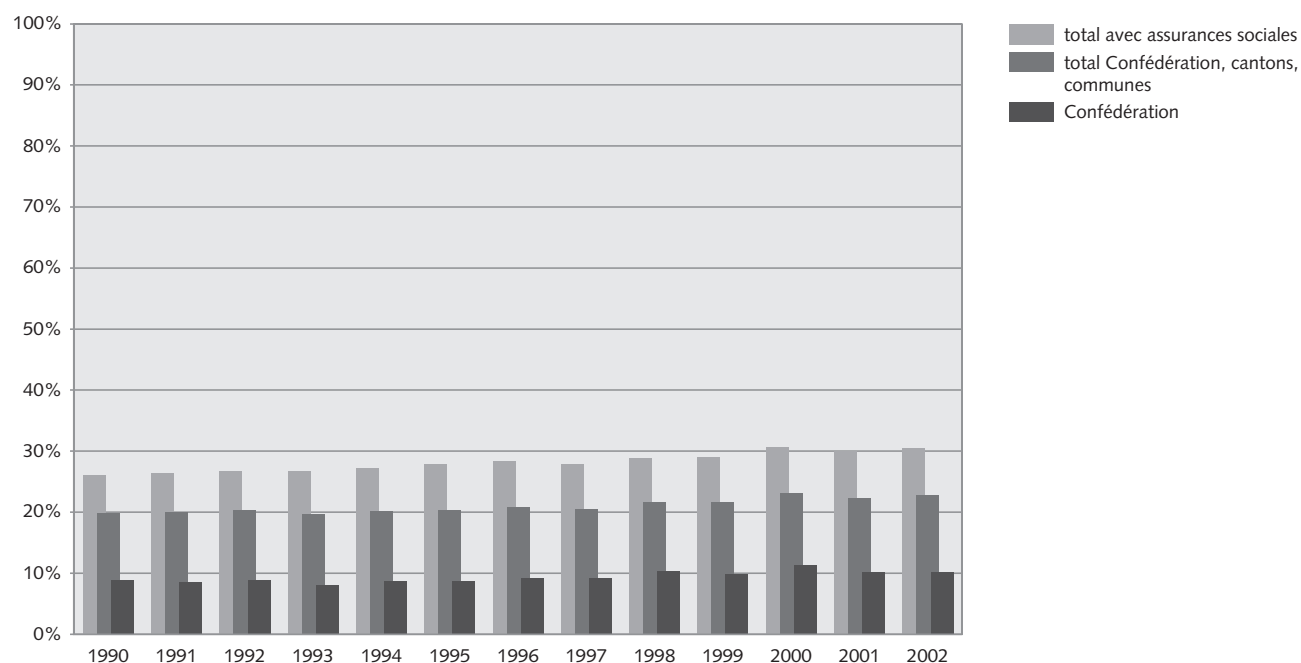
Nécessité d'une action politique

La Confédération ne peut agir que sur la partie de la quote-part fiscale qui est du ressort de sa compétence selon la Constitution. Aucune action directe n'est donc envisageable hormis sur la quote-part fiscale de la Confédération (cf. indicateur 1.3.3).

Quote-part fiscale des collectivités publiques (y compris les assurances sociales)

Quotes-parts fiscales des collectivités publiques (assurances sociales comprises, sans la CNA et l'ass.-maladie)

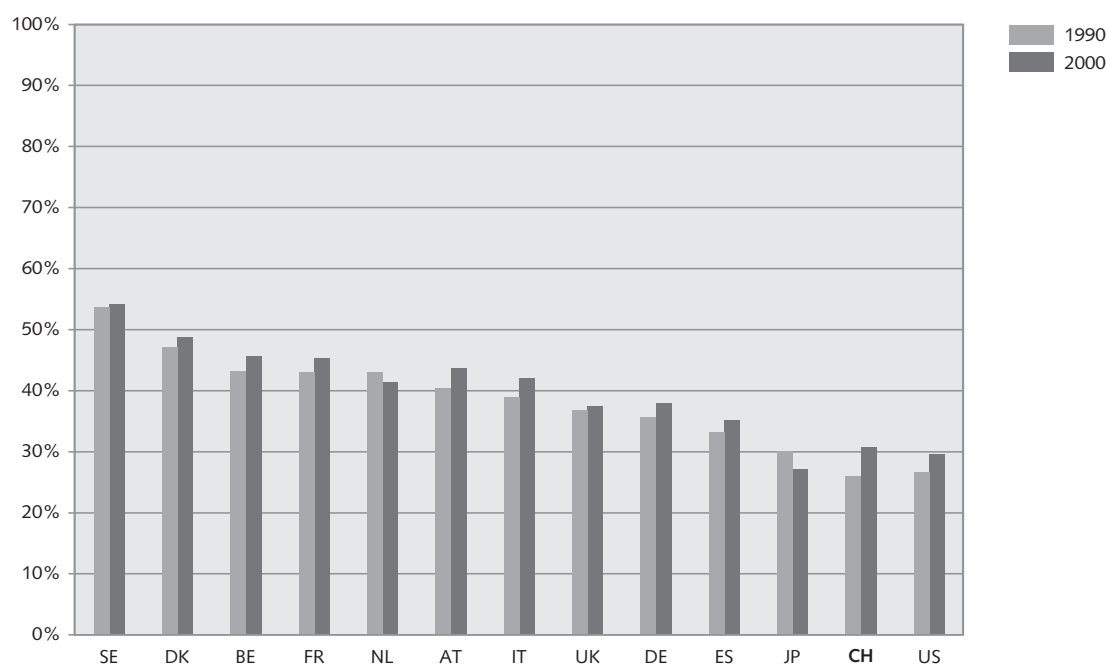
G 1.3.4a



AFF (PFBC) (selon SEC95)

Quotes-parts fiscales (assurances sociales comprises) de pays de l'OCDE, en % du PIB

G 1.3.4b



OCDE, AFF (PFBC)

© OFS/ChF

1.3.5 Taux d'endettement de la Confédération

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Le taux d'endettement donne une estimation de l'ampleur de la dette par rapport au produit intérieur brut et de la capacité d'endettement et de remboursement de la Confédération. La stabilisation de l'endettement, en chiffres absolus, et l'abaissement du niveau de la dette, dans un contexte de croissance durable, requiert une politique budgétaire équilibrée et suivie sur un cycle conjoncturel. Dans la mesure où il est impossible de définir scientifiquement le taux d'endettement idéal, les valeurs limites sont fonction d'appréciations politiques.
<i>Définition:</i>	Rapport entre la dette brute (les engagements courants, la dette à court, moyen et long terme ainsi que les engagements pour les comptes spéciaux, notamment ceux de la Caisse fédérale de pensions) de la Confédération et le PIB. Les chiffres se fondent sur le PIB révisé selon le système européen des comptes de 1995 (SEC 1995).
<i>Objectifs politiques:</i>	Constitution fédérale, Art. 126 (frein à l'endettement) Lignes directrices des finances fédérales (1999): Le taux d'endettement de la Confédération doit être ramené à un niveau acceptable à long terme. L'introduction du frein à l'endettement devrait entraîner une réduction de la dette à moyen et long terme.
<i>Objets quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	De 1990 à 2002, la dette de la Confédération a plus que triplé pour atteindre 122 milliards en termes bruts. Le taux d'endettement de la Confédération est passé de 11,8%, en 1990, à 26,0% en l'an 2000. Cette situation est le résultat notamment de la politique budgétaire menée dans les années 80 (absence de discipline budgétaire). Le programme de stabilisation 1998, de même que l'objectif budgétaire 2001, associés à une conjoncture économique favorable, ont permis de casser la spirale de l'endettement entre 1999 et 2001.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la dette de la Confédération est passée à quelque 122 milliards de francs, soit à un taux égal à 28,6% du PIB.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Selon les dernières estimations budgétaires, la dette brute de la Confédération se montera à 128 milliards de francs en 2004, ce qui représente un taux d'endettement de 29,9%. En dépit du redressement conjoncturel escompté, ce taux ne devrait pas varier durant les années 2005–2007, à moins que des mesures correctrices ne soient introduites d'ici là.

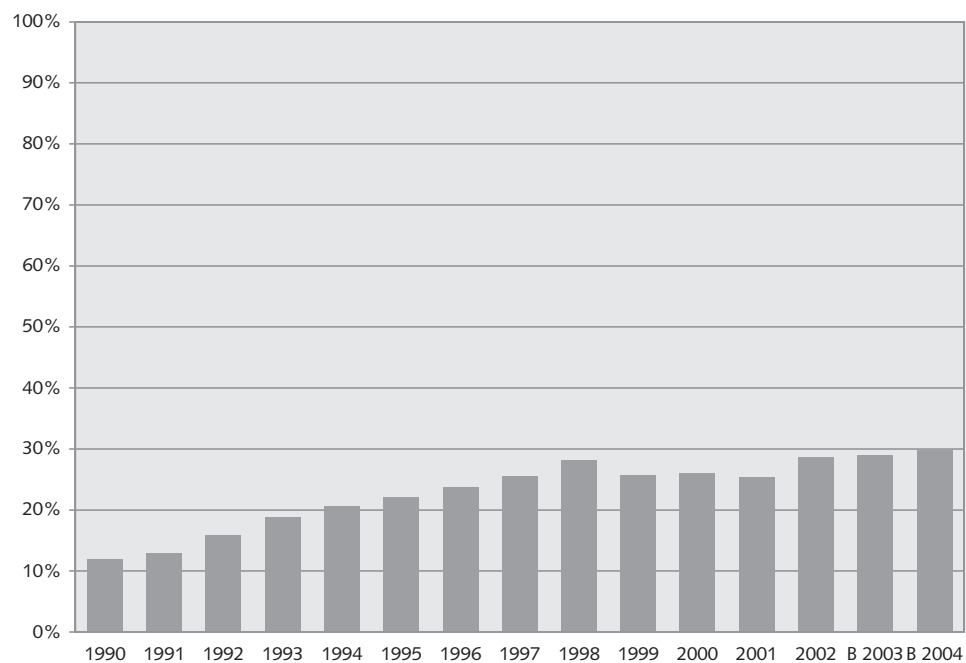
Nécessité d'une action politique

Le taux d'endettement ne pourra pas être diminué. Seule une politique budgétaire conséquente et durable, fondée sur le frein à l'endettement, permettra de garantir une stabilisation, puis une baisse du taux d'endettement.

Taux d'endettement de la Confédération

Taux d'endettement de la Confédération en % du PIB

G 1.3.5



B: Budget
AFF (PFBC)

© OFS/ChF

1.3.6 Taux d'endettement des collectivités publiques

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Le taux d'endettement donne une estimation de l'ampleur de la dette publique dans son ensemble par rapport au produit intérieur brut et de la capacité d'endettement et de remboursement des collectivités publiques.
<i>Définition:</i>	CH: rapport entre la dette brute (les engagements courants, la dette à court, à moyen et à long terme ainsi que les engagements pour les comptes spéciaux) de l'ensemble des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales comprises) et le PIB. International: dette brute de l'ensemble du secteur public (Confédération, cantons, communes, assurances sociales comprises) rapportée au PIB. Les chiffres se fondent sur le PIB révisé selon le système européen des comptes 1995 (SEC 95)
<i>Objectifs politiques:</i>	Constitution fédérale, Art. 126 (frein à l'endettement) Lignes directrices des finances fédérales (1999): Le taux d'endettement de la Confédération doit être ramené à un niveau acceptable à long terme. L'introduction du frein à l'endettement devrait entraîner une réduction de la dette de la Confédération à moyen et à long terme.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	De 1990 à 2000, la dette de l'ensemble des pouvoirs publics a doublé pour passer à 207 milliards. Le taux d'endettement est passé de 29,9%, en 1990, à 49,9%, en 2000. Cette situation est le résultat notamment de la politique budgétaire menée dans les années 80 (absence de discipline budgétaire). Grâce aux mesures d'assainissement mises en œuvre par l'ensemble des collectivités publiques entre 1999 et 2001, la spirale de l'endettement a pu être freinée.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, le taux d'endettement des collectivités publiques était de 54,9%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	D'après les résultats des comptes et les budgets actualisés sur la base des chiffres révisés du PIB, le taux d'endettement de l'ensemble des collectivités publiques devrait se situer aux alentours de 56% en 2004. La dette des collectivités publiques devrait atteindre 247 milliards.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison internationale (OCDE), la Suisse occupe une position avantageuse. Mais cet avantage comparatif s'est dégradé en raison de la forte hausse du taux d'endettement.
-----------------	---

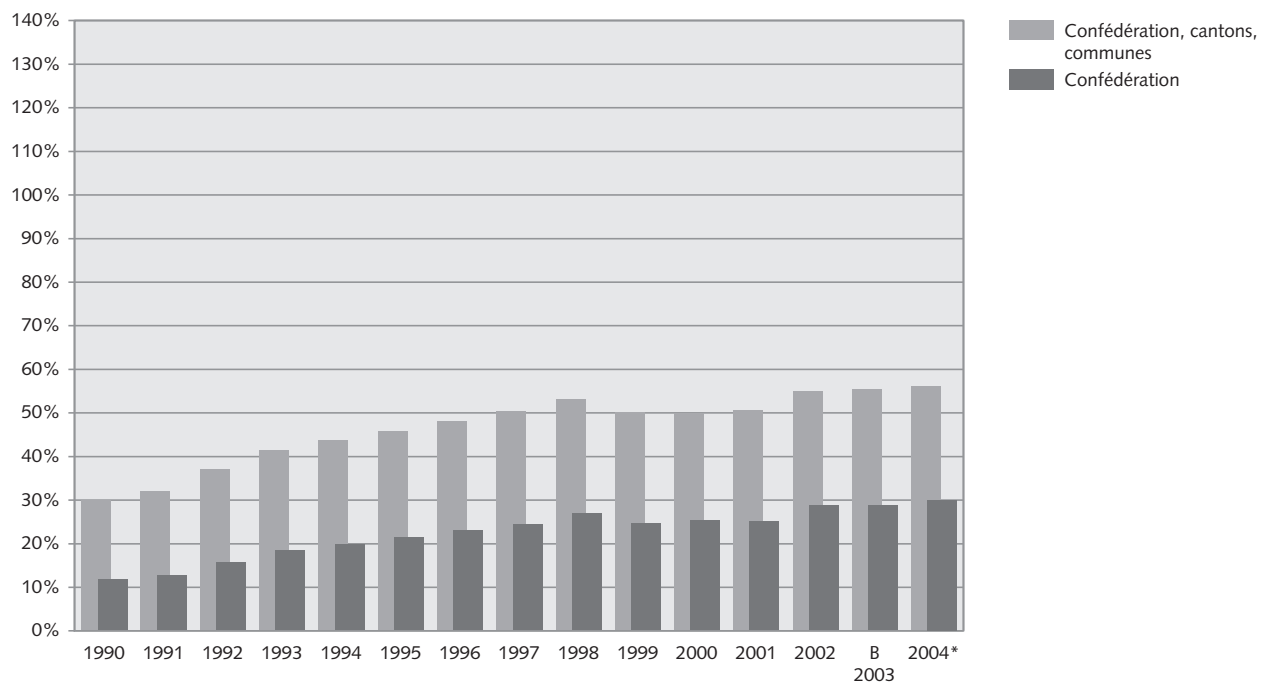
Nécessité d'une action politique

La Confédération n'ayant aucun pouvoir sur les budgets cantonaux et communaux, aucune action directe n'est envisageable si ce n'est pour influencer le taux d'endettement de la Confédération (cf. indicateur 1.3.5).

Taux d'endettement des collectivités publiques

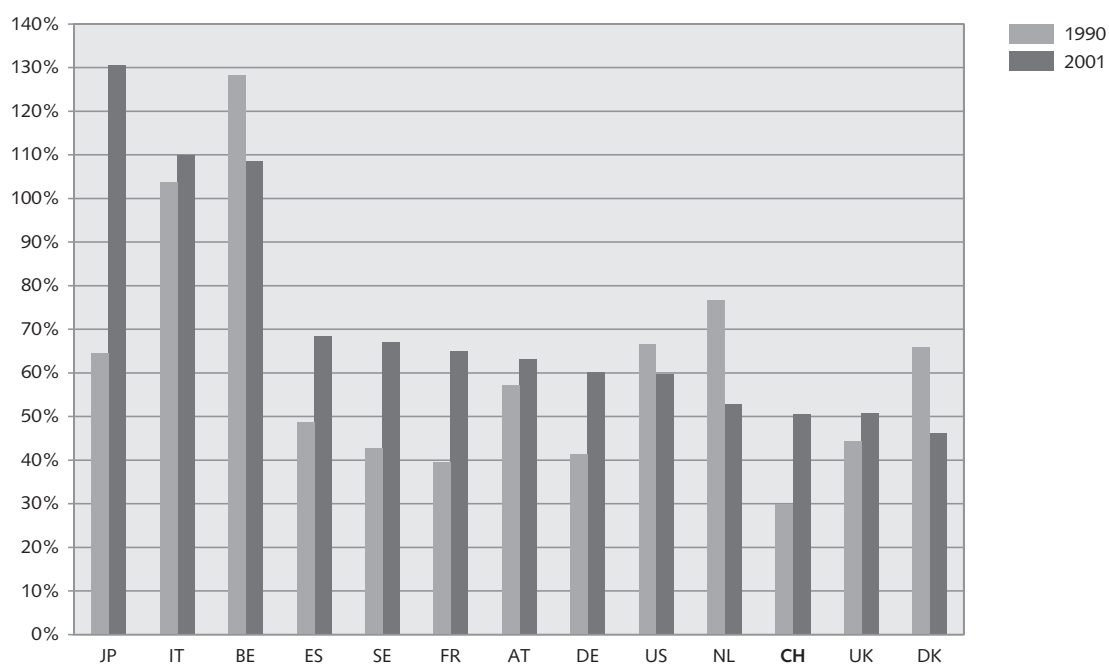
Taux d'endettement des collectivités publiques

G 1.3.6a



Taux d'endettement des collectivités publiques dans des pays de l'OCDE, de 1990 à 2001, en % du PIB

G 1.3.6b



OCDE

© OFS/ChF

1.3.7 Recettes fiscales encaissées selon le type de prélèvement

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution, en termes nominaux, des recettes fiscales ainsi que les variations des parts des impôts directs et des impôts indirects. Il ne montre pas les effets indésirables d'un impôt sur l'efficacité d'une économie ni la charge fiscale que supportent les différentes catégories de contribuables.
<i>Définition:</i>	Répartition des recettes fiscales selon les impôts directs, les impôts liés à la production, l'ICHA/TVA et les impôts liés à l'importation. Sont compris dans les impôts liés à la production, les dépenses de consommation, certaines régales et concessions, les bénéfices des monopoles de l'Etat (à l'exception des bénéfices versés par la Poste et Swisscom ainsi que ceux de la BNS qui sont considérés comme des dividendes et des revenus distribués), les impôts sur les véhicules à moteur des sociétés, les redevances routières payées par les sociétés, les droits de timbre et d'autres impôts indirects comme l'impôt sur le tabac, l'impôt sur la bière, l'impôt sur le produit des maisons de jeu, les droits de timbre sans les droits de l'étranger, la redevance poids lourds perçue dans le pays, la vignette autoroutière (20%) perçue dans le pays, les taxes agricoles comme les taxes payées par les producteurs et d'autres taxes.
<i>Objectifs politiques:</i>	Les Lignes directrices des finances fédérales prévoient sous le principe 16 un transfert de la pression fiscale des impôts directs vers les impôts indirects (la TVA et d'autres impôts de consommation).
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Suite à l'introduction de la TVA en 1995, la part de l'ICHA/TVA a passé d'un bond de 12,5% à 16,2%. Les augmentations de taux l'ont fait progresser légèrement depuis jusqu'à 17,8%. En revanche, la part des impôts directs a régressé entre 1994 et 2001 de 70,1% à 64,4%. Les impôts liés à la production ont également augmenté, passant de 9,2%, en 1990, à 11,1%, en 2001. Les impôts liés à l'importation sont restés à peu près stables.
<i>Situation actuelle:</i>	Situation en 2001: impôts directs (64,4%), impôts liés à la production sans l'ICHA/TVA et impôts liés à l'importation (11,1%), ICHA/TVA (17,8%), impôts liés à l'importation (6,6%)
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Aucun scénario n'a été établi jusqu'à présent.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

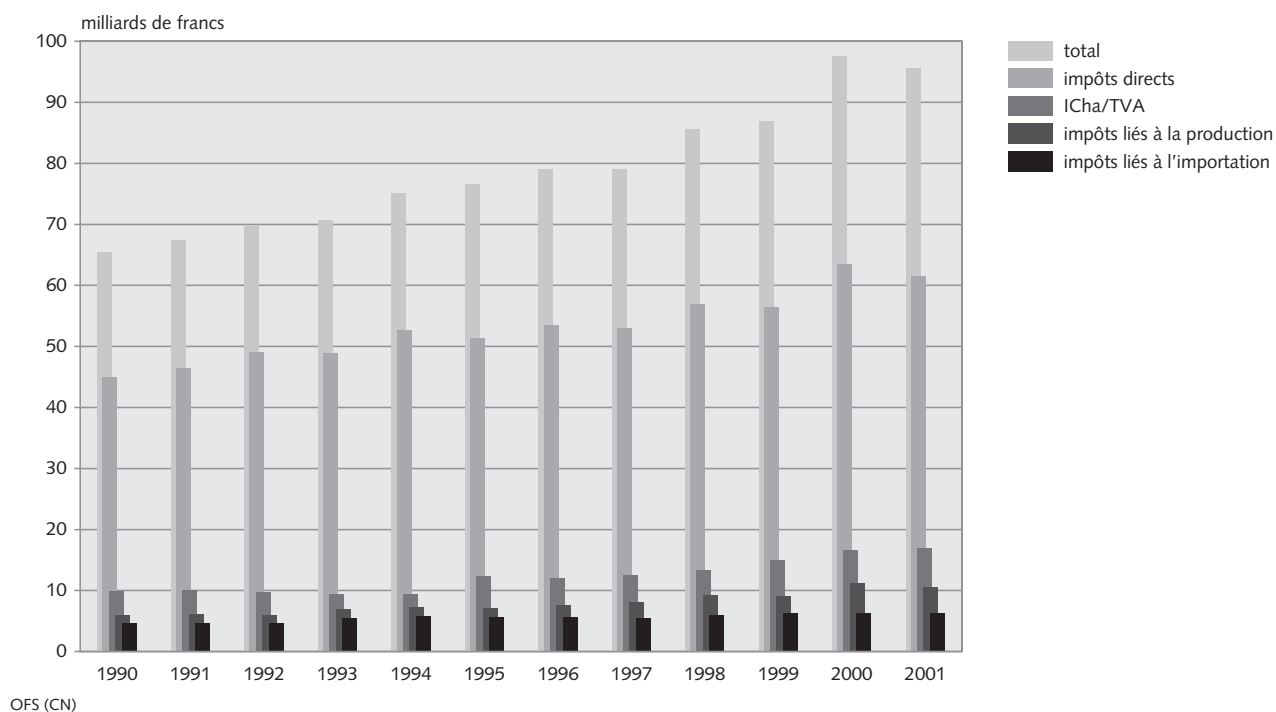
Nécessité d'une action politique

Aucune action politique ne s'impose vu que l'évolution des rapports tend vers le but fixé, c'est-à-dire vers une augmentation de la part des impôts indirects.

Recettes fiscales encaissées selon le type de prélèvement

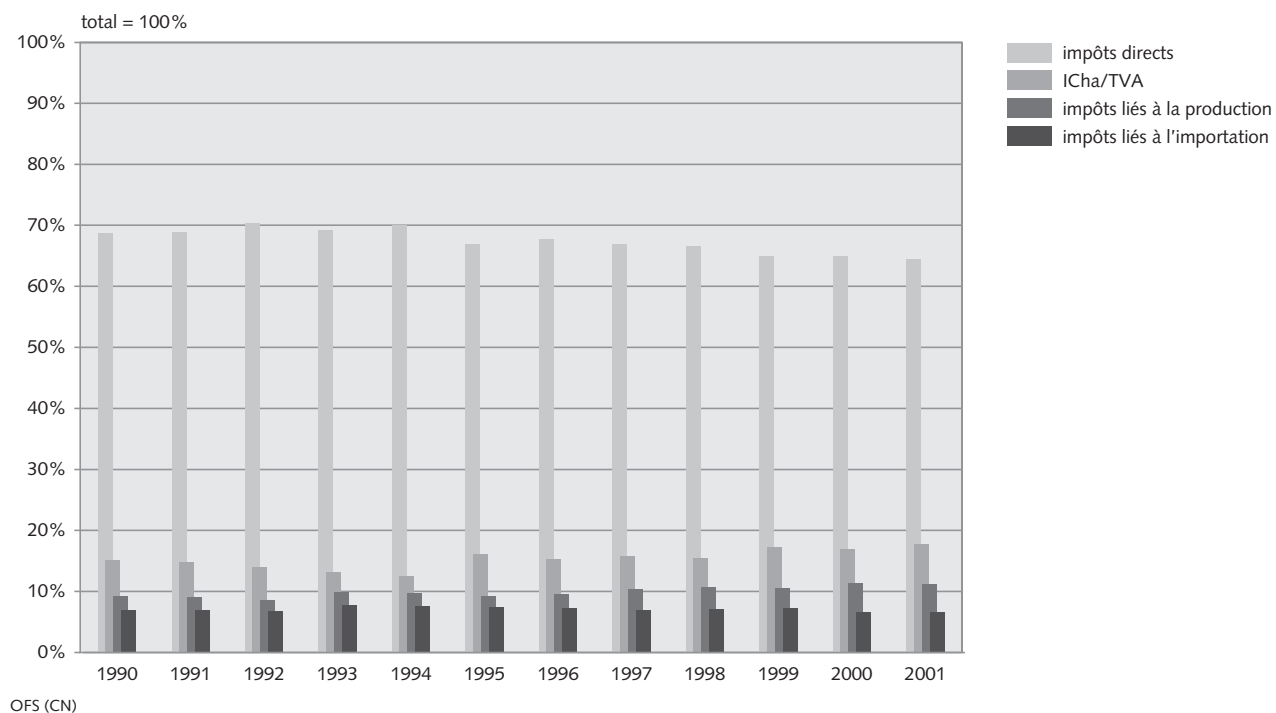
Recettes fiscales encaissées selon le type de prélèvement

G 1.3.7a



Recettes fiscales encaissées selon le type de prélèvement

G 1.3.7b



© OFS/ChF

1.3.8 Produit des impôts directs selon les secteurs institutionnels

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution, en termes nominaux, des recettes tirées des impôts directs selon les secteurs institutionnels contributeurs ainsi que les variations des parts des différents secteurs. Il ne montre pas les effets indésirables d'un impôt sur l'efficience d'une économie ni la charge fiscale que supportent les différentes catégories de contribuables.
<i>Définition:</i>	Répartition des impôts directs selon les secteurs institutionnels que sont les ménages (les personnes physiques et les groupes de personnes en tant que consommateurs et le cas échéant en tant qu'exploitants d'entreprises sans personnalité juridique ainsi que les organisations privées à but non lucratif), les entreprises non financières (les entreprises qui produisent principalement des biens et des prestations marchandes non financières), les banques et les assurances, autres (étranger, Etat à l'étranger, assurances sociales).
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les parts contributives des secteurs institutionnels ont évolué de façon uniforme. Les variations les plus significatives sont imputables au boom survenu en 1999 et 2000 dans le secteur bancaire et dans celui des assurances.
<i>Situation actuelle:</i>	Situation en 2001: ménages (80,6%), entreprises non financières (12,0%), banques et assurances (4,8%), autres (étranger, Etat à l'étranger, assurances sociales) (2,7%).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Aucun scénario n'a été établi jusqu'à présent.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Eurostat présente également la fiscalité de certains Etats selon les secteurs institutionnels. Les chiffres doivent être interprétés avec prudence car ils sont fonction du montant des taux fiscaux et des structures des branches ainsi que du poids que représentent les secteurs institutionnels.
-----------------	---

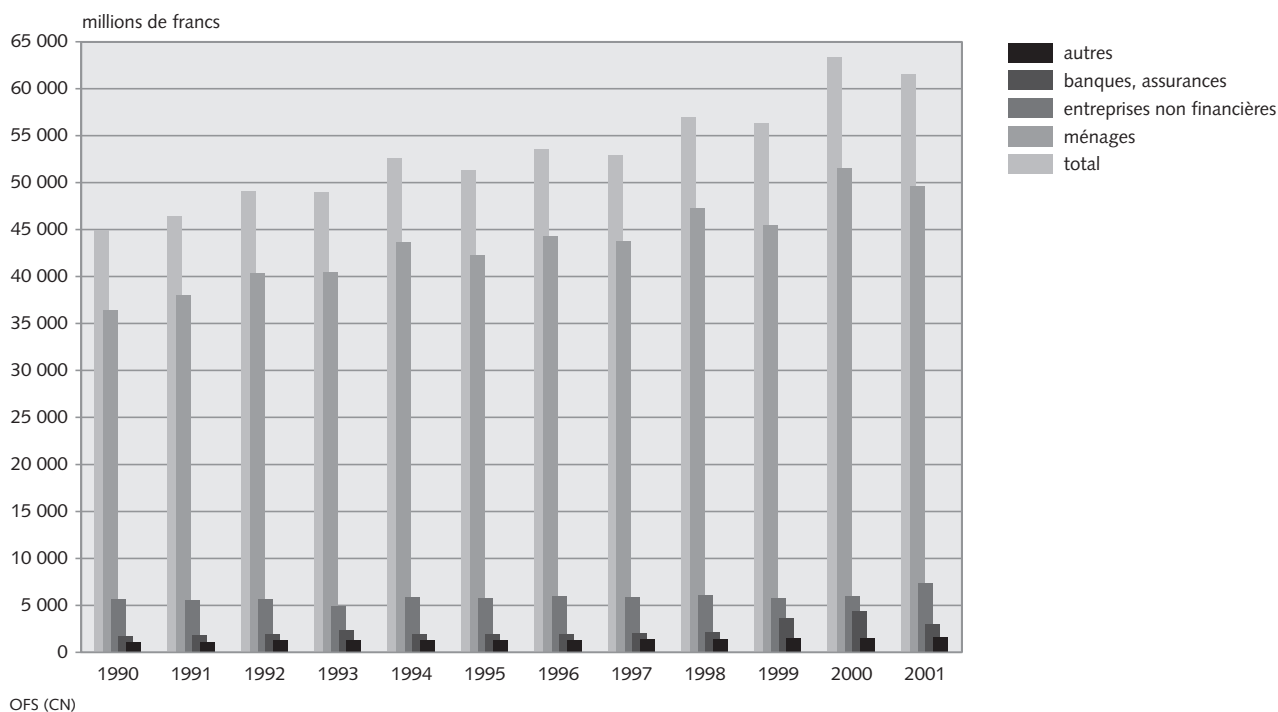
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Produit des impôts directs selon les secteurs institutionnels

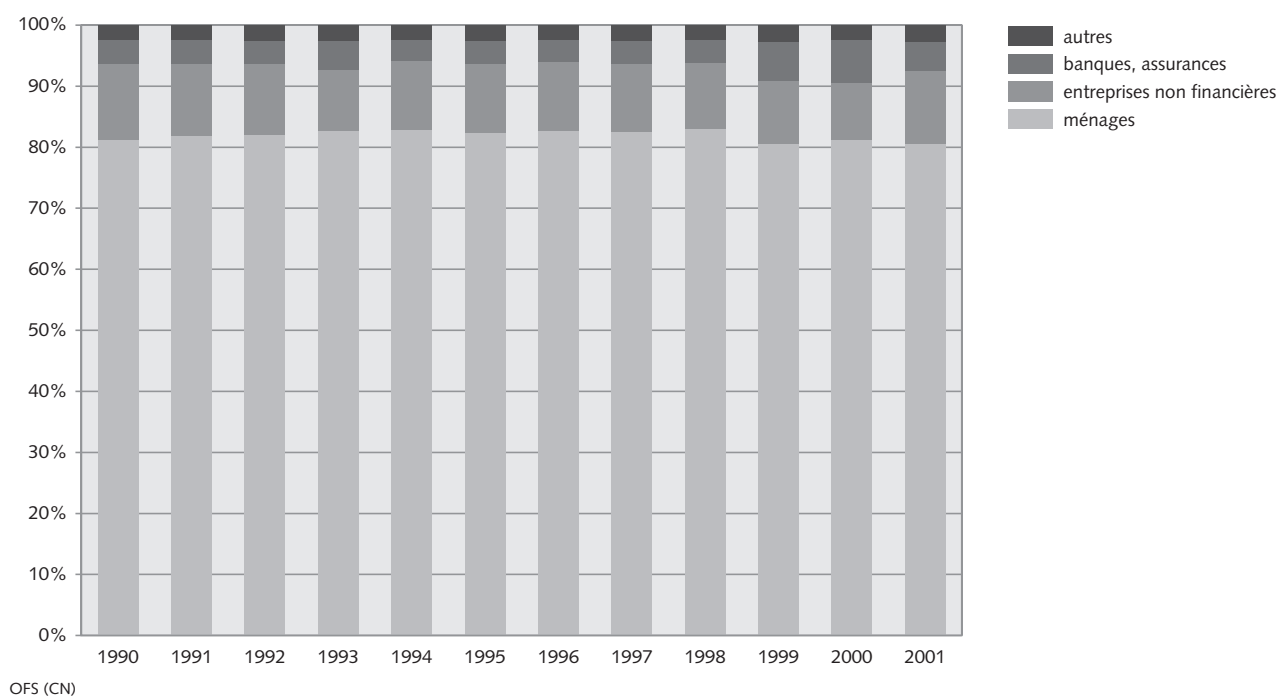
Produit des impôts directs ventilé selon les secteurs institutionnels

G 1.3.8a



Produit des impôts directs ventilé selon les secteurs institutionnels, en pour-cent

G 1.3.8b



© OFS/ChF

1.3.9 Produit des impôts liés à la production selon les secteurs institutionnels

Pourquoi cet indicateur?

Objet:

Cet indicateur montre l'évolution, en termes nominaux, des recettes tirées des impôts liés à la production selon les secteurs institutionnels contributeurs ainsi que les variations des parts contributives des différents secteurs.

Il ne montre pas les effets indésirables d'un impôt sur l'efficacité d'une économie ni la charge fiscale que supportent les différentes catégories de contribuables.

Définition:

Répartition des impôts liés à la production (sans l'ICHA/TVA et les impôts liés à l'importation) selon les secteurs institutionnels que sont les entreprises non financières (organisations institutionnelles dont la fonction principale est de produire des biens et des prestations marchandes non financières), les banques et les assurances ainsi que les «autres» (ménages, Etat à l'étranger).

Sont compris dans les impôts liés à la production, les dépenses de consommation, certaines récales et concessions, les bénéfices des monopoles de l'Etat (à l'exception des bénéfices versés par la Poste et Swisscom ainsi que ceux de la BNS qui sont considérés comme des dividendes et des revenus distribués), les impôts sur les véhicules à moteur des sociétés, les redevances routières versées par les sociétés, les droits de timbre et d'autres impôts indirects comme l'impôt sur le tabac, l'impôt sur la bière, l'impôt sur le produit des maisons de jeu, les droits de timbre sans les droits de l'étranger, la redevance poids lourds perçue dans le pays, la vignette autoroutière (20%) perçue dans le pays, les taxes agricoles comme les taxes payées par les producteurs et d'autres taxes.

Objectifs politiques:

Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs:

–

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990:

La part des entreprises non financières a passé entre 1990 et 1995 de 60,0% à 69,6% pour redescendre par la suite à 63,4%, en 2001. La part des banques et des assurances a suivi pendant ce temps le chemin inverse. Après le tassement du milieu des années 90, elle a retrouvé, en 2001, le niveau qui était le sien au début des années 90. La part des «autres» (Etat à l'étranger, ménages) a baissé entre 1990 et 2001 de 4,5 % à 2,6%.

Situation actuelle:

Situation en 2001: entreprises non financières (63,4%), banques et assurances (34,0%), autres (Etat à l'étranger, ménages) (2,6%).

Evolution

dans les années à venir:

Aucun scénario n'a été établi jusqu'à présent.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE:

Eurostat présente également la fiscalité de certains Etats selon les secteurs institutionnels. Les chiffres doivent être interprétés avec prudence car ils sont fonction du montant des taux fiscaux et des structures des branches ainsi que du poids que représentent les secteurs institutionnels.

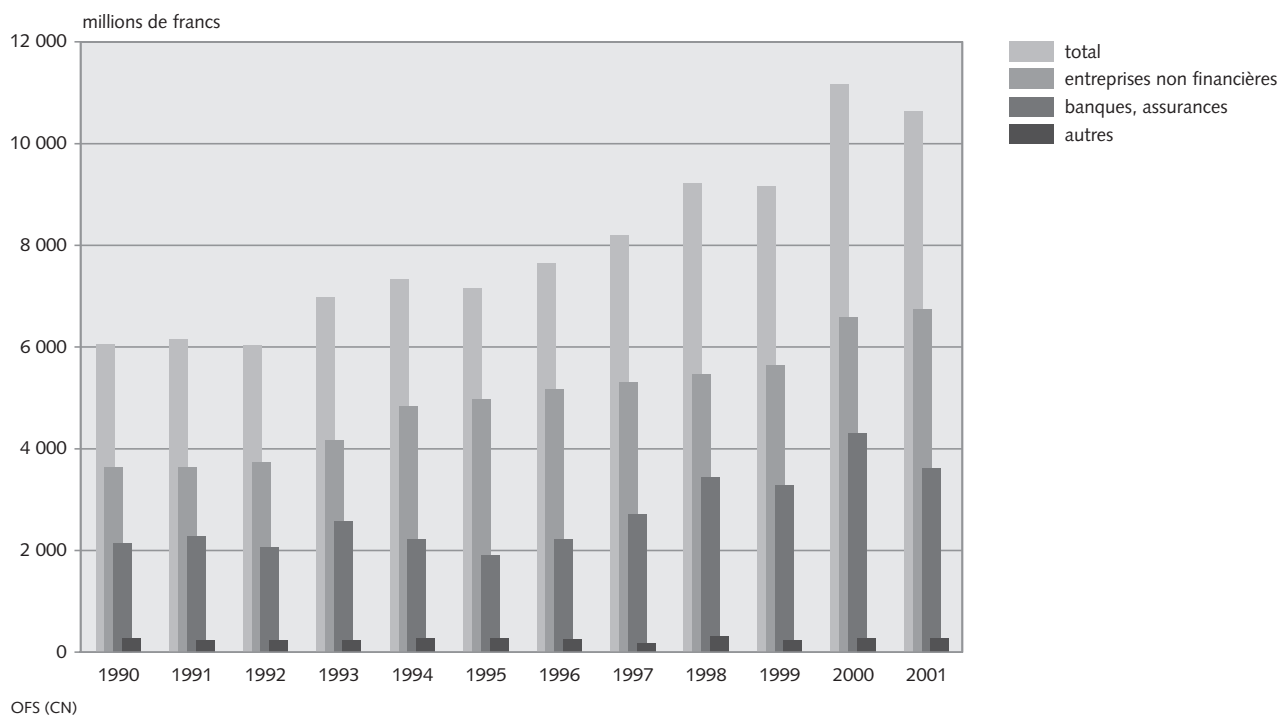
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Produit des impôts liés à la production selon les secteurs institutionnels

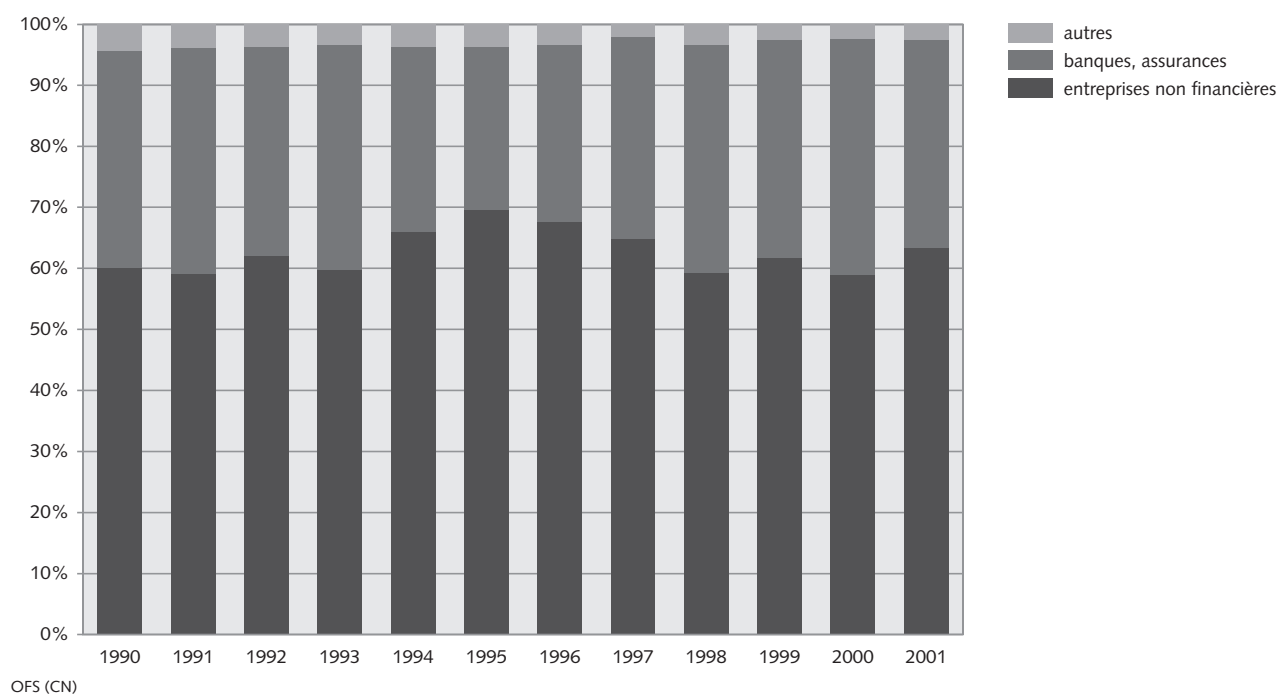
Produit des impôts liés à la production (sans l'ICHA/TVA et les impôts liés à l'importation) ventilé selon les secteurs institutionnels

G 1.3.9a



Produit des impôts liés à la production (sans l'ICHA/TVA et les impôts liés à l'importation) ventilé selon les secteurs institutionnels, en pour-cent

G 1.3.9b



© OFS/ChF

1.4.1 Consommation finale d'agents énergétiques fossiles

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution de la consommation d'agents énergétiques fossiles. Ces derniers comprennent les combustibles fossiles (essentiellement pour le chauffage et l'eau chaude) et les carburants fossiles (pour les véhicules à moteur). Cependant, les carburants utilisés dans les transports aériens internationaux ne sont pas inclus, bien que leur consommation soit importante et en forte progression. La consommation d'agents énergétiques fossiles est responsable de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre (indicateurs 1.4.6 et 1.4.7) et de la pollution de l'air.
<i>Définition:</i>	Total de la consommation des combustibles fossiles (charbon, dérivés du pétrole et gaz naturel; non corrigé des variations saisonnières) et de la consommation des carburants fossiles (essence, diesel, carburants d'aviation et gaz naturel, mais sans les carburants utilisés dans les transports aériens internationaux) en TJ (térajoules) par an.
<i>Objectifs politiques:</i>	En se fondant sur les art. 89 (politique énergétique), 73 (développement durable) et 74 (protection de l'environnement) de la Constitution, le Conseil fédéral a approuvé en 2001 le programme SuisseEnergie, qui vise à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Il doit permettre d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse et de garantir un approvisionnement énergétique durable. Le développement durable fait partie des buts de la Confédération (art. 2 Cst.). La mesure 9 de la stratégie «société 2000 watts» arrêtée par le Conseil fédéral en 2002 prévoit un scénario dans lequel, à long terme, la consommation d'énergie serait couverte par des agents énergétiques fossiles à raison de 500 watts/habitant et par des énergies renouvelables à raison de 1500 watts/habitant.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	En 2010, la consommation d'agents énergétiques fossiles (vols intérieurs uniquement, conformément à la loi sur le CO ₂) devra être de 10% inférieure à celle de 1990, ce qui représente une baisse de 481'000 TJ. A plus long terme, l'objectif visé est une consommation de 100'000 TJ environ, selon le niveau de la population.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Dans l'ensemble, la consommation d'agents énergétiques fossiles est en hausse. Si celle des combustibles fossiles a légèrement baissé, celle des carburants a fortement augmenté: le parc automobile, les distances parcourues et le poids moyen des véhicules, l'utilisation de moteurs et de systèmes de climatisation plus puissants se sont accrus et sont compensés en partie seulement par le fait que les véhicules utilisent l'énergie plus efficacement ou fonctionnent avec des sources d'énergie renouvelables.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, environ 544'000 TJ d'agents énergétiques fossiles ont été consommés, dont 321'000 TJ de combustibles et 223'000 TJ de carburants.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

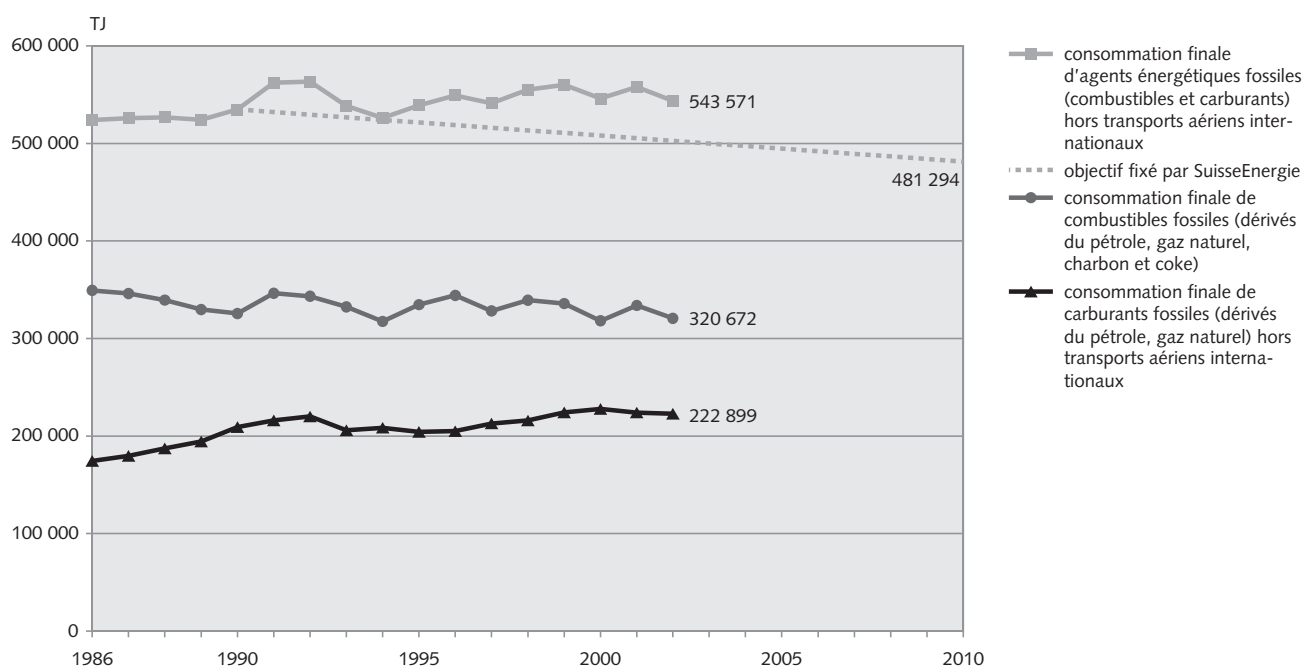
Nécessité d'une action politique

Malgré de nombreuses mesures incitatives de SuisseEnergie et de son prédécesseur, Energie2000, il semble évident que l'objectif ne sera pas atteint sans mesures supplémentaires. Le programme de SuisseEnergie a besoin d'être renforcé et on doit envisager l'éventualité d'une taxe sur le CO₂. A long terme, d'autres efforts seront nécessaires pour amener notre pays à un stade de développement durable.

Consommation finale d'agents énergétiques fossiles

Consommation finale d'agents énergétiques fossiles (hors transports aériens internationaux) et objectif fixé par SuisseEnergie pour 2010 (-10% par rapport à 1990)

G 1.4.1



OFEN (Statistique globale suisse de l'énergie), OFAC, OFEFP (consommation intérieure de carburant d'aviation), Administration fédérale des douanes (consommation de carburants sous forme de gaz naturel)

© OFS/ChF

1.4.2 Consommation d'électricité

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution de la consommation d'électricité en Suisse. Il précise aussi dans quelle mesure les objectifs de politique énergétique peuvent être atteints dans ce domaine.
<i>Définition:</i>	Consommation finale d'électricité en GWh par an (1 GWh = 3,6 TJ)
<i>Objectifs politiques:</i>	En se fondant sur les art. 89 (politique énergétique), 73 (développement durable) et 74 (protection de l'environnement) de la Constitution, le Conseil fédéral a approuvé le programme SuisseEnergie le 17 janvier 2001. Ce dernier formule toute une série de directives visant à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Il doit permettre d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse et de garantir un approvisionnement énergétique durable.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La consommation d'électricité doit augmenter de 5% au maximum sur la période allant de 2000 à 2010.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La consommation finale s'est accrue de 12% entre 1990 et 2000. L'évolution sur cette décennie montre qu'un lien étroit subsiste entre croissance économique et consommation d'électricité. Tandis qu'on observe une stagnation de la consommation entre 1991 et 1997, la reprise conjoncturelle enregistrée à partir de 1998 s'accompagne d'une nette croissance de la consommation.
<i>Situation actuelle:</i>	La consommation d'électricité a augmenté de 3,2% jusqu'à fin 2002 (cumul depuis 2000). Pour atteindre les objectifs, il ne faut donc pas que l'évolution linéaire dépasse 1%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

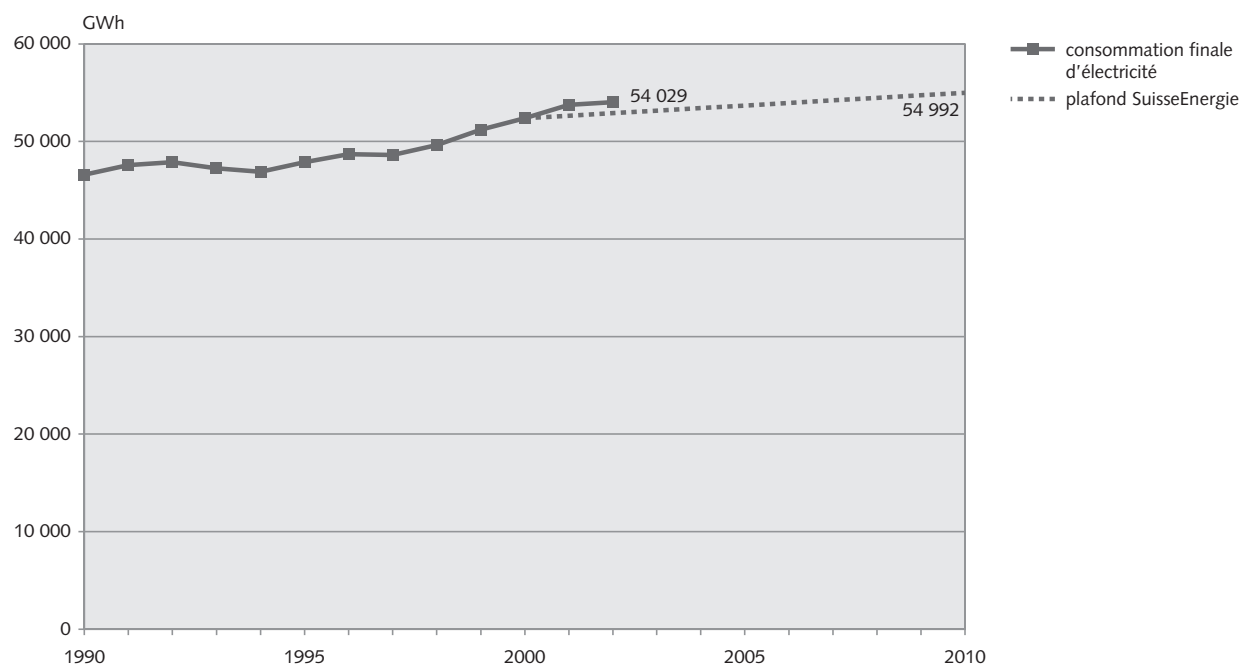
Nécessité d'une action politique

Sans les mesures de politique énergétique des programmes Energie2000 et SuisseEnergie, la consommation d'électricité aurait été de 5% en 2002, donc supérieure à celle effectivement enregistrée; elle a pourtant trop augmenté par rapport aux objectifs fixés. Pour parvenir à l'évolution visée, il faut intensifier les efforts préconisés par SuisseEnergie, en particulier dans le domaine des appareils électriques.

Consommation d'électricité

Consommation finale d'électricité et plafond fixé par SuisseEnergie pour la période allant jusqu'en 2010 (max. +5%)

G 1.4.2



OFEN (Statistique suisse de l'électricité)

© OFS/ChF

1.4.3 Production nationale d'électricité hydraulique

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre quelle est la quantité d'électricité produite à l'échelle nationale par l'énergie hydraulique (énergie renouvelable). Il précise aussi dans quelle mesure les objectifs de politique énergétique peuvent être atteints dans ce domaine.
<i>Définition:</i>	Production annuelle d'électricité fournie par les centrales hydrauliques en GWh.
<i>Objectifs politiques:</i>	En se fondant sur les art. 89 (politique énergétique), 73 (développement durable) et 74 (protection de l'environnement) de la Constitution, le Conseil fédéral a approuvé le programme SuisseEnergie le 17 janvier 2001. Ce dernier formule toute une série de directives visant à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Il doit permettre d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse et de garantir un approvisionnement énergétique durable.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La production d'électricité hydraulique ne doit pas diminuer sur la période allant de 2000 à 2010.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La production d'électricité hydraulique est passée de 30'675 GWh à 37'851 GWh entre 1990 et 2000, soit une hausse de 23%. Les variations annuelles de la production sur cette période sont surtout imputables à des précipitations atmosphériques particulièrement irrégulières pendant la décennie 90. De manière générale, la production d'électricité hydraulique dépend de l'offre d'électricité produite à partir d'autres sources.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la production d'électricité hydraulique est tombée à 36'513 GWh, soit en dessous du niveau enregistré en 2000. Les centrales nucléaires et les centrales thermiques classiques ont atteint leur production maximale, d'où une baisse de celle des centrales hydrauliques.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

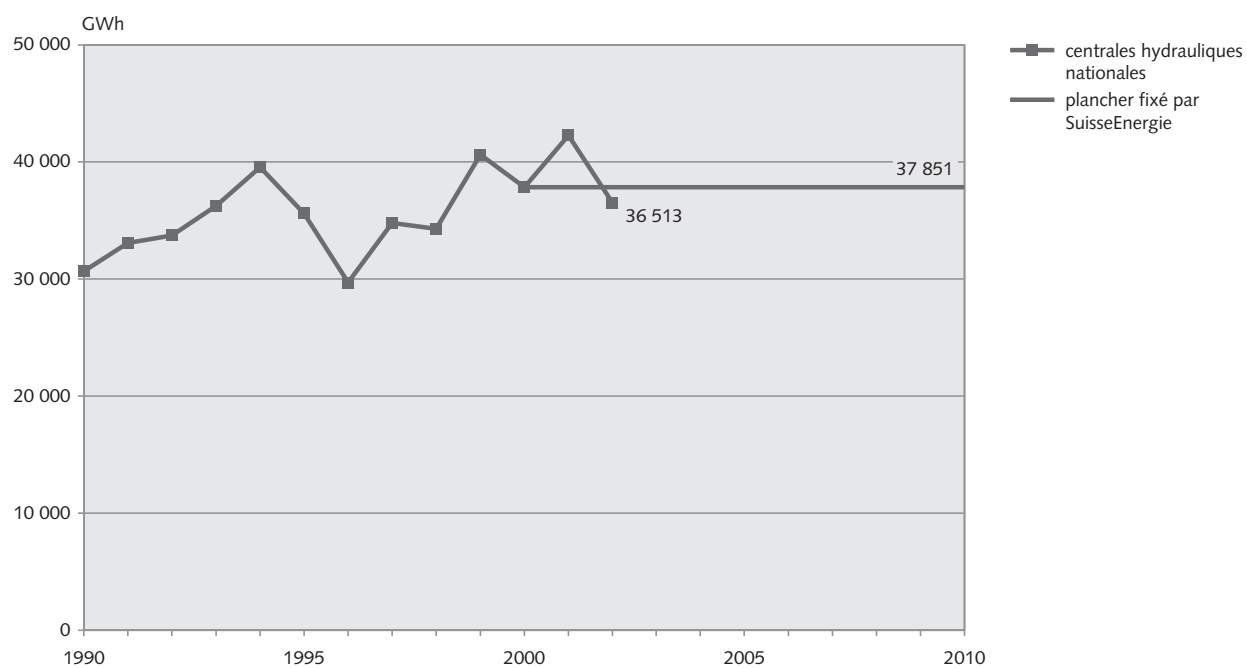
Nécessité d'une action politique

Les objectifs n'ont pas été atteints en 2002. Etant donné que la production d'électricité hydraulique dépend fortement des précipitations atmosphériques et des autres producteurs d'électricité, il faudra attendre les valeurs de l'année prochaine pour déterminer s'il faut intervenir.

Production nationale d'électricité hydraulique

Production nationale d'électricité hydraulique et plancher fixé
par SuisseEnergie pour la période allant jusqu'en 2010

G 1.4.3



OFEN (Statistique globale suisse de l'énergie)

© OFS/ChF

1.4.4 Production de chaleur au moyen d'énergies renouvelables

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre quelle quantité de chaleur peut être produite à partir des énergies renouvelables. Il précise aussi dans quelle mesure les objectifs de politique énergétique peuvent être atteints dans ce domaine. En outre, il permet d'établir une comparaison avec la production de chaleur tirée des combustibles fossiles (indicateur 1.4.1; les valeurs se rapportant à la consommation de combustibles fossiles ne sont cependant pas corrigées des variations saisonnières).
<i>Définition:</i>	Production de chaleur (chaleur effectivement utilisée, valeurs corrigées des variations saisonnières) au moyen d'énergies renouvelables (bois et biomasse, y compris la part renouvelable des eaux usées et des déchets, énergie solaire, environnement, géothermie) en GWh par an (1 GWh = 3,6 TJ).
<i>Objectifs politiques:</i>	En se fondant sur les art. 89 (politique énergétique), 73 (développement durable) et 74 (protection de l'environnement) de la Constitution, le Conseil fédéral a approuvé le programme SuisseEnergie le 17 janvier 2001. Ce dernier formule toute une série de directives visant à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Il doit permettre d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse et de garantir un approvisionnement énergétique durable. Le développement durable fait partie des buts de la Confédération (art. 2 Cst.). La mesure 9 de la stratégie de développement durable arrêtée par le Conseil fédéral en 2002 prévoit un scénario pour une «société 2000 watts» dans lequel, sur le long terme, l'émission de gaz à effet de serre (à commencer par le CO ₂) serait stabilisée à 1 t/habitant et les besoins énergétiques seraient couverts par des agents énergétiques fossiles à raison de 500 watts/habitant et par des énergies renouvelables à raison de 1500 watts/habitant.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La production de chaleur au moyen d'énergies renouvelables doit s'accroître de 3000 GWh pour la période allant de 2000 à 2010.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La production de chaleur au moyen d'énergies renouvelables est passée de 5164 GWh à 7406 GWh entre 1990 et 2000, soit une hausse de 40%. Cette progression est surtout imputable au programme Energie2000, qui a apporté une participation financière à l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur et encouragé la promotion de ces sources d'énergie par l'information et la communication.
<i>Situation actuelle:</i>	Entre 2000 et fin 2002, la chaleur produite par les énergies renouvelables a augmenté de 631,6 GWh, ce qui représente 21% de l'objectif quantitatif fixé pour 2010. L'objectif pour 2002 (20%) est donc atteint.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: —

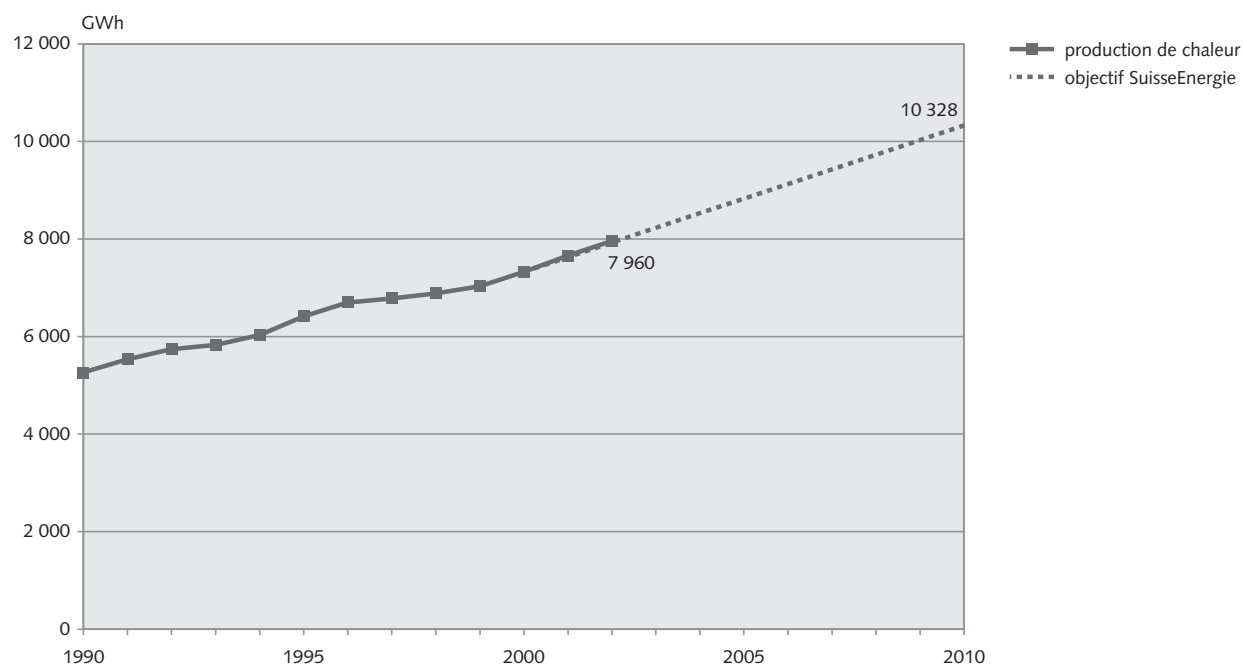
Nécessité d'une action politique

Pour atteindre les objectifs du programme SuisseEnergie, il est nécessaire de continuer à promouvoir les énergies renouvelables, d'autant plus que le programme «Lothar» (énergie du bois) est terminé et que le subventionnement a été transféré aux cantons. A long terme, des efforts supplémentaires devront être consentis, au-delà du programme SuisseEnergie, pour que notre pays connaisse un développement durable.

Production de chaleur au moyen d'énergies renouvelables

Production de chaleur au moyen d'énergies renouvelables et objectif fixé par SuisseEnergie d'ici à 2010

G 1.4.4



OFEN (Statistique suisse des énergies renouvelables)

© OFS/ChF

1.4.5 Production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables (hors énergie hydraulique)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre la quantité d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Il précise aussi dans quelle mesure les objectifs de politique énergétique peuvent être atteints dans ce domaine. En outre, il permet d'établir une comparaison avec la consommation d'électricité (indicateur 1.4.2).
<i>Définition:</i>	Production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables (biomasse, y compris la part renouvelable des eaux usées et des déchets, énergies éolienne et solaire, géothermie, hors énergie hydraulique) en GWh par an.
<i>Objectifs politiques:</i>	En se fondant sur les art. 89 (politique énergétique), 73 (développement durable) et 74 (protection de l'environnement) de la Constitution, le Conseil fédéral a approuvé le programme SuisseEnergie le 17 janvier 2001. Ce dernier formule toute une série de directives pour 2010, visant à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Il doit permettre d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse et de garantir un approvisionnement énergétique durable.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité doit augmenter de 500 GWh (1% de la quantité totale d'électricité) sur la période allant de 2000 à 2010.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Entre 1990 et 2000, la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables (hors hydraulique) a pratiquement doublé, passant de 439 GWh à 853 GWh. Cette progression est due principalement à la part d'énergie renouvelable dans l'électricité produite par les usines d'incinération, qui a fortement augmenté depuis 1990 (environ 50% de l'énergie produite par les usines d'incinération de déchets urbains proviennent de la biomasse contenue dans les déchets, et sont donc considérés comme de l'énergie renouvelable). La hausse de la production d'énergie solaire s'explique surtout par l'augmentation des acquéreurs de ce type d'électricité, phénomène attendu dès lors que les paiements des abonnés à l'énergie solaire ont été affectés au financement des installations photovoltaïques. Les mesures financières de la Confédération et des cantons ont constitué une incitation supplémentaire. Autre élément d'importance, le devoir des entreprises publiques d'approvisionnement en énergie d'acheter l'électricité produite par des sources d'énergie renouvelables et de la payer conformément à l'ordonnance sur l'énergie.
<i>Situation actuelle:</i>	L'augmentation de la production enregistrée jusqu'à fin 2002 par rapport à 2000 représente 52,7 GWh, soit 10,5% de l'objectif quantitatif pour 2010 (au lieu des 20% souhaités).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

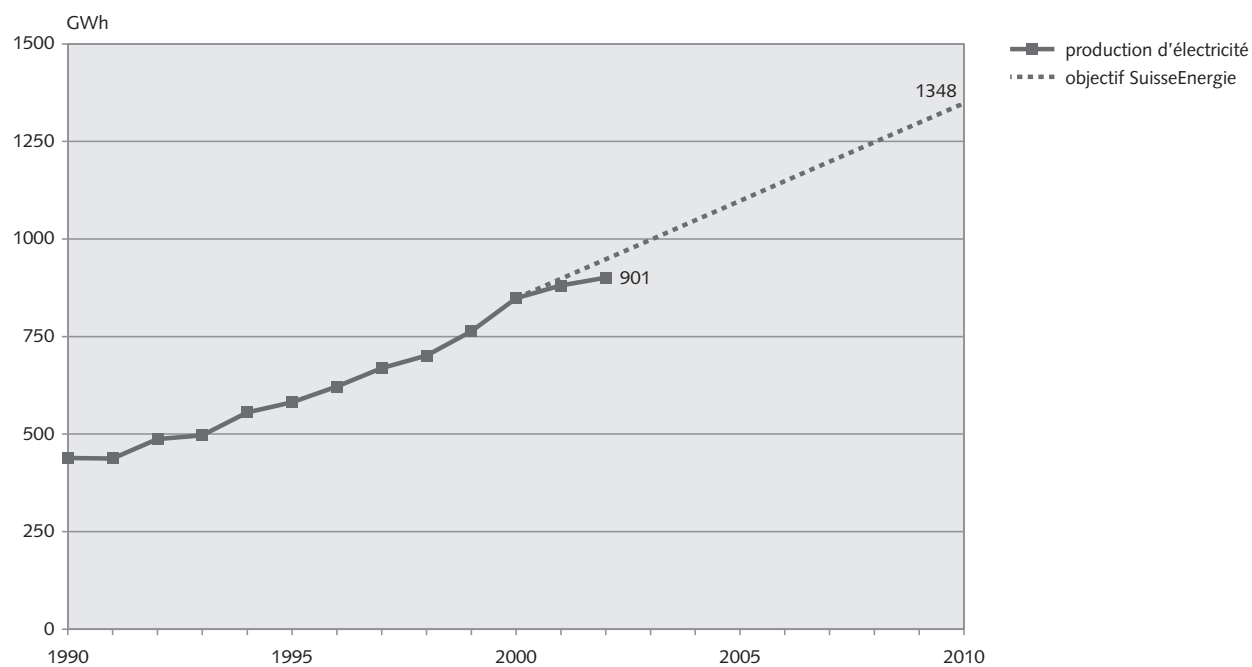
Nécessité d'une action politique

L'objectif fixé par SuisseEnergie n'a pas été atteint pour la 2^e année du programme. Dans le cadre de SuisseEnergie (jusqu'en 2010), les énergies éolienne et géothermique pourraient être encore considérablement exploitées et ce potentiel doit être davantage utilisé. Des mesures plus poussées que celles prévues par SuisseEnergie seront nécessaires à long terme pour amener notre pays à un développement durable. En plus de la promotion des énergies éolienne et géothermique, qui devra se poursuivre, d'autres sources d'énergie renouvelable qui ont un fort potentiel à long terme, notamment les piles photovoltaïques, la transformation de la biomasse en énergie (bois, herbe, déchets organiques) et les possibilités de stockage de l'électricité par le biais de vecteurs chimiques (par exemple l'hydrogène) devront bénéficier de mesures d'encouragement pour remplacer les combustibles et les carburants fossiles. Enfin, les pompes à chaleur permettraient aussi de relayer les énergies renouvelables pour remplacer les combustibles fossiles.

Production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables (hors énergie hydraulique)

Production d'électricité à partir des énergies renouvelables (hors énergie hydraulique) et objectif fixé par SuisseEnergie d'ici à 2010

G 1.4.5



OFEN (Statistique suisse des énergies renouvelables)

© OFS/ChF

1.4.6 Emissions de CO₂ par rapport à la loi sur le CO₂*

Pourquoi cet indicateur?

Objet:

Cet indicateur permet de contrôler si les objectifs de réduction des émissions fixés par la loi sur le CO₂ sont remplis. En Suisse, 83 % des émissions de gaz à effet de serre sont constitués de CO₂. L'effet de serre conduit à une hausse de la température, à une régression de la couverture neigeuse, à un recul des glaciers et du permafrost alpin et à une augmentation de la probabilité de précipitations violentes, surtout en hiver, des phases de canicule en été, voire des tempêtes en Suisse.

Définition:

Emissions totales de CO₂ dues à des agents énergétiques, émissions dues aux combustibles (corrigés des variations saisonnières en degrés-jours) et aux carburants en millions de tonnes (hors carburant des transports aériens internationaux).

Objectifs politiques:

Conformément à la Constitution (art. 2 et 73), la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain. La loi sur le CO₂ (art. 1) a pour but la réduction des émissions de CO₂ dues à des agents énergétiques fossiles (combustibles et carburants). Si les mesures déjà mises en œuvre ne produisent pas l'effet escompté, la taxe sur le CO₂ sera instaurée au plus tôt en 2004 (art. 6).

Objectifs quantitatifs:

Les émissions de CO₂ dues à l'utilisation des énergies fossiles doivent être ramenées d'ici à 2010 à un niveau de 10 % inférieur à celui de 1990. La moyenne calculée sur les années 2008 à 2012 permettra de savoir si cet objectif a été atteint globalement. Les émissions dues à l'utilisation de combustibles fossiles doivent être réduites de 15 %. Celles dues à l'utilisation de carburants fossiles (hors carburants utilisés dans les transports aériens internationaux) doivent diminuer de 8 %.

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990:

Dans l'ensemble, les émissions de CO₂ ont peu évolué depuis 1990. Celles dues à l'utilisation des combustibles fossiles ont diminué, contrairement à celles imputables aux carburants fossiles. Dans le cas des combustibles, les efforts d'économie d'énergie (p. ex. meilleure isolation des bâtiments, amélioration des processus industriels) produisent leurs effets progressivement. De plus, on a remplacé les agents énergétiques riches en CO₂ par des agents énergétiques pauvres en CO₂, voire sans CO₂ (p. ex. remplacement du fioul par le gaz ou les pompes à chaleur). Pour ce qui est des carburants, la baisse de la consommation spécifique des véhicules n'a pas réussi à compenser la hausse de la circulation et il existe très peu de véhicules qui ne rejettent pas de CO₂.

Situation actuelle:

En 2002, les émissions de CO₂ s'élevaient globalement à 40,8 millions de t (contre 41,1 millions en 1990), dont 24,3 millions étaient dus à des combustibles fossiles (contre 25,6 millions en 1990) et 16,5 millions à des carburants fossiles (contre 15,5 millions en 1990).

Evolution

dans les années à venir:

Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE:

En Suisse, les émissions de CO₂ par habitant se situent en dessous de la moyenne des pays industrialisés, mais au-dessus de la moyenne globale.

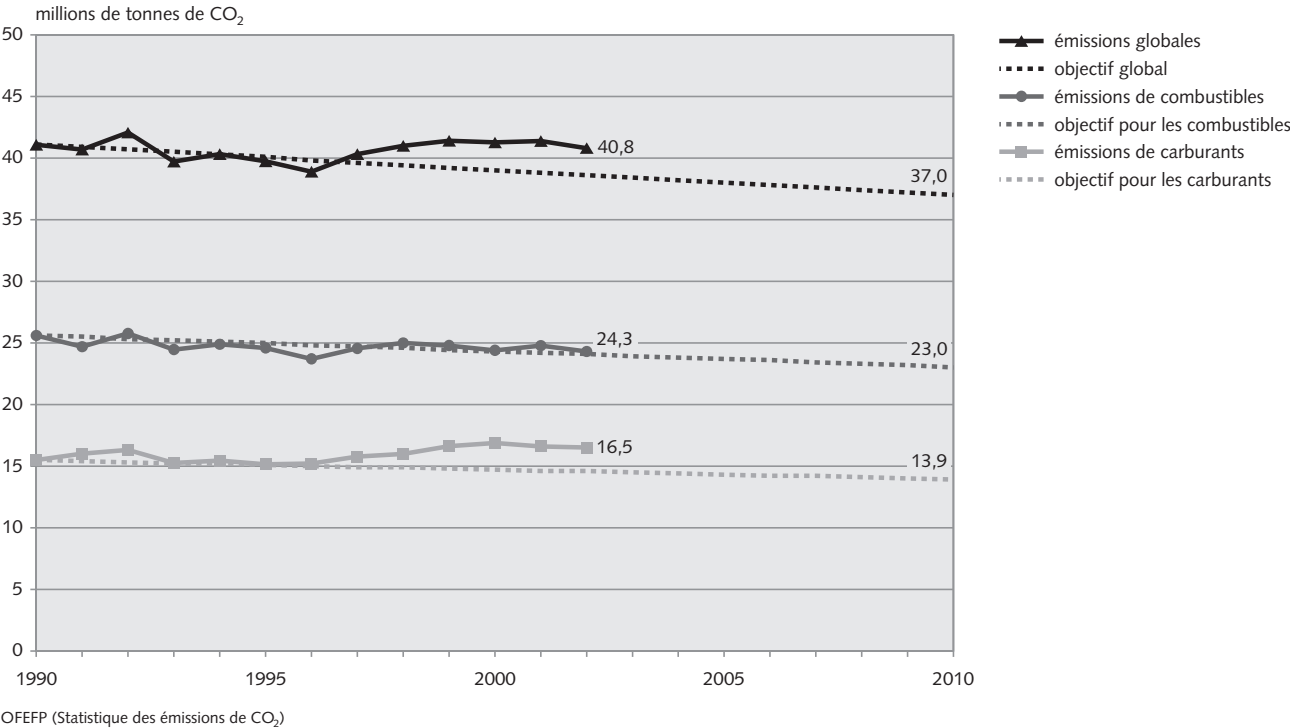
Nécessité d'une action politique

L'objectif de réduction des rejets doit avant tout être atteint par des mesures sur l'énergie, sur la circulation et sur l'environnement, par des mesures financières et par le volontariat. Si ces mesures ne suffisent pas à atteindre cet objectif, il sera alors nécessaire de taxer l'utilisation des énergies fossiles (taxe sur le CO₂).

Emissions de CO₂ par rapport à la loi sur le CO₂*

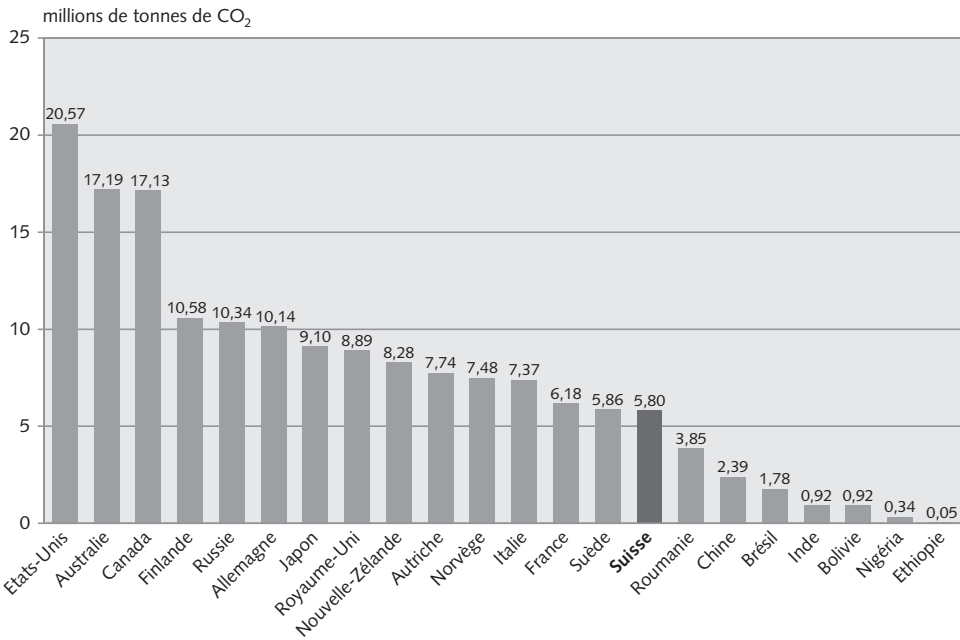
Evolution des émissions de CO₂ par rapport à la loi sur le CO₂

G 1.4.6a



Emissions de CO₂ en 2000 dans le monde

G 1.4.6b



Ces données ont été recueillies avec une méthodologie différente de celle employée pour la loi sur le CO₂ et pour le protocole de Kyoto.
Agence internationale de l'énergie (CO₂ Emissions from Fuel Combustion 1971 – 2000, 2002)

© OFS/ChF

1.4.7 Emissions de gaz à effet de serre

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en Suisse. Il permet aussi de contrôler si les objectifs de réduction des émissions fixés par le protocole de Kyoto ont été remplis. Ces objectifs ne suffisent pas, loin s'en faut, à interrompre la hausse des concentrations de GES dans l'atmosphère. Les GES qui se sont accumulés jusqu'à présent ont provoqué des changements climatiques qui continueront de s'amplifier pendant quelques décennies encore. En outre, les émissions de GES se poursuivent et vont donc aggraver ces effets climatiques.
<i>Définition:</i>	Emissions brutes des gaz à effet de serre désignés dans le protocole de Kyoto, en équivalent CO ₂ exprimé en millions de tonnes (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC, SF ₆). Elles sont surtout dues à la consommation de combustibles et de carburants fossiles, mais les émissions des processus industriels, de l'agriculture et de l'élimination des déchets jouent également un rôle. Conformément au protocole, les émissions du trafic aérien international ne sont pas prises en compte, mais, avec 8% de l'ensemble des émissions, elles représentent une part importante pour la Suisse.
<i>Objectifs politiques:</i>	La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifiée par la Suisse, et le protocole de Kyoto qui l'accompagne ont pour objectif de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau suffisant pour éviter une perturbation du système climatique à cause des activités humaines. Les objectifs de réduction fixés dans le protocole de Kyoto en sont le premier pas. Le protocole de Kyoto prévoit de plus amples réductions après 2012, mais ces objectifs doivent être négociés à l'échelle internationale.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire le total des émissions de GES de 8% par rapport à 1990 en moyenne sur les années 2008 à 2012. Il est possible de prendre en compte des activités spécifiques qui permettent de compenser les émissions (p. ex. le reboisement).

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les émissions de CO ₂ (voir indicateur 1.4.6) et de gaz à effet de serre ont à peine évolué entre 1990 et 2001. Les émissions de méthane (CH ₄) ont baissé en raison de la diminution du cheptel bovin. Les émissions d'oxyde nitreux (N ₂ O) n'ont pratiquement pas changé (recul dans l'agriculture, hausse dans les transports). Les émissions, encore faibles, de GES de synthèse (HFC, PFC, SF ₆) ont fortement augmenté (remplacent le HCFC).
<i>Situation actuelle:</i>	Emissions de GES selon le protocole de Kyoto en 2001: 53,5 millions de t en équivalent CO ₂ (contre 53,1 millions de t en 1990)
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les scénarios sont en cours de révision.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE:

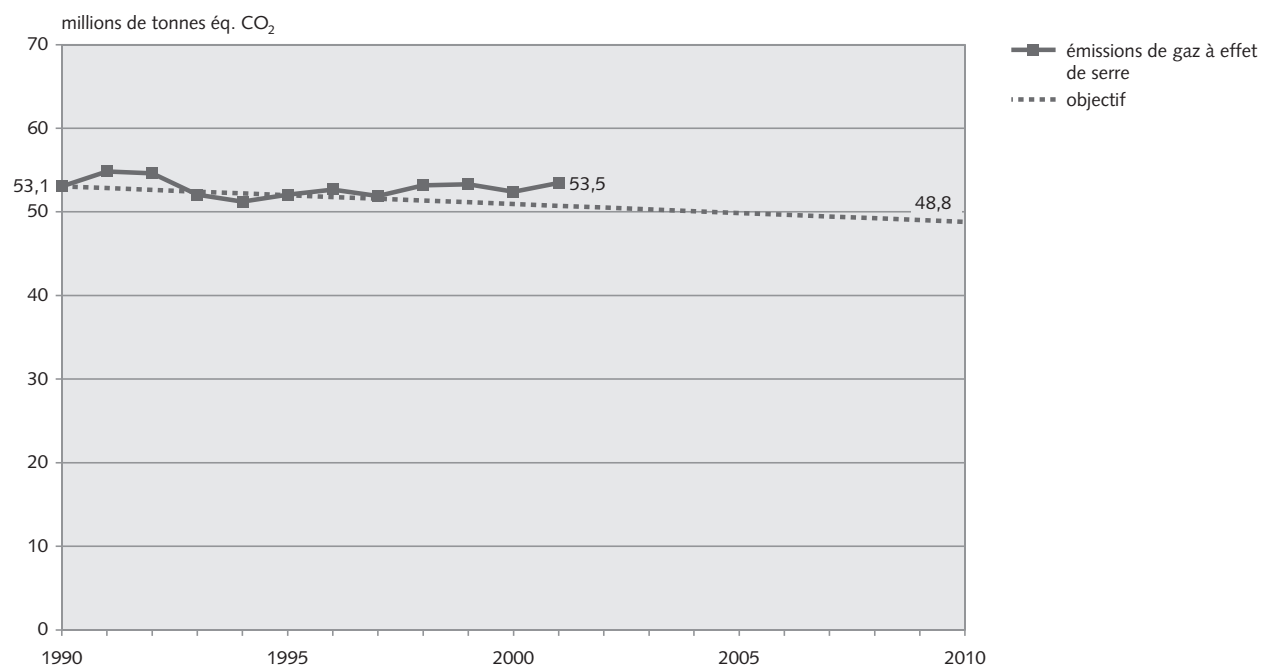
Nécessité d'une action politique

Il est nécessaire d'encourager davantage les systèmes avec des rejets de CO₂ faibles ou nuls, en agissant sur les véhicules, les systèmes de chauffage ou les agents énergétiques (hydrogène, carburants et combustibles biologiques) et de promouvoir les sources d'énergie naturelles pour faire fonctionner ces systèmes (énergies éolienne et solaire, géothermie, énergie de la biomasse, force hydraulique). Il serait ainsi possible de remplacer à long terme les énergies fossiles par des énergies renouvelables, sans rejets de CO₂. A l'échelle nationale, le protocole de Kyoto est mis en œuvre par la loi sur le CO₂, l'ordonnance sur les substances, l'ordonnance sur la protection de l'air, la politique en matière d'agriculture et de gestion des déchets (voir indicateur 1.4.6). Pour atteindre l'objectif de la Convention-cadre, à savoir éviter que les activités humaines perturbent le système climatique, il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre bien davantage que ce qui est prévu dans le protocole de Kyoto.

Emissions de gaz à effet de serre

Evolution des émissions de gaz à effet de serre par rapport au protocole de Kyoto en équivalent CO₂

G 1.4.7



OFEFP (inventaire des gaz à effet de serre)

© OFS/ChF

1.4.8 Concentration de dioxyde d'azote

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur décrit la pollution moyenne de l'air par du dioxyde d'azote. Cette substance est la cause de maladies des voies respiratoires. Combiné avec les hydrocarbures et sous l'effet du soleil, le dioxyde d'azote produit de l'ozone, polluant toxique en basse atmosphère. Le dioxyde d'azote peut aussi être transformé en acide nitreux et en acide nitrique lorsqu'il est combiné avec la pluie ou le brouillard (= pluies acides).
<i>Définition:</i>	Valeurs moyennes annuelles des immissions de dioxyde d'azote (NO ₂) pour les quatre stations d'observation sélectionnées, en µg par m ³ d'air. Les valeurs moyennes annuelles sont calculées à partir de valeurs moyennes mensuelles complétées. Les stations sélectionnées font partie du réseau NABEL: Berne (centre-ville, rue), Bâle-Binningen (agglomération), Payerne (campagne, <1000 m d'altitude) et Rigi-Seebodenalp (campagne, >1000 m d'altitude).
<i>Objectifs politiques:</i>	En se fondant sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE), le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance des valeurs limites d'immissions applicables à l'évaluation des atteintes nuisibles ou incommodantes. A cette fin, il tient compte également des effets des immissions sur certaines catégories de personnes particulièrement sensibles: enfants, malades, personnes âgées et femmes enceintes (art. 13 LPE). La convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ratifiée par la Suisse, le protocole de Sofia de 1988 et celui de Göteborg de 1999 ont également pour objectif la réduction des immissions de dioxyde d'azote.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Les valeurs limites d'immissions telles que définies dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont aussi des objectifs quantitatifs: la valeur limite en moyenne annuelle est de 30 µg/m ³ ; sur une année, 95% des valeurs moyennes calculées par demi-heure doivent se situer en dessous de 100 µg/m ³ ; la valeur moyenne sur 24 heures peut dépasser 80 µg/m ³ au maximum une fois par an.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les immissions de NO ₂ diminuent depuis la fin des années 80. Les raisons de ce recul sont l'introduction de prescriptions plus sévères concernant les gaz d'échappement, notamment pour les voitures de tourisme (pot catalytique) et les camions, l'assainissement des entreprises industrielles et des incinérateurs d'ordures et l'application de la technologie Low NO _x au chauffage. Depuis 1995, la pollution en NO ₂ ne baisse plus que légèrement.
<i>Situation actuelle:</i>	La valeur limite moyenne annuelle définie dans l'ordonnance sur la protection de l'air continue d'être dépassée le long des grands axes de circulation et dans les villes.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'existe aucun scénario pour l'instant.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

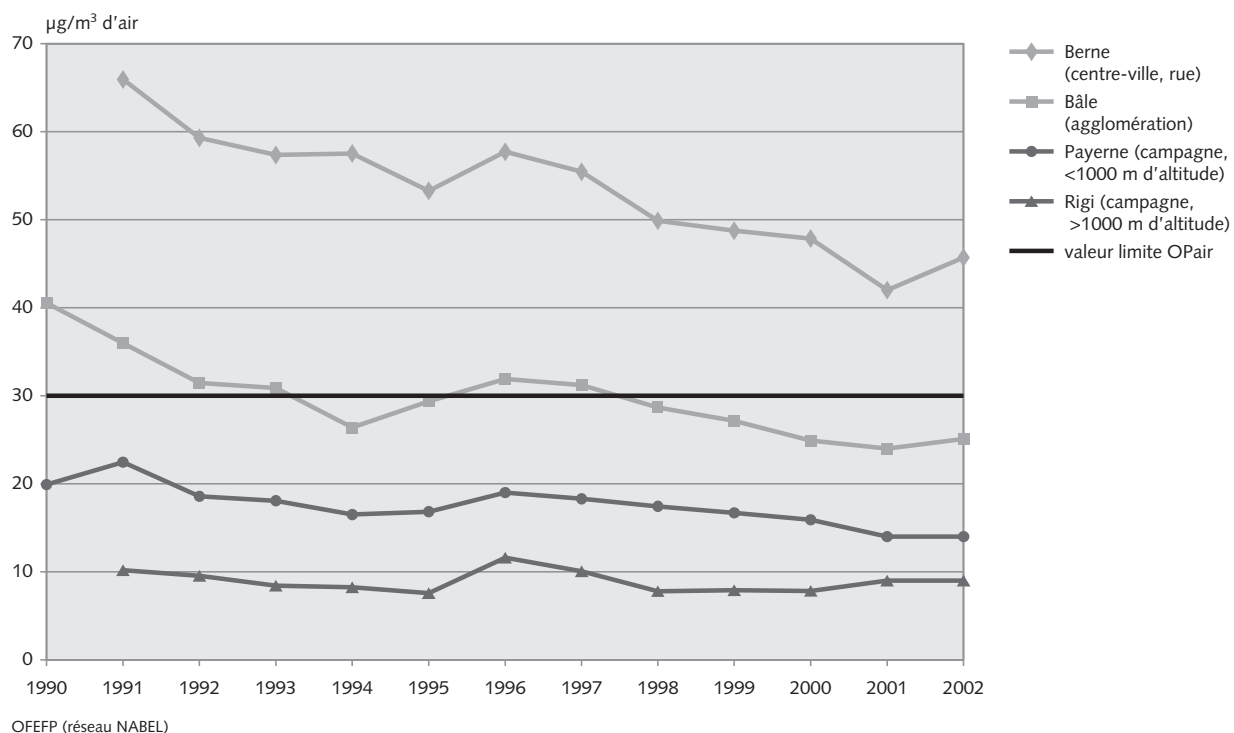
Nécessité d'une action politique

La seule possibilité de réduire la pollution de l'air réside dans les mesures prises à la source. Les incitations à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement en matière de mobilité, de consommation et de production peuvent aider à améliorer la qualité de l'air. Dans ce domaine, les outils décisifs sont la réforme fiscale écologique, la politique agricole et l'internalisation (internalisation) des coûts externes dus à la pollution de l'air par la circulation.

Concentration de dioxyde d'azote

Valeurs moyennes annuelles de NO₂ sur 4 stations du réseau NABEL

G 1.4.8



© OFS/ChF

1.4.9 Concentration d'ozone*

Pourquoi cet indicateur?

Objet:

Cet indicateur décrit la fréquence de dépassement des taux limites d'ozone. L'ozone est le principal composant du smog estival. Il irrite les muqueuses des voies respiratoires, provoque une sensation de gêne dans la poitrine, ralentit l'activité pulmonaire et a des effets nocifs pour les plantes. L'ozone troposphérique est un polluant secondaire formé sous l'action des rayons du soleil à partir des oxydes d'azote (NO_x) et des composés organiques volatils (COV). La station de Berne se situe à proximité immédiate d'une rue à grande circulation, où la pollution élevée conduit à une dégradation importante de l'ozone. La station de Rigi-Seebodenalp se situe à l'écart des sources de pollution, raison pour laquelle elle enregistre une faible dégradation de l'ozone et que, par conséquent, on y observe une augmentation de la concentration d'ozone provenant d'air pollué.

Définition:

Nombre d'heures par an pendant lesquelles on a enregistré des dépassements des valeurs limites d'ozone ($>120 \mu\text{g}/\text{m}^3$; calculs réalisés à partir de valeurs complétées sur la base d'heures entières). Les stations sélectionnées font partie du réseau NABEL: Berne (centre-ville, rue), Bâle-Binningen (agglomération), Payerne (campagne, $<1000 \text{ m}$ d'altitude) et Rigi-Seebodenalp (campagne, $>1000 \text{ m}$ d'altitude).

Objectifs politiques:

En se fondant sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE), le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance des valeurs limites d'immissions applicables à l'évaluation des atteintes nuisibles ou incommodantes. A cette fin, il tient compte aussi des effets des immissions sur certaines catégories de personnes particulièrement sensibles: enfants, malades, personnes âgées et femmes enceintes (art. 13 LPE). La convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ratifiée par la Suisse, le protocole de Genève de 1991 et celui de Göteborg de 1999 ont également pour objectif la réduction des immissions d'ozone.

Objectifs quantitatifs:

Les valeurs limites d'immissions telles que définies dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont aussi des objectifs quantitatifs: la valeur moyenne horaire peut dépasser $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au maximum une fois par an. Sur un mois, 98% des moyennes calculées par demi-heure doivent se situer en dessous de $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990:

L'évolution des dernières années ne laisse pas apparaître de tendances nettes pour la pollution par l'ozone. Les pics observés pour ce polluant et le nombre d'heures au cours desquelles on a enregistré un dépassement de la valeur limite n'ont pratiquement pas évolué.

Situation actuelle:

La valeur moyenne horaire de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est dépassée sur toutes les stations d'observation du réseau NABEL.

Evolution

dans les années à venir:

Il n'existe aucun scénario pour l'instant.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE:

–

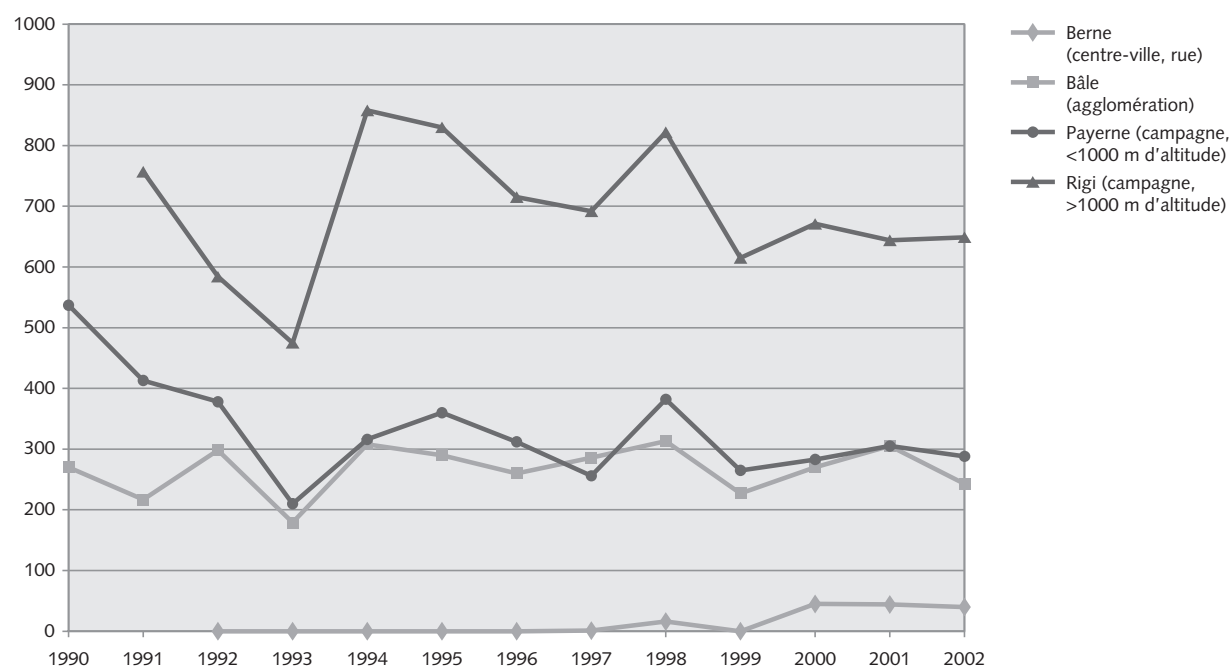
Nécessité d'une action politique

Au vu de leur niveau actuel, les émissions des polluants précurseurs de l'ozone (oxydes d'azote, COV) doivent encore être réduites au moins de moitié pour que les objectifs soient atteints. Cela suppose l'application systématique des techniques modernes de réduction des émissions à toutes les sources de pollution. Les incitations à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement en matière de mobilité, de consommation et de production peuvent aussi aider à améliorer la qualité de l'air. Dans ce domaine, les outils décisifs sont les taxes d'incitation sur les COV, la réforme fiscale écologique et l'indemnisation (internalisation) des coûts externes dus à la pollution de l'air par la circulation.

Concentration d'ozone*

Dépassement des valeurs limites d'ozone ($>120 \mu\text{g}/\text{m}^3$)
en nombre d'heures sur 4 stations du réseau NABEL

G 1.4.9



OFEFP (réseau NABEL)

© OFS/ChF

1.4.10 Concentration de particules fines respirables

Pourquoi cet indicateur?

Objet:

Cet indicateur décrit la pollution moyenne de l'air par des particules fines respirables. En raison de leur finesse, ces poussières en suspension dans l'air pénètrent profondément dans les poumons et sont donc particulièrement dangereuses pour la santé. Elles provoquent non seulement des irritations des muqueuses et des maladies des voies respiratoires, mais ont également des effets négatifs sur le système cardiovasculaire; en outre, elles sont un facteur de pollution des plantes et des sols. Les particules fines se dispersent sur une région donnée de manière plus homogène que d'autres polluants, raison pour laquelle elles sont souvent utilisées comme indicateur de la pollution atmosphérique en général. En Suisse, la pollution atmosphérique est la cause de 3300 décès prématurés chaque année, de cas de maladies respiratoires qui se comptent par dizaines de milliers et, au niveau des récoltes, de pertes situées entre 5 et 15%.

Définition:

Valeurs de la pollution atmosphérique, en moyenne annuelle, exprimées par la quantité par $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de poussières contenant des particules de diamètre inférieur à $10\ \mu\text{m}$ (= PM10); quantité mesurée à partir du total des particules en suspension dans l'air (TPS) avant 1997; mesurée séparément depuis 1997. Les stations sélectionnées font partie du réseau NABEL: Berne (centre-ville, rue), Bâle-Binningen (agglomération), Payerne (campagne, <1000 m d'altitude) et Rigi-Seebodenalp (campagne, >1000 m d'altitude).

Objectifs politiques:

En se fondant sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE), le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance des valeurs limites d'immissions applicables à l'évaluation des atteintes nuisibles ou incommodes. A cette fin, il tient compte aussi des effets des immissions sur certaines catégories de personnes particulièrement sensibles: enfants, malades, personnes âgées et femmes enceintes (art. 13 LPE). La convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ratifiée par la Suisse, et le protocole de Göteborg de 1999 ont également pour objectif la réduction des particules fines.

Objectifs quantitatifs:

Les valeurs limites d'immissions telles que définies dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont aussi des objectifs quantitatifs: leur valeur moyenne annuelle ne doit pas dépasser $20\ \mu\text{g}/\text{m}^3$, et la valeur moyenne sur 24 heures peut dépasser $50\ \mu\text{g}/\text{m}^3$ au maximum une fois par an.

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990:

La pollution par des particules PM10 est en léger recul depuis quelques années. Cette diminution s'explique surtout par l'installation de filtres pour les rejets des grandes usines. La hausse observée en 2002 est due en partie au climat: pendant ces mois d'hiver rigoureux, des inversions de température se sont produites à plusieurs reprises, tandis que lors des hivers précédents, plus doux, les inversions de température étaient moins importantes.

Situation actuelle:

Les valeurs limites d'immissions prescrites par l'ordonnance sur la protection de l'air, dont la version révisée est entrée en vigueur en 1998, continuent d'être dépassées, parfois de manière importante, dans les villes et les agglomérations. C'est surtout le cas dans les régions où la circulation est dense.

Evolution

Il n'existe aucun scénario pour l'instant.

dans les années à venir:

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE:

–

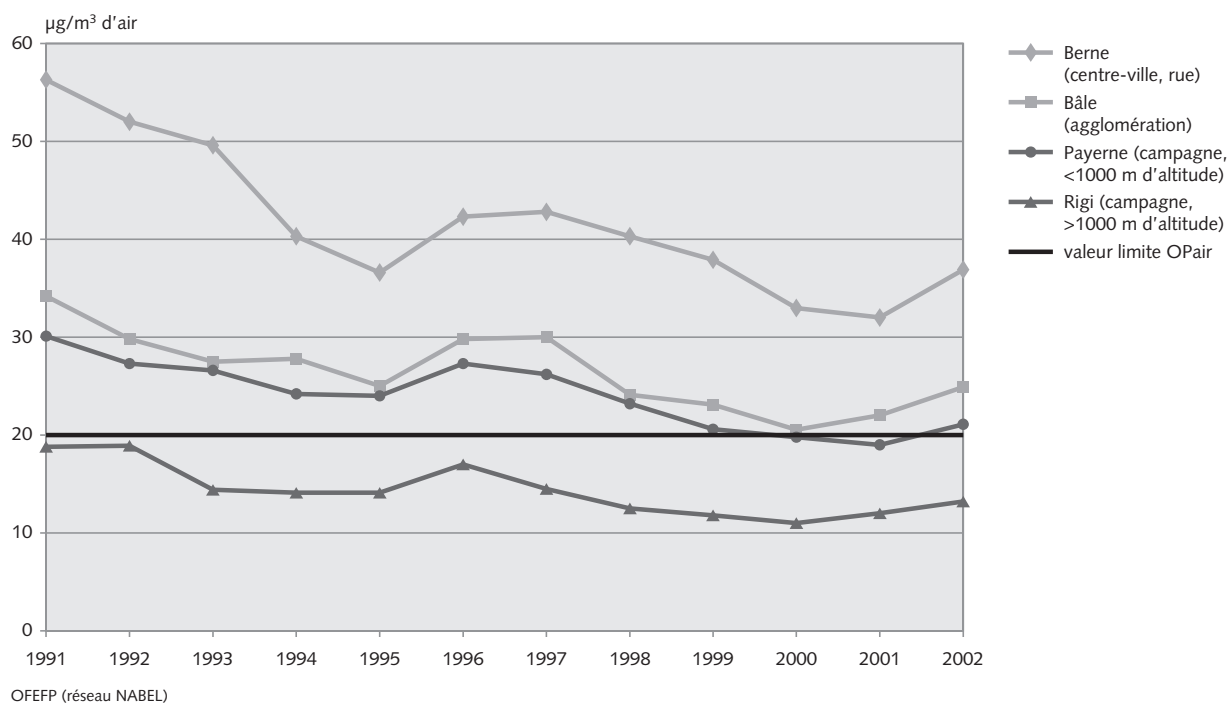
Nécessité d'une action politique

La seule possibilité de réduire la pollution de l'air réside dans les mesures prises à la source. Les incitations à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement en matière de mobilité, de consommation et de production peuvent aider à améliorer la qualité de l'air. Dans ce domaine, les outils décisifs sont la réforme fiscale écologique, la réforme de l'agriculture et l'indemnisation (internalisation) des coûts externes dus à la pollution de l'air par la circulation.

Concentration de particules fines respirables

Charge polluante de l'air en particules PM10 sur 4 stations
du réseau NABEL (valeurs moyennes annuelles)

G 1.4.10



© OFS/ChF

1.4.11 Elimination et valorisation des déchets urbains

Pourquoi cet indicateur?

Objet:

Cet indicateur renseigne sur l'évolution de la quantité totale de déchets urbains et sur la proportion respective de valorisation, de stockage en décharge et d'incinération des matières. Les déchets urbains représentent environ 80% des déchets aptes à l'incinération dans des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) ou au stockage en décharge. L'état des équipements techniques de traitement des déchets, et donc les émissions produites, et les déchets éliminés de manière illégale ne sont pas pris en compte dans l'indicateur.

Définition:

Quantité totale de déchets urbains, avec une distinction selon qu'ils sont valorisés, stockés en décharge ou brûlés, en millions de tonnes. Les déchets urbains valorisés (ou recyclés) se répartissent entre les catégories suivantes: papier, verre, déchets organiques (sans le compost domestique ou de quartier) et les matières diverses recyclables (aluminium, fer-blanc, textiles, PET). Le taux de valorisation est également donné (proportion de déchets valorisés sur l'ensemble des déchets urbains). Les déchets urbains comprennent notamment les déchets d'entreprise dont la composition se rapproche de celle des déchets ménagers, en excluant les déchets de chantiers, les boues d'épuration et les autres déchets d'entreprise, recyclage compris. Les déchets d'entreprises incinérables sont de plus en plus souvent classés comme déchets industriels (0,00 million de t en 1992; 0,15 million de t en 2000).

Objectifs politiques:

La loi sur l'environnement (art. 30) stipule que, dans la mesure du possible, la production de déchets doit être limitée et les déchets valorisés ou éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement. Les lignes directrices pour la gestion des déchets en Suisse de 1986 et la stratégie de gestion des déchets en Suisse de 1992 précisent les objectifs en la matière: réduire la production de déchets à la source autant que possible; réduire les polluants dans les processus de fabrication et les produits pour faciliter l'élimination des déchets; privilégier la valorisation partout où elle est moins polluante que l'élimination et la fabrication de nouveaux produits; traiter les déchets résiduels de manière respectueuse pour l'environnement. Depuis 2000, conformément à l'ordonnance sur le traitement des déchets (art. 11 et 53a), il n'est plus possible de stocker les déchets combustibles.

Objectifs quantitatifs:

–

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1992:

La quantité totale de déchets urbains s'est accrue de 16% entre 1992 et 2002. Après avoir culminé en 1989, les quantités éliminées dans des UIOM ou des décharges ont diminué jusqu'en 1998, à la fois en raison de la conjoncture difficile, qui a entraîné une baisse de la consommation de biens, et de l'introduction de la taxe au sac dans un grand nombre de communes. En 2002, du fait de l'obligation d'incinérer les déchets combustibles non recyclables, le stockage des déchets en décharge représentait 90% de moins qu'en 1992. Le taux de recyclage a progressé, passant de 31% en 1992 à 46% en 2002.

Situation actuelle:

Sur les 4,76 millions de tonnes de déchets urbains produits en 2002, 2,2 millions (46%) ont été valorisés par recyclage, 2,49 millions (52%) ont été incinérés en UIOM et 0,07 million (1%) a été mis en décharge.

Evolution

dans les années à venir:

La quantité de déchets dépend directement de l'évolution démographique et de la consommation de biens. On peut tabler sur une évolution constante ou en légère hausse (au maximum 1% par an).

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE:

La définition du déchet urbain et la proportion de l'élimination incontrôlée, qui diffèrent selon les pays, rendent souvent impossible une comparaison entre les pays.

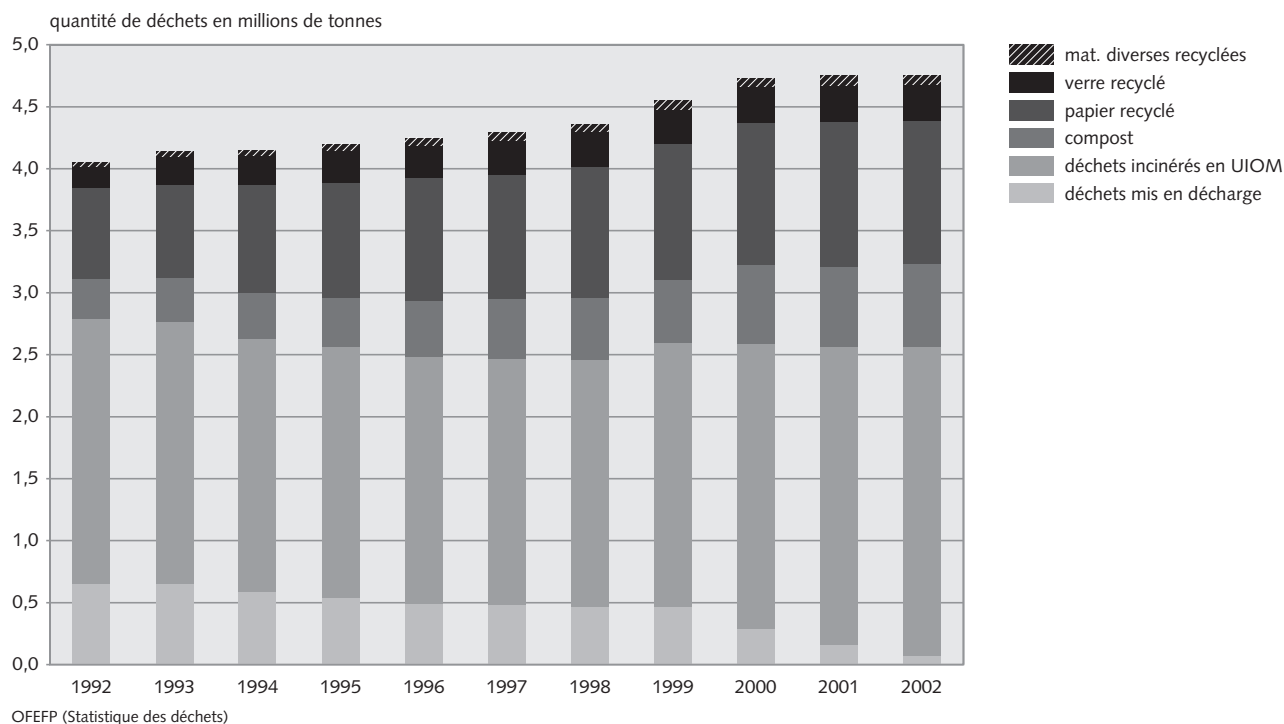
Nécessité d'une action politique

Il faut poursuivre les efforts engagés pour réduire la production de déchets à la source, au niveau des produits (fabrication de produits plus résistants ou réparables) ou au niveau des processus de fabrication (processus générant moins de déchets). Les techniques de recyclage doivent être améliorées, mais le plus fort potentiel de progrès réside dans les déchets organiques. L'élimination des déchets doit se faire de manière propre, ce qui suppose, entre autres, qu'il faut achever la mise en œuvre de l'obligation d'incinérer les déchets urbains combustibles.

Elimination et valorisation des déchets urbains

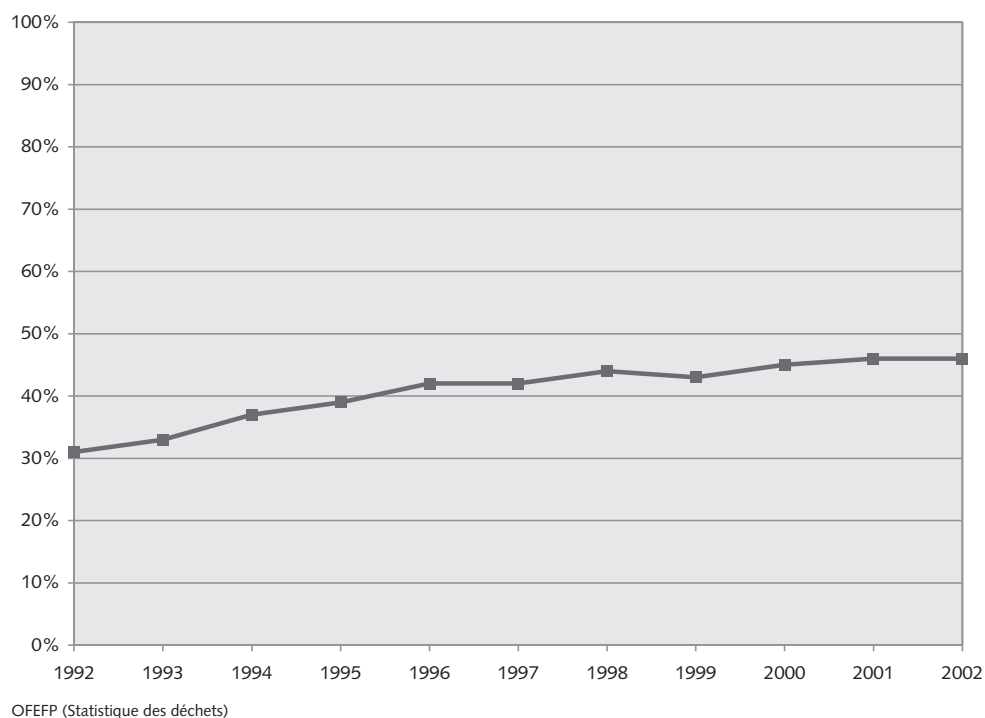
Qu'advient-il des déchets urbains?

G 1.4.11a



Taux de recyclage des déchets urbains

G 1.4.11b



© OFS/ChF

1.4.12 Surface urbanisée par habitant

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution de la surface urbanisée par habitant, à l'échelle de toute la Suisse et par cantons. Même si la surface par habitant diminue, l'utilisation du terrain urbain peut augmenter avec la croissance de la population.
<i>Définition:</i>	Surface urbanisée par habitant et par canton sur les périodes 1979/85 et 1992/97, calculée à partir de la surface urbanisée d'après la statistique de la superficie divisée par la population résidente cumulée, en moyenne annuelle, d'après les statistiques ESPOP par commune au moment du relevé des données. Les variations de la population résidente et de la surface urbanisée sont également indiquées. La surface urbanisée comprend les bâtiments, les zones industrielles, les surfaces à buts spéciaux (installations d'amenée et d'élimination, mines et décharges, chantiers), les zones de loisirs, les espaces verts et les aires de circulation.
<i>Objectifs politiques:</i>	D'après la stratégie 2002 pour le développement durable arrêtée par le Conseil fédéral, les objectifs consistent à appliquer à l'aménagement du territoire le concept de développement durable en stabilisant l'utilisation des surfaces à des fins d'urbanisation (action 13). Dans son programme d'actions «Aménagement durable du territoire» (FF 2002 3703), le Conseil fédéral veut notamment «concrétiser les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse (...) par la rénovation et la densification urbaines».
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Le Conseil fédéral poursuit l'objectif de stabiliser la surface urbanisée telle qu'elle est actuellement, soit à 400 m ² par habitant.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1979:</i>	La surface urbanisée par habitant s'est accrue globalement de 3,8% sur les périodes 1979/85 et 1992/97, essentiellement au profit de la surface consacrée au logement. Les raisons en sont les changements dans la structure de la population, l'élévation du niveau de vie et l'évolution des besoins en logement. Dans la majorité des cantons, la surface urbanisée a augmenté plus fortement que la population. Cependant, quelques-uns ont connu une hausse démographique plus forte que l'extension des surfaces urbanisées, d'où une diminution de la surface par habitant à usage urbain.
<i>Situation actuelle:</i>	A l'échelle du pays, on constate toujours une disparition de 1,3 m ² de terres arables par seconde, dont deux tiers environ sont destinés à de nouvelles surfaces urbanisées.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'existe aucun scénario pour l'instant.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

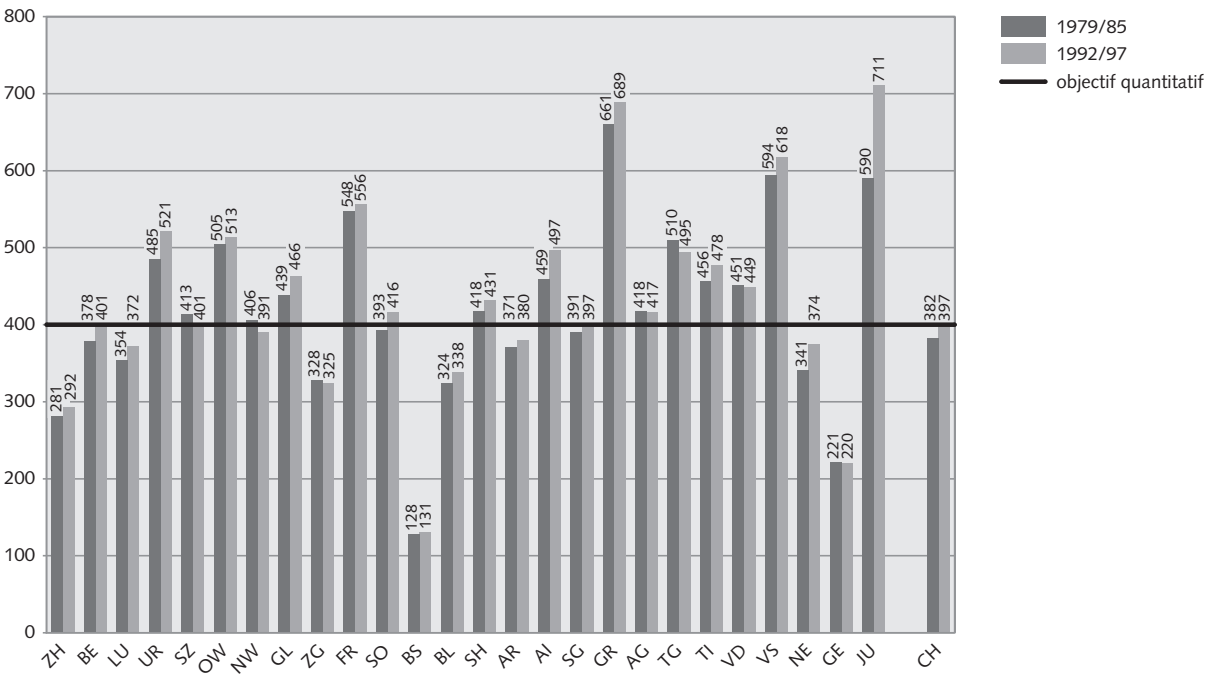
Nécessité d'une action politique

L'augmentation continue de la surface urbanisée par habitant, combinée à la croissance démographique, s'exprime par une augmentation des zones urbaines et une destruction progressive du paysage. Il devient difficile d'organiser les transports de manière plus économe en ressources et de préserver ou de développer la qualité de vie en milieu urbain. Dans l'ensemble, il en résulte également des inconvénients sur le plan de la compétitivité de la Suisse à l'échelle internationale. Il est donc urgent de prendre des mesures pour stabiliser la surface urbanisée par habitant.

Surface urbanisée par habitant

Surface urbanisée par habitant en m²

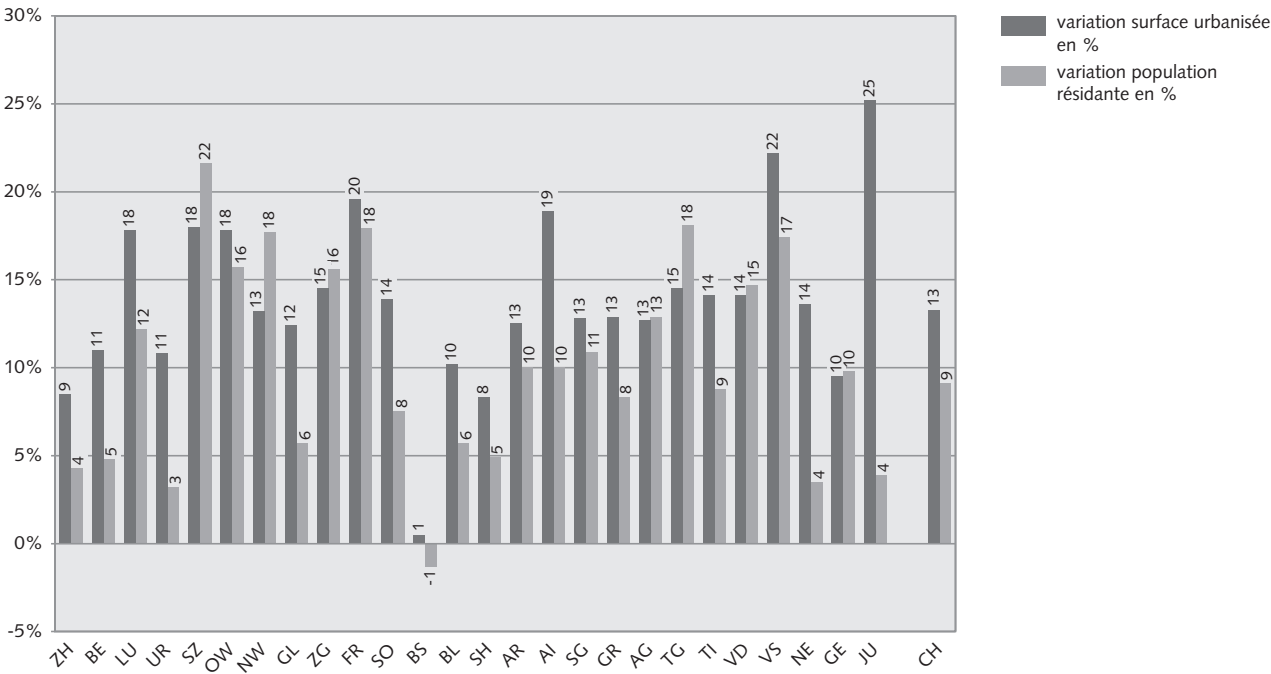
G 1.4.12a



OFS (Statistique de la superficie / ESPOP)

Evolution de la surface urbanisée et de la population résidente en % pour les périodes 1979/85 et 1992/97

G 1.4.12b



OFS (Statistique de la superficie / ESPOP)

© OFS/ChF

1.4.13 Surfaces de compensation écologique

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur la contribution fournie par l'agriculture dans les domaines de la promotion et de la conservation de la diversité naturelle des espèces. Il ne tient pas compte des surfaces qui ne donnent pas lieu à des paiements directs. Pour la région de plaine, par exemple, ces surfaces représentent 1 à 2 % de la surface agricole utile.
<i>Définition:</i>	Part des surfaces de compensation écologique en pourcentage de la surface agricole utile, pour l'ensemble de la Suisse et selon les zones. Conformément à l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les paiements directs, comptent comme surfaces de compensation écologique imputables les prairies extensives et peu intensives, les surfaces à litière, les haies, bosquets champêtres et berges boisées, les jachères florales et tournantes et les bandes culturales extensives. La différenciation par zones distingue la zone de grande culture allant jusqu'à la zone des collines (région de plaine), la zone de montagne I et II ainsi que la zone de montagne III et IV (pour la définition des zones de montagne, cf. l'ordonnance sur les zones agricoles).
<i>Objectifs politiques:</i>	L'art. 104, al. 1, let. b, Cst. spécifie que l'agriculture doit contribuer à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural. Dans le cadre des prestations écologiques requises, l'art. 70, al. 2, let. c, de la loi sur l'agriculture requiert qu'une part équitable soit faite aux surfaces de compensation écologique. L'art. 76, al. 3, de la même loi précise que la Confédération octroie des contributions pour favoriser, sur les surfaces agricoles utiles, une compensation écologique appropriée. Avec l'ordonnance sur la qualité écologique, le Conseil fédéral a créé les conditions permettant de renforcer le soutien apporté aux mesures régionales de promotion de la qualité et de mise en réseau des surfaces de compensation écologique.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Le message du 29 mai 2002 concernant l'évolution future de la politique agricole (politique agricole 2007) définit comme objectif l'accroissement d'ici 2005 de la part des surfaces de compensation écologique à 10 % de la surface agricole utile.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1993:</i>	Depuis 1993, la part des surfaces de compensation écologique par rapport à la surface agricole utile a fortement augmenté, passant de 5 % à presque 9 % en 2002.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la part des surfaces de compensation écologique donnant lieu à un paiement direct de la Confédération s'élevait à 8,9 % pour l'ensemble du pays. La part dans les différentes zones se présentait comme suit: région de plaine: 7,5 %; zone de montagne I et II: 7,3 %; zone de montagne III et IV: 20,5 %.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE:	–
----------	---

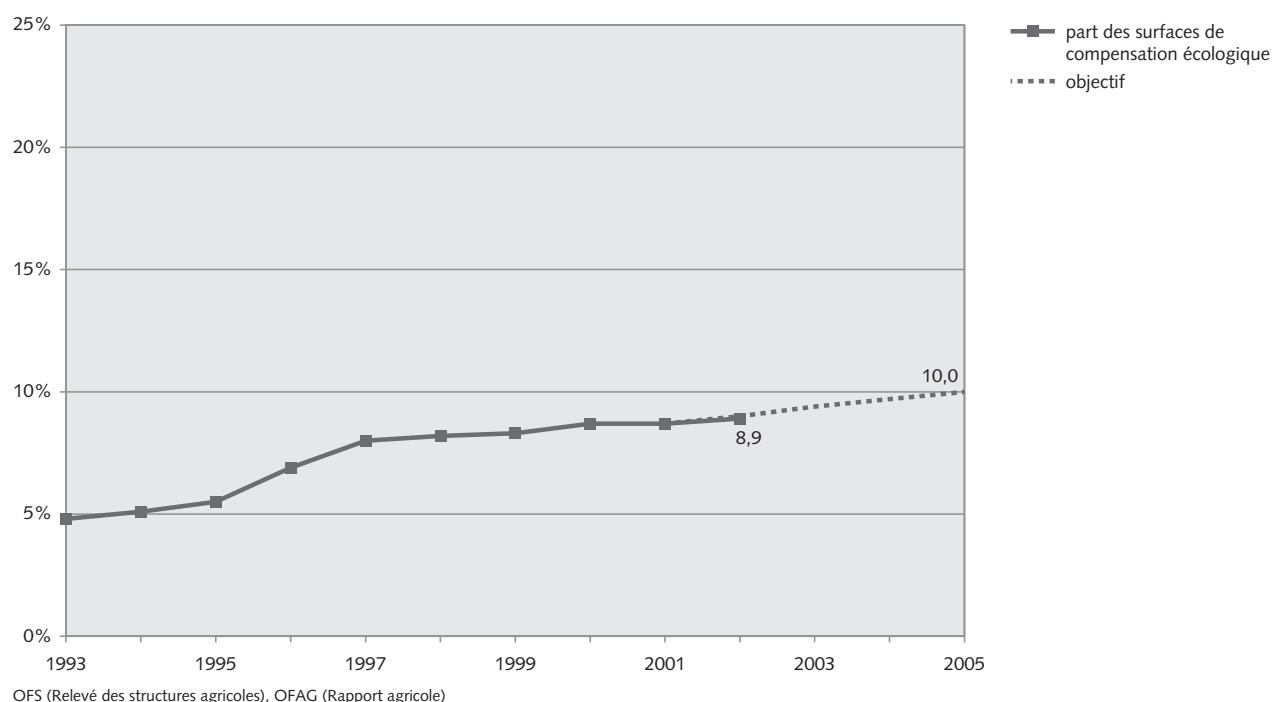
Nécessité d'une action politique

Pour le moment, la part des surfaces de compensation écologique par rapport à la surface agricole utile se développe conformément à l'objectif et n'exige aucune action particulière.

Surfaces de compensation écologique

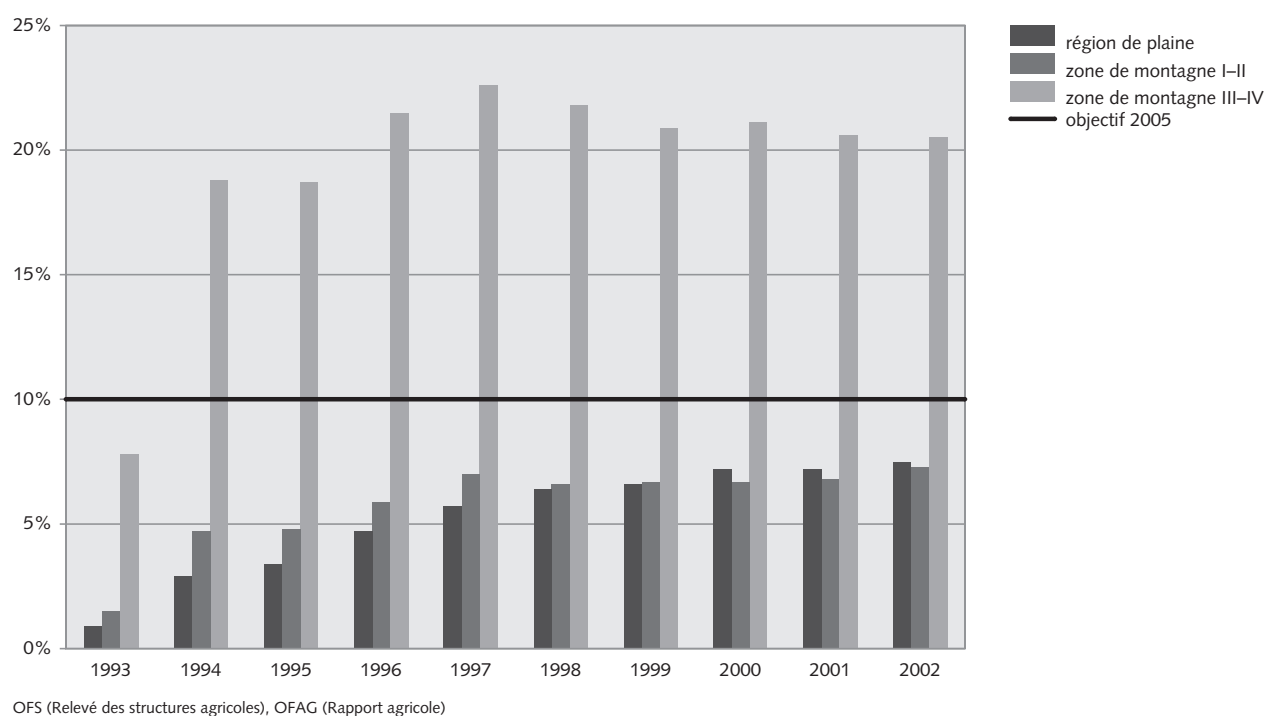
Part des surfaces de compensation écologique par rapport à la surface agricole utile, ensemble de la Suisse

G 1.4.13a



Part des surfaces de compensation écologique selon les zones

G 1.4.13b



© OFS/ChF

1.4.14 Bilan d'azote des surfaces agricoles utiles

Pourquoi cet indicateur?

Objet: L'azote (N) est une substance nutritive vitale et un facteur de production essentiel pour l'agriculture, mais il peut aussi constituer un polluant (surtout sous forme de nitrate, d'ammoniac ou de protoxyde d'azote). Le bilan d'azote indique la différence entre la quantité d'azote apportée aux sols et celle qui en est retirée sous forme de productions agricoles. Plus cette différence est importante, plus l'excédent d'azote présente un risque écologique. Le bilan ne permet toutefois pas de quantifier directement les excédents nocifs pour l'environnement, car une petite partie de l'azote est convertie dans l'humus en N₂ et en composés azotés organiques qui ne sont pas des polluants.

Définition: Quantité totale d'azote (engrais minéral, engrais à base de déchets, engrais de ferme, fixation biologique de l'azote et fixation de l'azote atmosphérique) apportée en un an à la surface agricole utile, moins la quantité retirée du sol par les produits agricoles comme l'herbe, le foin ou le maïs, en kilogrammes d'azote par hectare de surface agricole utile.

Objectifs politiques: L'art. 104 Cst. précise que l'agriculture doit contribuer à préserver les ressources naturelles par une production répondant aux exigences du développement durable. L'art. 70, al. 2, let. b, de la loi sur l'agriculture demande, dans le cadre des prestations écologiques requises, un bilan de fumure équilibré. Cet équilibre ne pourra être atteint que par une réduction des excédents d'azote. Pour la période allant de 1994 à 2002, le message concernant la politique agricole 2007 fixe à 22'000 t au total l'objectif de la réduction des excédents d'azote influant sur l'environnement.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Au cours des années 90, la diminution du cheptel (et donc de la production d'engrais de ferme) s'est accompagnée d'une baisse des apports d'engrais minéraux dans le sol; ces deux phénomènes ont contribué à réduire les excédents d'azote. La baisse des récoltes de fourrage, due aux intempéries, a néanmoins entraîné une légère augmentation des excédents à partir de 1993 et explique les valeurs élevées de 1999 et de 2001. Par ailleurs, les apports d'engrais minéraux ont à nouveau augmenté ces dernières années.

Situation actuelle: En 2002, les excédents d'azote se sont élevés à 70 kg par hectare de surface agricole utile.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: Pour la période triennale allant de 1995 à 1997, les excédents d'azote résultant de l'agriculture suisse se sont situés légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'UE. Ils ont par contre diminué plus fortement que dans l'UE par rapport aux années 1985 à 1987.

Nécessité d'une action politique

A long terme, il est indispensable de réduire davantage encore les excédents d'azote si l'on veut ramener la pollution qu'ils engendrent à un niveau supportable pour l'environnement. Dans les régions sensibles, le recours aux engrais et le mode de culture devront être mieux adaptés au potentiel d'exploitation local.

Bilan d'azote des surfaces agricoles utiles

Bilan d'azote des surfaces agricoles utiles en Suisse

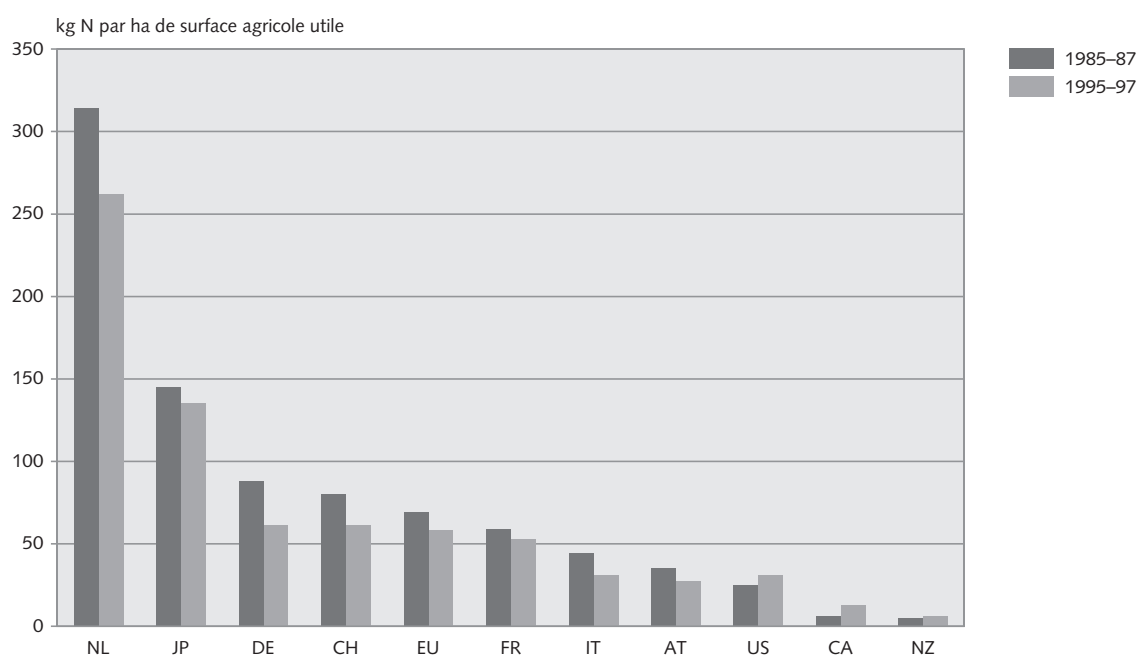
G 1.4.14a



Les données ne correspondent pas entièrement à celles qui ont été publiées jusqu'ici par l'OCDE car la teneur en azote des déjections animales a été recalculée conformément aux normes DBF actualisées.
OFS (Reflets de l'agriculture suisse)

Bilan d'azote des pays de l'OCDE, 1985-87 et 1995-97

G 1.4.14b



OCDE (Indicateurs environnementaux pour l'agriculture)

© OFS/ChF

1.4.15 Longueur du réseau des routes nationales en service

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre la progression de la mise en service des routes nationales par rapport à la totalité du réseau prévu par le programme de construction.
<i>Définition:</i>	Longueur en km de l'ensemble des routes nationales en service. Celles-ci comprennent des autoroutes et des semi-autoroutes à 6, 4 ou 2 voies et quelques routes à trafic mixte.
<i>Objectifs politiques:</i>	Les routes nationales doivent garantir un trafic sûr et économique; l'aménagement du réseau des routes nationales doit notamment tenir compte des exigences de l'aménagement national ou de la protection des eaux, de la nature et des sites (art. 5 de la loi sur les routes nationales). La plupart des routes nationales sont des autoroutes en grande partie équipées de protections contre les émissions nuisibles et nettement plus sûres que les routes à chaussée non séparée. L'arrêté fédéral de 1960 sur le réseau des routes nationales règle le tracé général et le type de routes nationales à construire. Conformément au 7 ^e programme de construction à long terme approuvé le 2 juillet 2003 par le Conseil fédéral, le réseau des routes nationales doit être achevé en 2020.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Achèvement du réseau des routes nationales, conformément au 7 ^e programme de construction à long terme.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	En 1990, 1494,9 km de routes nationales (80,6% du réseau final prévu) étaient en service; depuis lors, la construction s'est poursuivie sans discontinuer.
<i>Situation actuelle:</i>	Au début de 2002, une route des Grisons déjà en service a été intégrée au réseau des routes nationales, ce qui a accru aussi bien la longueur des routes nationales en service que la longueur du réseau planifié. A la fin de 2002, la longueur totale des routes nationales en service a atteint 1706,0 km, soit 90,16% du réseau total prévu. 80,1 km étaient constitués d'autoroutes à 6 voies, 1223,7 km d'autoroutes à 4 voies, 305,7 de semi-autoroutes et 96,5 km de routes à trafic mixte.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il est prévu de mettre en service 1,4 km de nouveaux tronçons en 2003, 1,8 km en 2004 et 24,2 km en 2005.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

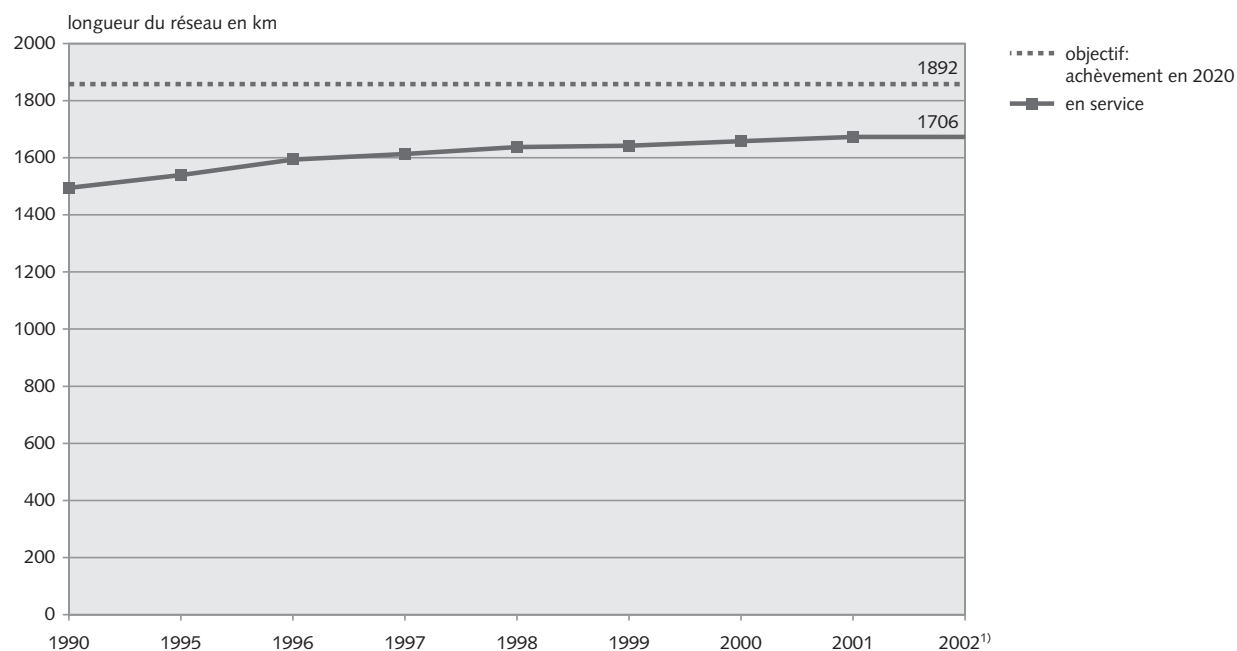
Nécessité d'une action politique

Pour que l'objectif puisse être atteint, il faut que la couverture des besoins financiers nécessaires à l'achèvement du réseau conformément au 7^e programme de construction à long terme des routes nationales soit assurée.

Longueur du réseau des routes nationales en service

Longueur du réseau des routes nationales en service et total prévu pour 2020

G 1.4.15



¹⁾ Au début de 2002, une route (déjà existante) du canton des Grisons a été incorporée au réseau des routes nationales.

OFROU (OFR Info / OFROU Info / Portrait de l'OFROU)

© OFS/ChF

1.4.16 Parcours effectués par les transports routiers privés

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur reflète la demande dans le domaine des transports routiers. Il fournit des données relatives au développement du système des transports et permet entre autres la comparaison avec l'exploitation de l'infrastructure routière.

Définition: Les distances parcourues en un an sur le réseau routier suisse (véhicules-kilomètres) par les véhicules motorisés privés immatriculés en Suisse ou à l'étranger (à savoir les voitures de tourisme [à l'exclusion des motocyclettes, des motos et des cars], les voitures de livraison [y compris les tracteurs à sellette légers d'un poids total autorisé $\leq 3,5$ t] et les poids lourds [camions, trains routiers et semi-remorques lourds d'un poids total autorisé $> 3,5$ t]).

Objectifs politiques: L'action 15 de la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral, souligne que la mobilité doit être axée sur le développement durable. L'action 16 de la même stratégie prévoit le renforcement des transports publics en vue de maîtriser à long terme la croissance du trafic. Le transport de marchandises par le rail doit être développé (loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, art. 1), tout particulièrement dans le domaine du transport de marchandises à travers les Alpes (article constitutionnel relatif au transit alpin, loi sur le transfert du trafic et accord avec l'UE sur les transports terrestres). La loi sur le CO₂ prescrit d'ici à 2010 une diminution de 8% par rapport à 1990 des rejets de CO₂ dus au trafic routier.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Jusqu'en 1991, les parcours annuels des voitures de tourisme ont légèrement augmenté avant de se stabiliser en 1992 et même de reculer légèrement en 1993, en corrélation assez étroite avec l'évolution économique générale du pays. A partir de 1994, la hausse reprend, à un taux relativement constant. Les parcours des véhicules de livraison suivent une évolution à peu près parallèle à celle des parcours des voitures de tourisme, mais avec un léger recul en 1995 et un accroissement plus marqué depuis lors. Quantitativement, ces parcours représentent moins de 1/10^e des parcours des voitures de tourisme et dépassent légèrement ceux des poids lourds. Pour ces derniers, il est à remarquer que les chiffres sont restés relativement constants.

Situation actuelle: En 1998, les poids lourds ont totalisé 2390 millions de véhicules-kilomètres et les véhicules de livraison 3421 millions. En 2000, les parcours annuels des voitures de tourisme ont représenté 49'585 millions de véhicules-kilomètres.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

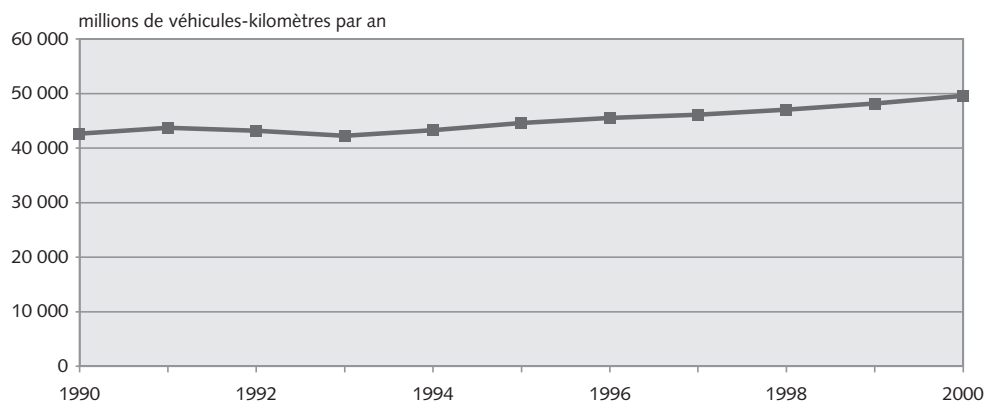
Nécessité d'une action politique

Une politique durable des transports exige que la croissance effrénée de la circulation routière privée (essentiellement due aux voitures de tourisme) soit maîtrisée, en raison des nuisances que les embouteillages, la pollution de l'air et le bruit imposent à l'homme et à l'environnement. Des efforts doivent également être faits dans le domaine du transfert vers les transports publics et dans celui de l'amélioration de l'efficacité et de l'autofinancement (coûts externes y compris) du trafic individuel motorisé. Les mesures déjà décidées (transfert de la route au rail du transport de marchandises, loi sur le CO₂/Energie-Suisse) doivent être mises en œuvre résolument et de nouvelles mesures sont éventuellement à planifier. En ce qui concerne le transport de marchandises, les tarifs de la RPLP doivent notamment être relevés en 2005.

Parcours effectués par les transports routiers privés

Parcours sur le réseau routier suisse – Voitures de tourisme

G 1.4.16a

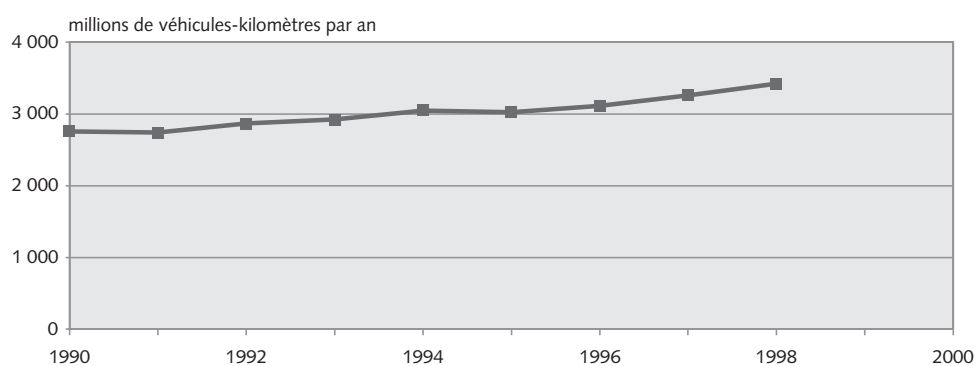


OFS (Statistique suisse des transports)

Parcours sur le réseau routier suisse – Véhicules de livraison

G 1.4.16b

(y compris tracteurs de semi-remorques et semi-remorques légers, poids total autorisé inférieur ou égal à 3,5 t)

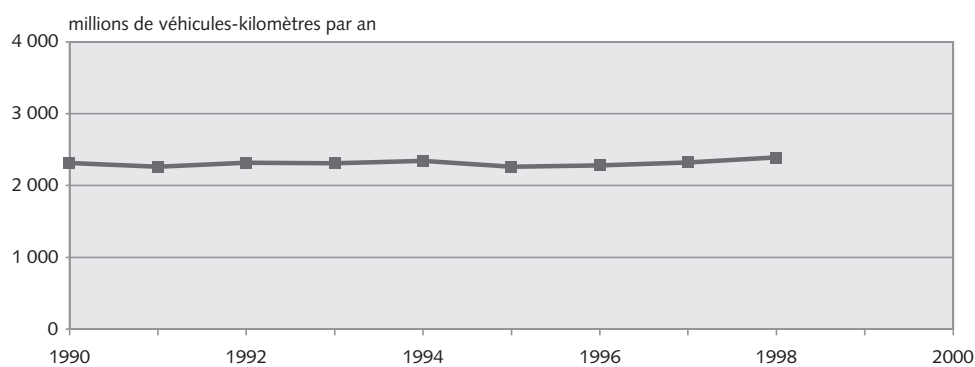


OFS (Statistique suisse des transports), chiffres en cours de révision

Parcours sur le réseau routier suisse – Poids lourds

G 1.4.16c

(y compris tracteurs de semi-remorques et semi-remorques lourds, poids total autorisé supérieur à 3,5 t)



OFS (Statistique suisse des transports), chiffres en cours de révision

© OFS/ChF

1.4.17 Prestations d'exploitation du trafic ferroviaire

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur exprime l'évolution des prestations d'exploitation en matière de trafic voyageurs et de trafic marchandises et il montre la productivité de l'infrastructure. Seuls ont été pris en compte les convois ferroviaires fournissant des prestations de transport.
<i>Définition:</i>	Nombre de kilomètres parcourus sur le réseau suisse par des trains nationaux et internationaux, de passagers ou de marchandises, à l'exclusion des autres convois (service de renfort en tête ou en queue/courses haut-le-pied et trains de service/manœuvre).
<i>Objectifs politiques:</i>	L'action 15 de la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral, souligne que la mobilité doit être axée sur le développement durable. L'action 16 de la même stratégie prévoit le renforcement des transports publics en vue de maîtriser à long terme la croissance du trafic. Le transport de marchandises par le rail doit être développé (loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, art. 1), tout particulièrement dans le domaine du transport de marchandises à travers les Alpes (article constitutionnel relatif au transit alpin, loi sur le transfert du trafic et accord avec l'UE sur les transports terrestres). La loi sur le CO ₂ prescrit, d'ici à 2010, une diminution de 8% par rapport à 1990 des rejets de CO ₂ dus au trafic routier.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Globalement, les prestations d'exploitation ont connu un développement légèrement négatif entre 1991 et 1994 et sont restées stables depuis lors. Le kilométrage parcouru par les trains de marchandises a légèrement reculé jusqu'en 1997. Des raisons conjoncturelles expliquent le creux des années 1993/94, résorbé en 1995. Le kilométrage parcouru par les trains de voyageurs a décru jusqu'en 1996. Ce développement négatif s'explique par des programmes d'économie qui ont entraîné une diminution des prestations, notamment de la part des CFF. 1996/97 a marqué un tournant. Depuis la révision de la loi sur les chemins de fer en 1996, les cantons participent à l'élaboration des conventions sur les prestations et la prestation d'exploitation s'est remise à croître. Ces dernières années, la croissance de celle-ci a été due surtout aux trains de voyageurs, en raison de l'amélioration de l'offre en matière de trafic régional notamment.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, les trains de voyageurs ont parcouru 140,7 millions de km et les trains de marchandises 31,4 millions.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

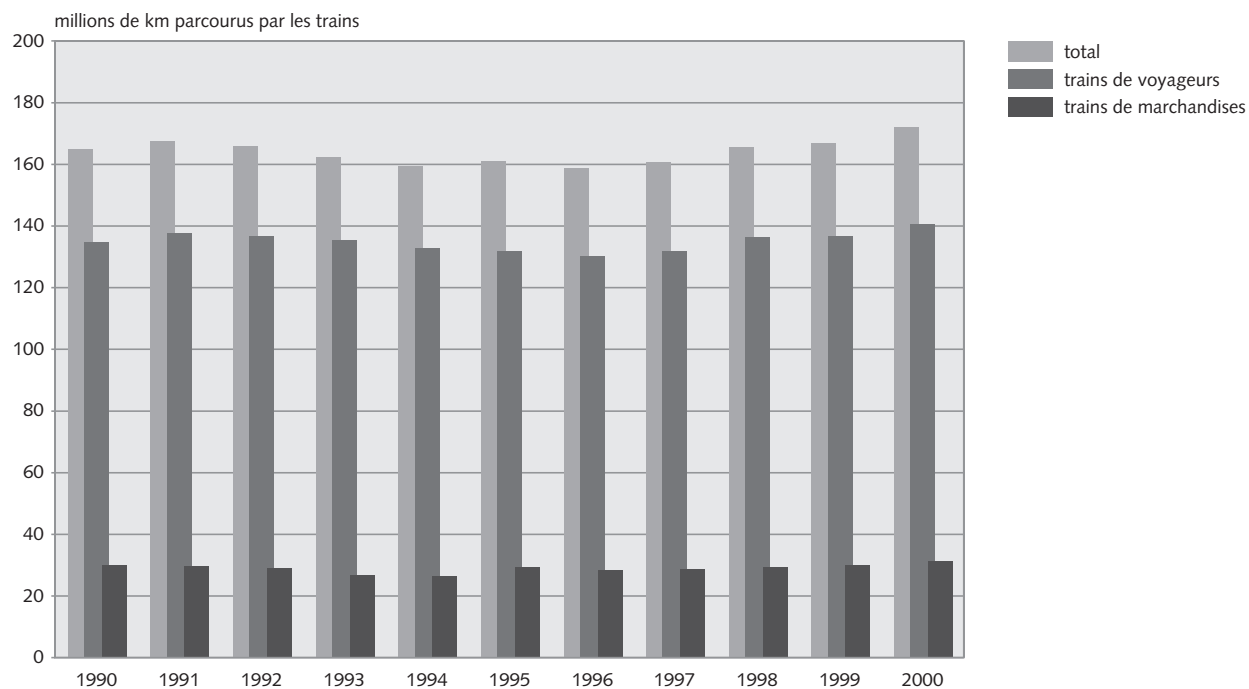
Nécessité d'une action politique

Aucun besoin d'action politique ne se fait sentir actuellement.

Prestations d'exploitation du trafic ferroviaire

Prestations d'exploitation du trafic ferroviaire

G 1.4.17



OFS (Statistique suisse des transports)

© OFS/ChF

1.4.18 Prestations du transport de voyageurs*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Dans le domaine du transport des voyageurs en Suisse, cet indicateur exprime les prestations des modes de transport ferroviaire et routier, en distinguant entre les transports privés et les transports publics. Les déplacements à vélo ou à pied (trafic lent ou Human Powered Mobility) ne sont toutefois pas encore pris en considération. La navigation et, malgré leur importance, les prestations du transport aérien, ont également été exclus.
<i>Définition:</i>	Prestations du transport routier de voyageurs: distances parcourues par les véhicules motorisés privés immatriculés en Suisse ou à l'étranger (y compris les motocyclettes, motos, cars et taxis) et par les transports publics routiers en Suisse, exprimées en passagers-kilomètres. Prestations du transport ferroviaire de voyageurs: distances parcourues sur le réseau suisse par les trains nationaux ou internationaux de voyageurs, exprimées en passagers-kilomètres.
<i>Objectifs politiques:</i>	Le développement durable fait partie des buts que se donne l'État (art. 2 Cst.) Conformément à la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral, la part des transports publics et celle du trafic lent doit être accrue (FF 2002 3704 et 3705): «Seuls l'augmentation de la part de marché du rail et le renforcement des transports publics en général» permettront de maîtriser à long terme l'accroissement du trafic. Par ailleurs, la loi sur le CO ₂ prescrit, d'ici à 2010, une diminution de 8% par rapport au niveau de 1990 des rejets de CO ₂ dus au trafic routier.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1970:</i>	Au cours des trente dernières années, le trafic motorisé privé a presque doublé sur nos routes. Les prestations des transports ferroviaires (publics) sont restées loin derrière. Les prestations des transports publics sur route paraissent relativement faibles, bien que ce mode de transport joue un rôle important en zone urbaine. La croissance des prestations de transport de passagers est due notamment à l'augmentation de la capacité des différents modes de transport (essentiellement la route, ces dernières décennies) et à la baisse relative des coûts de transport par rapport au coût de la vie en général, alors que le prix de la mobilité ne couvre pas les coûts externes élevés que celle-ci occasionne (notamment les accidents, le bruit, les atteintes au climat, à la santé, aux bâtiments, à la nature). Le processus de spécialisation et de concentration de l'économie nécessite une mobilité (personnelle) toujours accrue du fait des activités économiques et des modes de vie qui y sont liés. En raison de l'évolution des conditions socio-économique (davantage de temps libre, pourcentage de population active en baisse), le trafic de loisir a par ailleurs lui aussi fortement augmenté ces dernières années.
<i>Situation actuelle:</i>	Le trafic indigène représente chaque année plus de 100 milliards de passagers-kilomètres, dont près de 90 milliards résultent du trafic routier motorisé privé.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas actuellement de scénarios à jour. Les projections pour le trafic de voyageurs en Suisse jusqu'en 2030 sont en cours d'élaboration (achèvement prévu au cours de 2004).

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Malgré la densité comparativement élevée de son habitat, la Suisse fait partie du peloton de tête des pays européens en matière de mobilité, en termes de passagers-kilomètres par habitant.
-----------------	--

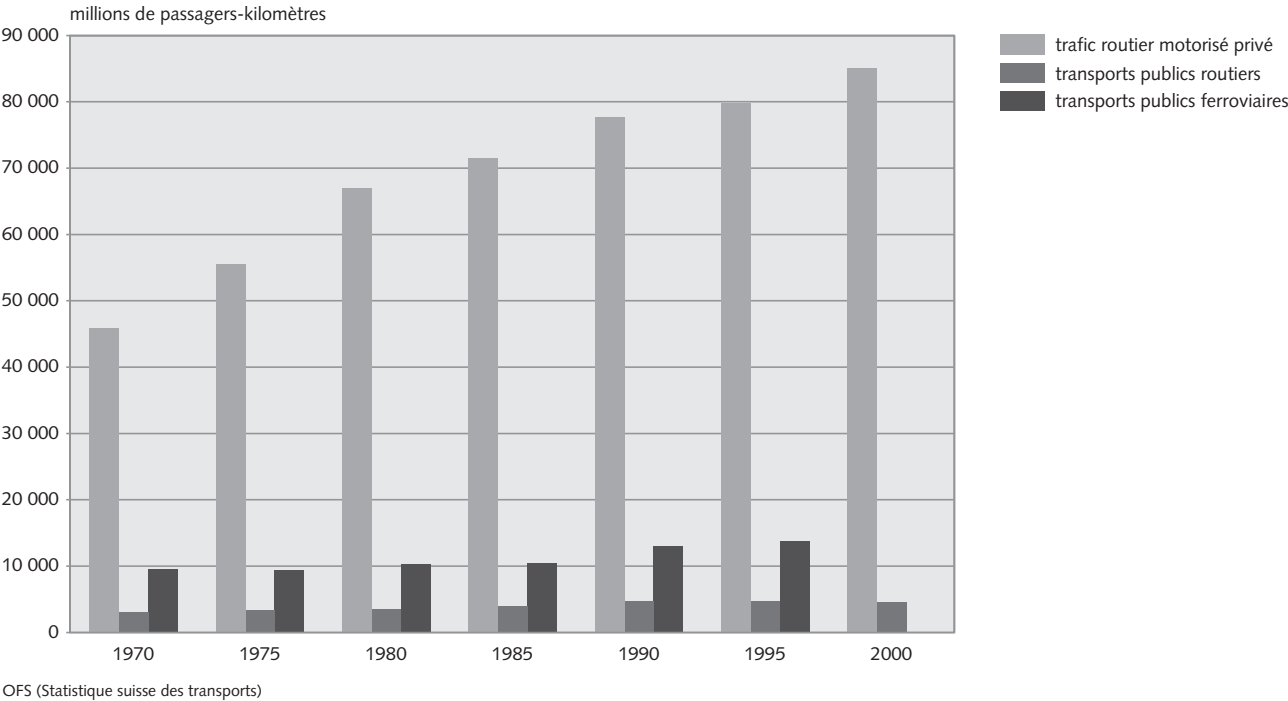
Nécessité d'une action politique

La part des transports publics dans le transport de passagers doit être augmentée avec l'application méthodique du développement du réseau ferroviaire, décidé par le peuple (2^e étape de Rail 2000 et NLFA), et la 2^e étape de la réforme des chemins de fer. En ce qui concerne le trafic dans les agglomérations et le trafic de loisirs, des mesures supplémentaires doivent être prises pour étoffer les transports publics.

Prestations du transport de voyageurs*

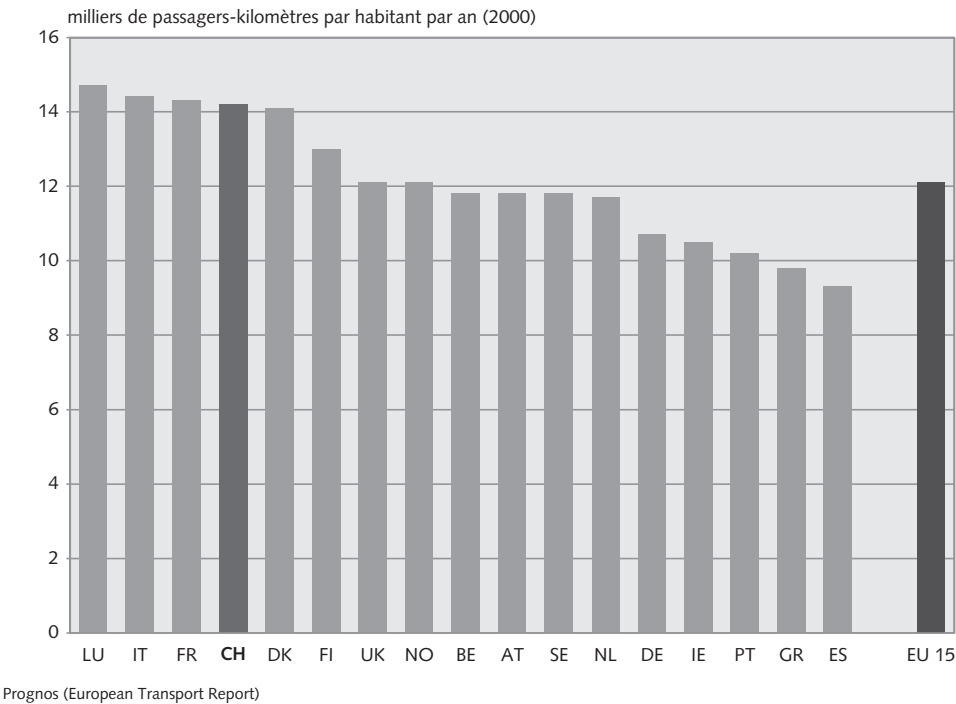
Prestations du transport de voyageurs par la route et par le rail

G 1.4.18a



Prestations du transport de voyageurs par la route et par le rail dans les pays de l'UE et en Suisse

G 1.4.18b



© OFS/ChF

1.4.19 Parts respectives des divers modes de transport de voyageurs

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Dans le domaine du transport de voyageurs en Suisse, cet indicateur exprime la grandeur et l'évolution des parts respectives des modes de transport ferroviaire et routier, en distinguant dans ce dernier cas entre les transports privés et les transports publics. Les déplacements à vélo ou à pied (Human Powered Mobility) ne sont toutefois pas encore pris en considération. La navigation et, malgré leur importance, les prestations du transport aérien ont également été exclus.

Définition: Parts respectives du trafic routier motorisé privé et des transports publics routiers et ferroviaires, exprimées en passagers-kilomètres.

Objectifs politiques: Le développement durable fait partie des buts assignés à l'État (art. 2 Cst.). Conformément à la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral, la part des transports publics et celle du trafic lent doit être accrue (FF 2002 3704). L'action 16 de cette stratégie prévoit un renforcement des transports publics: «Seuls l'augmentation de la part de marché du rail et le renforcement des transports publics en général» permettront de maîtriser à long terme l'accroissement du trafic. Par ailleurs, la loi sur le CO₂ prescrit une diminution, d'ici à 2010, de 8 % par rapport à 1990 des rejets de CO₂ dus au trafic routier.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1970: Alors que, globalement, les prestations de transport de voyageurs ont fortement augmenté depuis les années 70 (cf. l'indicateur 1.4.18), la part des transports publics a diminué dans l'ensemble, s'établissant au cours des années 90 à un niveau pratiquement constant (d'environ 18 %). La baisse des coûts de la mobilité (notamment pour les véhicules privés) (cf. indicateur 1.4.18) a rendu impossible une structuration compacte, raisonnablement dense, de l'habitat et, du même coup, a empêché la gestion économique des ressources territoriales. La dispersion de l'habitat qui en a résulté rend difficile tout raccordement efficace aux transports publics. Par ailleurs, la forte disproportion entre les moyens consacrés à l'infrastructure routière et les investissements relativement modestes consacrés à l'infrastructure ferroviaire durant la seconde moitié du siècle passé a contribué à augmenter la part du trafic routier motorisé individuel dans le transport de voyageurs.

Situation actuelle: En 1999, le trafic routier motorisé individuel a fourni 81 % des prestations de transport de voyageurs, les transports publics routiers 5 % et les transports publics ferroviaires 14 %.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas actuellement de scénarios à jour. Les projections pour le trafic de voyageurs en Suisse jusqu'en 2030 sont en cours d'élaboration (achèvement prévu au cours de 2004).

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

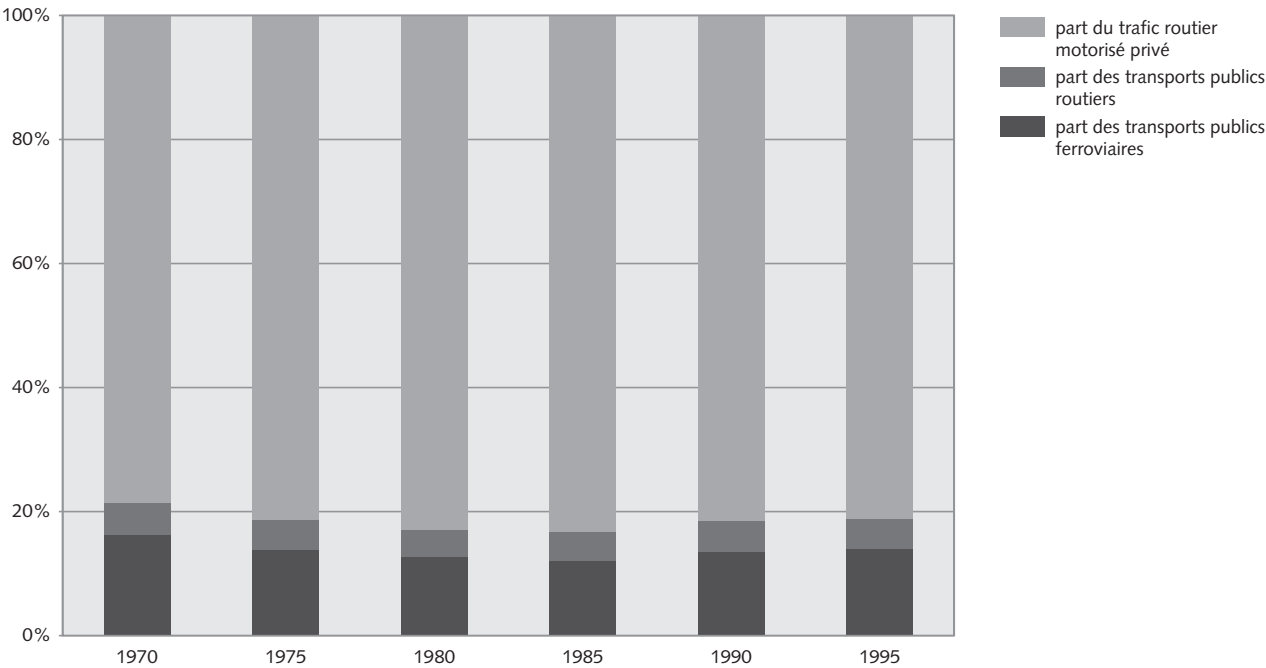
Nécessité d'une action politique

La part des transports publics doit nécessairement être accrue si l'on veut maîtriser efficacement et écologiquement le problème de la mobilité; un tel rééquilibrage contribuera par ailleurs à la mise en œuvre de la loi sur le CO₂. En ce qui concerne le transport de voyageurs, cet accroissement peut être obtenu par l'exécution rigoureuse du développement du réseau ferroviaire tel qu'il a été décidé par le peuple (2^e étape de Rail 2000, NLFA) et par la deuxième étape de la réforme des chemins de fer.

Parts respectives des divers modes de transport de voyageurs

Parts respectives des divers modes de transport de voyageurs

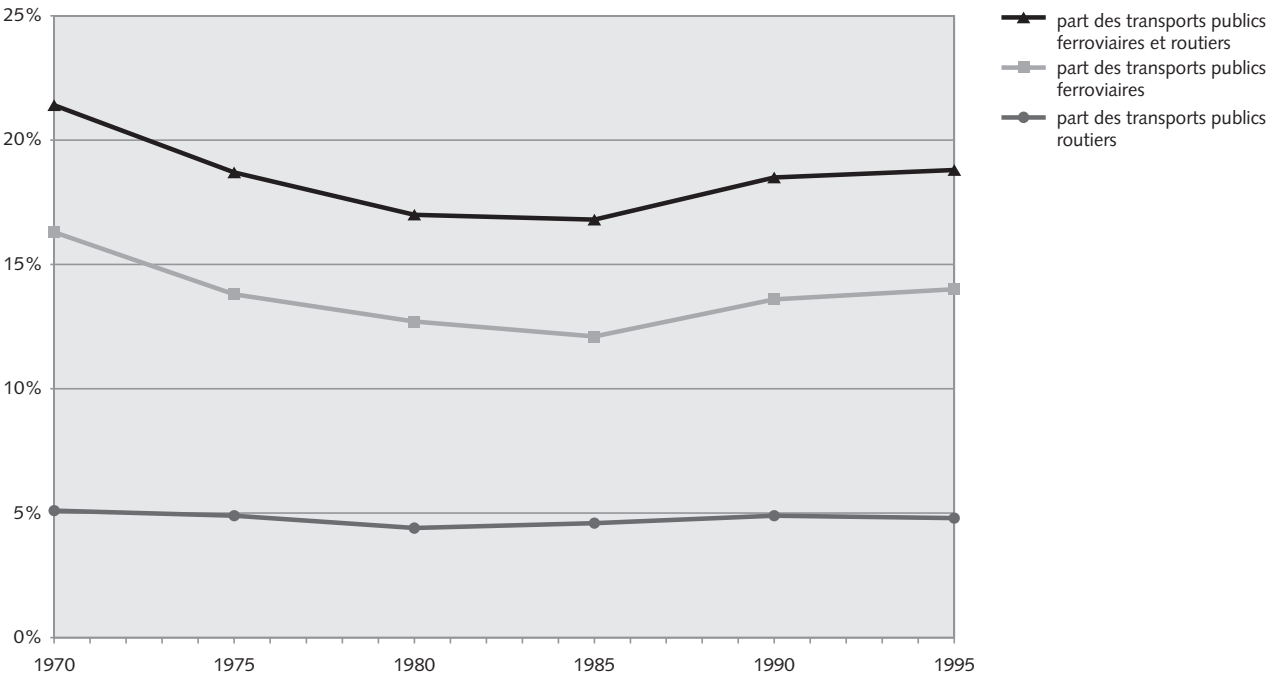
G 1.4.19a



OFS (Statistique suisse des transports)

ZOOM: parts respectives du rail et de la route dans le domaine du transport de voyageurs

G 1.4.19b



OFS (Statistique suisse des transports)

© OFS/ChF

1.4.20 Prestations du transport de marchandises*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur reflète les prestations du rail et de la route dans le domaine du transport de marchandises en Suisse. La navigation, les transports aériens et le transport par conduites (pipelines) n'ont pas été pris en considération.
<i>Définition:</i>	Prestations de transport effectuées en Suisse par les trains nationaux ou internationaux et par les véhicules immatriculés en Suisse ou à l'étranger, exprimées en tonnes-kilomètres nettes.
<i>Objectifs politiques:</i>	Le transport de marchandises par le rail doit être développé en vue de la maîtrise durable de l'accroissement du trafic (loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, art. 1; action 16 de la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral [FF 2002 3705]), tout particulièrement dans le domaine du transport de marchandises à travers les Alpes (article constitutionnel relatif au transit alpin, loi sur le transfert du trafic et accord avec l'UE sur les transports terrestres). Le trafic combiné et l'amélioration de la collaboration avec l'UE sont très importants à cet égard. La loi sur le CO ₂ prescrit par ailleurs une diminution, d'ici à 2010, de 8% par rapport au niveau de 1990 des rejets de CO ₂ dus au trafic routier.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1970:</i>	Depuis le milieu des années 80 surtout, les transports routiers de marchandises ont connu une forte croissance; les prestations de ce mode de transport ont ainsi triplé au cours des 20 dernières années. Pendant les années 70, les prestations du transport ferroviaire de marchandises étaient encore supérieures à celles de la route, puis elles ont stagné pour ne plus correspondre, en 1998, qu'à un tiers environ des prestations totales. Ces dernières années, le transport de marchandises par le rail a connu lui aussi une croissance marquée (quoique moins forte que celle du transport routier). La forte croissance du transport de marchandises, dépassant celle du transport de voyageurs, s'explique essentiellement par le processus d'intégration économique de l'Europe, par la libre circulation des biens qui y est liée et par les stratégies actuelles en matière de logistique, recourant intensément aux transports (productions «just-in-time»). Ce processus de spécialisation et de concentration est encore favorisé par le fait que la mobilité des marchandises coûte de moins en moins cher par rapport aux frais de production en général, ce qui ne peut que renforcer l'attractivité des stratégies logistiques faisant fortement appel aux transports.
<i>Situation actuelle:</i>	Le transport de marchandises par voie terrestre en Suisse a totalisé 29 milliards de tonnes-kilomètres en 1998, dont quelque 20 milliards pour le transport routier.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

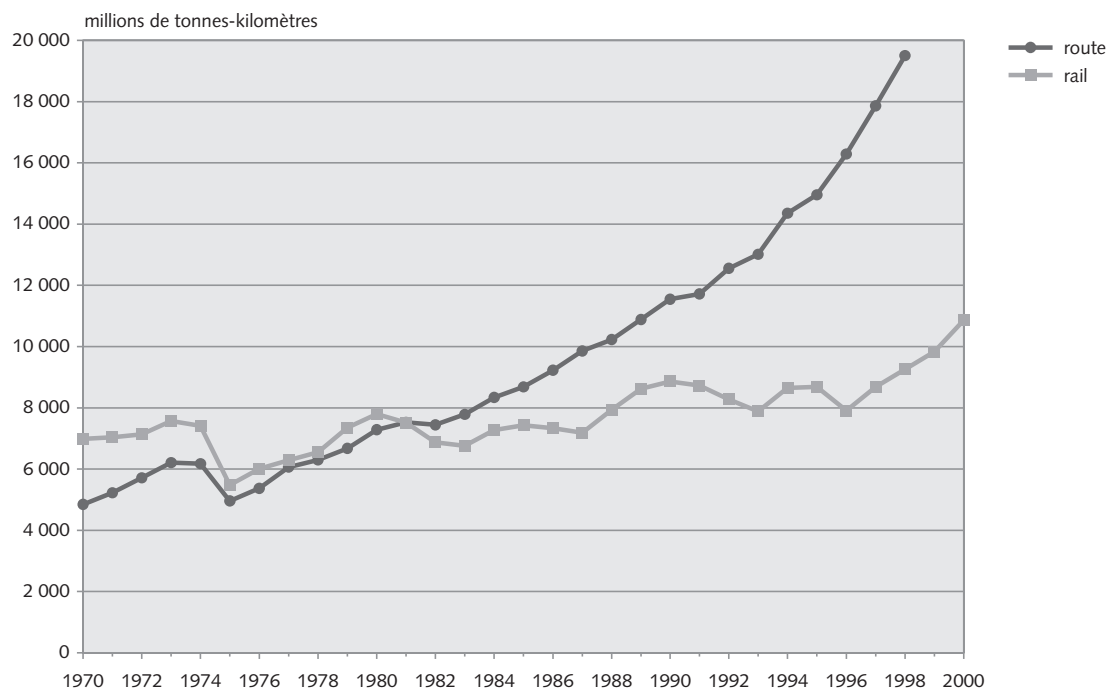
Nécessité d'une action politique

Les mesures prises dans le domaine du transport de marchandises en vue d'atteindre les objectifs prévus par la loi sur le transfert du trafic (transfert de la route au rail) doivent être poursuivies et mises en œuvre résolument (construction de la NLFA, relèvement des tarifs de la RPLP en 2005, réforme des chemins de fer, mesures d'accompagnement).

Prestations du transport de marchandises*

Prestations du transport de marchandises par la route et par le rail

G 1.4.20



Les chiffres concernant le transport routier de marchandises à partir de 1985 sont en cours de révision.
OFS (Statistique suisse des transports)

© OFS/ChF

1.4.21 Parts respectives des divers modes de transport de marchandises

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur exprime les tonnages transportés et l'évolution des parts respectives du transport de marchandises par rail et par route. La navigation, les transports aériens et le transport par conduites (pipelines) n'ont pas été pris en considération.

Définition: Parts respectives du transport routier et du transport ferroviaire de marchandises en Suisse, en tonnes-kilomètres (trains nationaux ou internationaux et véhicules immatriculés en Suisse ou à l'étranger).

Objectifs politiques: Le transport de marchandises par le rail doit être développé en vue de la maîtrise durable de l'accroissement du trafic (loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, art. 1; action 16 de la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral [FF 2002 3705]), tout particulièrement dans le domaine du transport de marchandises à travers les Alpes (article constitutionnel relatif au transit alpin, loi sur le transfert du trafic et accord avec l'UE sur les transports terrestres). Le trafic combiné et l'amélioration de la collaboration avec l'UE sont très importants à cet égard. La loi sur le CO₂ prescrit par ailleurs une diminution, d'ici à 2010, de 8% par rapport au niveau de 1990 des rejets de CO₂ dus au trafic routier.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1970: Durant la période considérée, la part de la route dans le transport de marchandises n'a cessé de croître. Alors qu'elle n'était encore que de 40% en 1970, elle a atteint presque 70% en 1998. Si la répartition du transport de marchandises s'est modifiée en faveur de la route, c'est que le prix de la mobilité, spécialement en ce qui concerne les transports routiers, est resté inférieur aux coûts effectifs (coûts externes), que la baisse du coût de la mobilité a été plus marquée dans le cas de la route et que les investissements consacrés à l'infrastructure ferroviaire durant le seconde moitié du siècle passé ont été relativement modestes (jusqu'au début des années 90) par rapport à l'accroissement disproportionné de l'offre en matière d'infrastructure routière. Les transports routiers offrent une meilleure flexibilité que le rail, ce qui, en corrélation avec les modes de production «modernes», a également contribué à accroître leur part dans le transport de marchandises.

Situation actuelle: La part de la route s'est élevée à 68% en 1998, celle du rail étant de 32%.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas actuellement de scénarios à jour. Les projections pour le trafic de voyageurs en Suisse jusqu'en 2030 sont en cours d'élaboration (achèvement prévu au cours de 2004).

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: La part de la route s'est également accrue dans l'Europe des 15 au détriment du rail et de la navigation intérieure, atteignant 80% en l'an 2000.

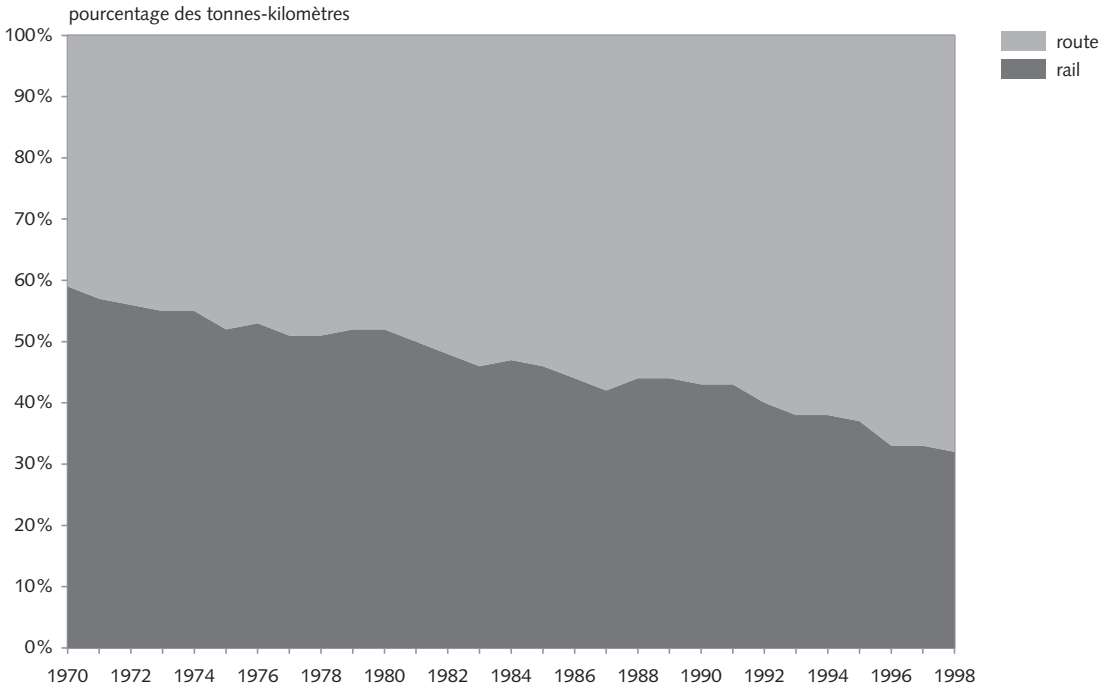
Nécessité d'une action politique

La part du rail (notamment en ce qui concerne le trafic marchandises) doit nécessairement être accrue si l'on veut maîtriser efficacement et écologiquement le problème de la mobilité; un tel rééquilibrage contribuera par ailleurs à la mise en œuvre de la loi sur le CO₂. Les mesures prises dans le domaine du transport de marchandises en vue d'atteindre les objectifs prévus par la loi sur le transfert du trafic (transfert de la route au rail) doivent être poursuivies et mises en œuvre résolument (construction de la NLFA, relèvement des tarifs de la RPLP en 2005, réforme des chemins de fer, mesures d'accompagnement).

Parts respectives des divers modes de transport de marchandises

Parts respectives des divers modes de transport de marchandises

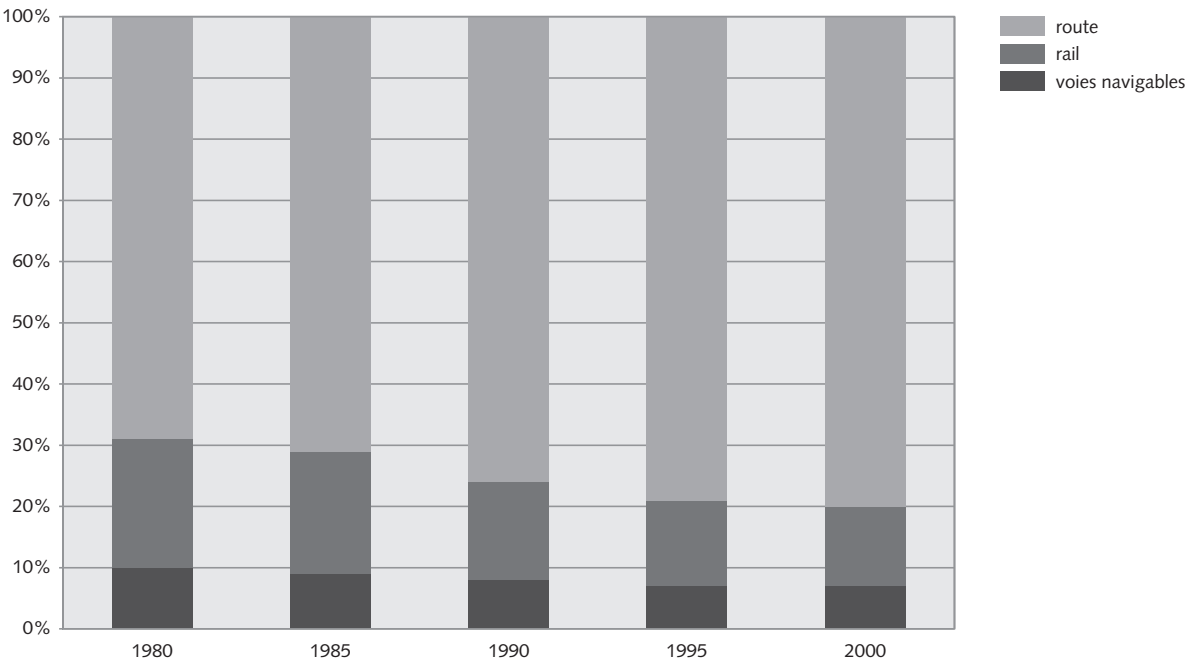
G 1.4.21a



Les chiffres concernant le transport routier de marchandises à partir de 1985 sont en cours de révision.
OFS (Statistique des transports)

Parts respectives des divers modes de transport de marchandises dans l'Europe des 15

G 1.4.21b



Prognos (European Transport Report)

© OFS/ChF

1.4.22 Nombre de courses engendrées par le trafic marchandises routier à travers les Alpes

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur le nombre de courses dues au transport routier de marchandises à travers les Alpes et précise la part afférente au transit.
<i>Définition:</i>	Nombre de courses effectuées par des poids lourds pour le transport de marchandises (= camions, trains routiers et semi-remorques lourds d'un poids total autorisé >3,5 t), comptés aux points culminants des axes de passage de l'arc alpin.
<i>Objectifs politiques:</i>	L'article sur le transit alpin impose le transfert de la route au rail du trafic de transit de marchandises et limite le développement des routes des régions alpines. Par des mesures d'accompagnement touchant au rail et à la route, la loi sur le transfert du trafic a pour objectif de ramener aussi rapidement que possible, mais au plus tard deux ans après l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg (en 2009 env.), le trafic de transit de marchandises à quelque 650'000 courses, soit la moitié de ce qu'il était en 1999. L'accord sur les transports terrestres conclu avec l'UE encourage le transfert vers le rail du transport de marchandises à travers les Alpes.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Loi sur le transfert du trafic (RS 740.1), art. 3, al. 4: «Pour la première période biennale suivant l'entrée en vigueur de l'Accord sur les transports terrestres, l'objectif est de stabiliser le transport routier des marchandises à travers les Alpes au niveau atteint en l'an 2000»; art. 1, al. 2: «Un objectif de l'ordre de 650'000 courses annuelles».

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1981:</i>	Jusqu'en 2000, le nombre de courses de transit de marchandises à travers les Alpes par la route a augmenté de 6 à 8% par an. En 2001, l'introduction de la RPLP a radicalement modifié les conditions-cadre, à quoi s'est ajoutée la fermeture pendant presque deux mois du tunnel routier du Gothard à la suite de l'incendie survenu le 24 octobre 2001. Le nombre de courses a donc diminué de 2,5% cette année-là. Du fait du système de régulation introduit pour des raisons de sécurité au Gothard et au San Bernardino, le nombre de courses a encore diminué de 9% en 2002. La proportion des courses de transit a passé de 52% en 2000 à 49% (2001), puis à 48% (2002).
<i>Situation actuelle:</i>	Le chiffre le plus récent (2002) s'élève à 1,25 million de camions par an, dont près de la moitié pour le transit à travers la Suisse.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En ce qui concerne la partie centrale de l'arc alpin (du Mont-Cenis/Fréjus au Brenner), la répartition du nombre de courses est inégale. En 2002, l'Autriche a absorbé 38% de ce trafic, la Suisse 28% et la France 34%. Depuis 1999, c'est l'Autriche qui en absorbe la majeure partie, auparavant c'était la France.
-----------------	--

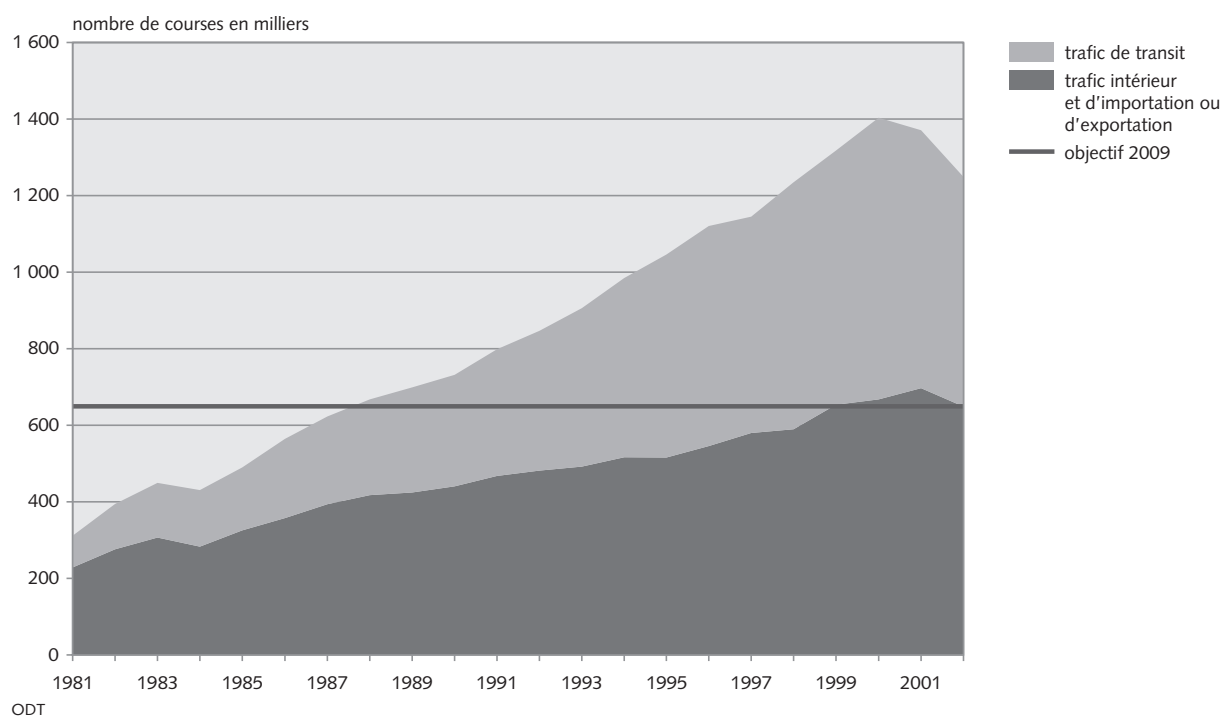
Nécessité d'une action politique

Pour atteindre les objectifs de la loi sur le transfert du trafic (transfert de la route au rail pour le trafic des marchandises) il faut résolument poursuivre et mettre en œuvre les mesures introduites (construction de la NLFA, hausse de la RPLP en 2005, réforme du rail, mesures d'accompagnement).

Nombre de courses engendrées par le trafic marchandises routier à travers les Alpes

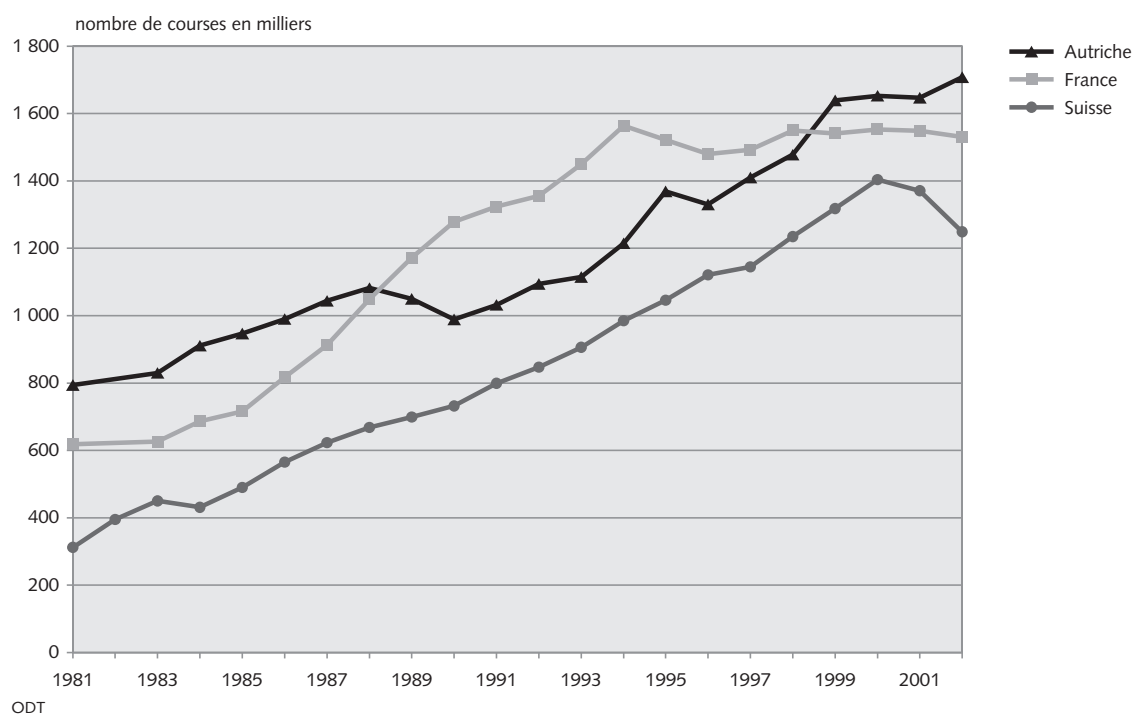
Nombre de courses engendrées par le trafic marchandises routier à travers les Alpes (Suisse uniquement)

G 1.4.22a



Nombre de courses engendrées par le trafic marchandises routier à travers la partie centrale de l'arc alpin (du Mt.Cenis/Fréjus au Brenner)

G 1.4.22b



© OFS/ChF

1.4.23 Tonnage du trafic marchandises à travers les Alpes

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur exprime le tonnage du trafic marchandises sur route et sur rail à travers les Alpes, en fonction des points de départ et d'arrivée du parcours.
<i>Définition:</i>	Poids net en tonnes (c'est-à-dire sans le poids des véhicules, des conteneurs et des réceptacles) des marchandises transportées à travers les Alpes, avec leur répartition en fonction des moyens d'acheminement (rail/route) et en fonction des points de départ et d'arrivée du parcours (transit/trafic intérieur et trafic d'importation ou d'exportation).
<i>Objectifs politiques:</i>	L'article sur le transit alpin impose le transfert de la route au rail du trafic de transit des marchandises et limite le développement des routes des régions alpines. La loi sur le transfert du trafic fixe un objectif quant au nombre de poids lourds traversant les Alpes par la route (cf. indicateur 1.4.22). L'accord sur les transports terrestres conclu avec l'UE encourage le transfert de la route au rail du trafic marchandises à travers les Alpes.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1981:</i>	La masse de marchandises transportées à travers les Alpes a presque doublé au cours des 20 dernières années. Le gros de cette croissance a été absorbé par la route (la masse de marchandises y a quintuplé). Les raisons de cette disparité résident d'une part dans la différence de coût entre le rail et la route (cf. l'indicateur 1.4.21) et d'autre part dans l'accroissement de l'offre en raison de l'amélioration de la capacité des routes traversant les Alpes suisses (tunnel du Gothard), alors que dans le même temps la capacité du rail n'a augmenté que de façon marginale. Malgré tout, le rail assure encore environ deux tiers du trafic marchandises à travers les Alpes. En ce qui concerne le transit, cette proportion s'élève même à 76%. L'importance de la part confiée au rail s'explique par la longueur des trajets où les chemins de fer sont plus concurrentiels que sur de courtes distances.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, quelque 29,6 millions de tonnes de marchandises ont été transportées à travers les Alpes suisses, dont 70% en trafic de transit. La part du rail a été d'environ 65%. La masse des marchandises transportées par la route a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente, alors même que le nombre de courses a diminué de 9% (cf. indicateur 1.4.22). La raison en est la forte augmentation de la proportion de tracteurs à sellette au détriment des simples camions – une conséquence directe de la RPLP et de la limite des 34 tonnes. La diminution de la masse de marchandises transportées en transit à travers les Alpes s'explique par le fait que le régime à sens alterné introduit au Gothard et au San Bernardino à la suite de l'incendie du Gothard a incité une partie des transports routiers internationaux à emprunter le Brenner. L'introduction du système du compte-gouttes a depuis lors fait disparaître cet effet.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

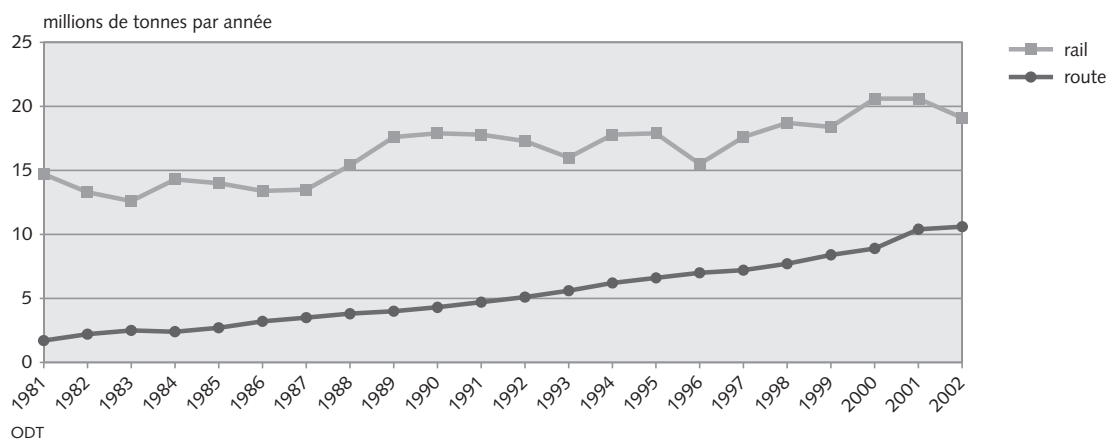
Nécessité d'une action politique

Pour atteindre les objectifs de la loi sur le transfert du trafic (transfert de la route au rail pour le trafic des marchandises) il faut résolument poursuivre et mettre en œuvre les mesures introduites (construction de la NLFA, hausse de la RPLP en 2005, réforme du rail, mesures d'accompagnement).

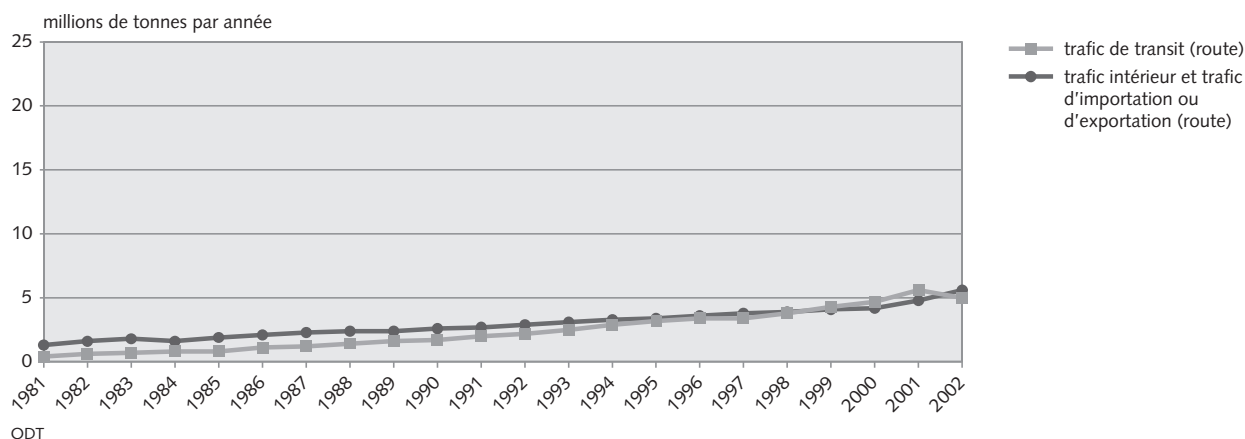
Tonnage du trafic marchandises à travers les Alpes

Tonnage du trafic marchandises à travers les Alpes en Suisse
en fonction du mode de transport

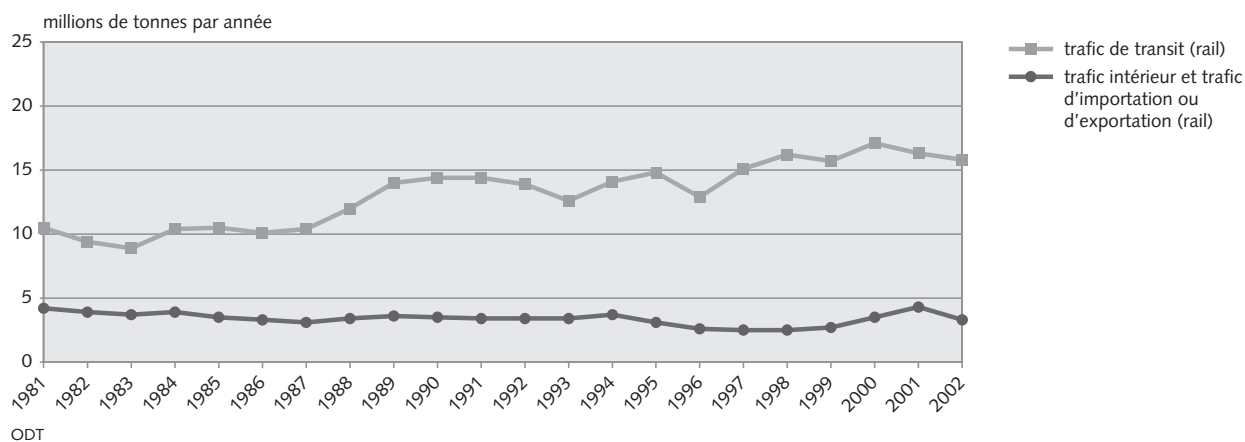
G 1.4.23a

Tonnage du trafic marchandises routier à travers les Alpes en Suisse
en fonction des points de départ et d'arrivée du parcours

G 1.4.23b

Tonnage du trafic marchandises ferroviaire à travers les Alpes en Suisse
en fonction des points de départ et d'arrivée du parcours

G 1.4.23c



© OFS/ChF

1.4.24 Morts et blessés sur la route

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur exprime le niveau de sécurité du trafic sur les routes suisses. Seuls les accidents enregistrés par la police y figurent.
<i>Définition:</i>	Nombre de personnes blessées ou tuées par an sur les routes et les places publiques lors d'accidents de la circulation ayant impliqué au moins un véhicule. Les blessés sont répartis en «blessés légers» et «blessés graves». Sont considérées comme «blessés graves», les personnes qui présentent des atteintes sérieuses, visibles, empêchant les activités normales à domicile pendant au moins 24 heures (cette définition n'est appliquée que depuis 1992). Les conducteurs déjà décédés avant un accident (suite à un arrêt cardiaque, p.ex.) et les conducteurs ayant eu l'intention de se suicider ne comptent pas comme morts de la route.
<i>Objectifs politiques:</i>	Avec la mesure 17 de sa Stratégie 2002 pour le développement durable, le Conseil fédéral entend réduire d'au moins 50% en 10 ans le nombre de décès sur la route, qui doit passer de 600 à 300 (FF 2002 3705). Le 3 juillet 2002, le Conseil fédéral a décidé la poursuite des travaux de mise en place d'une nouvelle politique de la sécurité routière conforme aux principes de Vision zéro.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	D'ici 2010, le nombre de décès dus aux accidents de la route doit être ramené à moins de 300 par année.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après avoir continuellement baissé jusqu'en 1997, le nombre de tués est resté stable de 1997 à 2000, avec 600 morts environ par an. A partir de 2001, on remarque à nouveau une nette diminution. Le nombre de blessés graves a diminué au début des années 90 et il est resté relativement constant ensuite (1996-2001), celui des blessés légers a augmenté au cours des années 90 et s'est stabilisé après l'an 2000. En 2002, le nombre de blessés légers et le nombre de blessés graves ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Le recul du nombre de morts est dû à l'amélioration de la sécurité des véhicules (protection des occupants du véhicule et des tiers impliqués dans un accident) et des infrastructures (normes, modification des lieux d'accidents fréquents) ainsi qu'à diverses mesures légales et à des cours de formation destinés aux usagers de la route.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, 513 personnes ont perdu la vie lors d'accidents de la route, 5931 ont été grièvement blessées et 23'843 légèrement.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	—
-----------------	---

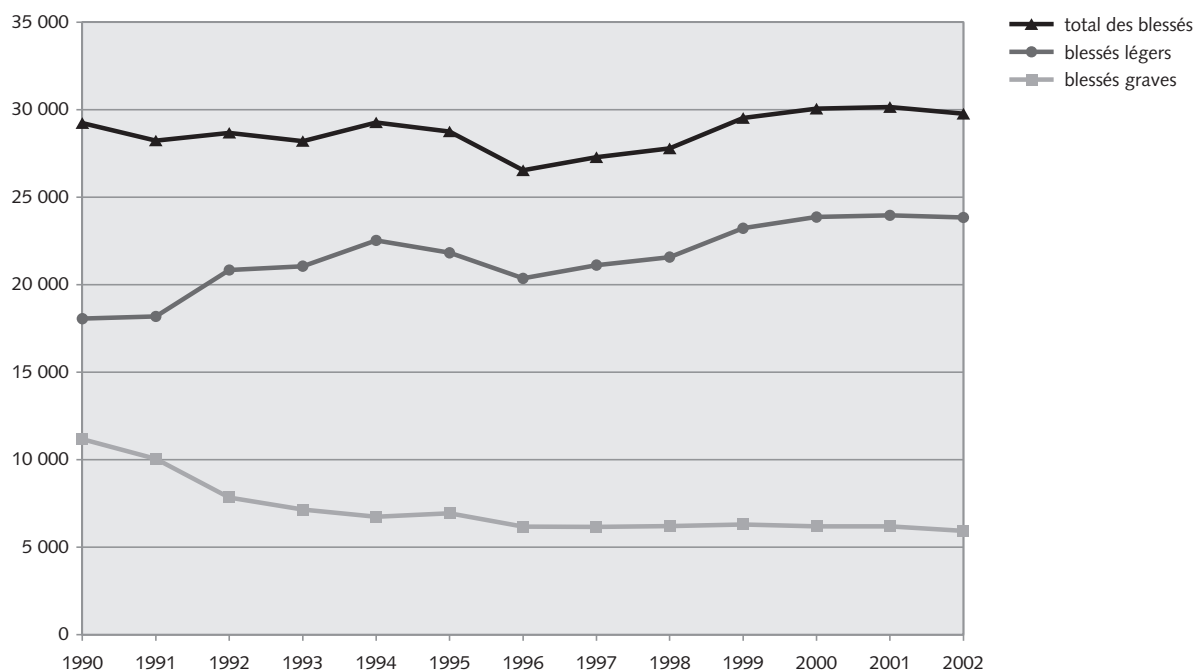
Nécessité d'une action politique

Malgré les améliorations obtenues, un grand nombre de personnes sont encore tuées ou grièvement blessées dans des accidents de la route. Le nombre de décès par année est encore nettement supérieur à l'objectif fixé pour 2010. Une politique de sécurité de la circulation qui se fonde sur une nouvelle philosophie (Vision zéro) et vise à une circulation routière sans mort ni blessé exige des efforts accrus et des mesures supplémentaires. La société et l'économie doivent être converties à cette nouvelle approche.

Morts et blessés sur la route

Nombre de personnes blessées dans des accidents de la route

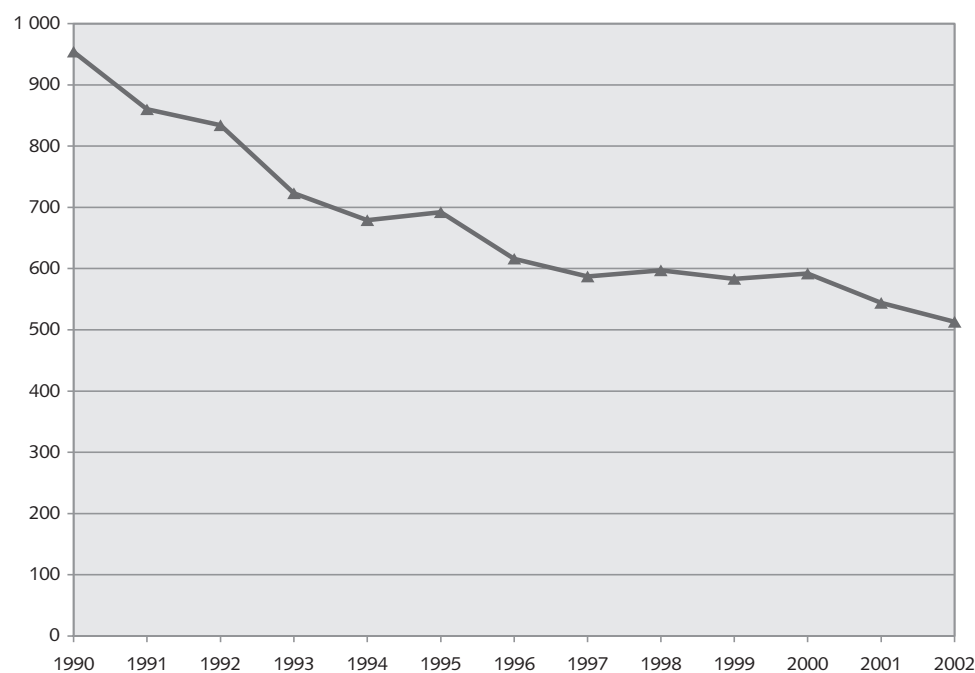
G 1.4.24a



OFS (Accidents de la route en Suisse en 2002)

Nombre de personnes tuées dans des accidents de la route

G 1.4.24b



OFS (Accidents de la route en Suisse en 2002)

© OFS/ChF

1.4.25 Morts et blessés dans les accidents du rail

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur exprime le nombre de personnes tuées ou grièvement blessées dans des accidents du rail. Les chiffres comprennent aussi bien les accidents de travail que, par exemple, les collisions avec des voitures particulières. Les données comprennent les accidents (ou les morts et les blessés) dans lesquels le trafic ferroviaire a été impliqué. C'est pourquoi un accident (ou des morts et des blessés) sont comptabilisés plusieurs fois lorsque plusieurs modes de transport sont impliqués. Exemple: collision entre un train et une voiture particulière à un passage à niveau. Tant l'accident que les morts et les blessés sont enregistrés aussi bien sous la rubrique du trafic ferroviaire que sous celle du trafic routier.

Définition: Personnes (voyageurs, agents ou tiers) tuées ou grièvement blessées dans un accident ayant impliqué un véhicule ferroviaire. Jusqu'en 2000, comptaient comme grièvement blessées les personnes présentant une incapacité de travail de 2 semaines au moins. Depuis 2001, la notion de «blessé grave» repose sur une nouvelle ordonnance (ordonnance sur les enquêtes en cas d'accident des transports publics). Désormais, compte comme «blessure grave» une lésion corporelle dont souffre une personne et dont le traitement nécessite un séjour hospitalier de plus de 24 heures. Cette définition est conforme à celle d'Eurostat et correspond à peu près à la définition de «blessé grave» dans le trafic routier.

Objectifs politiques: Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Le nombre de personnes grièvement blessées n'a cessé de décroître de 1990 à 1998, à l'exception des années 1992 et 1994 où le nombre de blessés s'est accru par rapport à l'année précédente. En 1994, l'augmentation est due à l'accident de Däniken qui a provoqué 10 morts et de nombreux blessés (événement extraordinaire). Le nombre de morts a continuellement décru jusqu'en 1995 et il est resté stable depuis lors, dans les limites de l'écart statistique normal.

Situation actuelle: En 2001, 22 personnes ont été grièvement blessées et 25 sont mortes. Le recul des blessés graves par rapport à 2000 est en partie dû au fait que la définition de «blessure grave» a été modifiée avec la nouvelle ordonnance.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

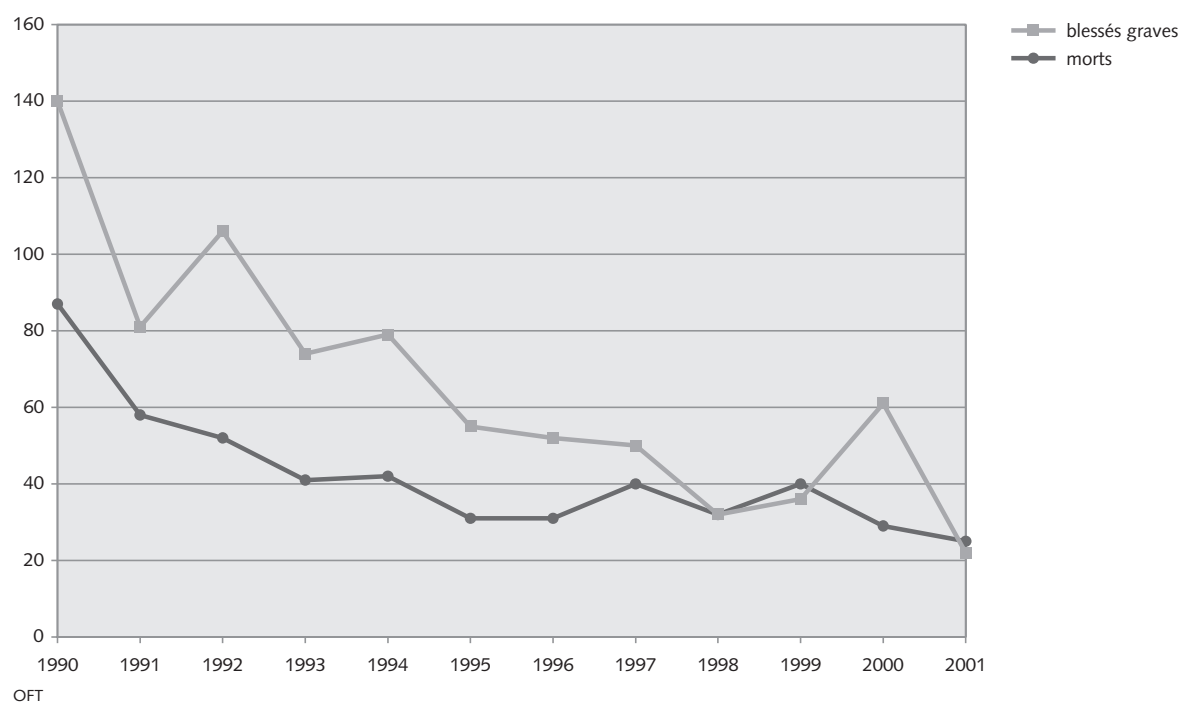
Nécessité d'une action politique

Aucune action politique directe n'est actuellement nécessaire. La sécurité du rail peut être qualifiée d'excellente. En comparaison avec la nouvelle politique de sécurité du trafic par laquelle le Conseil fédéral entend ramener le nombre de morts sur la route de 600 actuellement à moins de 210 d'ici à 2020, le nombre de décès imputables au trafic ferroviaire est déjà faible aujourd'hui.

Morts et blessés dans les accidents du rail

Nombre de personnes tuées ou grièvement blessées dans des accidents du rail

G 1.4.25



OFT

© OFS/ChF

1.4.26 Subventions fédérales en faveur des transports publics

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre l'évolution des subventions fédérales octroyées aux transports publics. En 1998, dans le cadre de la réforme des chemins de fer, le financement du trafic ferroviaire a été modifié. De ce fait, les chiffres absolus (subventions effectivement versées) sont difficiles à comparer tout au long de la période considérée. Pour faciliter la comparaison, on a joint un second tableau, interprété, sur lequel les intérêts versés aux CFF pendant les années précédant 1998 ont été retranchés (comme c'est le cas depuis cette date).

Définition: Subventions annuelles octroyées par la Confédération aux transports publics, réparties entre les contributions d'exploitation (prestation d'infrastructure, indemnisation du trafic régional, autres contributions d'exploitation), les prêts et les contributions d'investissement. En raison du passage de la couverture des déficits à l'indemnisation des coûts non couverts, les prestations d'infrastructure des années 1997 et 1998 ont été reportées sur l'exercice 1998.

Objectifs politiques: Conformément à la Stratégie 2002 pour le développement durable, arrêtée par le Conseil fédéral, la rentabilité propre et la vérité des coûts des divers moyens de transport doivent être encouragées. La maîtrise de l'accroissement constant du trafic demande le renforcement des transports publics (action 16). Cet objectif doit être atteint par le biais de la modernisation de l'infrastructure ferroviaire et de l'amélioration des structures institutionnelles pour les transports publics. Dans le même temps, il s'agira d'accroître la transparence du financement. Les subventions octroyées aux transports publics et au rail n'ont cessé d'augmenter. Face à cette évolution, la loi sur les chemins de fer a été révisée en 1996 et la réforme des chemins de fer est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999, avec pour objectif une plus grande efficacité des transports publics et notamment du trafic ferroviaire ainsi qu'un meilleur rapport coûts-prestations pour les collectivités publiques.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Avec la réforme des chemins de fer 1998-1999, la Confédération a désendetté les CFF et modifié le financement, ce qui se reflète dans les chiffres. Avant le changement, les subventions de la Confédération ont augmenté (presque) continûment jusqu'en 1997. Le chiffre pour 1998 contient des contributions d'infrastructure des années 1997 et 1998, ce qui explique qu'il soit extraordinairement élevé. En 1999, première année du nouveau financement (suppression de la couverture a posteriori du déficit par la Confédération), on constate une baisse des contributions, avec une réduction des prestations en faveur des infrastructures (CFF) et une augmentation des contributions d'investissement. Depuis lors, les montants sont restés à peu près constants.

Situation actuelle: En 2002, les subventions octroyées aux transports publics se sont élevées à 3008,5 millions de francs.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'UE

OCDE/UE: –

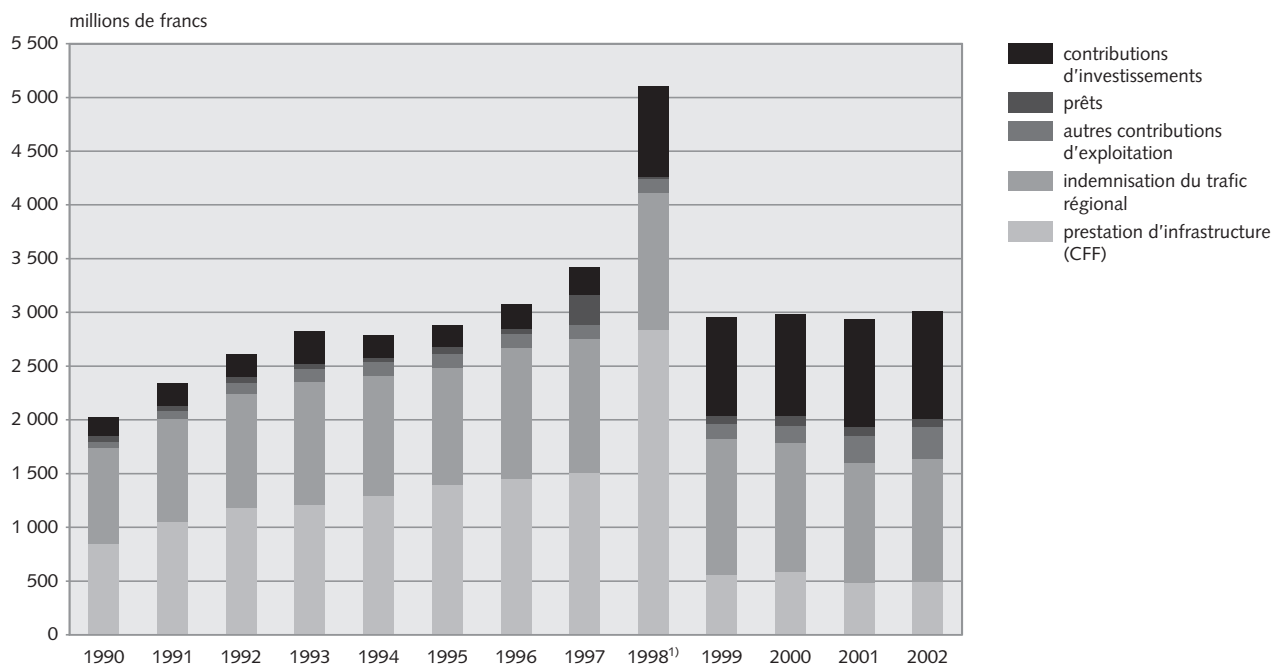
Nécessité d'une action politique

Un changement de tendance se dessine dans le domaine du trafic régional, dans la mesure où l'accroissement des prestations s'accompagne d'une légère diminution des subventions. A moyen terme, le besoin d'une action plus soutenue se fait sentir. La 2^e phase de réforme des chemins de fer, mettant l'accent sur le financement de l'infrastructure, constituera une nouvelle étape en direction du but.

Subventions fédérales en faveur des transports publics

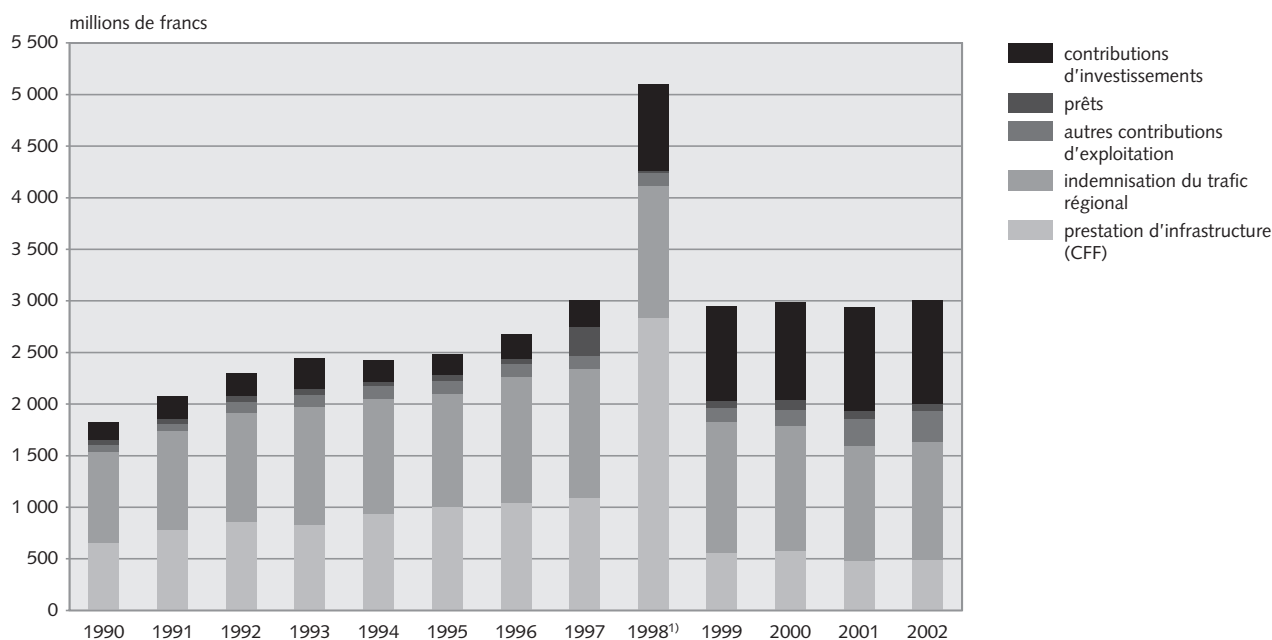
Subventions octroyées par la Confédération aux transports publics

G 1.4.26a



Subventions octroyées par la Confédération aux transports publics, après retranchement, dans la prestation d'infrastructure (CFF), du paiement des intérêts avant 1998

G 1.4.26b



© OFS/ChF

1.5.1 Accès à Internet

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre dans quelles sphères de la vie les personnes interrogées utilisent Internet et précise la valeur qu'elles accordent à ce média.
<i>Définition:</i>	Part de la population résidente de plus de 14 ans ayant accès à Internet à domicile, ou au lieu de travail ou de formation.
<i>Objectifs politiques:</i>	Cst. art. 41 (buts sociaux), 62 (instruction publique) et 63 (formation professionnelle et hautes écoles). La stratégie du 18 février 1998 du Conseil fédéral «pour une société de l'information en Suisse» établit deux principes: Accès généralisé: toutes les personnes résidant en Suisse doivent avoir les mêmes chances d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de manière à couvrir leurs besoins. L'égalité des chances implique que l'accès est donné partout, en tout temps, dans tous les domaines et à un prix abordable. Compétence: la manipulation technique et la maîtrise des contenus des nouvelles technologies doivent être des compétences essentielles dans la vie quotidienne. La formation permanente et le perfectionnement à tous les niveaux éducatifs doivent constituer l'un des piliers de la société de l'information.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les données concernant l'accès à Internet ont été recueillies une première fois en 2001.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2001, 62% des personnes interrogées utilisaient Internet à domicile et 48% à leur lieu de travail ou de formation. La part de l'usage domestique était donc nettement supérieure à celle de l'utilisation aux lieux de travail ou de formation; elle augmente aussi plus rapidement. Le fait qu'Internet s'impose de plus en plus dans la sphère privée montre que pour nombre de personnes résidant en Suisse, Internet se banalise.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

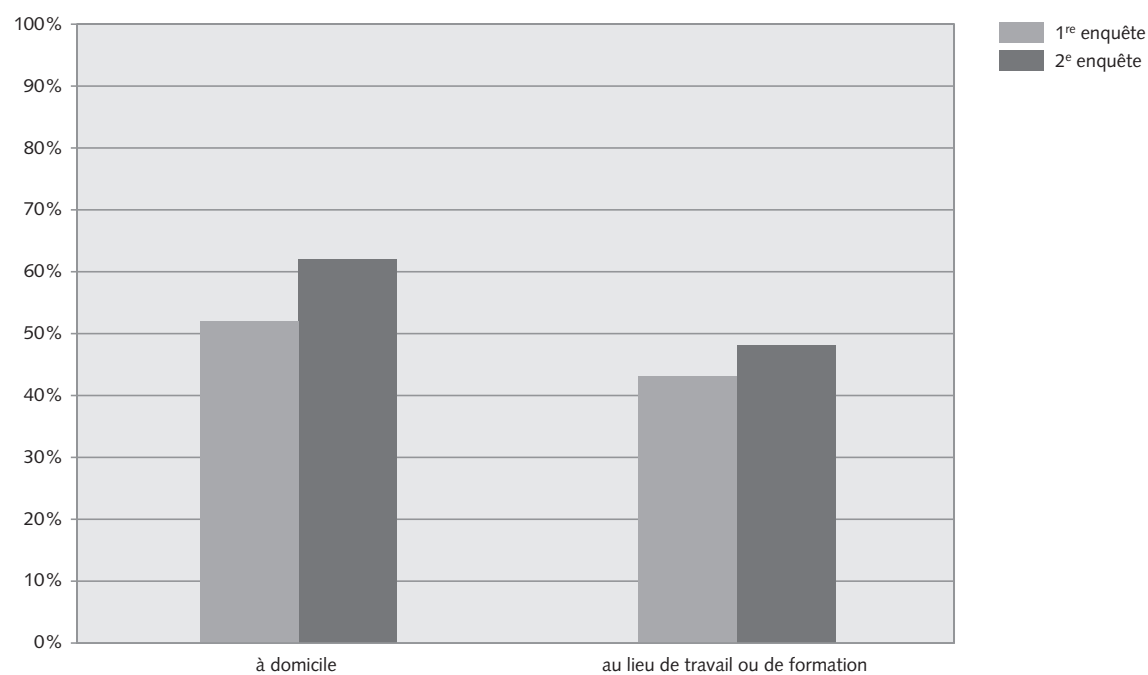
Nécessité d'une action politique

Si l'on veut que le plus grand nombre de personnes résidant en Suisse disposent d'une infrastructure complète et peu onéreuse (raccordements et appareils), il conviendra d'accorder une importance primordiale à la libéralisation du marché des télécommunications, et plus particulièrement au dégroupage du dernier kilomètre. Il faudra également déterminer s'il est nécessaire d'aménager d'avantage d'accès publics à Internet, au bénéfice par exemple de personnes à faible revenu qui ne disposent d'aucun raccordement domestique ou professionnel.

Accès à Internet

Part de la population suisse ayant accès à Internet
à domicile ou au lieu de travail, 2001

G 1.5.1



REMP (MA NET)

© OFS/ChF

1.5.2 Utilisation d'Internet

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre la part de la population qui recourt au moins sporadiquement à Internet, et qui participe ainsi à la société de l'information.
<i>Définition:</i>	Part de la population de plus de 14 ans résidant en Suisse qui a utilisé Internet au moins une fois durant les six mois précédents (catégorie majoritaire). Les données sont recueillies semestriellement par interrogation des personnes concernées.
<i>Objectifs politiques:</i>	Cst. art. 41 (buts sociaux), 62 (instruction publique) et 63 (formation professionnelle et hautes écoles). La stratégie du 18 février 1998 du Conseil fédéral «pour une société de l'information en Suisse» établit deux principes: Accès généralisé: toutes les personnes résidant en Suisse doivent avoir les mêmes chances d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de manière à couvrir leurs besoins. L'égalité des chances implique que l'accès est donné partout, en tout temps, dans tous les domaines et à un prix abordable. Compétence: la manipulation technique et la maîtrise des contenus des nouvelles technologies doivent être des compétences essentielles dans la vie quotidienne. La formation permanente et le perfectionnement à tous les niveaux éducatifs doivent constituer l'un des piliers de la société de l'information.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1997, resp. 2000:</i>	L'usage d'Internet par la catégorie majoritaire n'a cessé d'augmenter depuis 1997, passant de 15% à 63% en 2002. Parmi ceux qui utilisent régulièrement Internet (cercle restreint, cf. 1.5.3), on constate une évolution parallèle chez les hommes et les femmes: la part de ces dernières est assez régulièrement en retrait de 20% environ. De nettes différences apparaissent également entre les classes d'âge: alors qu'en 2002, presque 90% des 14-24 ans appartenaient à la catégorie majoritaire, seuls 27% des plus de 55 ans en faisaient partie.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, 63% de la population appartenaient à la catégorie majoritaire. Parmi les personnes de plus de 14 ans résidant en Suisse, 72% des hommes et 54% des femmes recourent régulièrement à Internet. En revanche, un tiers de la population résidente n'utilise pas Internet.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

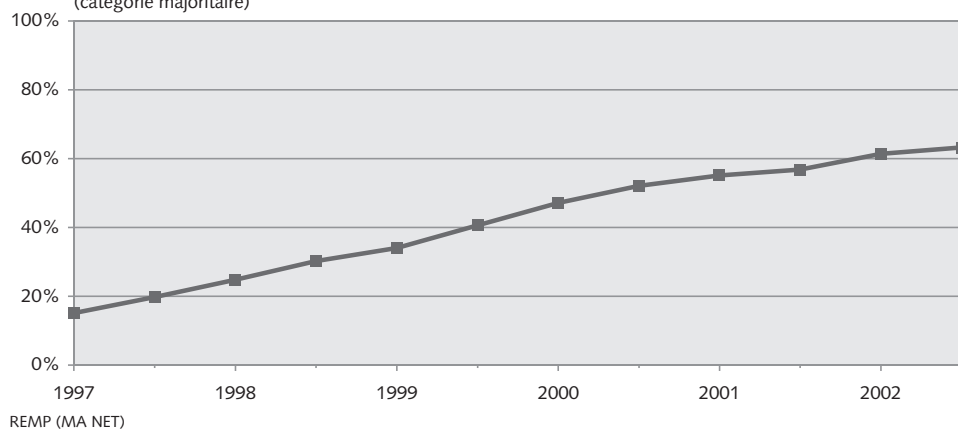
Les écarts constatés dans le recours à Internet montrent que les principes de la stratégie pour une société de l'information ne sont pas encore appliqués. Les entraves à l'utilisation devraient être mieux analysées pour la Suisse. Pour lever d'éventuels obstacles, il conviendrait de prendre des mesures de sensibilisation. Des actions ciblées de formation et de perfectionnement devraient permettre aux diverses catégories sociales d'accéder à Internet et de parfaire leurs aptitudes. De plus, on devrait favoriser les accès publics et simplifiés.

Utilisation d'Internet

Utilisation d'Internet

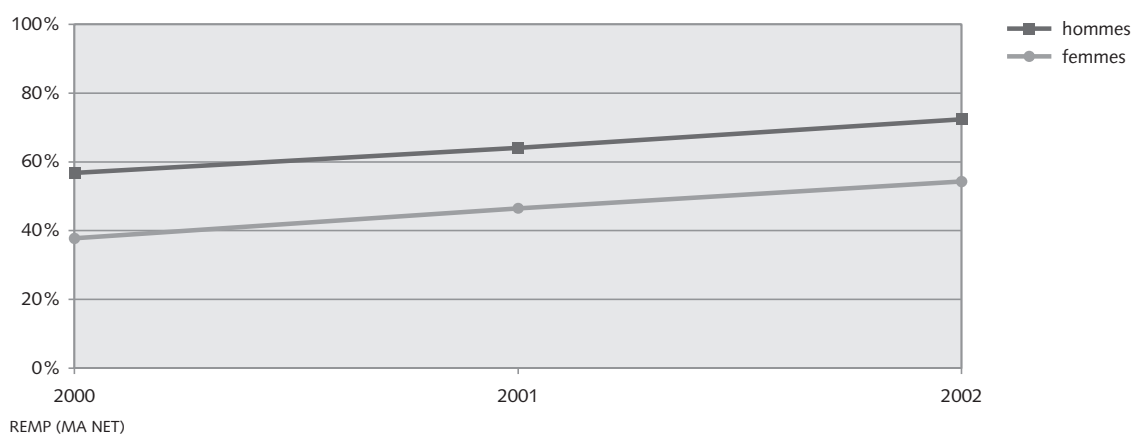
G 1.5.2a

Part de la population suisse ayant utilisé Internet au moins une fois durant les six mois précédents (catégorie majoritaire)



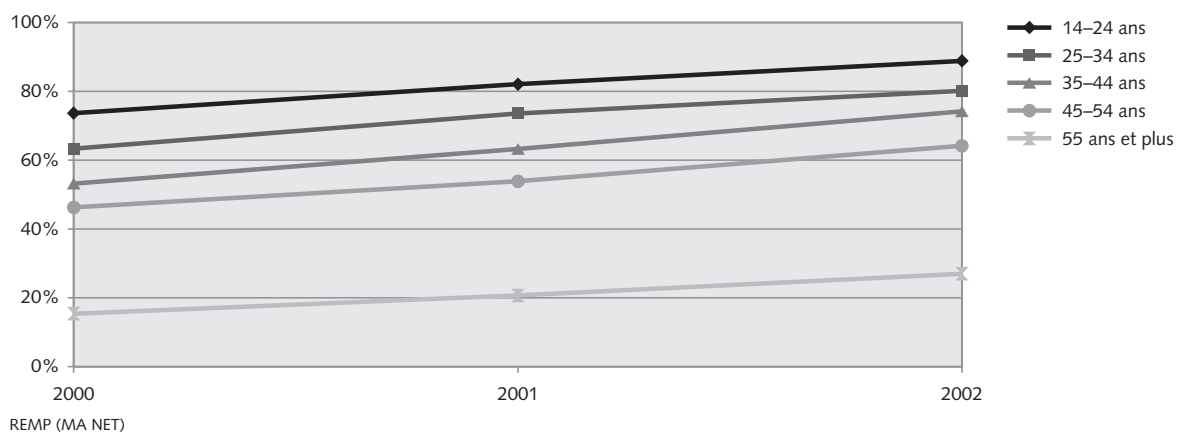
Utilisation d'Internet par sexe

G 1.5.2b



Utilisation d'Internet par tranche d'âge

G 1.5.2c



© OFS/ChF

1.5.3 Utilisation régulière d'Internet

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre la part de la population participant activement et intensivement à la société de l'information, et potentiellement en mesure de la modérer.
<i>Définition:</i>	Part de la population résidante de Suisse de plus de 14 ans utilisant plusieurs fois par semaine Internet (cercle restreint). Les données sont recueillies semestriellement par interrogation des personnes concernées.
<i>Objectifs politiques:</i>	Cst. art. 41 (buts sociaux), 62 (instruction publique) et 63 (formation professionnelle et hautes écoles). La stratégie du 18 février 1998 du Conseil fédéral «pour une société de l'information en Suisse» établit deux principes: Accès généralisé: toutes les personnes résidant en Suisse doivent avoir les mêmes chances d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de manière à couvrir leurs besoins. L'égalité des chances implique que l'accès est donné partout, en tout temps, dans tous les domaines et à un prix abordable. Compétence: la manipulation technique et la maîtrise des contenus des nouvelles technologies doivent être des compétences essentielles dans la vie quotidienne. La formation permanente et le perfectionnement à tous les niveaux éducatifs doivent constituer l'un des piliers de la société de l'information.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1997:</i>	Depuis quelques années, l'usage d'Internet s'est fortement répandu. Alors qu'en 1997, on ne comptait que 7% d'utilisateurs assidus, ces derniers sont aujourd'hui 48%. Si les taux d'accroissement ont été relativement élevés en 1999 et 2000, ils se sont quelque peu tassés par la suite: on peut y voir un certain effet de saturation. Depuis deux ou trois ans, toutes les catégories sociales affichent une croissance; toutefois, l'utilisation typique d'Internet n'est pas représentative pour la Suisse. Ainsi, par exemple, la part des femmes dans le cercle restreint est assez régulièrement inférieure de 20% environ à celle des hommes, et l'écart tend à se maintenir.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, quelque 48% de la population de plus de 14 ans résidant en Suisse recouraient plusieurs fois par semaine à Internet. La part des hommes était de 59%, et celle des femmes de 36%. Le retard des femmes dans l'utilisation régulière d'Internet n'a donc pu être comblé en 2002.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

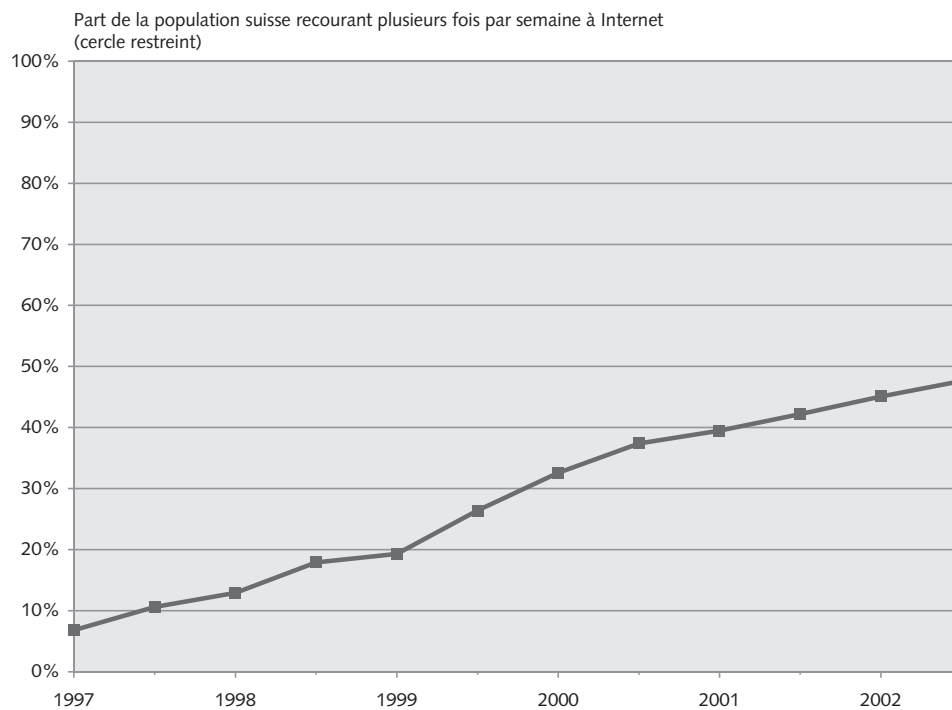
Nécessité d'une action politique

Les écarts constatés dans le recours à Internet montrent que les principes de la stratégie pour une société de l'information ne sont pas encore appliqués. Pour lever les obstacles, des mesures s'imposent, par exemple des actions ciblées de sensibilisation, de formation et de perfectionnement qui devraient permettre aux diverses catégories sociales d'accéder à Internet et de parfaire leurs aptitudes. En outre, des offres Internet spécifiques à certaines catégories sont un préalable à l'acceptation du média.

Utilisation régulière d'Internet

Utilisation régulière d'Internet

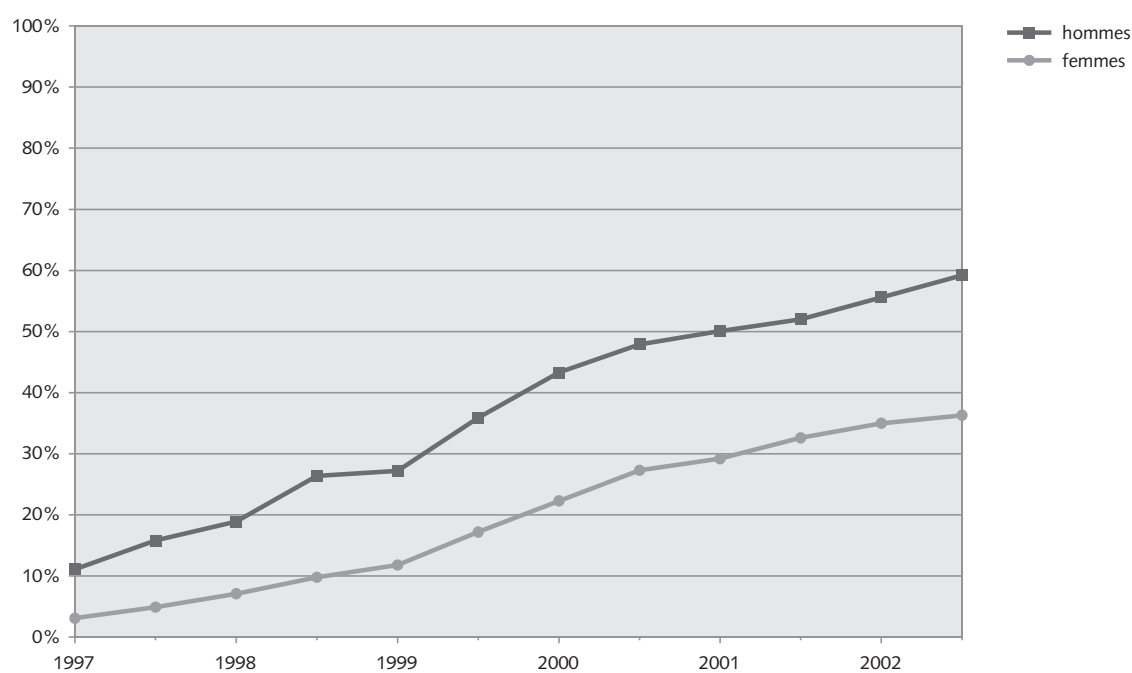
G 1.5.3a



REMP (MA NET)

Utilisation régulière d'Internet par sexe

G 1.5.3b



REMP (MA NET)

© OFS/ChF

1.5.4 Raccordements téléphoniques

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution des lignes de raccordement téléphonique (ligne: câble téléphonique entre la centrale de raccordement et le consommateur). De plus, il précise le nombre de canaux de raccordement des réseaux fixe et mobile (analogique: un canal; RNIS: jusqu'à 30 canaux par ligne du réseau fixe). Ces valeurs témoignent d'une part de l'infrastructure des télécommunications, en permettant des comparaisons internationales, et d'autre part du comportement des consommateurs (p. ex. passage du réseau fixe au réseau mobile). Simultanément, elles rendent compte de l'évolution du marché suisse des télécommunications.
<i>Définition:</i>	Nombre total de raccordements téléphoniques (réseaux fixe et mobile), et part de Swisscom (graphique 1.5.4a). Part de marché de Swisscom pour les raccordements téléphoniques des réseaux fixe et mobile (graphique 1.5.4b). Canaux de raccordement téléphonique pour 100 habitants en comparaison internationale (graphique 1.5.4c).
<i>Objectifs politiques:</i>	L'art. 92 Cst. prescrit un service universel à un prix raisonnable, dans toutes les régions du pays (le service universel concerne essentiellement les raccordements du réseau fixe). L'art. 1 LTC exige des services de télécommunication variés, avantageux, de qualité et concurrentiels sur le plan national et international, un service universel sûr et d'un prix abordable, de même qu'une concurrence efficace en matière de services de télécommunication.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	En raison d'une large diffusion de la technologie RNIS, les canaux de raccordement du réseau fixe se sont multipliés. L'évolution technique des appareils et la libéralisation des marchés depuis 1998 sont à l'origine d'une très forte progression de la téléphonie mobile.
<i>Situation actuelle:</i>	Actuellement, pratiquement 100% des câbles de raccordement téléphonique sont exploités par Swisscom. Dans les faits, il n'existe aucune alternative. Le taux de croissance de la téléphonie mobile commence à stagner; le taux de pénétration (nombre d'abonnements par rapport à la population résidante) se stabilise à 80% environ.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En comparaison avec quelques pays de l'OCDE, la Suisse affiche une haute densité de raccordements téléphonique et, depuis 1990, elle prend régulièrement place dans le peloton de tête. Depuis le 1 ^{er} janvier 2001, l'UE impose à ses membres de dégroupier le dernier kilomètre.
-----------------	---

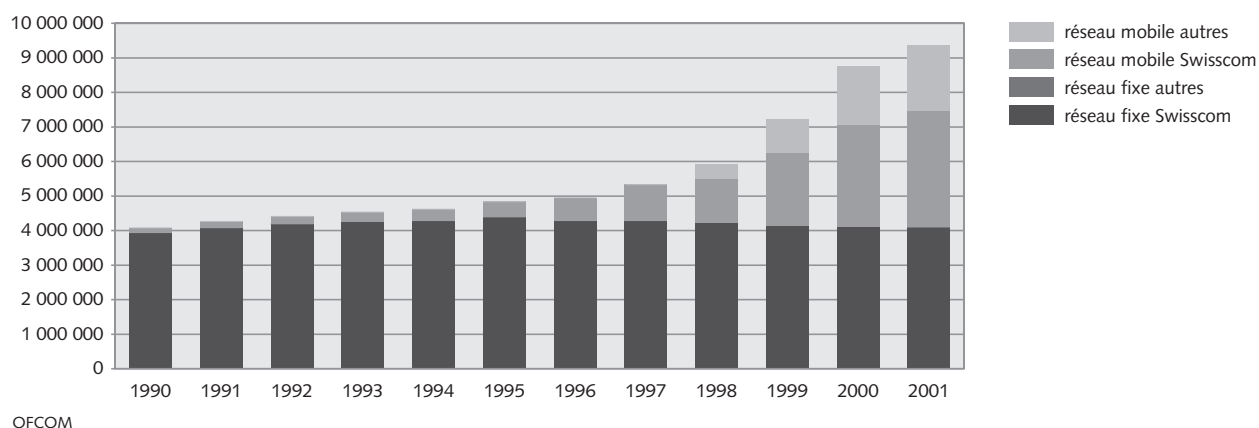
Nécessité d'une action politique

Le 26 février 2003, le Conseil fédéral a décidé d'imposer aussi rapidement que possible le dégroupage du dernier kilomètre par voie d'ordonnance. L'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003. Par le dégroupage, de nouveaux fournisseurs obtiennent à prix coûtant l'accès au consommateur final en transitant par le réseau des entreprises dominant le marché. Ces nouveaux fournisseurs peuvent ainsi offrir à leurs clients une panoplie complète de services de télécommunication, condition sine qua non d'une véritable concurrence.

Raccordements téléphoniques

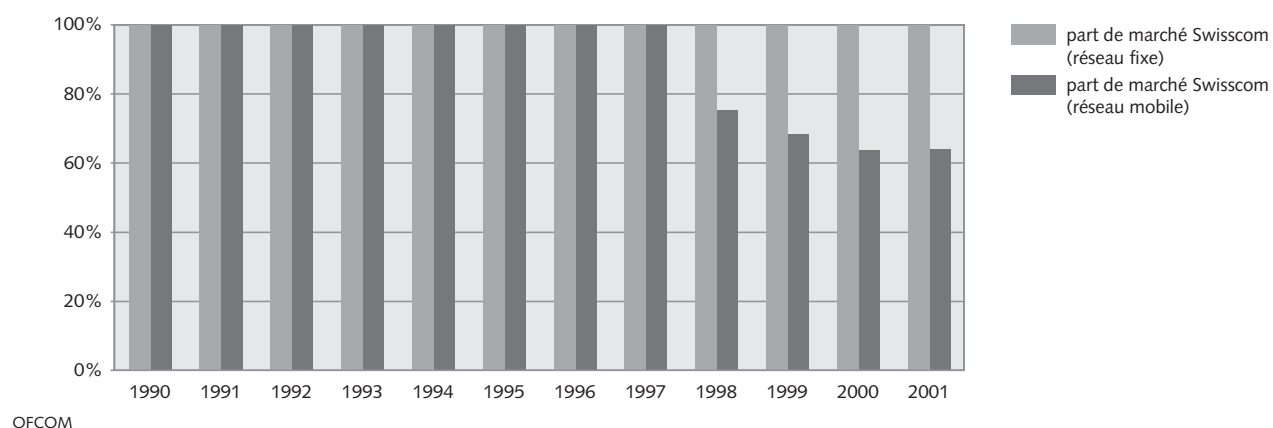
Raccordements téléphoniques des réseaux fixe et mobile en Suisse
et part de Swisscom

G 1.5.4a

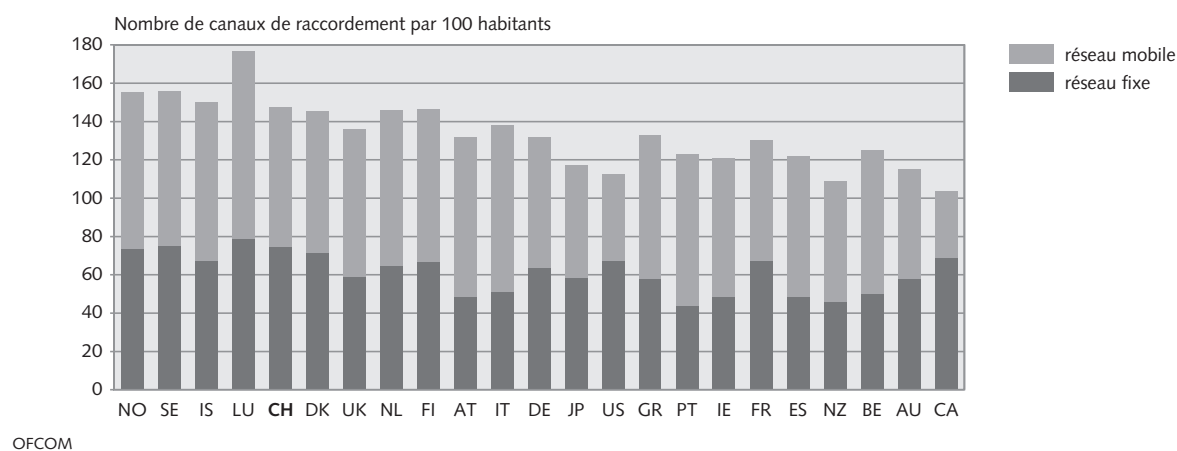


Part de marché de Swisscom en % (réseaux fixe et mobile)

G 1.5.4b

Densité de raccordements téléphoniques (réseaux fixe et mobile)
dans les pays de l'OCDE, 2001

G 1.5.4c



© OFS/ChF

1.5.5 Accès à large bande

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	La notion «large bande» recouvre diverses technologies assurant un transfert de données à haut débit (notamment par le protocole Internet). Cet indicateur montre l'évolution des accès à large bande en Suisse, en tenant compte de diverses technologies de raccordement (transmission par câble ou non). Il permet également la comparaison internationale.
<i>Définition:</i>	Nombre d'accès à large bande (xDSL, UMTS, WLL, PLC, CATV par modem) en chiffres absolus et pour 100 habitants, et part de Swisscom.
<i>Objectifs politiques:</i>	L'art. 1 LTC exige des services de télécommunication variés, avantageux, de qualité et concurrentiels sur le plan national et international, un service universel sûr et d'un prix abordable, de même qu'une concurrence efficace en matière de services de télécommunication.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1999:</i>	Pour partie, la technologie à large bande est encore assez récente et de ce fait, la population en général n'y a potentiellement accès que depuis peu. Le nombre des raccordements à large bande a fortement augmenté depuis la première enquête dans ce domaine (1999).
<i>Situation actuelle:</i>	L'accès à Internet passe encore majoritairement par un modem et un raccordement téléphonique ou RNIS. En matière d'accès à large bande, la demande croît très rapidement. Actuellement, l'offre se concentre presque exclusivement sur des raccordements par ADSL ou modem câble; d'autres technologies sont encore insuffisamment développées ou indisponibles en raison d'investissements initiaux élevés.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Bien que les taux de croissance aient considérablement augmenté depuis quelque temps, la Suisse se situe plutôt, en comparaison internationale, dans la partie inférieure du tableau. L'offre d'accès à large bande par ADSL est relativement récente en Suisse, en raison notamment de la promotion des raccordements RNIS (à bande relativement étroite). Dans quelques pays, l'Etat encourage fortement l'accès à Internet par la technologie à large bande. La Suisse tente d'en favoriser la diffusion par la mise en place de conditions-cadres encourageant la concurrence et s'efforce d'intervenir pour pallier les carences du marché.
-----------------	--

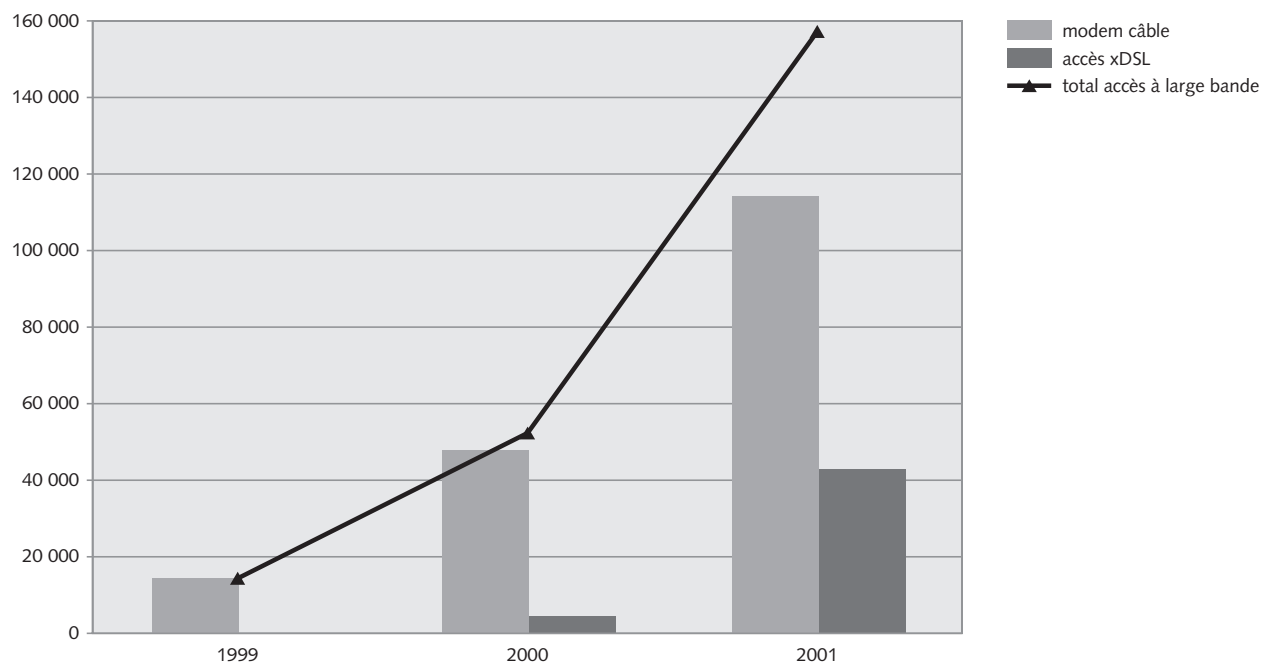
Nécessité d'une action politique

De nombreuses applications (attendues) dans le domaine de l'information et de la communication sont tributaires de hauts débits de transfert de données. Un marché réceptif à l'offre de raccordements à large bande en favorise certes la diffusion, mais il profite également au consommateur final qui bénéficie de la réduction des prix et des innovations. En matière d'accès à large bande, un marché porteur ne se développera que moyennant le dégroupage du dernier kilomètre. Tant que de nouveaux fournisseurs n'auront pas d'accès direct au réseau des entreprises dominantes, ils resteront tributaires, pour l'ADSL, de l'offre prédéfinie de Swisscom, sans pouvoir servir directement leurs clients (par un raccordement dégroupé) et leur offrir d'autres services complémentaires.

Accès à large bande

Nombre d'accès à large bande en Suisse

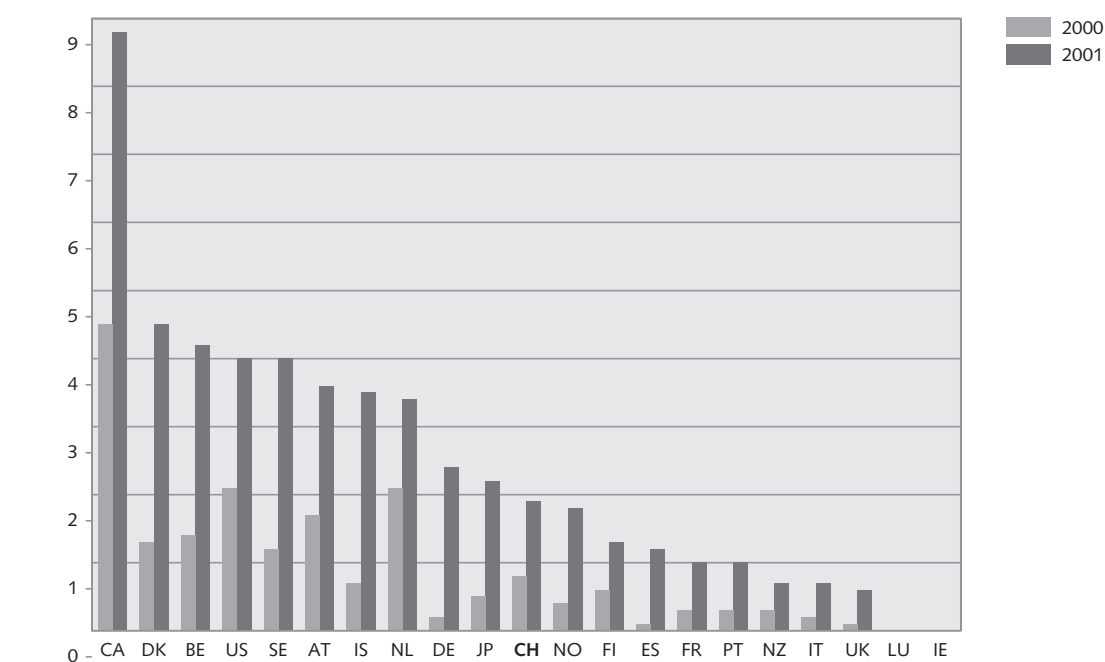
G 1.5.5a



OFCOM (WIK 2002)

Nombre d'accès à large bande par 100 habitants dans les pays de l'OCDE, 2000-2001

G 1.5.5b



OECD (Communications OUTLOOK 2003)

© OFS/ChF

1.6.1 Participation aux votations fédérales

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution de la participation des électeurs aux votations fédérales depuis 30 ans (graphique du haut) et depuis 1919, année depuis laquelle le Conseil national est élu au système proportionnel (graphique du bas). Les pourcentages obtenus étant une valeur moyenne, ils ne rendent pas compte de la participation à chaque votation.
<i>Définition:</i>	Taux de participation moyen annuel aux votations fédérales (graphique du haut). Dans le graphique du bas, la moyenne est établie pour les votations ayant eu lieu pendant les deux ans qui ont précédé l'élection du Conseil national et les deux ans qui ont suivi. Le Conseil national ayant été renouvelé tous les trois ans jusqu'en 1931, les moyennes de la période 1919-1931 sont établies sur trois ans (un an et demi avant et un an et demi après l'élection).
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 34 Cst. (garantie des droits politiques), art. 136 Cst. (droits politiques des citoyens) et art. 138 à 142 Cst. (initiative et référendum). Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1972:</i>	Le taux de participation moyen aux votations des 30 dernières années est de 41,6% par an. Les écarts les plus importants par rapport à cette moyenne résultent des votations qui ont mobilisé l'électorat. C'est le cas notamment de l'initiative populaire «contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse» (1974; participation: 70%), de l'initiative «pour une Suisse sans armée» (1989; participation: 69%) et de l'arrêté fédéral sur l'Espace économique européen (1992; participation: 78%). Si la participation de l'électorat n'est pas très élevée, elle reste relativement stable depuis quelques années. Et aucune tendance à la baisse ne se dessine malgré l'individualisation de la société et l'augmentation du nombre et de la complexité des projets. De toute évidence, le droit de vote est aujourd'hui considéré davantage comme un droit politique, dont on est libre de faire usage ou non, que comme un devoir civique.
<i>Evolution depuis 1919:</i>	Si la participation aux votations a globalement baissé depuis 1919, elle a varié parfois considérablement d'un scrutin à l'autre. Elle a atteint son niveau maximum dans les années 1920 et 1930 et a fortement reculé dans les années 1950 et 1960. Malgré l'augmentation du nombre des objets mis en votation, la participation est stable depuis les années 70 et a légèrement augmenté dans les années 90.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, le taux de participation moyen était de 48,2%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

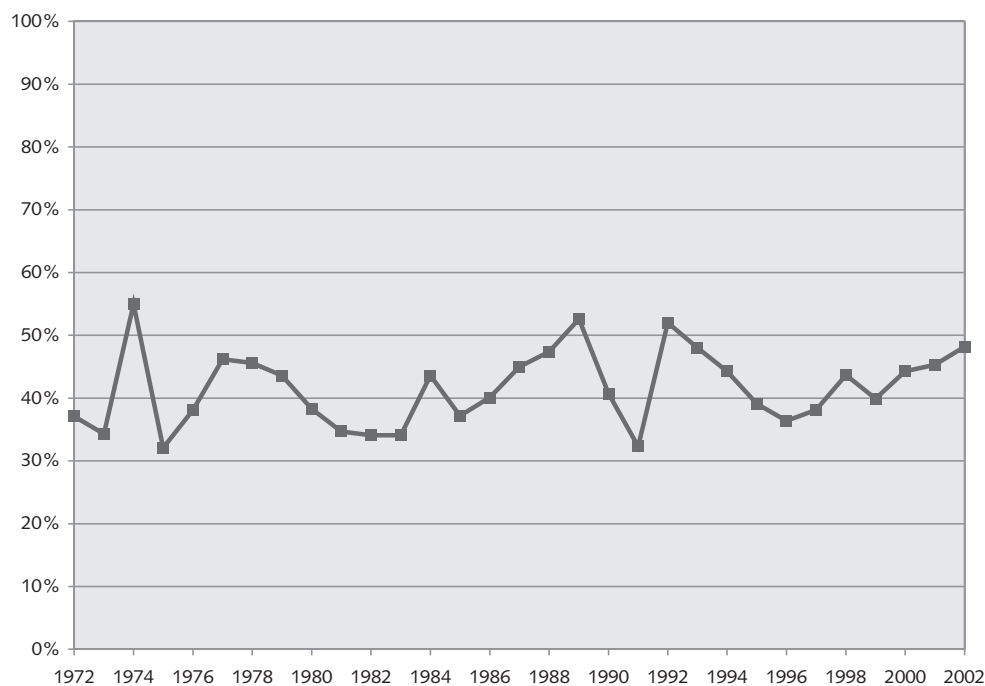
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. La participation se stabilisant à un niveau proche de 40%, aucune action indirecte ne s'impose non plus.

Participation aux votations fédérales

Participation moyenne aux votations populaires fédérales entre 1972 et 2002

G 1.6.1a

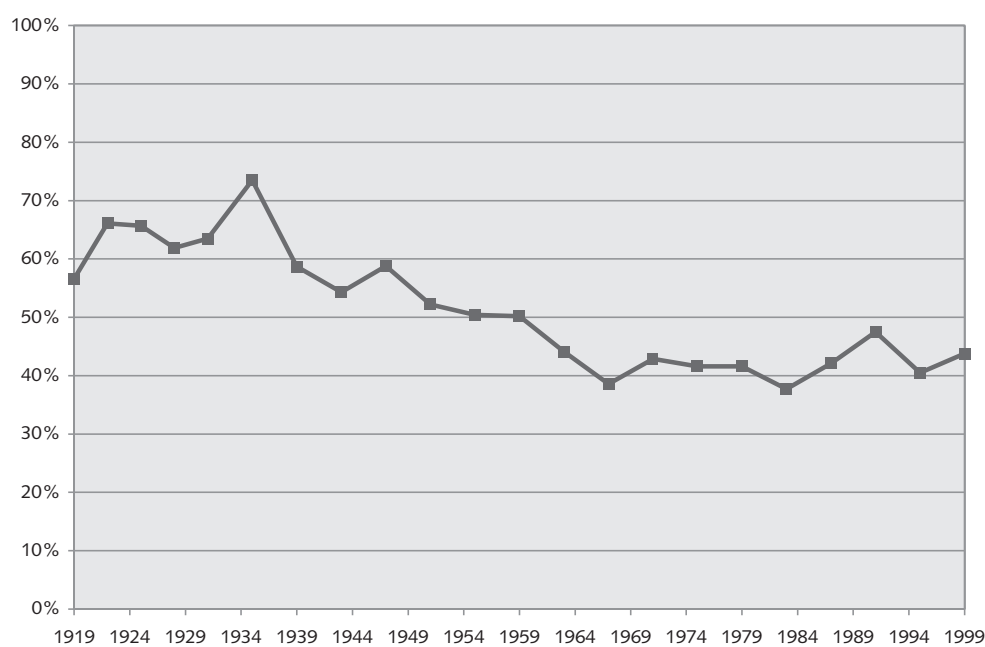


OFS

Participation moyenne aux votations populaires fédérales entre 1919 et 1999

G 1.6.1b

Moyennes établies sur 4 ans (2 ans avant l'élection du Conseil national et 2 ans après), sur 3 ans (1,5 an avant l'élection et 1,5 an après) jusqu'en 1931



OFS

© OFS/ChF

1.6.2 Participation à l'élection du Conseil national

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution du taux de participation à l'élection du Conseil national depuis que les femmes ont le droit de vote, d'une part, et depuis que le Conseil national est élu au système proportionnel, d'autre part.
<i>Définition:</i>	Pourcentage d'électeurs qui ont participé à l'élection du Conseil national.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 34 Cst. (garantie des droits politiques), art. 136 Cst. (droits politiques des citoyens) et art. 149 Cst. (composition et élection du Conseil national)
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1919 et 1979:</i>	La participation à l'élection du Conseil national est passée de 48% en 1979 à 42,2% en 1995, année où elle a atteint son niveau le plus bas depuis la fondation de l'Etat fédéral en 1848. Elle est toutefois légèrement remontée lors des deux dernières élections (43,3% en 1999 et 45,2% en 2003). La participation, dont l'évolution est observée depuis 1848, a atteint son niveau le plus élevé (80,4%) en 1919, année à compter de laquelle le Conseil national a été élu à la proportionnelle. Depuis lors, elle ne cesse baisser. Elle est descendue au-dessous de 70% en 1959 et a continué de reculer pendant les années 70 pour tomber sous la barre des 50% (48%) en 1979. La participation aux élections est plus faible en Suisse qu'ailleurs. Cette différence est due à des facteurs institutionnels. En Suisse, en effet, les élections n'ont pas la même importance que dans les démocraties parlementaires parce qu'il n'y a pas d'alternance du pouvoir entre gouvernement et opposition; la concurrence entre les partis s'en trouve donc limitée. A cela s'ajoute que le peuple décide des questions importantes lors des votations.
<i>Situation actuelle:</i>	La participation à l'élection du Conseil national, qui a atteint 45,2% en 2003, a légèrement augmenté par rapport à 1999 et 1995.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	–

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	La tendance à la baisse de la participation électorale n'est pas une particularité suisse. On observe la même tendance dans d'autres pays depuis 30 ans, même si le recul y est moins prononcé. La désaffection des électeurs s'explique pour l'essentiel par l'évolution générale de la société (développement de l'individualisme).
-----------------	---

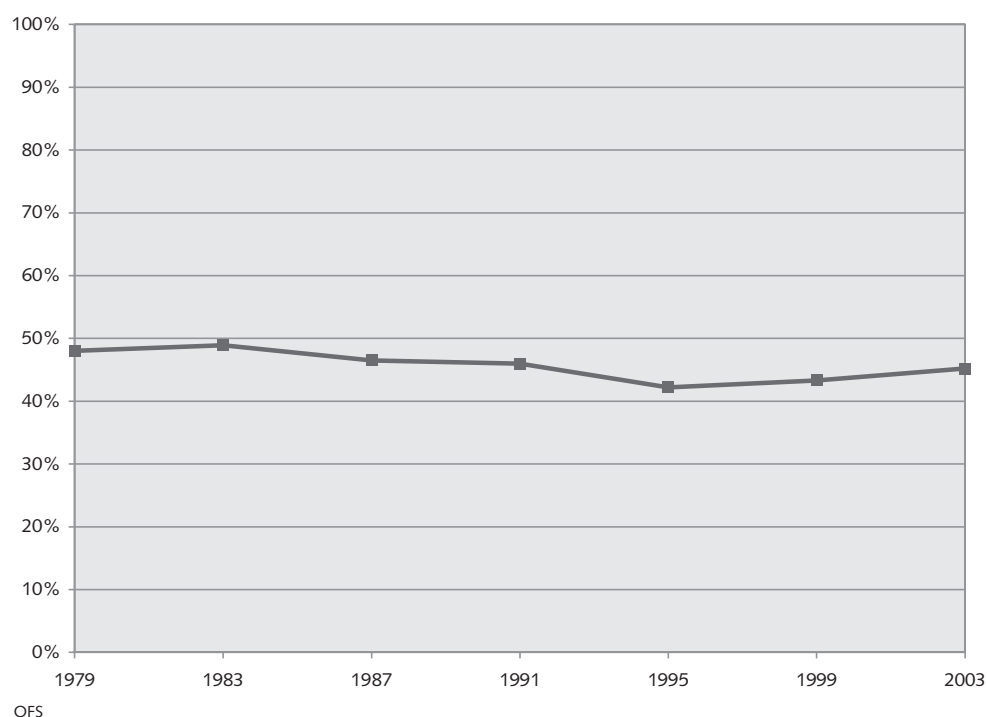
Nécessité d'une action politique

Aucune action politique ne s'impose. La participation électorale étant relativement faible, il faut suivre cet indicateur avec attention.

Participation à l'élection du Conseil national

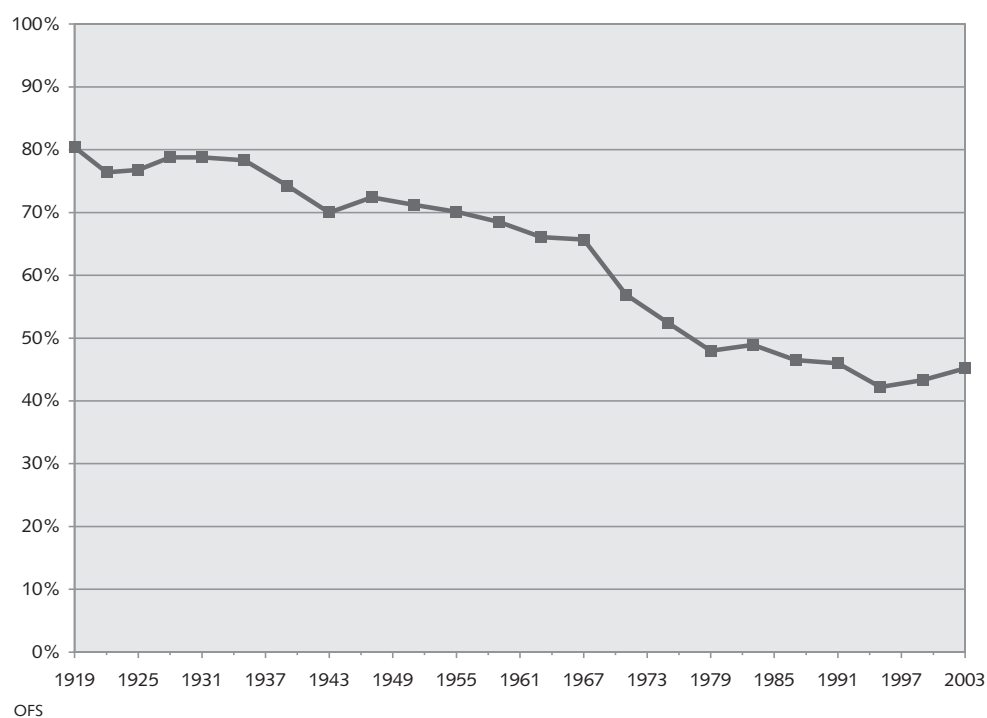
Taux de participation à l'élection du Conseil national de 1979 à 2003

G 1.6.2a



Taux de participation à l'élection du Conseil national de 1919 à 2003

G 1.6.2b



© OFS/ChF

1.6.3 Proportion de femmes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur la proportion de femmes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux.
<i>Définition:</i>	Pourcentage de femmes élues au Conseil national, au Conseil des Etats et dans les parlements cantonaux (les deux Appenzell ne sont pris en compte qu'à partir de 1990 dans le cas des Chambres fédérales, et qu'à partir de 1991 dans le cas des parlements cantonaux).
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 8 Cst. (égalité), al. 3, Cst.: «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1971:</i>	Depuis 1971, la proportion de femmes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux progresse lentement, mais à un rythme constant. La courbe du Conseil national et celle des parlements cantonaux sont très souvent parallèles. Entre 1991 et 1995, la proportion de femmes dans les parlements cantonaux a augmenté assez fortement (+7%). Les femmes ont toujours été moins présentes au Conseil des Etats qu'au Conseil national et dans les parlements cantonaux. Ce phénomène s'explique peut-être par l'application de modes d'élection différents (la plupart des cantons élisent leurs représentants au Conseil des Etats au scrutin majoritaire). En 2003, cependant, la proportion de femmes au Conseil des Etats s'est rapprochée du niveau qu'elle a atteint au Conseil national et dans les parlements cantonaux.
<i>Situation actuelle:</i>	A la dernière élection des Chambres fédérales (2003), la part des femmes a atteint 26% au Conseil national et 23,9% au Conseil des Etats. Dans les parlements cantonaux, elle est de 24,2%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

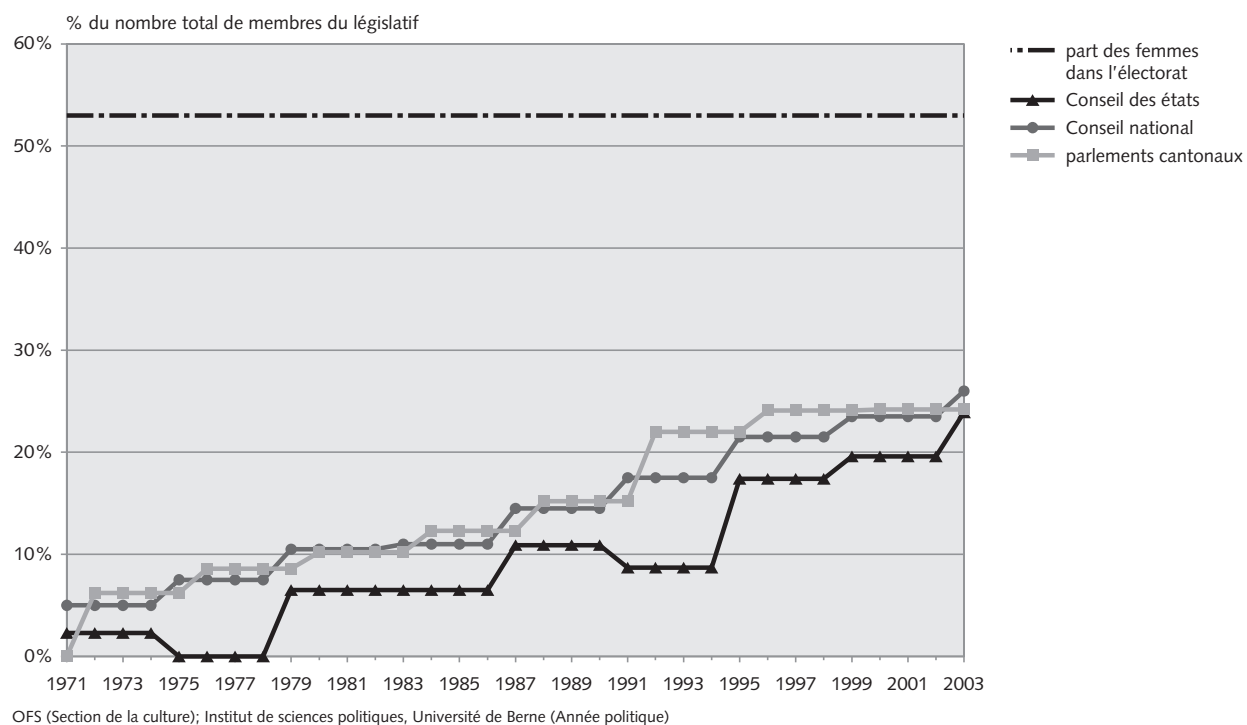
Nécessité d'une action politique

Bien que ni la Constitution, ni aucune loi importante n'impose d'objectifs quantitatifs en matière de représentation des femmes aux Chambres fédérales ni dans les parlements cantonaux, l'art. 8 Cst. fait obligation de promouvoir l'égalité de fait dans les législatifs (fédéral et cantonaux). La proportion de femmes dans les parlements reste en effet très nettement inférieure à la part qu'elles représentent dans l'électorat (53%).

Proportion de femmes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux

Proportion de femmes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux

G 1.6.3



© OFS/ChF

1.6.4 Proportion de femmes au Conseil fédéral et dans les gouvernements cantonaux

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur la présence des femmes au Conseil fédéral et dans les gouvernements cantonaux depuis 1983, année où une femme a été élue pour la première fois dans un exécutif cantonal (Zurich).
<i>Définition:</i>	Pourcentage de femmes au Conseil fédéral et dans les gouvernements cantonaux.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 8 Cst. (égalité), al. 3, Cst.: «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1983:</i>	La proportion de femmes dans les exécutifs ne progresse que très lentement. Jusqu'en 1998, le Conseil fédéral a compté une seule femme (il n'en a compté aucune de 1990 à 1992). De 1999 à 2003, elles étaient au nombre de deux, ce qui correspond à une proportion de 28,6%. Dans les gouvernements cantonaux, la proportion de femmes progresse à un rythme constant, mais très lent. 34 femmes siègent actuellement dans les gouvernements cantonaux, ce qui représente une proportion de 21,5%.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2003, la proportion de femmes était de 28,6% (2 personnes) au Conseil fédéral et de 21,5% (34 personnes) dans les gouvernements cantonaux. Depuis 2004, le Conseil fédéral ne compte plus qu'une seule femme (14,3%).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

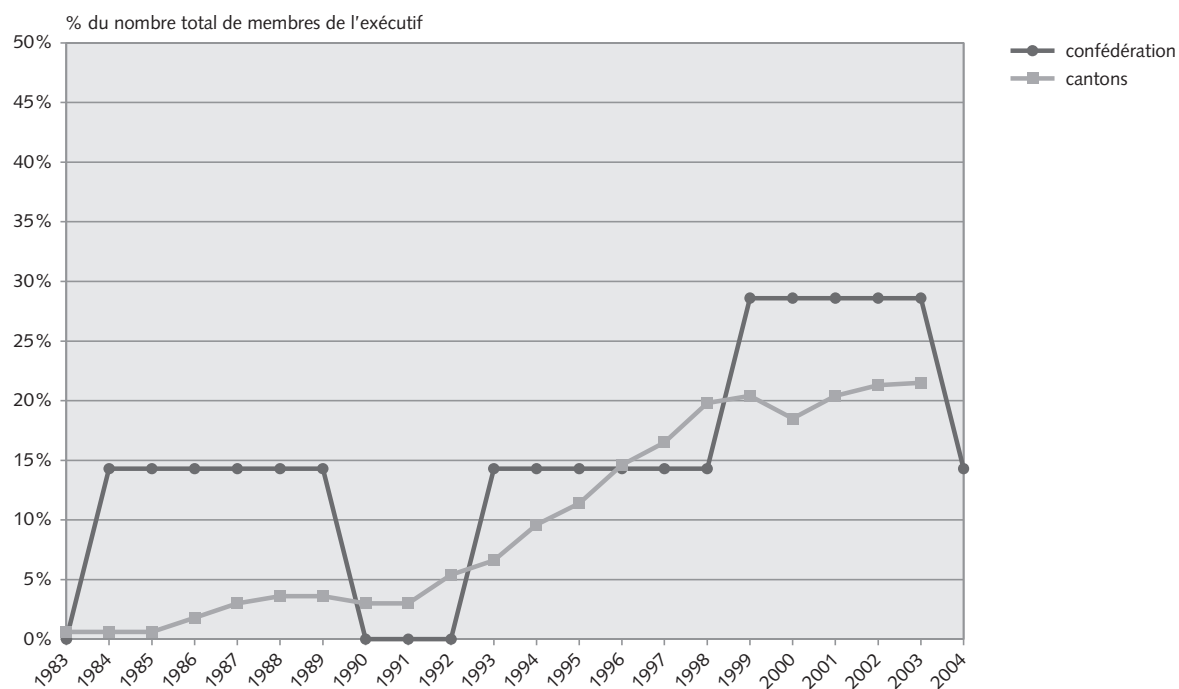
Nécessité d'une action politique

Bien que ni la Constitution, ni aucune loi importante n'impose d'objectifs quantitatifs en matière de représentation des femmes dans le gouvernement fédéral ni dans les gouvernements cantonaux, l'art. 8 Cst. fait obligation de promouvoir l'égalité de fait dans les exécutifs (fédéral et cantonaux). La proportion de femmes dans les gouvernements reste en effet très nettement inférieure à la part qu'elles représentent dans l'électorat (53%).

Proportion de femmes au Conseil fédéral et dans les gouvernements cantonaux

Proportion de femmes au Conseil fédéral et dans les gouvernements cantonaux

G 1.6.4



OFS (Section de la culture); Institut de sciences politiques, Université de Berne (Année politique)

© OFS/ChF

1.6.5 Adhésion du peuple aux positions du gouvernement et du Parlement lors des votations populaires*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre dans quelle mesure les votants ont adhéré aux positions du gouvernement et du Parlement lors des votations populaires. Il prend en compte tous les projets soumis au vote: textes pour lesquels il y a eu référendum (obligatoire ou facultatif), initiatives populaires et contre-projets opposés à ces initiatives. Comme il ne distingue pas les projets majeurs des projets mineurs, il ne renseigne pas sur l'adhésion du peuple à chacun de ces types de projet.
<i>Définition:</i>	Pourcentage de votants ayant suivi les recommandations de vote des autorités, ce pourcentage étant la moyenne établie pour l'ensemble des projets mis en votation pendant une législature.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1959:</i>	Depuis l'instauration de la «formule magique», le taux moyen d'adhésion aux positions du gouvernement et du Parlement lors des votations est de 62,4% (moyenne établie sur les onze dernières législatures). Au cours des quatre dernières législatures, ce taux a progressé de façon constante, passant de 57,8% en 1987 à 66,8% en 2003. En principe, c'est sur les projets soumis au référendum obligatoire, qui donnent rarement matière à controverse, et dans les cas d'une initiative populaire que l'adhésion du peuple aux mots d'ordre du gouvernement et du Parlement est la plus forte. Et c'est sur les projets ayant fait l'objet d'une demande de référendum facultatif (voir graphique) que l'adhésion est la plus faible, encore que le succès des mots d'ordre des autorités varie selon le sujet de la votation. Le niveau moyen d'adhésion aux positions du gouvernement et du Parlement pendant une législature dépend donc fortement du nombre, de la nature et des thèmes des objets mis en votation.
<i>Situation actuelle:</i>	Depuis l'instauration de la «formule magique», le bilan des votations le plus positif en termes d'adhésion aux positions du gouvernement et du Parlement a été enregistré pendant la législature 1999-2003: 66,8% des votants en moyenne ont suivi les recommandations des autorités sur les 47 objets mis en votation. Ce fort soutien s'explique notamment par le nombre important de votes sur des initiatives (30), pour lesquels le niveau d'adhésion aux positions des autorités a été très élevé (68,4%).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

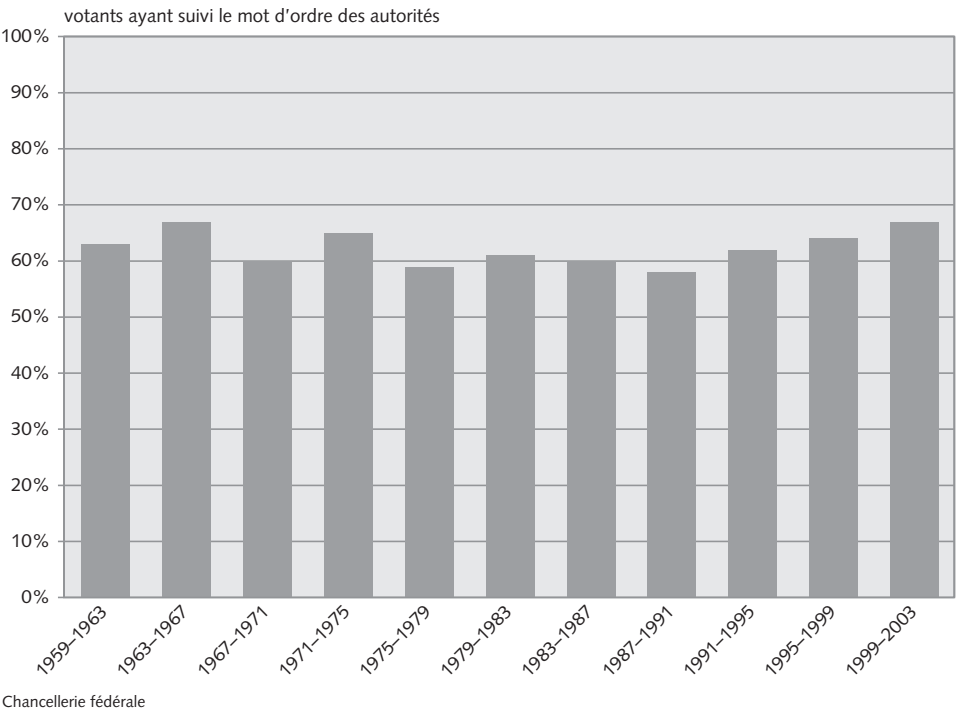
<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

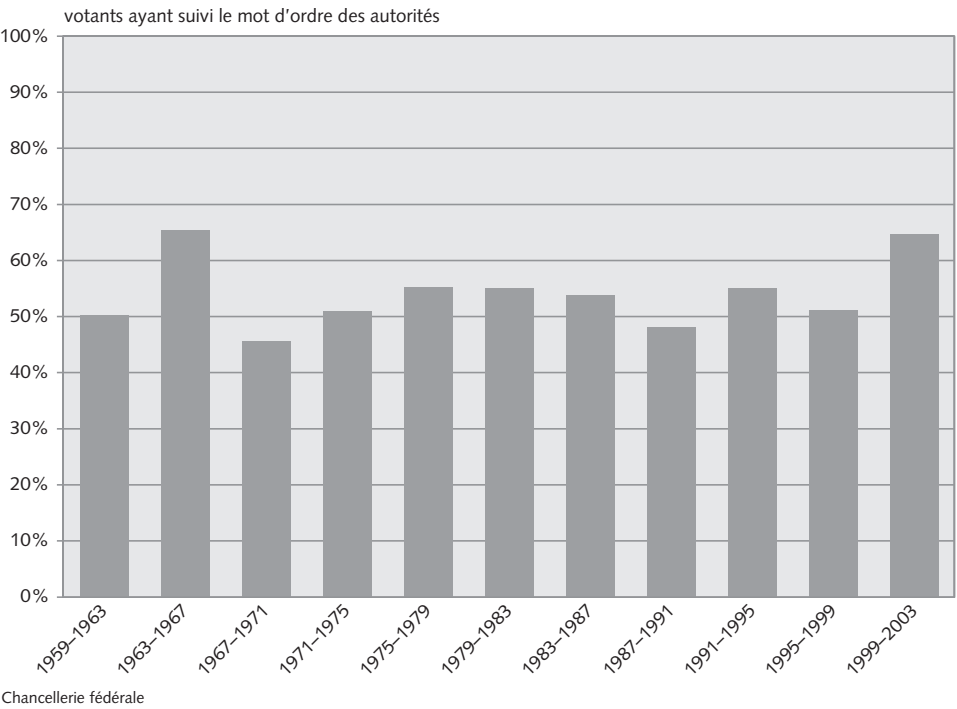
Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. Comme le taux d'adhésion aux positions du gouvernement et du Parlement est relativement élevé et stable, aucune action indirecte ne s'impose non plus.

Adhésion du peuple aux positions du gouvernement et du Parlement
lors des votations populaires*

Adhésion du peuple aux positions du gouvernement et du Parlement
lors des votations populaires G 1.6.5a



Adhésion du peuple aux positions du gouvernement et du Parlement
lors des référendums facultatifs G 1.6.5b



© OFS/ChF

1.7.1 Revenu des cantons

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Le revenu d'un canton par habitant fournit des indications sur le bien-être matériel de ses habitants. Il comprend, outre le revenu des ménages, le revenu des sociétés de capitaux et celui des administrations publiques et des assurances sociales.
<i>Définition:</i>	Revenu des cantons par tête (indice). Il mesure le revenu primaire net par habitant d'un canton (principalement le revenu du travail et le revenu de la fortune) généré par l'économie de ce canton.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Depuis de nombreuses années, les cantons de Zoug et de Bâle viennent en tête sur le plan du revenu par habitant (tous deux comptent une proportion particulièrement élevée de sociétés de capitaux). Les cantons les plus «riches» en 2001 sont les mêmes qu'en 1990. Le classement total ne s'est modifié que graduellement, les écarts se sont peu creusés.
<i>Situation actuelle:</i>	Le revenu national est réparti très inégalement d'un canton à l'autre. La part de chaque canton varie essentiellement en fonction de sa population. Les cantons les plus «riches» ont un revenu par habitant qui est plus du double de celui des cantons les plus «pauvres».
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

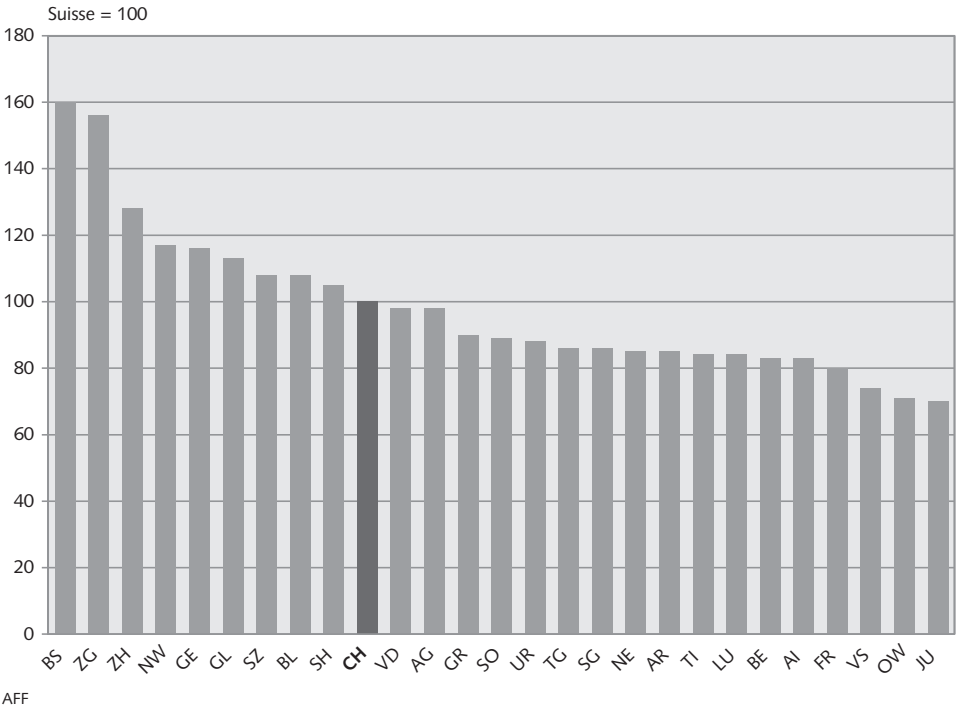
<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

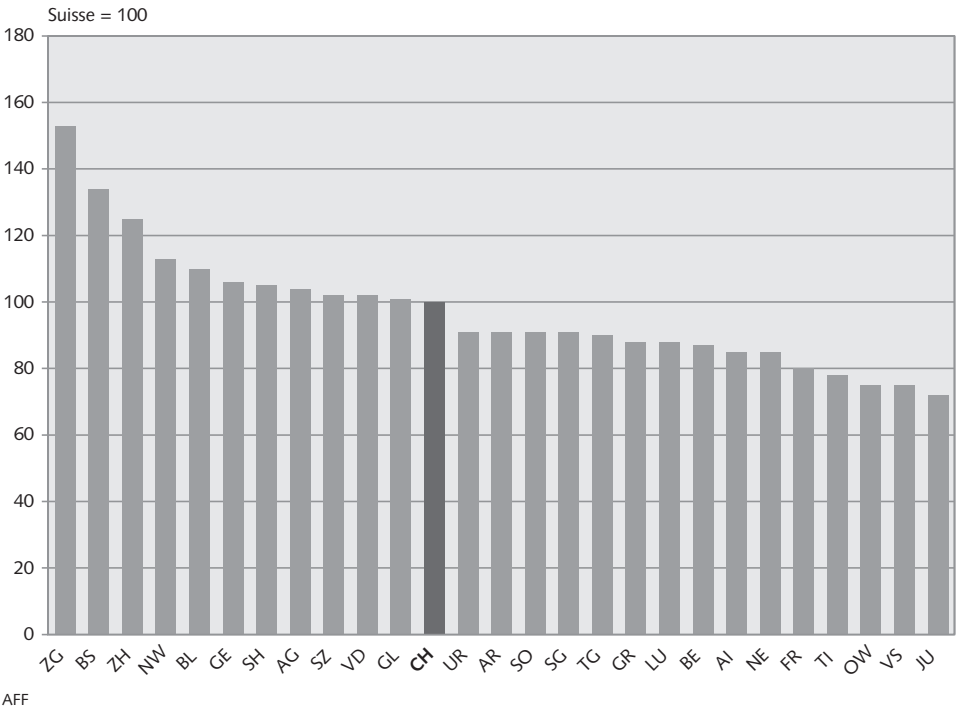
Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique en particulier, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Revenu des cantons

Indice du revenu des cantons par habitant en 1990 G 1.7.1a



Indice du revenu des cantons par habitant en 2001 (chiffres provisoires) G 1.7.1b



© OFS/ChF

1.7.2 Indice de la capacité financière des cantons

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	L'indice de la capacité financière des cantons est l'élément central de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les cantons eux-mêmes. Il détermine la taille des transferts de la Confédération. Il sert à attribuer de nombreuses subventions fédérales aux cantons, à fixer leur quote-part respective aux recettes fédérales et leur part au bénéfice de la Banque nationale, enfin à calculer le montant de leur contribution aux assurances sociales de la Confédération.
<i>Définition:</i>	Capacité financière des cantons conformément à la loi fédérale du 19 juin 1959 sur la péréquation financière entre les cantons et aux ordonnances y relatives.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 135 Cst. Péréquation financière ¹ La Confédération encourage la péréquation financière entre les cantons. ² Lorsqu'elle octroie des subventions, elle prend en considération la capacité financière des cantons et la situation particulière des régions de montagne.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	L'évaluation faite à intervalles réguliers de la capacité financière des cantons permet de déterminer les variations de l'indice. Ces variations sont dues aux changements qui ont affecté les critères servant à établir le barème du calcul (revenu cantonal, force fiscale, charge fiscale, zone de montagne).
<i>Situation actuelle:</i>	En novembre 2003, le Conseil fédéral a fixé la capacité financière des cantons pour les années 2004 et 2005. La nouvelle évaluation de la capacité financière a entraîné de sensibles modifications de l'indice de plusieurs cantons (voir graphique 2).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

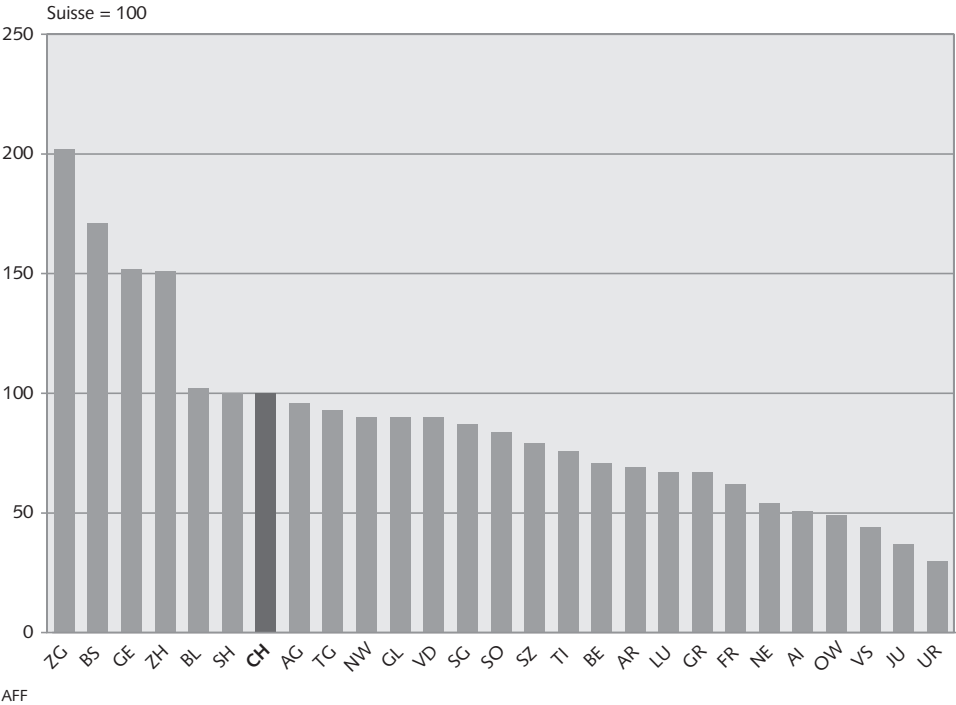
<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

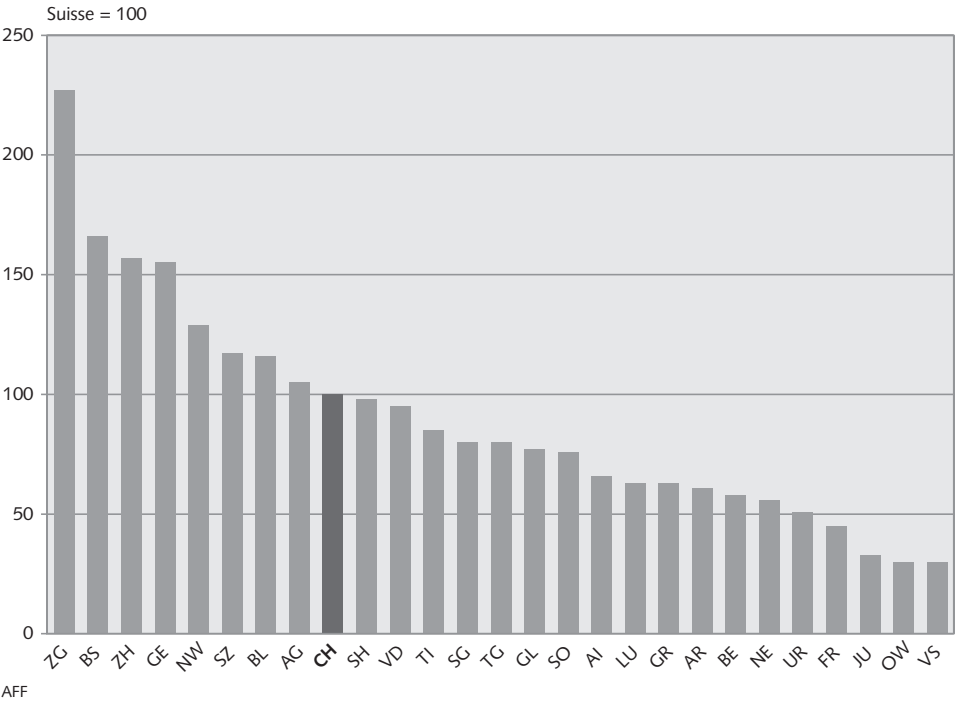
Malgré la mise en œuvre de moyens considérables, la péréquation financière actuelle n'a pas permis d'atteindre le but qui était de réduire les disparités. Le système de péréquation financière et l'indice de la capacité financière actuels sont maintenus en attendant l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. L'indice de la capacité financière des cantons sera remplacé par l'indice des ressources lorsque la nouvelle péréquation financière entrera en vigueur (soit pas avant 2007).

Indice de la capacité financière des cantons

Indice de la capacité financière des cantons en 1990/91 G 1.7.2a



Indice de la capacité financière des cantons en 2004/05 G 1.7.2b



© OFS/ChF

1.7.3 Imposition des personnes physiques par les cantons*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre les écarts qui existent entre les cantons en matière d'imposition des personnes physiques (impôts directs cantonaux et communaux sur le revenu et sur la fortune).
<i>Définition:</i>	Indice total de l'imposition des personnes physiques par les cantons (compte tenu des variations des revenus dus à l'augmentation du coût de la vie).
<i>Objectifs politiques:</i>	Message du 14 novembre 2001 concernant la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), cf. FF 2002 2162: «Le nouveau système entraîne(ra) en outre un rapprochement de la capacité financière des cantons bien plus net que ne le permet la péréquation financière actuelle. Il atténue(ra) par ailleurs sensiblement les différences au niveau des charges fiscales. Selon les hypothèses retenues, les écarts entre les extrêmes pourraient se réduire de 20% » et FF 2002 2419 (projet de modification de l'art. 135, al. 2, let. a et b, de l'arrêté fédéral correspondant): «² La péréquation financière a pour but: a. de réduire les disparités entre cantons en ce qui concerne la capacité financière; b. de garantir aux cantons une dotation minimale en ressources financières; ...».
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	L'écart, mesuré en points de l'indice, entre le canton pour lequel l'indice est le plus élevé et celui pour lequel il est le bas n'a cessé de se réduire dans les années 90, puis il a recommencé à se creuser en 2001 et en 2002, remontant à 103,4 points cette année-là. Il en va de même à partir de 2000 pour l'écart total par rapport à la moyenne mesuré comme écart standard. Le graphique montre en outre que le palmarès des cantons a en partie changé entre 1990 et 2002.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, l'indice total de l'imposition des personnes physiques était bien 3,1 fois plus élevé dans le canton «le plus cher» que dans le canton «le moins cher».
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Il n'y a pas de pays comparable à la Suisse où l'imposition des personnes physiques (impôts directs) diffère autant d'une collectivité publique à l'autre.
-----------------	--

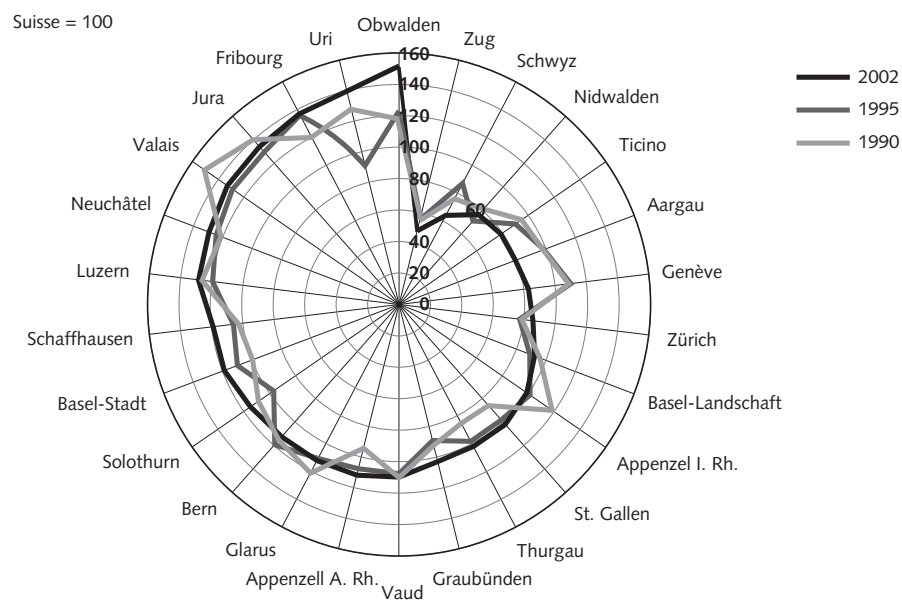
Nécessité d'une action politique

La réduction des disparités en matière d'imposition directe des personnes physiques ne sera possible que si les Chambres fédérales et le peuple acceptent la RPT. Lorsqu'ils appliqueront la réforme en question, les cantons devront s'employer à prendre rapidement les mesures propres à combler les lacunes en matière de données statistiques.

Imposition des personnes physiques par les cantons*

Indice total de l'imposition des personnes physiques par les cantons

G 1.7.3



AFC

© OFS/ChF

1.7.4 Taux d'accroissement moyen de la population résidente des grandes régions du pays

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre l'évolution de la population dans les grandes régions de Suisse; on voit donc où se sont opérés les déplacements, certaines régions ayant gagné davantage d'habitants que d'autres. Combiné avec des indications (toujours livrées par grande région) sur le marché du travail, sur la productivité et sur le PIB, il permet d'évaluer la compétitivité de nos grandes régions par rapport à celle des régions limitrophes des pays qui nous entourent.

Définition: Taux d'accroissement de la population résidente en moyenne annuelle, en %. Grandes régions de Suisse: taux d'accroissement en moyenne annuelle entre le 31.12.1990 et le 31.12.2000; Régions limitrophes des pays voisins (NUTS 2): taux d'accroissement en moyenne annuelle entre le 31.12.1990 et le 31.12.1998.

Objectifs politiques: Art. 103 Cst. (Politique structurelle); art. 135 Cst. (Péréquation financière); art. 1 LIM

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Toutes les grandes régions de Suisse ont vu leur population s'accroître entre 1990 et 2000, la tendance étant plus marquée dans les petites régions qu'ailleurs.

Situation actuelle: En Suisse centrale, le taux d'accroissement de la population résidente (1,1%) a progressé presque trois fois plus que dans l'Espace Mittelland (0,4%), qui a enregistré la progression la plus faible de toutes les régions du pays. Les cinq autres régions suisses ont enregistré une progression oscillant entre 0,6 et 0,9%. On remarque toutefois qu'il n'y a pas eu de vrai démarcage d'une région par rapport à une autre entre 1990 et 2002.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: La manière dont l'effectif de la population résidente a évolué en Suisse est comparable à ce qui s'est passé dans les régions limitrophes des pays voisins. La plupart des régions suisses occupent le milieu du classement. En tête arrive la Suisse centrale, talonnée par le Liechtenstein. En queue, on trouve encore trois régions européennes placées derrière l'Espace Mittelland, pourtant lanterne rouge de la Suisse. La dernière d'entre elles, le Piémont, a même enregistré un taux négatif.

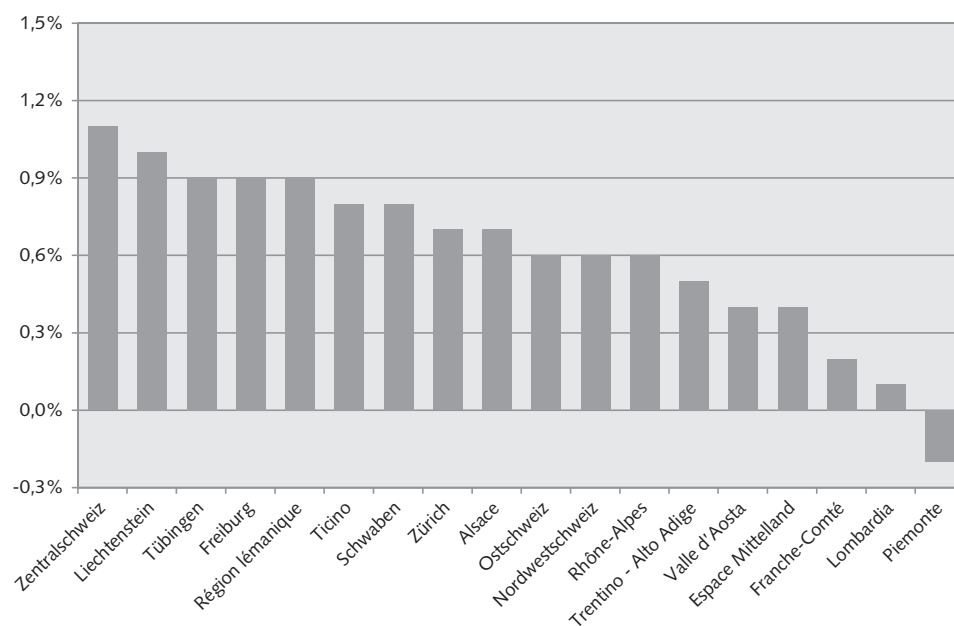
Nécessité d'une action politique

Les taux en question ne faisant apparaître de tendance nette dans aucune région pendant la période sous revue, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Taux d'accroissement moyen de la population résidente des grandes régions du pays

Taux d'accroissement moyen de la population résidente
des grandes régions de Suisse (1990–2002)
et des régions limitrophes (1990–1999)

G 1.7.4



EUROSTAT (pas de données pour le Vorarlberg)

© OFS/ChF

1.7.5 Evolution de l'effectif de la population rurale et de la population urbaine

Pourquoi cet indicateur?

<i>Valeur indicative:</i>	Cet indicateur montre l'évolution par zones (rurales et urbaines) de l'effectif de la population résidante au cours de la dernière décennie et sa répartition entre ces zones. Il permet de vérifier si l'objectif consistant à éviter le dépeuplement des campagnes tient la route, voire de déceler tout signe annonciateur de migration vers les villes.
<i>Définition:</i>	Taux annuel d'accroissement de la population résidante des zones rurales et des zones urbaines et répartition, en %, de la population entre ces deux types de zones. Zones urbaines: toutes les communes qui font partie d'une agglomération, plus les villes (+10'000 habitants) qui ne font pas partie d'une agglomération (définition du recensement fédéral de la population de 1990)
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 50, 103 et 135 Cst.: politique en faveur des agglomérations urbaines et nouvelle péréquation financière; loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT); loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM); Regio Plus, programme d'impulsion destiné à soutenir l'évolution structurelle en milieu rural; Rapport du Conseil Fédéral du 19 décembre 2001 sur les agglomérations.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Evolution et situation à l'heure actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La tendance est la même dans les zones rurales et dans les zones urbaines: elle fait apparaître une forte hausse de l'effectif de la population résidante en 1991, hausse supérieure à 3 % dans les zones rurales. Suit alors une baisse plus ou moins régulière, qui durera jusqu'en 1997 pour la population des zones urbaines, dont le taux d'accroissement descendra même à 0,1 %, qui durera jusqu'en 1998 pour celle des zones rurales. En 1998, les courbes se croisent: la population des zones urbaines progresse tandis que celle des zones rurales stagne puis diminue.
<i>Situation à l'heure actuelle:</i>	En 2001, on observe une tendance à la stagnation de l'effectif de la population rurale et une tendance à la hausse de l'effectif de la population urbaine.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

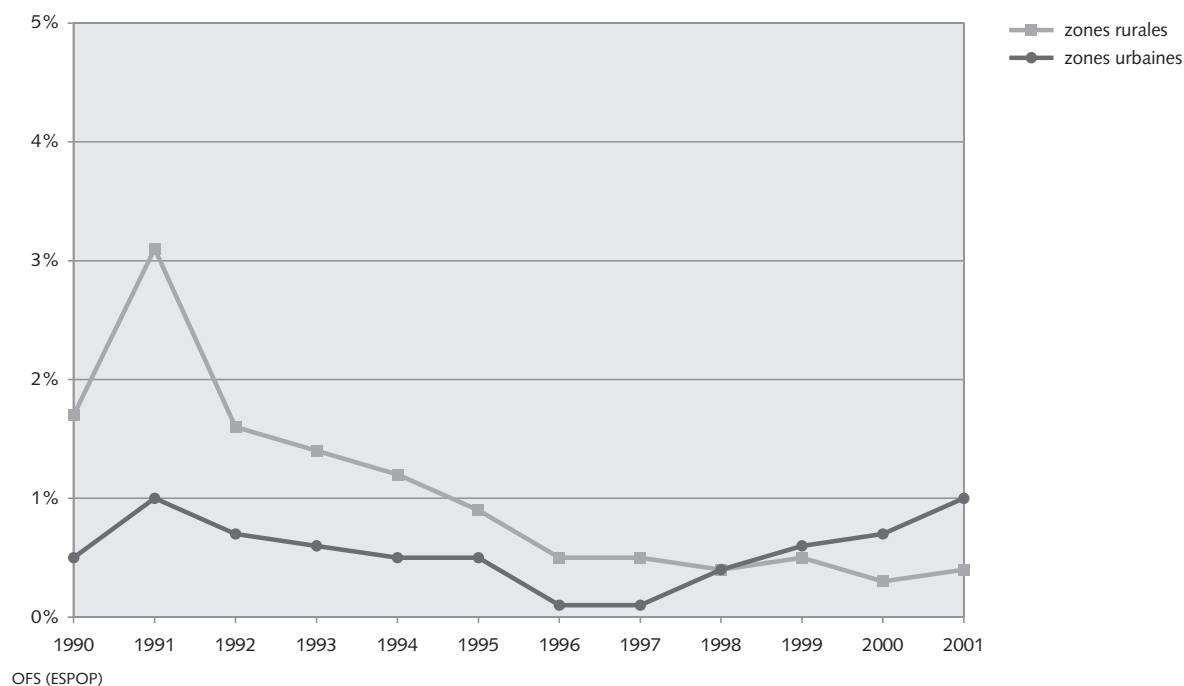
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. Toutefois, la tendance à la hausse de l'effectif de la population urbaine à laquelle on assiste depuis cinq ans touche désormais deux tiers de la population totale. Cette constatation plaide pour une politique cohérente en faveur des agglomérations, laquelle prévoit, entre autres mesures, une limitation de leur extension en vue de préserver les espaces ruraux.

Evolution de l'effectif de la population rurale et de la population urbaine

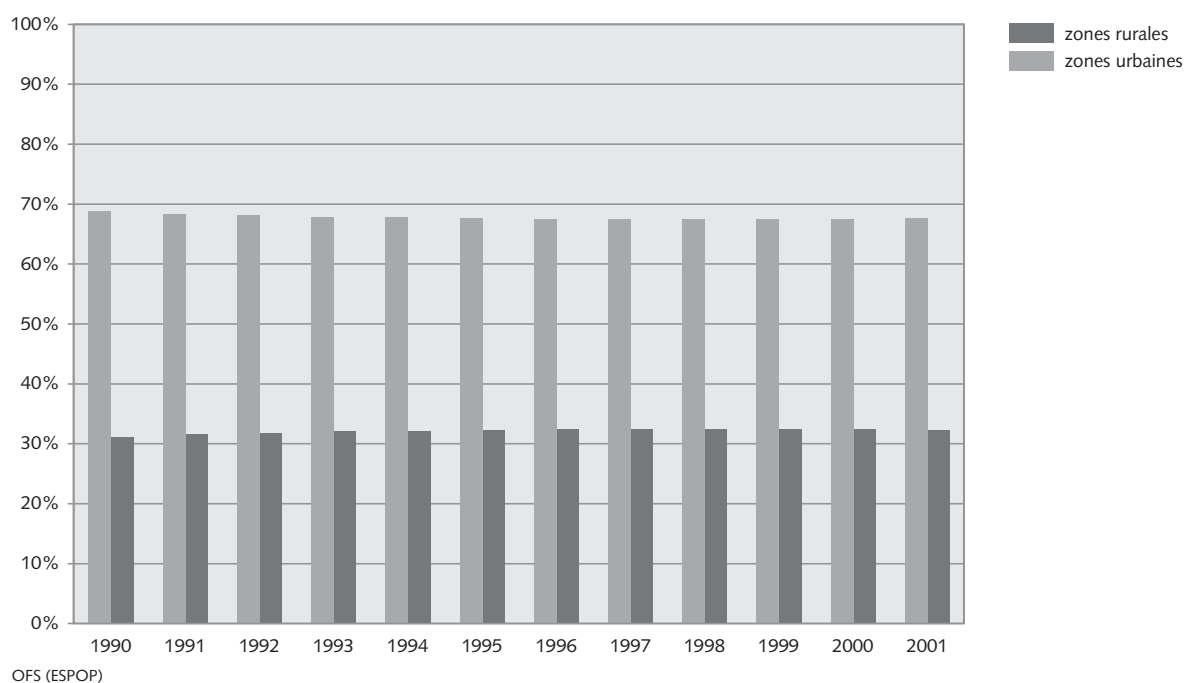
Taux annuel d'accroissement de la population résidente permanente
des zones rurales et des zones urbaines

G 1.7.5a



Répartition de la population résidente permanente entre
les zones rurales et les zones urbaines

G 1.7.5b



© OFS/ChF

1.7.6 Logements vacants

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre les régions dans lesquelles il y a abondance ou pénurie de logements vacants. Il est donc révélateur de l'évolution qui s'est fait jour jusqu'à aujourd'hui sur le marché du logement. D'après la doctrine, on peut parler de marché équilibré, laissant le choix au demandeur, lorsque le nombre de logements vacants est au minimum de 1 à 2% du parc de logements d'une région donnée.

Définition: Pourcentage de logements vacants à la date du 1^{er} juin, par rapport au parc de logements estimé au 31 décembre de l'année précédente (= taux de logements vacants, taux de vacance).

Objectifs politiques: Aux termes de l'art. 41 Cst. (buts sociaux), «la Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables.» L'art 108 Cst. oblige, lui, la Confédération «à encourager la construction de logements ainsi que l'acquisition d'appartements et de maisons familiales destinés à l'usage personnel de particuliers, mais aussi les activités des maîtres d'ouvrage et des organisations œuvrant à la construction de logements d'utilité publique.»
Les lois d'exécution sont la loi fédérale du 24 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et la loi fédérale du 21 mars 2003 sur le logement (LOG), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. Les aides directes qu'elles prévoient et qui auraient dû en particulier soutenir les ménages économiquement faibles ont été toutefois gelées jusqu'en 2008 par le Programme d'allègement de 2003.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Suite à la crise qui a secoué la totalité du secteur immobilier au cours des années nonante, le taux de logements vacants, après avoir atteint un plancher record au début de la dernière décennie, est remonté progressivement jusqu'en 1998. Depuis lors, à cause de la conjoncture et en raison du recul enregistré dans le bâtiment, il est redescendu, tout aussi vite, en particulier dans les régions urbaines.

Situation actuelle: En juin 2003, 0,91% du parc des logements du pays étaient vacants. Le taux de vacance était même inférieur au Tessin, dans l'agglomération zurichoise, dans la région lémanique et en Suisse centrale.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

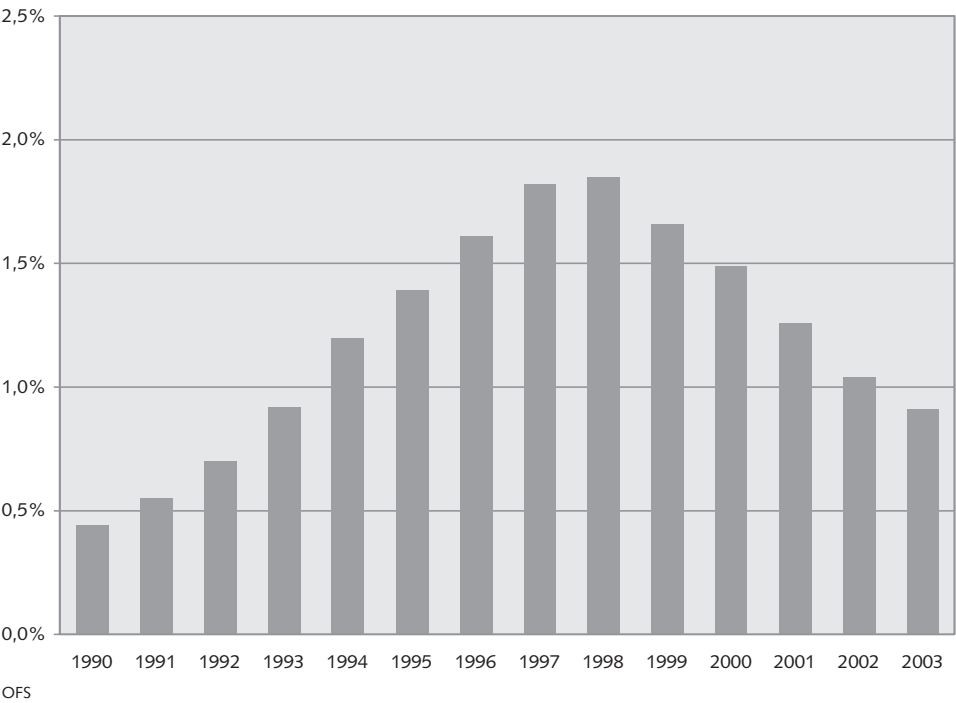
OCDE/UE: –

Nécessité d'une action politique

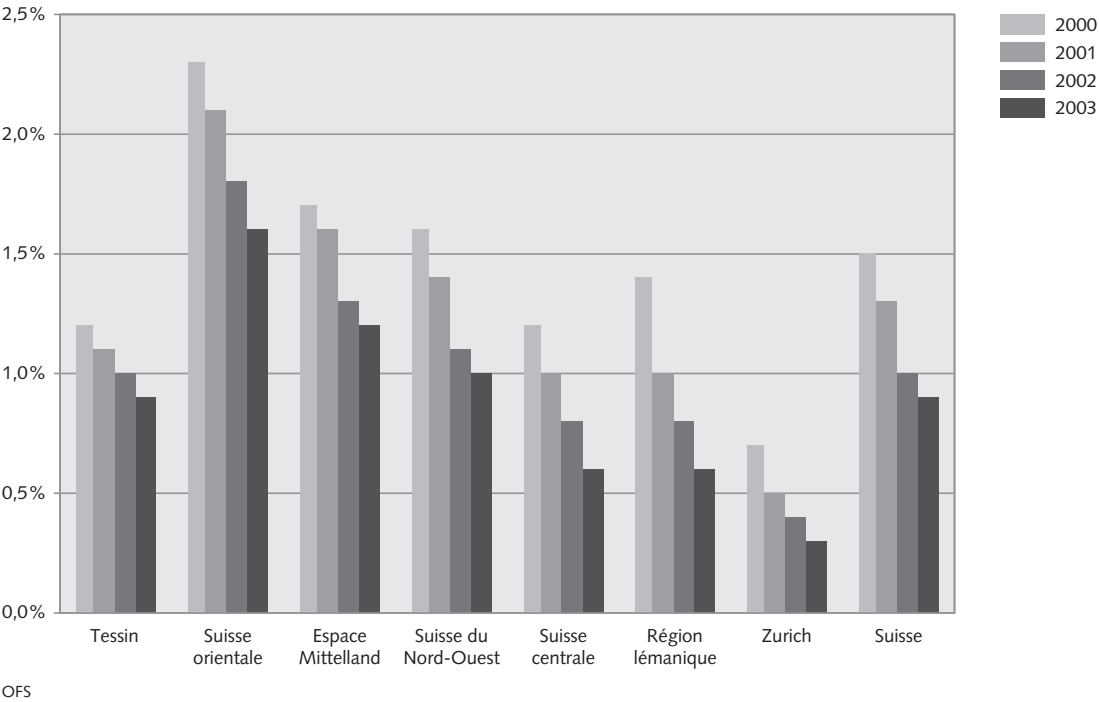
Avec des conditions-cadres juridiquement stables, les pouvoirs publics peuvent veiller à ce que rien ne fasse obstacle aux investissements dans la construction de logements.

Logements vacants

Taux de logements vacants en % du parc de logements G 1.7.6a



Taux de logements vacants dans les grandes régions de Suisse en % du parc de logements, de 2000 à 2003 G 1.7.6b



© OFS/ChF

1.7.7 Indice des loyers

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur rend compte de l'évolution des loyers sur le marché du logement. Plus grand segment de l'économie, ce marché est d'une importance capitale pour elle et pour les ménages de locataires qui constituent environ 65% de tous les ménages. L'évolution de l'indice des loyers est particulièrement intéressante lorsqu'on la compare à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).
<i>Définition:</i>	On calcule la moyenne des loyers pour chacun des types de logements et leur variation par rapport à la base de l'indice (année de référence = 100). Les indices ainsi obtenus sont alors agrégés et leur moyenne arithmétique pondérée donne l'indice des loyers.
<i>Objectifs politiques:</i>	Conformément à l'art. 109 Cst. sur le bail à loyer, la Confédération légifère afin de lutter contre les loyers abusifs. L'art. 100 Cst. l'oblige à prévenir et à combattre le renchérissement. La révision partielle du droit de bail opérée par les Chambres fédérales en décembre 2002 dissocie désormais l'évolution du montant des loyers de l'évolution des taux hypothécaires. La demande de référendum ayant abouti, le peuple a été amené à rendre son verdict sur le projet en février 2004. Il l'a refusé.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après les hausses vertigineuses des taux hypothécaires que l'on a connues au début des années nonante et le couplage des loyers à ces taux, l'indice des loyers, pourtant parti de bien plus bas, a presque rattrapé l'IPC en trois ans. Depuis 1993, année à partir de laquelle les taux hypothécaires sont redescendus, il a continué à monter lentement, évoluant presque en parallèle avec l'IPC. A cela deux raisons: d'une part, une amélioration de l'offre qui a fait qu'il y a eu plus de logements sur le marché, d'autre part, l'effet dit de «cliquet» (<i>ratchet</i> en anglais) qui veut que la hausse du coût des capitaux soit davantage répercutée sur les loyers que la baisse.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, l'indice s'est établi à 109,2 (mai 1993 = 100).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

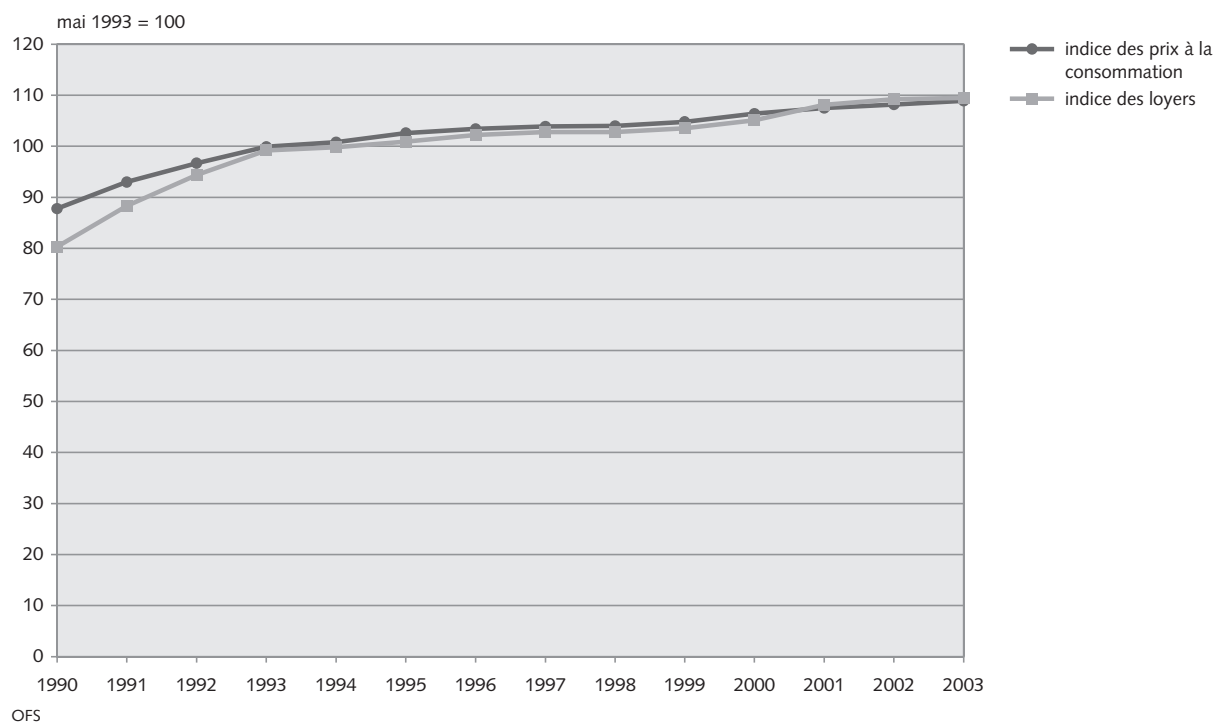
<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

La révision partielle du droit de bail ayant été refusée par le peuple, le droit en vigueur est maintenu.

Indice des loyers

Evolution de l'indice des loyers et de l'indice des prix à la consommation G 1.7.7



© OFS/ChF

1.7.8 Charge locative

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Cet indicateur montre la part du revenu que les ménages consacrent au loyer et comment cette part a évolué entre 1990 et 2001. On remarque que ce sont les classes de revenu les plus basses qui consacrent la plus grosse part de leur revenu au loyer, raison pour laquelle ce sont elles qui doivent profiter des mesures prises par les autorités fédérales. On considère en effet aujourd'hui qu'à partir d'une charge locative de 25% elles risquent de ne plus avoir assez d'argent pour satisfaire leurs autres besoins primordiaux.

Définition: Charge locative brute (loyer net + charges) en % du revenu brut du ménage

Objectifs politiques: Conformément à l'art. 41 Cst. (Buts sociaux), la Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables. La nouvelle loi sur le logement cherche, entre autres objectifs, à rendre supportables les loyers payés par les groupes concernés.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Entre 1990 et 2001, la charge locative moyenne est passée de 19,4% (on le voit pas ici car le graphique pour 1990 manque) à 20,2%.

Situation actuelle: En 2001, la charge locative moyenne était de 20,2%.

Evolution dans les années à venir: Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

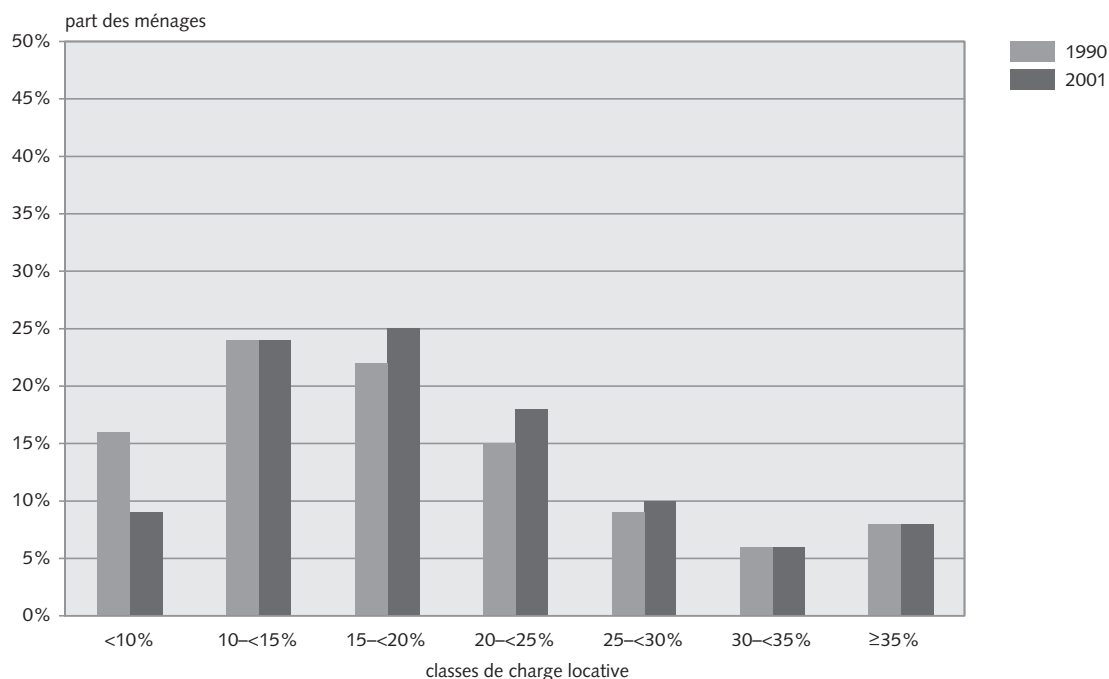
Nécessité d'une action politique

Il faut surtout aider, par des mesures ciblées, les ménages économiquement faibles car ce sont eux surtout qui souffrent de la pénurie de logements. C'est la raison d'être de la loi fédérale du 21 mars 2003 encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (loi sur le logement).

Charge locative

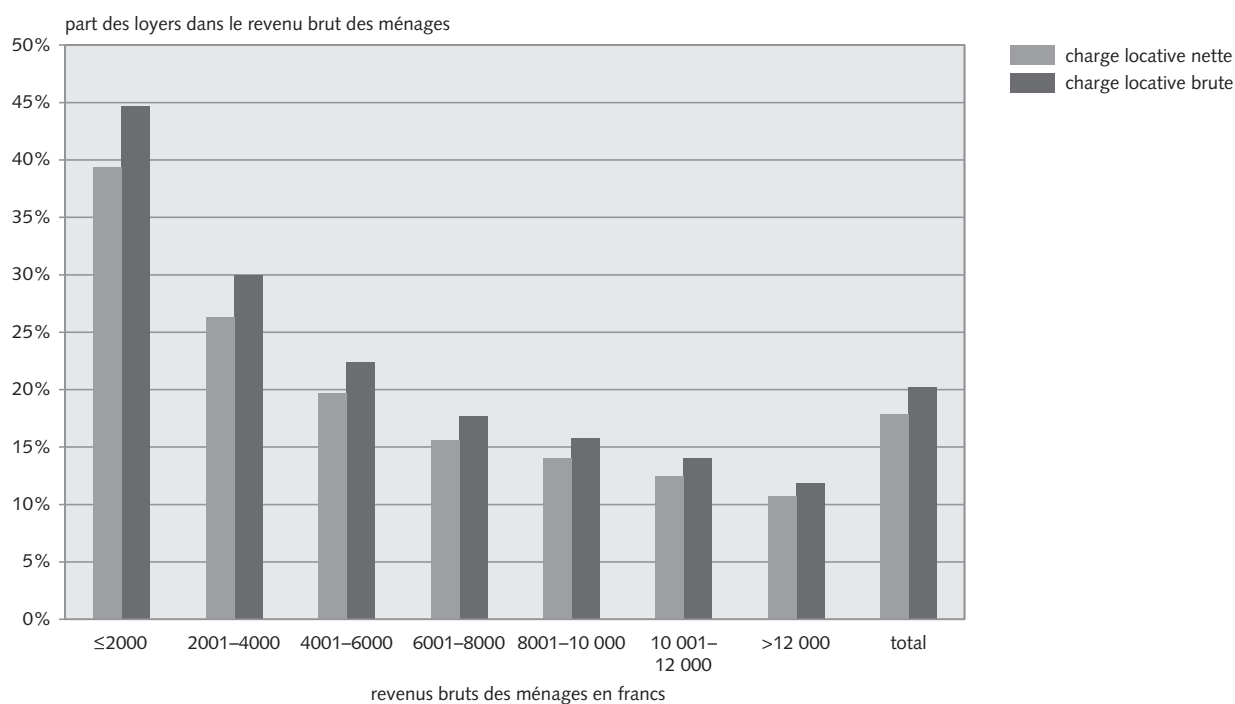
Charge locative brute par classe de charge locative

G 1.7.8a



Charge locative moyenne par classe de revenu, en 2001

G 1.7.8b



© OFS/ChF



2 Répondre aux défis posés par l'évolution démographique

2.0.1 Evolution démographique par composantes

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur présente l'importance quantitative des différentes composantes de l'évolution démographique pour la croissance démographique de la Suisse et donne un aperçu chronologique du déplacement du poids des facteurs de croissance individuels.
<i>Définition:</i>	Evolution (croissance) de l'effectif de la population résidente permanente de la Suisse sous l'effet du nombre annuel de naissances, de décès, d'immigrations et d'émigrations. L'accroissement naturel est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Le solde migratoire est la différence entre le nombre des immigrations et celui des émigrations.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1950:</i>	La population résidente permanente s'est accrue de 50% depuis 1950. Chaque année, on a enregistré un accroissement naturel, et, à l'exception des années 1965, 1970, 1975–78 et 1996–97, le solde migratoire a, lui aussi, toujours été positif. L'accroissement naturel, qui enregistre un recul important depuis 1965, se situe à un niveau inférieur à 20'000 unités depuis 1997. Fortement tributaire de la conjoncture, le solde migratoire a parfois connu de grandes variations périodiques. Jusqu'à la fin des années 70, l'accroissement naturel était le principal facteur de croissance. Depuis 1986, le solde migratoire constitue, de loin, la composante principale de la croissance démographique. Après 1994, ce rapport s'est de nouveau légèrement modifié au profit de l'accroissement solde naturel.
<i>Situation actuelle:</i>	Depuis 1999, le solde migratoire est de nouveau la composante principale de l'évolution démographique annuelle. En 2002, il était de 47'655 unités, soit quelque 84% de la croissance démographique totale. Le taux de croissance se montait à 0,8%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	D'après le scénario «tendance», il faut s'attendre à une croissance démographique continue jusqu'en 2028, puis à un léger recul – ininterrompu – jusqu'en 2050. L'augmentation initiale est due au solde migratoire positif, lequel diminue cependant rapidement. A partir de 2026, l'excédent des immigrations ne pourra toutefois plus compenser l'excédent des décès, qui sera le résultat de l'accroissement du nombre des décès et du léger recul du nombre des naissances. D'après les scénarios «dynamique positive» et «vieillissement atténué», on va assister à une croissance démographique continue, laquelle se caractérisera toujours plus par un accroissement naturel. Quant aux scénarios «dynamique négative» et «vieillissement accentué», ils montrent que l'effectif de la population va diminuer en raison de la forte augmentation de l'excédent des décès.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

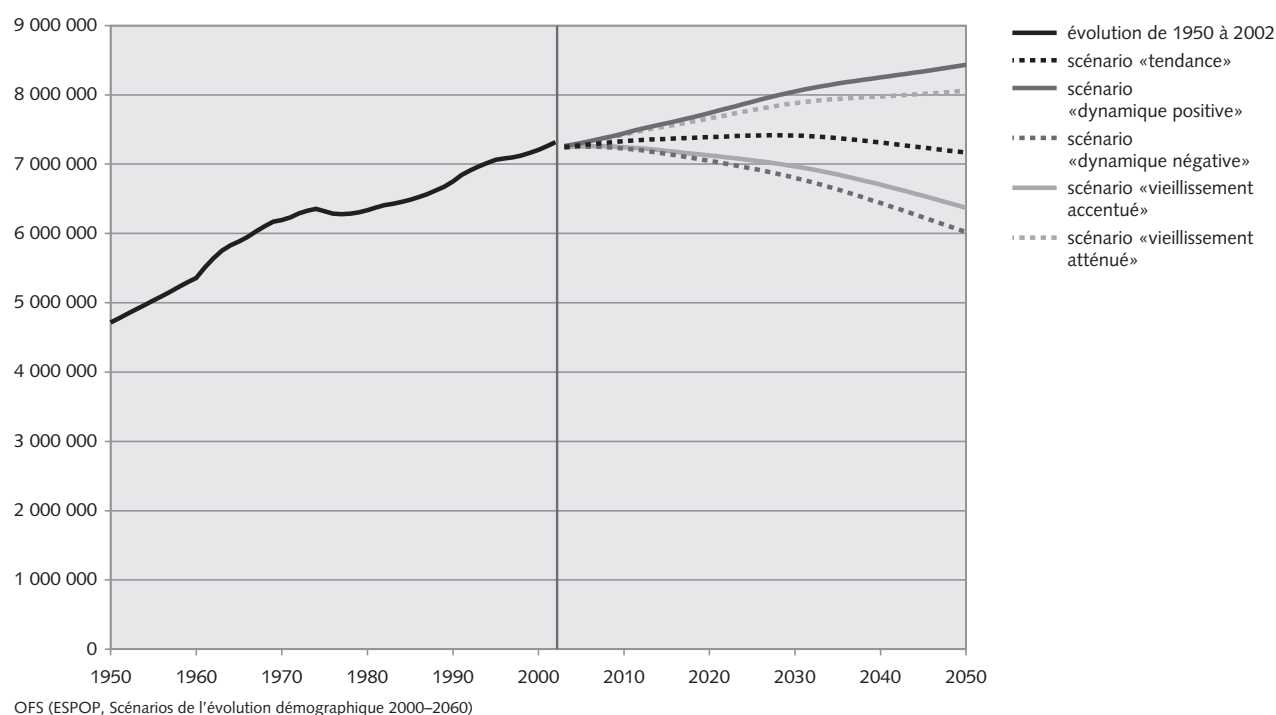
<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

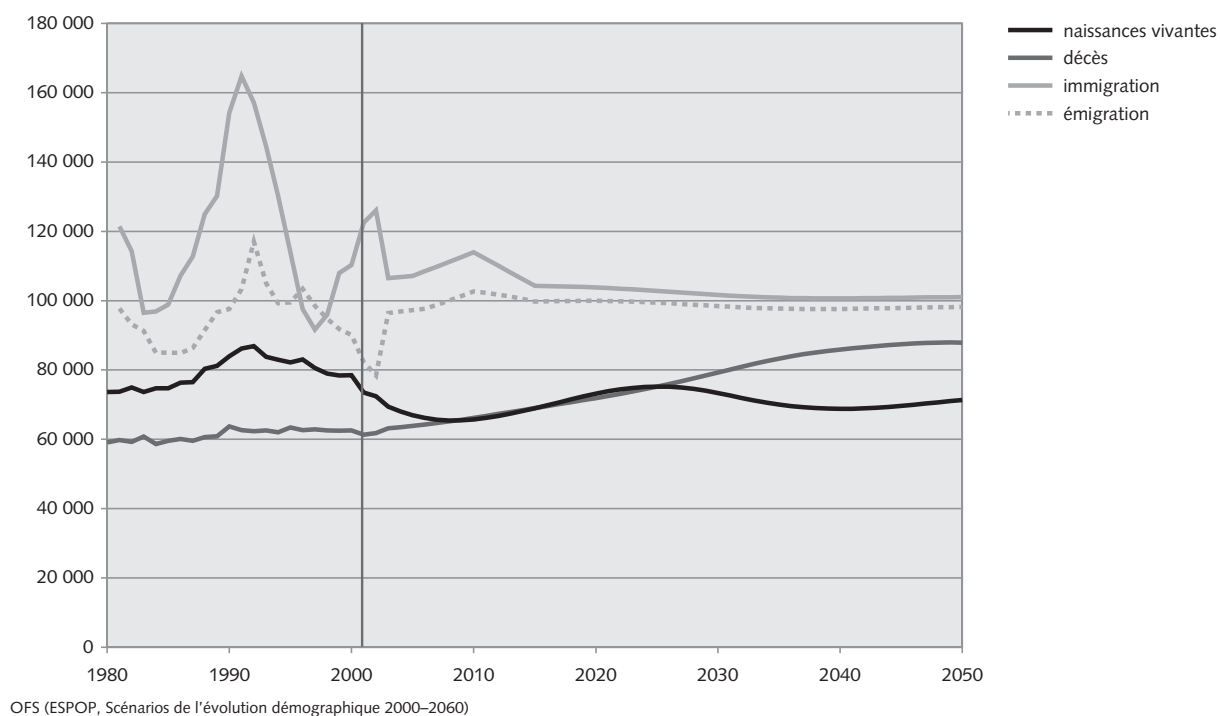
Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. En revanche, l'indicateur sert de base à l'évaluation des besoins d'action dans différents domaines, notamment les assurances sociales, la santé publique, la politique financière, la politique familiale et la politique migratoire.

Evolution démographique par composantes

Evolution de l'effectif de la population résidente permanente de la Suisse G 2.0.1a



Composantes de l'évolution démographique, d'après le scénario «tendance» G 2.0.1b



© OFS/ChF

2.0.2 Rapport de dépendance des personnes âgées

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur présente les mutations de la composition de la population par âge en montrant le rapport entre les retraités et les personnes en âge de travailler. Il mesure ainsi, de façon simplifiée, le rapport entre les personnes qui reçoivent une rente AVS en Suisse et celles qui cotisent au titre de la prévoyance vieillesse.
<i>Définition:</i>	Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans faisant partie de la population résidente permanente au 31 décembre.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1950:</i>	Le vieillissement de la population n'a cessé de s'accroître depuis 1950. Le rapport de dépendance des personnes âgées a augmenté de manière ininterrompue, sauf durant la période allant de 1981 à 1984. Si ce rapport se situait encore aux alentours de 16% en 1950, il a augmenté de 9 points au cours des 50 années qui ont suivi. Cette augmentation est une conséquence tant du recul du taux de natalité que de l'accroissement de l'espérance de vie. Une augmentation significative – de plus de 4 points – a été enregistrée entre les années 1970 et 1980, caractérisées par un solde migratoire négatif, par une diminution de l'effectif de la population résidente de nationalité étrangère et par un recul de l'accroissement naturel. Depuis 1980, l'augmentation annuelle du rapport de dépendance des personnes âgées s'est quelque peu atténuée.
<i>Situation actuelle:</i>	Fin 2002, pour 100 personnes en âge de travailler, il y avait 25 personnes de plus de 64 ans.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	D'après les scénarios démographiques actuels, le processus de vieillissement de la population de la Suisse va s'accroître dans les décennies à venir. Il faut s'attendre à une augmentation particulièrement rapide jusqu'en 2035 environ. Selon le scénario «tendance», il y aura ensuite quelque 44 personnes de plus de 64 ans pour 100 personnes en âge de travailler. Qui plus est, le rapport de dépendance des personnes âgées restera à un niveau élevé. Dans les scénarios «dynamique positive» et «dynamique négative», les rapports de dépendance des personnes âgées évoluent de façon très similaire. Le scénario «vieillissement accentué» arrive à une augmentation plus forte, alors que le scénario «vieillissement atténué» prévoit une légère baisse – ininterrompue – à partir de 2037.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Tous les Etats membres de l'UE enregistrent une modification de plus en plus marquée de la pyramide des âges de leur population, au profit des générations plus âgées. Au classement des rapports de dépendance des personnes âgées, la Suisse se situe dans la partie médiane inférieure par rapport aux Etats de l'UE.
-----------------	--

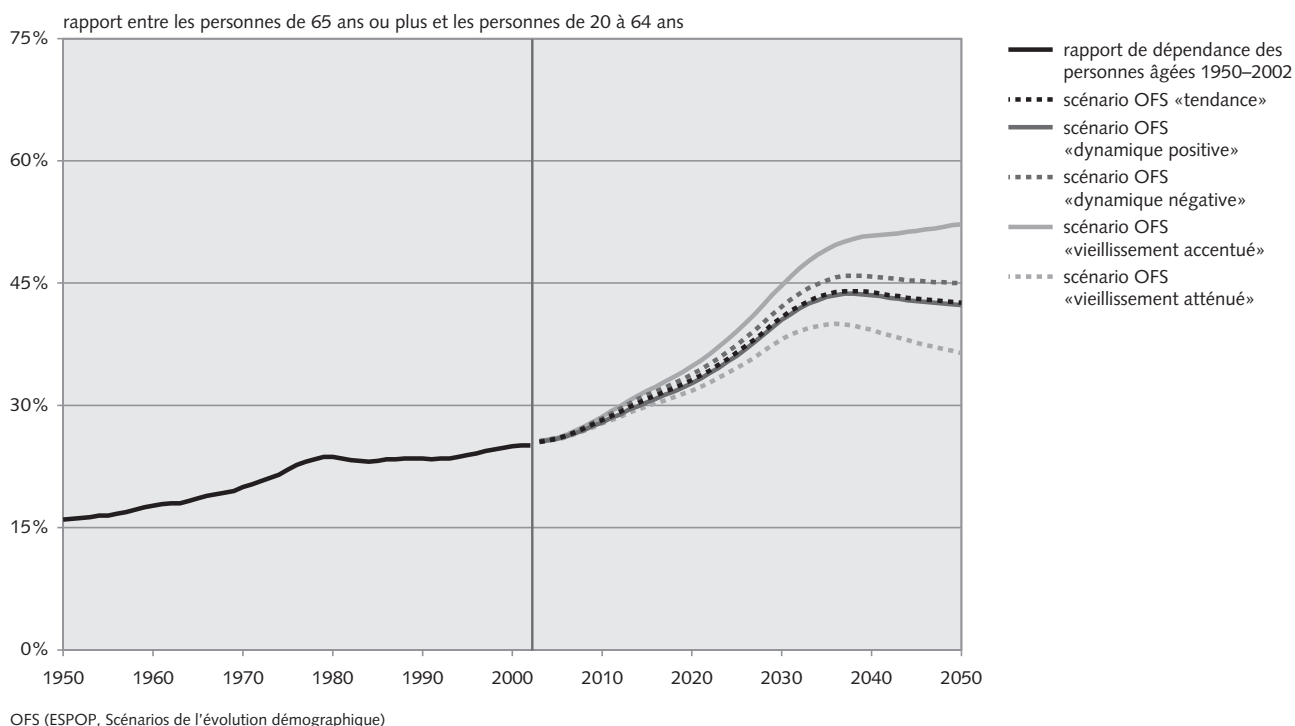
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. En revanche, l'indicateur sert de base à l'évaluation des besoins d'action dans différents domaines, notamment les assurances sociales, la santé publique, la politique financière, la politique familiale et la politique migratoire.

Rapport de dépendance des personnes âgées

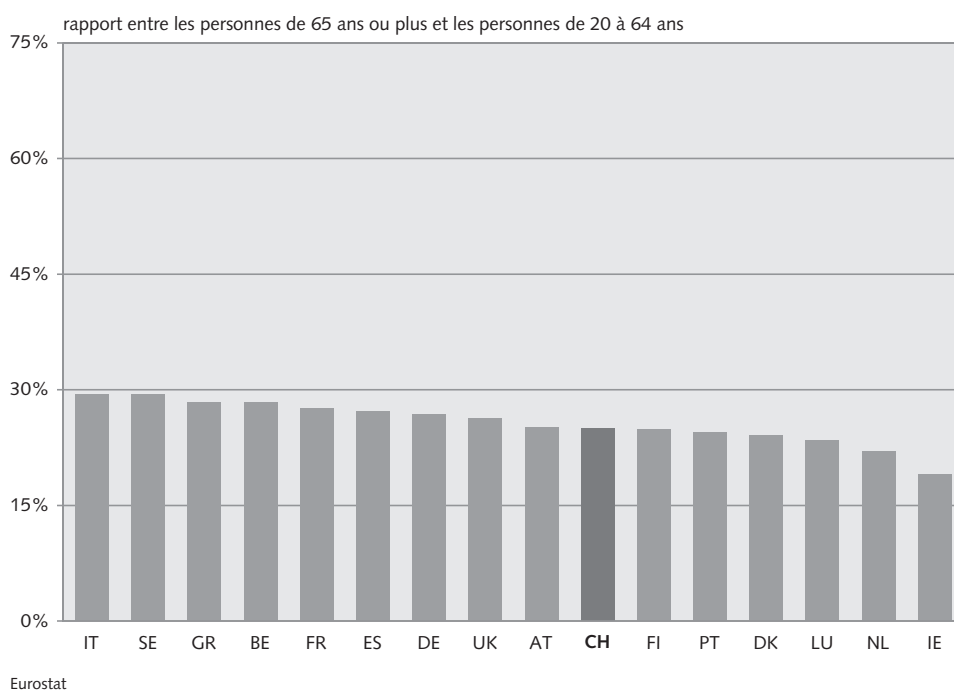
Evolution du rapport de dépendance des personnes âgées en Suisse

G 2.0.2a



Rapport de dépendance des personnes âgées dans certains pays européens, en 2000

G 2.0.2b



© OFS/ChF

2.1.1 Taux sociaux selon les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS/SESPROS)*

Pourquoi cet indicateur?

Objet:

Cet indicateur permet de comparer la charge que la sécurité sociale fait peser sur les économies nationales. Les données des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), qui se fondent sur les définitions utilisées dans les statistiques de la protection sociale de l'UE, couvrent la plupart des prestations des assurances sociales, l'ensemble des prestations sociales versées par l'Etat sous condition de ressources (prestations complémentaires, aide sociale, aides au titre de la politique en matière d'asile, etc.), une partie des subventions des collectivités (hôpitaux, protection de la jeunesse, etc.) ainsi que les prestations relevant d'autres secteurs des assurances sociales (maintien du salaire en cas de maladie ou de maternité, prestations des institutions privées sans but lucratif, etc.).

Définition:

Pour calculer les taux sociaux, on ajoute aux valeurs de référence économiques de la Comptabilité nationale (PIB par ex.) les prestations de libre-passage nettes et les prestations en espèces de la prévoyance professionnelle comptabilisées dans les prestations sociales des CGPS. Taux des recettes sociales CGPS: part des recettes affectées à la sécurité sociale en % du PIB revalorisé. Taux des dépenses sociales CGPS: part des dépenses de sécurité sociale selon la définition ci-dessus (prestations, frais administratifs, etc.) en % du PIB revalorisé; taux des prestations sociales CGPS: part des prestations sociales en % du PIB revalorisé; taux de redistribution CGPS: part des prestations sociales au revenu disponible des ménages selon la CN.

Objectifs politiques:

Art. 41 Cst.: buts sociaux; art. 111 à 117 Cst.: assurances sociales et aide sociale. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Objectifs quantitatifs:

–

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990:

Les taux des recettes sociales et des dépenses sociales CGPS ont augmenté jusqu'en 1993 pour stagner en 1994. Ils sont remontés en se tassant progressivement jusqu'en 1997, puis sont restés stationnaires jusqu'en 2000. La progression de ces taux est imputable pour l'essentiel à la prévoyance professionnelle, qui s'est développée au début des années 1990 (les dépenses annuelles ont augmenté de 20,3 milliards de francs entre 1990 et 2001) et à l'AVS (elles ont augmenté de 10,5 milliards de francs). La récession persistante a entraîné une forte progression des dépenses. Dans le domaine des assurances sociales, cette progression a concerné surtout l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité, ainsi que l'aide sociale dans les cantons et les communes. Parallèlement, le produit intérieur brut a stagné. L'augmentation des dépenses de santé et la prise en charge des réfugiés ont également pesé sur les coûts.

Situation actuelle:

Après être restés stationnaires entre 1998 et 2000, les taux de ces variables sont remontés en 2001. La progression plus forte enregistrée dans les dépenses est imputable essentiellement aux versements de rentes plus élevés et à l'augmentation des subventions accordées par les cantons aux hôpitaux.

Evolution

dans les années à venir:

Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE:

En 1990, la Suisse avait un taux de dépenses sociales CGPS inférieur d'environ 20% à celui des pays de l'UE et de l'AELE, soit le taux le plus bas des pays comparés. Ce taux est remonté dans les années 1990 pour atteindre environ 28%, valeur qui se situe dans la moyenne européenne.

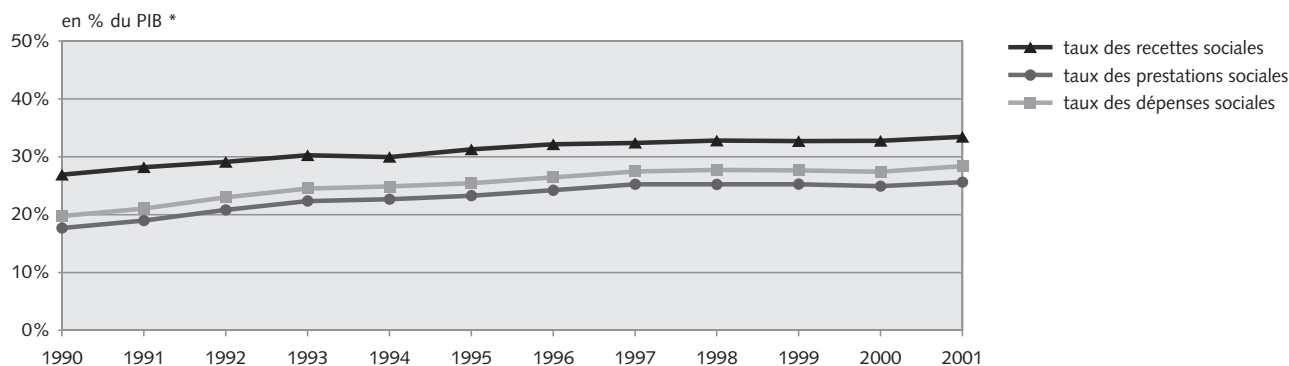
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. La position de la Suisse se dégradant, il faut observer attentivement cet indicateur.

Taux sociaux selon les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS/SESPROS)*

Dépenses sociales, prestations sociales et recettes sociales selon les comptes globaux de la protection sociale (CGPS/SESPROS)

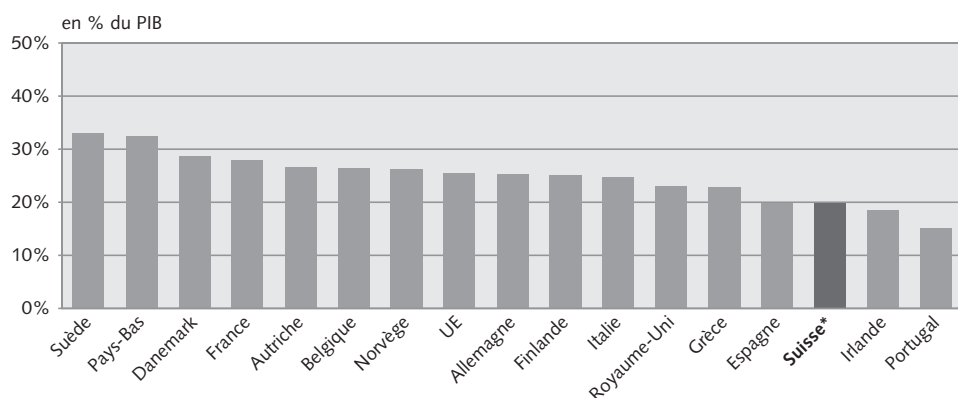
G 2.1.1a



*PIB avant le passage au SEC95, y.c. prestations de libre-passage (nettes) et prestations en espèces de la PP.
OFS (CGPS)

Taux des dépenses sociales dans les pays européens en 1990

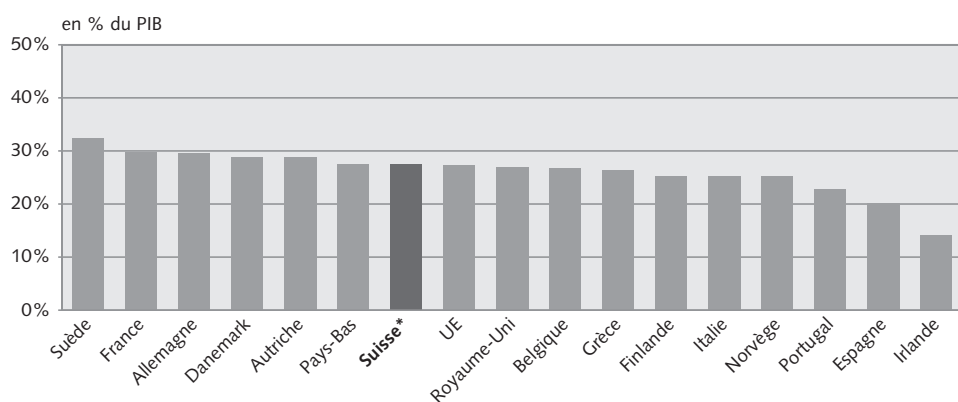
G 2.1.1b



*PIB avant le passage au SEC95, y.c. prestations de libre-passage (nettes) et prestations en espèces de la PP.
Statistiques sociales européennes (Protection sociale – Dépenses et recettes)

Taux des dépenses sociales dans les pays européens en 2000

G 2.1.1c



*PIB avant le passage au SEC95, y.c. prestations de libre-passage (nettes) et prestations en espèces de la PP.
Statistiques sociales européennes (Protection sociale – Dépenses et recettes)

© OFS/ChF

2.1.2 Assurances sociales: taux de la charge sociale et taux des prestations sociales

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	L'ensemble des recettes et des dépenses des assurances sociales se résument à deux variables: le taux de la charge sociale et le taux des prestations sociales. L'ampleur et le sens de leurs variations renseignent sur l'importance relative des assurances sociales dans l'économie. Ils indiquent si cette importance augmente, et dans quelle proportion, et si les ressources allouées et les prestations octroyées évoluent au même rythme. Ces taux ne permettent pas de tirer de conclusions concernant le volume absolu des prestations sociales ni la charge maximale supportable ou l'efficacité de la redistribution.
<i>Définition:</i>	Le taux de la charge sociale est le résultat de la division du montant des recettes des assurances sociales par le PIB calculé d'après la nouvelle comptabilité nationale. Le taux des prestations sociales est le résultat de la division du montant des prestations sociales (prestations et recettes des assurances sociales, y compris la part surobligatoire de la prévoyance professionnelle) par le PIB calculé d'après la nouvelle comptabilité nationale.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 41 Cst.: buts sociaux; art. 111 à 117 Cst.: assurances sociales et aide sociale. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Le taux de ces deux variables s'est fortement accru jusqu'aux années 1996/1997, notamment en raison de la forte hausse du chômage et de la faiblesse persistante de l'économie. Le taux de la charge sociale a baissé légèrement après 1996 et le taux des prestations sociales après 1997. La différence entre la courbe des deux taux s'explique par les économies réalisées dans les assurances sociales (au profit, notamment, de la prévoyance professionnelle, qui s'est développée dans les années 1990 en application de la LPP) et par les frais administratifs.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, le taux de la charge sociale et le taux des prestations sociales sont revenus temporairement au niveau qu'ils atteignaient respectivement en 1993 et en 1996; l'augmentation survenue en 2001 est notamment imputable à la prévoyance professionnelle et à l'assurance-invalidité.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Il est impossible de procéder à une comparaison internationale (limitation au système d'assurances sociales suisse). Pour pouvoir faire une comparaison avec d'autres pays, il faut utiliser les taux CGPS/SESPROS. Or, ces taux couvrent non seulement les assurances sociales, mais aussi les mesures de protection sociale publiques et privées, lesquelles intègrent, par exemple, l'aide sociale allouée par les communes et les cantons.
-----------------	--

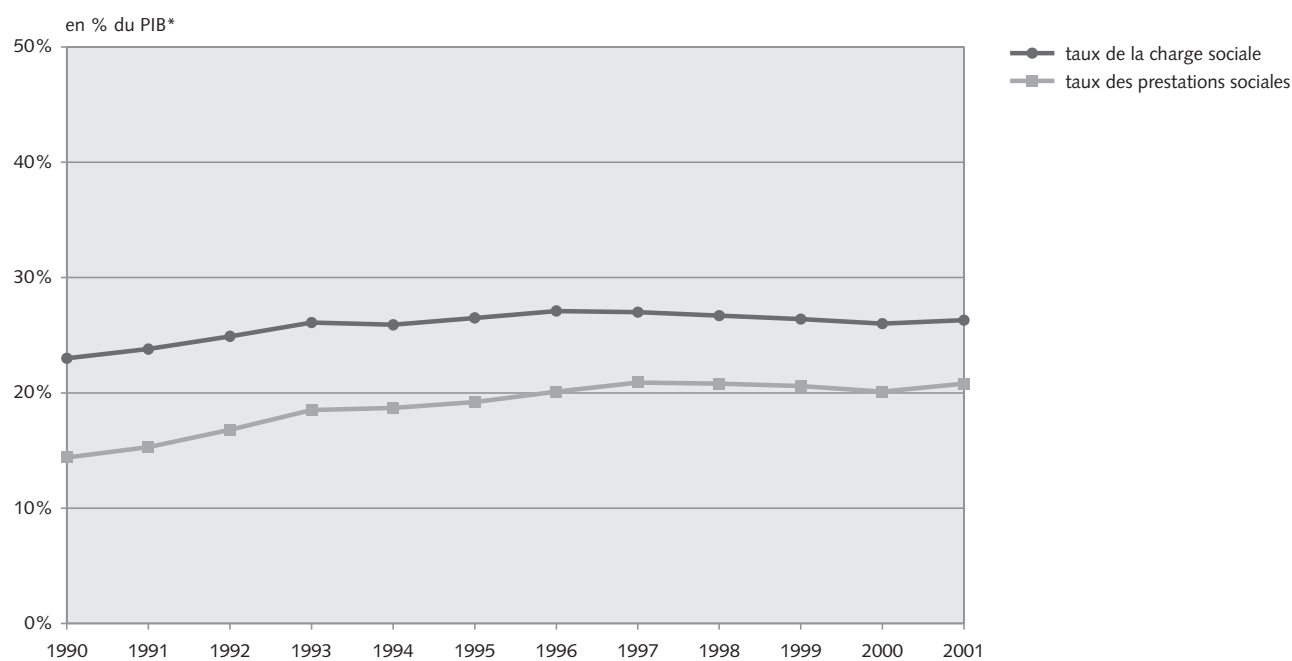
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. La baisse du taux de la charge sociale et du taux des prestations sociales entre 1996/1997 et 2000 indique que la nécessité de rechercher des moyens financiers supplémentaires et de redimensionner et rationaliser le système de protection sociale s'est fait moins sentir à court terme. En 2001, on a perdu en partie la marge de manœuvre ainsi acquise. A long terme, l'évolution démographique pèsera plus lourdement sur le budget des assurances sociales. Selon l'évolution de la croissance économique, il en résultera une hausse des taux des deux variables, ce qui augmentera la nécessité d'une action politique.

Assurances sociales: taux de la charge sociale et taux des prestations sociales

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales
selon la nouvelle comptabilité nationale

G 2.1.2



* PIB avant le passage au SEC95.

OFAS (SAS)

© OFS/ChF

2.1.3 Besoins de financement des assurances sociales

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur les besoins de financement passés et à venir des assurances sociales (par branche d'assurance). Ces besoins sont exprimés en % du produit intérieur brut (PIB). Les valeurs des années 2002 à 2015 tiennent compte de la prévoyance professionnelle, à l'exception de la part surobligatoire.
<i>Définition:</i>	Besoins de financement, sur la base des Comptes globaux des assurances sociales, des scénarios démographiques et des budgets 2002 et 2003 de la Confédération, en % du PIB (pronostics économiques: Département fédéral de l'intérieur, Rapport du 17 mai 2002 concernant un aperçu général actualisé des besoins financiers supplémentaires des assurances sociales jusqu'en 2025).
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 41 Cst.: buts sociaux; art. 111 à 117 Cst.: assurances sociales. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse¹

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les recettes des assurances sociales (prévoyance professionnelle surobligatoire y comprise) ont augmenté de 4,5% par an en moyenne entre 1990 et 2001. Elles sont passées de 77,7 milliards de francs en 1990 (24,4% du PIB) à 126,2 milliards de francs en 2001 (30,5% du PIB) (cf. graphique 2).
<i>Situation actuelle:</i>	En 2001, les recettes des assurances sociales (prévoyance professionnelle surobligatoire y comprise) totalisaient 126,2 milliards de francs (30,5% du PIB). Elles provenaient principalement de la prévoyance professionnelle (42,5% des recettes totales, 13% du PIB), de l'AVS (23,5% des recettes totales, 7,2% du PIB) et de l'assurance-maladie (11,2% des recettes totales, 3,4% du PIB). Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la prévoyance surobligatoire fournit le plus gros des recettes. La prévoyance obligatoire (cotisations des salariés et contributions des employeurs) ne représente que 3,3% du PIB.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Les Comptes globaux des assurances sociales prévoient une augmentation des besoins de financement, notamment dans les secteurs de l'AVS, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-maladie. Cette évolution s'explique essentiellement par l'élévation de l'âge moyen de la population attendue à partir de 2005.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Les systèmes de financement et de prestations présentant des différences considérables, une comparaison internationale n'apporterait rien. Pour effectuer une comparaison avec d'autres pays, on peut utiliser les taux définis selon la méthodologie de l'UE (cf. indicateur 2.1.1). Ces taux couvrent les assurances sociales, mais aussi les mesures de protection sociale publiques et privées et l'aide sociale allouée par les communes et les cantons.
-----------------	--

Nécessité d'une action politique

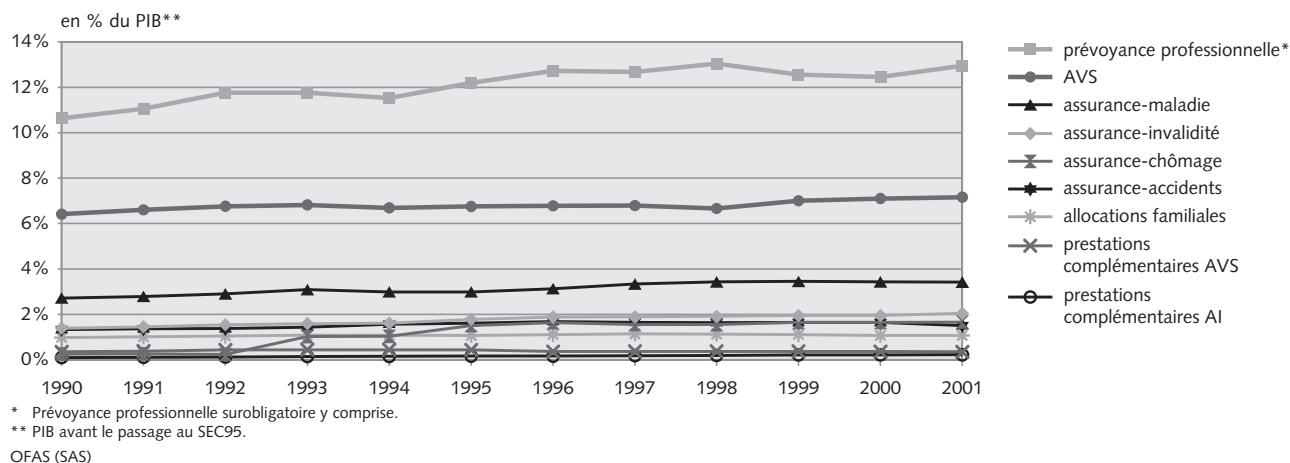
Des réformes sont en cours, notamment dans les secteurs de l'AVS, de la prévoyance professionnelle, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-maladie; elle visent à répondre au déséquilibre démographique croissant qui pèse sur la prévoyance vieillesse et à maîtriser l'explosion des dépenses de santé.

¹ Les pourcentages par rapport au PIB ne sont pas de véritables taux; ils servent uniquement d'éléments de comparaison.

Besoins de financement des assurances sociales

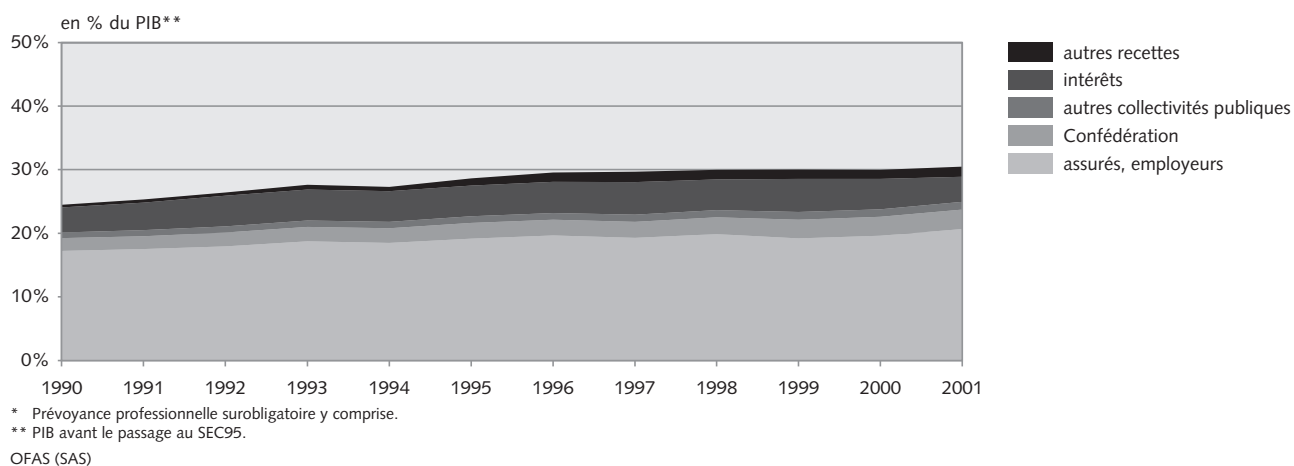
Recettes des assurances sociales par branche d'assurance*

G 2.1.3a



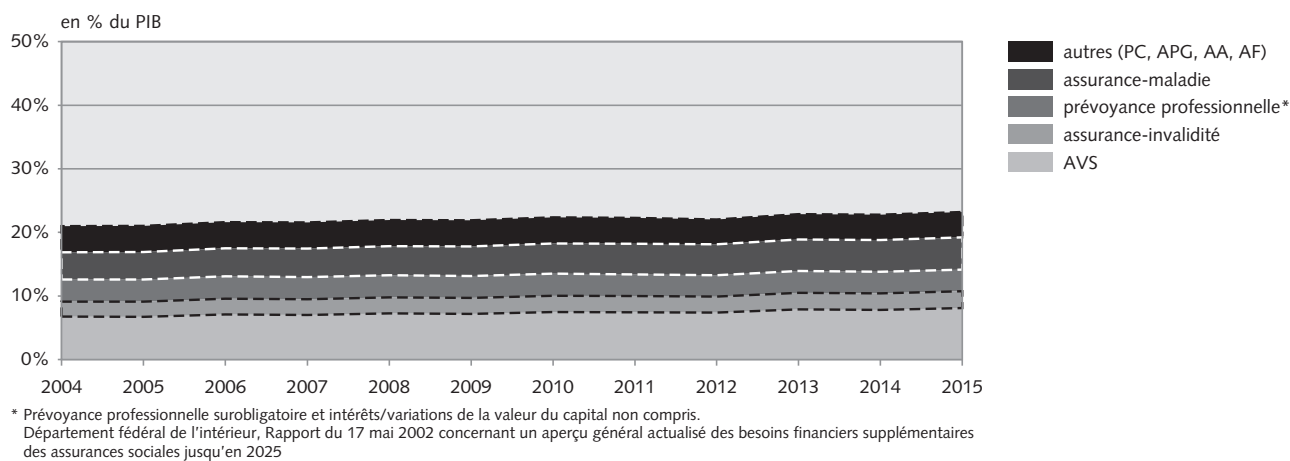
Recettes des assurances sociales* par source de financement

G 2.1.3b



Besoins de financement des différentes branches des assurances sociales selon les calculs effectués par l'office fédéral des assurances sociales sur la base de modélisations mathématiques*

G 2.1.3c



© OFS/ChF

2.1.4 Dépenses de santé

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Part des ressources économiques affectées à la conservation et au rétablissement de la santé physique et psychique de la personne. Cet indicateur est plus pertinent pour mesurer l'évolution à moyen et à long terme. Pour le court terme, il est très sensible aux variations du PIB nominal (dénominateur) qui enregistre les variations d'ordre conjoncturel.
<i>Définition:</i>	Dépenses de santé en % du produit intérieur brut (PIB).
<i>Objectifs politiques:</i>	Message du 6.11.1991 concernant la révision de l'assurance-maladie (FF 1992 I 110): «Les mesures proposées pour maîtriser les coûts n'auront véritablement atteint leur but que lorsque l'accroissement annuel des dépenses de santé par habitant suivra l'évolution générale des salaires et des prix.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les coûts du système de santé sont passés de 8,3% à 10,9% du PIB entre 1990 et 2001. Ils ont progressé de 2,2% par an en moyenne pendant cette période. Sur les cinq dernières années, la progression (1,5%) a toutefois été nettement inférieure à la moyenne. L'augmentation réelle des coûts a des causes multiples et complexes. Elle est due essentiellement à l'élargissement de l'éventail des prestations, à l'extension de la couverture d'assurance-maladie à toute la population résidente, à l'augmentation de la spécialisation, de la technicité et du confort, à la progression de la demande de soins liés à l'évolution et au vieillissement de la population et à l'accroissement du nombre de personnes vivant seules (demande de soins et de soutien).
<i>Situation actuelle:</i>	L'indicateur est actuellement à son niveau le plus haut (11,2%). Il est en augmentation constante depuis plusieurs décennies.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Selon le rapport du 17 mai 2002 concernant un aperçu général actualisé des besoins financiers supplémentaires des assurances sociales jusqu'en 2025, les dépenses annuelles des assurances sociales obligatoires pourraient augmenter de 26 milliards de francs, en termes réels, entre 2000 et 2010. Environ la moitié de cette augmentation sera vraisemblablement couverte par la croissance économique. Pour le financement de l'autre moitié, l'augmentation annuelle relative des besoins financiers est estimée à environ 4,2 milliards pour 2010 dans le domaine de l'assurance-maladie.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En 2001, la Suisse présentait la valeur la plus élevée des pays européens (10,9%). Elle était suivie de près par l'Allemagne (10,7%). La France (9,5%) présentait elle aussi une valeur supérieure à la moyenne de l'UE. Plusieurs pays scandinaves ou anglo-saxons affichaient des valeurs nettement plus basses. Ces différences importantes peuvent cependant s'expliquer par une prise en compte plus restrictive des prestations du secteur médico-social (soins et aide aux personnes âgées ou handicapées) ou par une évaluation incomplète des prestations des fournisseurs de soins privés.
-----------------	--

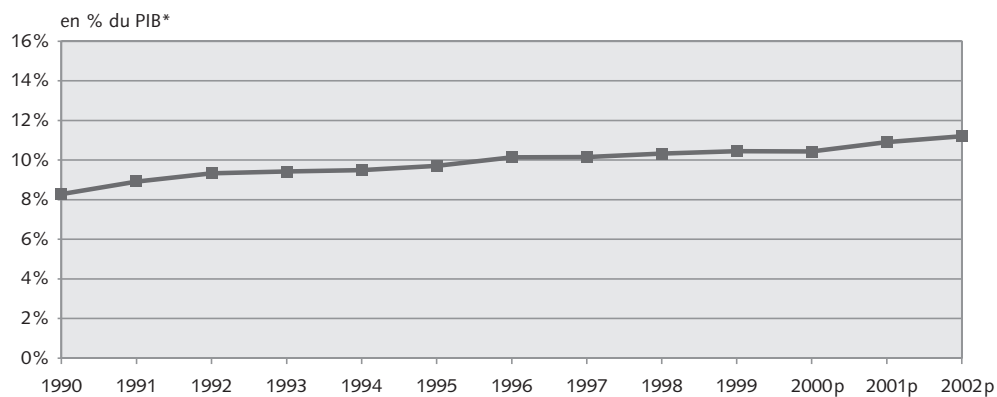
Nécessité d'une action politique

Si l'augmentation des dépenses de santé suit la même tendance à moyen et à long terme, les capacités de financement ne suffiront plus. C'est pourquoi la maîtrise des dépenses, le financement et la répartition des coûts sont au centre des propositions de réforme de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). L'analyse de l'efficacité de la LAMal offre d'ailleurs un large éventail de solutions. Certaines ont été retenues lors de la première révision partielle ou le seront lors de la deuxième. A terme, il faudra revoir les compétences de la Confédération et des cantons en matière de planification hospitalière et examiner la possibilité de supprimer l'obligation de contracter, d'introduire le financement moniste des hôpitaux, de développer les modèles de «managed care» et de créer de nouvelles formes de participation aux coûts.

Dépenses de santé

Dépenses de santé en Suisse

G 2.1.4a

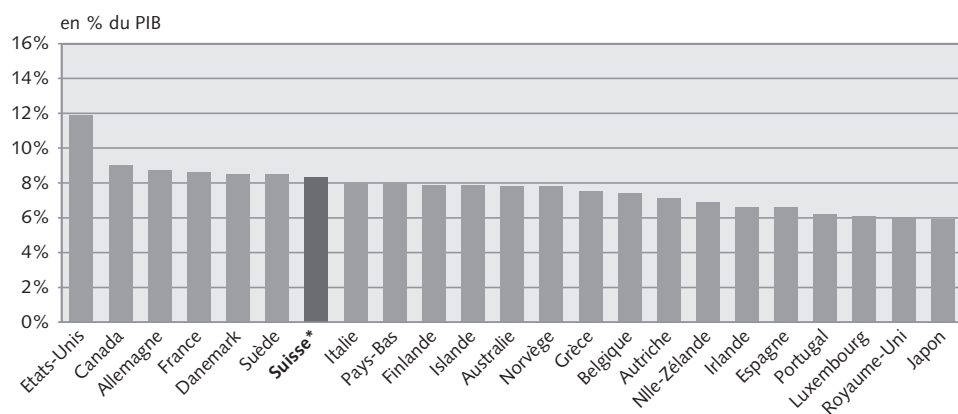


* PIB selon SEC95.

OFS (Section de la santé)

Dépenses de santé dans les pays de l'OCDE en 1990

G 2.1.4b

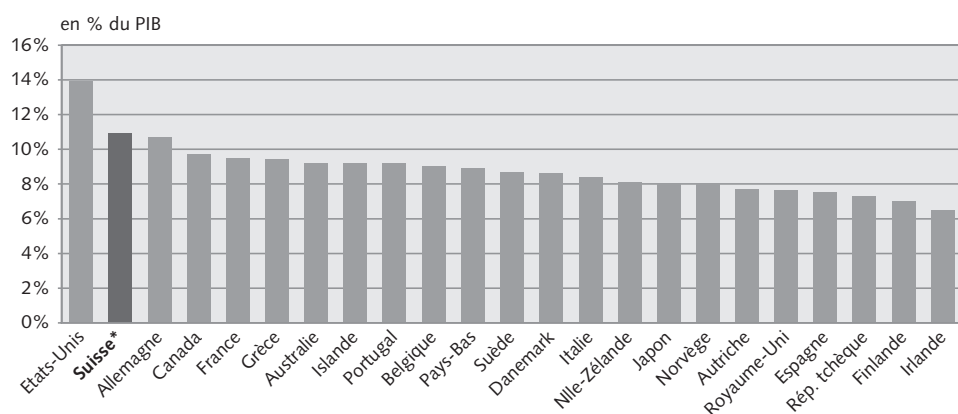


* PIB selon SEC95.

OCDE (Eco-Santé)

Dépenses de santé dans les pays de l'OCDE en 2001

G 2.1.4c



* PIB selon SEC95.

OCDE (Eco-Santé)

© OFS/ChF

2.1.5 Indice des primes d'assurance-maladie (IPAM)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	L'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) mesure l'évolution des primes de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et de l'assurance-maladie complémentaire (LCA) au niveau suisse et dans les cantons. L'IPAM est calculé depuis 1999.
<i>Définition:</i>	L'IPAM est la moyenne pondérée des indices partiels LCA et LAMal au niveau suisse et dans les cantons. L'indice partiel LCA est la moyenne pondérée de l'évolution des primes LCA par groupe d'âges et par catégorie d'établissements hospitaliers.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 41 Cst.: buts sociaux; art. 111 Cst.: assurance-maladie et assurance-accidents; art 61, 65 et 66 LAMal: primes et réduction de primes.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1999:</i>	Depuis son introduction en 1999, l'IPAM n'a cessé de progresser. Cette évolution est due à l'augmentation des dépenses de santé, notamment du coût des traitements ambulatoires dispensés dans les cabinets médicaux et dans les hôpitaux, et du prix des médicaments. Il faut relever que l'évolution des primes reflète celle des prix et du volume des prestations. L'augmentation des primes de l'assurance complémentaire d'hospitalisation s'est tassée légèrement depuis 1999; des hausses supérieures à la moyenne ont été enregistrées en particulier dans les assurances en division privée et en division semi-privée; par contre, l'augmentation a été inférieure à la moyenne dans l'assurance en division commune. Dans le domaine des assurances complémentaires régies par la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), la liberté contractuelle a pour effet de faire varier fortement les primes selon le groupe d'âges et selon le sexe.
<i>Situation actuelle:</i>	Aucun revirement de tendance ne se dessine actuellement. Selon toute probabilité, l'évolution des primes dépendra surtout des révisions législatives, des changements structurels qui s'opéreront dans le secteur de la santé et du développement d'un comportement responsable chez les consommateurs.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

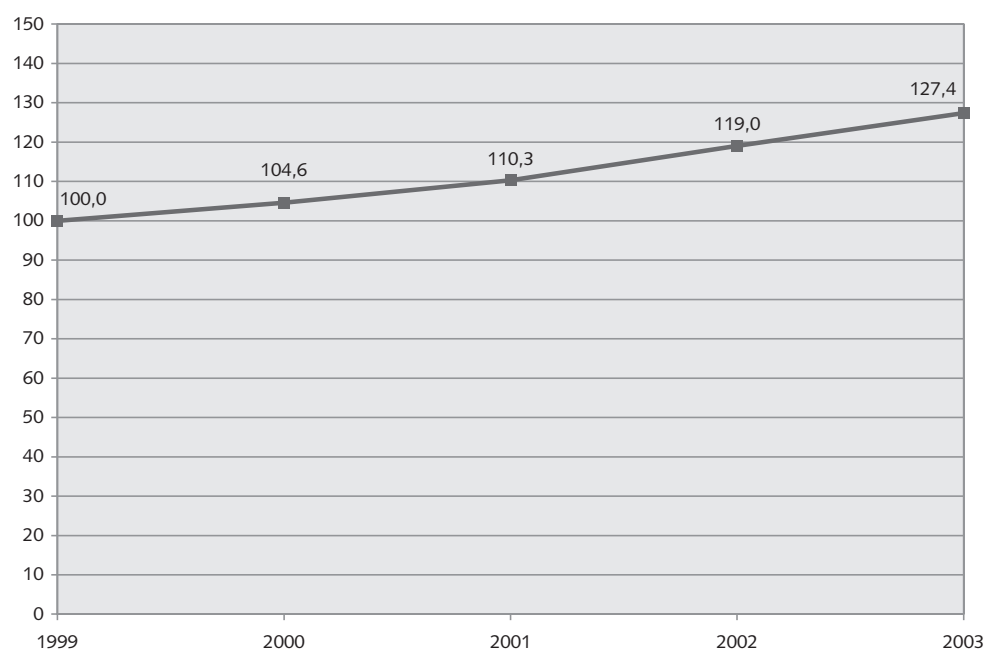
Nécessité d'une action politique

Si la tendance actuelle se confirmait à moyen et à long terme, les collectivités et les ménages ne pourraient plus guère financer les dépenses de santé. La question de la répartition des coûts entre les pouvoirs publics et les ménages se poserait alors de façon aiguë, surtout si les primes de l'assurance-maladie devaient continuer d'augmenter.

Indice des primes d'assurance-maladie (IPAM)

Indice des primes d'assurance-maladie (IPAM)*

G 2.1.5



* 1999 = 100.

OFS (IPAM)

© OFS/ChF

2.1.6 Années potentielles de vie perdues (APVP)

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Une grande partie des décès prématurés sont dus à une cause qui aurait pu être évitée: accident (de la circulation, du travail, des loisirs), suicide, affection chronique d'origine comportementale ou alimentaire (maladie cardiovasculaire, cancer) ou maladie transmissible (sida). Cet indicateur permet de quantifier le potentiel de prévention existant dans une société.
<i>Définition:</i>	Taux standardisé en fonction de l'âge, sur 100'000 habitants et sur un an, des années de vie perdues par les personnes décédées avant l'âge de 70 ans. Base de calcul: somme totale des années comprises entre l'âge auquel le sujet est décédé et l'âge minimum de 70 ans (qu'il aurait pu potentiellement atteindre).
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 74 Cst.: protection de l'homme contre les atteintes nuisibles de l'environnement naturel; art. 118 Cst.: protection contre les dangers que peuvent présenter, par exemple, les denrées alimentaires et les stupéfiants et «lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses». Elaboration, dans le cadre du projet «Politique nationale suisse de la santé», d'une stratégie nationale de promotion, de maintien et de restauration de la santé psychique qui entend contribuer également à réduire le taux de suicide. Sensibilisation, dans le cadre du Programme national «Santé, alimentation, mouvement», à la nécessité de modifier les habitudes alimentaires et de pratiquer une activité physique.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Depuis le début des années 1990, le nombre d'APVP a diminué, surtout chez les hommes, en raison de la baisse du nombre de décès dus à un accident, à une maladie cardiovasculaire et, dans une moindre mesure, à un cancer. Cette évolution est probablement le résultat des efforts entrepris pour améliorer la sécurité dans les situations où le risque d'accident est particulièrement élevé (lieu de travail, circulation routière) et des mesures de prévention et de promotion de la santé (alimentation, exercice physique).
<i>Situation actuelle:</i>	Il existe encore une surmortalité massive chez les jeunes hommes, dont le pourcentage d'années potentielles de vie perdues est au moins deux fois plus élevé que celui des femmes et qui ont donc une espérance de vie plus courte.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

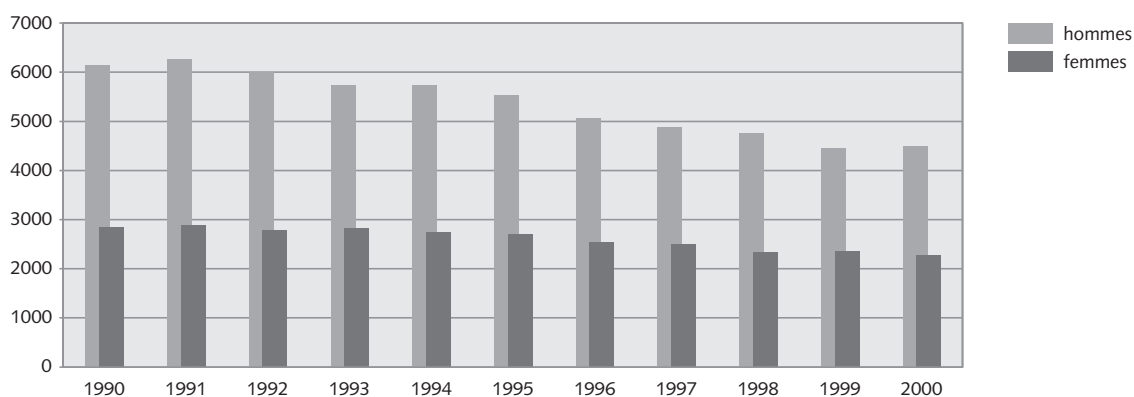
<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

Il faut poursuivre l'action engagée, notamment en ce qui concerne la prévention du cancer et des maladies cardiovasculaires chez les hommes et les femmes d'âge moyen ainsi que la prévention des accidents et du suicide, en particulier chez les hommes. Le système de santé doit se réorienter davantage vers un modèle axé sur la prévention et la promotion de la santé. Une place plus grande doit ainsi être accordée au développement des réseaux (intégration de la promotion de la santé, de la prévention, du dépistage, du traitement, du suivi psychosocial, de la prise en charge de soi, des soins médicaux et des soins palliatifs) et aux liens de certains secteurs politiques avec la politique de la santé (politique de l'environnement et politique des transports, par ex.); les projets de recherche doivent être davantage mis au service de la prévention et la promotion de la santé. Enfin, il faut améliorer la concertation entre tous les acteurs de la société.

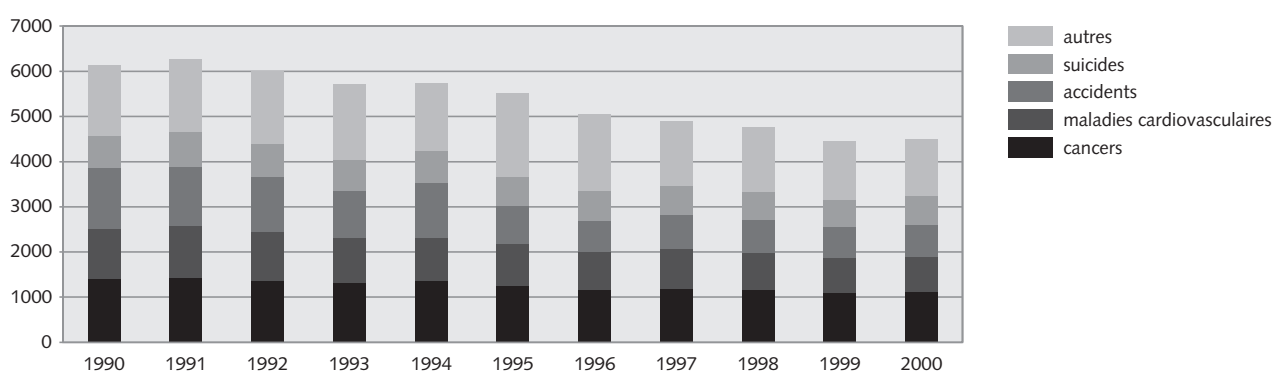
Années potentielles de vie perdues (APVP)

Taux des années potentielles de vie perdues des hommes et des femmes* G 2.1.6a



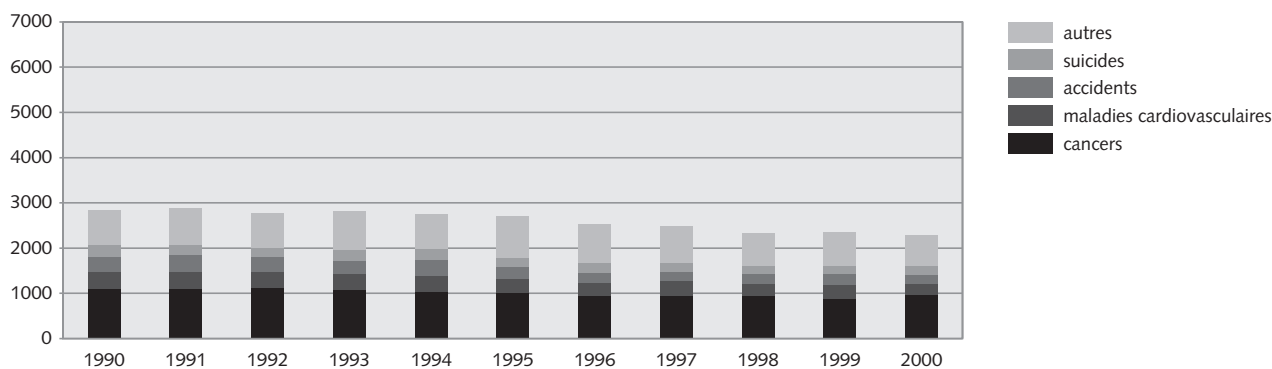
* Taux standardisé selon l'âge pour 100 000 habitants.
OFS (Annuaire statistique)

Taux des années potentielles de vie perdues des hommes par causes de décès principales* G 2.1.6b



* Taux standardisé selon l'âge pour 100 000 habitants.
OFS (Annuaire statistique)

Taux des années potentielles de vie perdues des femmes par causes de décès principales* G 2.1.6c



* Taux standardisé selon l'âge pour 100 000 habitants.
OFS (Annuaire statistique)

© OFS/ChF

2.1.7 Nouveaux cas de sida

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur permet de mesurer la mortalité due à l'infection par le VIH. Avant l'introduction des thérapies antirétrovirales (TAR), hautement performantes, on pouvait recenser l'épidémie du VIH à partir des maladies annexes (immunodépressives). Depuis l'application à grande échelle de ces thérapies à partir des années 1995/1996, l'interprétation est devenue plus complexe car de nombreux facteurs font que les personnes infectées par le VIH ne présentent pas toutes la même probabilité de recevoir un traitement antirétroviral (il est par ex. essentiel de diagnostiquer l'infection suffisamment tôt avant l'apparition des symptômes). Le nombre de tests VIH positifs permet d'évaluer l'exactitude du recensement des personnes infectées et le recours effectif aux thérapies antirétrovirales.
<i>Définition:</i>	Nombre de personnes remplissant les critères européens de définition du sida (test VIH positif confirmé et diagnostic clinique d'au moins une des 26 maladies révélatrices). Nombre établi par million de personnes appartenant à la population résidente pour les besoins de la comparaison internationale.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 118 Cst. (protection de la santé), al.2, let. b: lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses. VIH et sida: Programme national VIH et sida 2004–2008.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après avoir augmenté jusqu'en 1992 environ, le nombre de personnes atteintes du sida s'est stabilisé, probablement grâce à l'amélioration de la prophylaxie des infections opportunistes chez les personnes séropositives. Depuis 1995/1996, l'utilisation très large de thérapies antirétrovirales hautement performantes a considérablement ralenti la progression de la maladie et son développement jusqu'au stade du sida; le nombre de nouveaux cas a donc fortement diminué.
<i>Situation actuelle:</i>	Actuellement, quelque 200 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Il s'agit là d'une estimation, certains cas étant déclarés au-delà du délai. La tendance semble s'inverser et il se peut que l'on enregistre, pour 2002, un nombre de cas de sida diagnostiqués légèrement supérieur à celui de l'année précédente.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	En Suisse, on dénombre actuellement 25,5 nouveaux cas de sida par million de personnes appartenant à la population résidente (estimation EuroHIV; état en 2002). Ce chiffre se situe au niveau de la moyenne des pays de l'Europe de l'Ouest (25,6). Il est en dessous des chiffres enregistrés en France (32,6) et en Italie (31,1); par contre, il est très nettement supérieur aux valeurs de Allemagne (9,8) et de l'Autriche (9,2).
-----------------	--

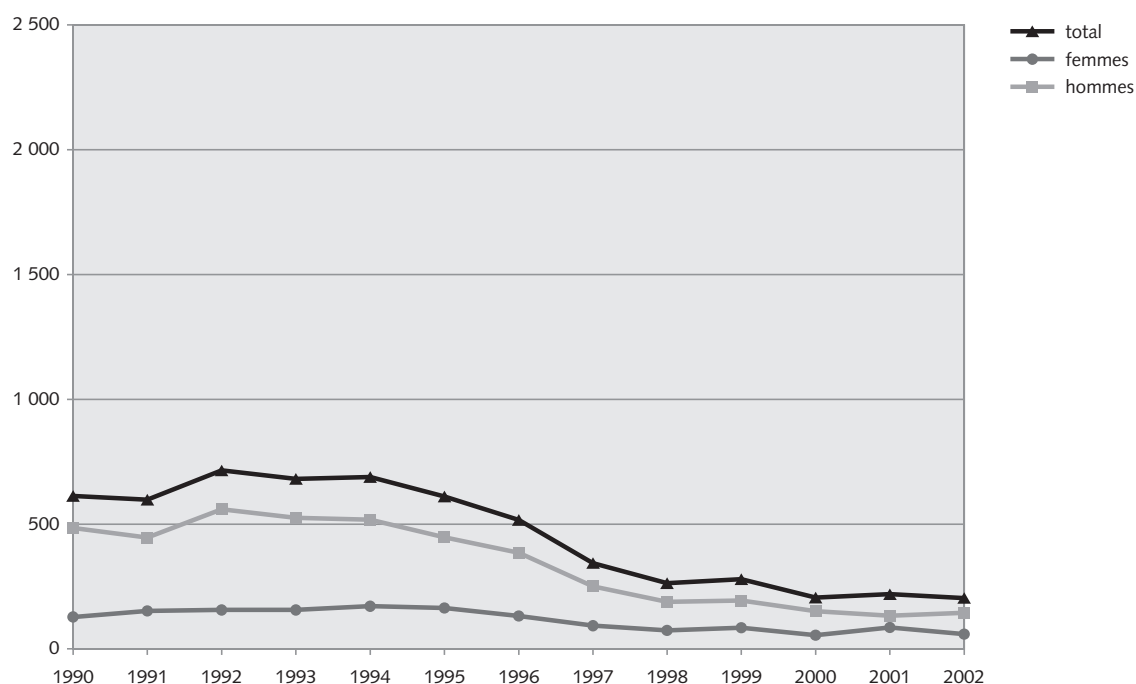
Nécessité d'une action politique

Volonté politique et octroi de moyens suffisants pour la prévention, notamment auprès des groupes vulnérables et marginalisés, qui ont moins facilement accès à la santé; diagnostic et thérapie – le recours aux thérapies antirétrovirales suppose que le test VIH soit généralisé –, conseil et soutien, développement du savoir, transfert de compétences et maintien de la qualité. Mise en place d'une infrastructure et réglementation du financement pour assurer une surveillance sans faille des souches VIH résistantes.

Nouveaux cas de sida

Nouveaux cas de sida selon l'année de diagnostic*

G 2.1.7a

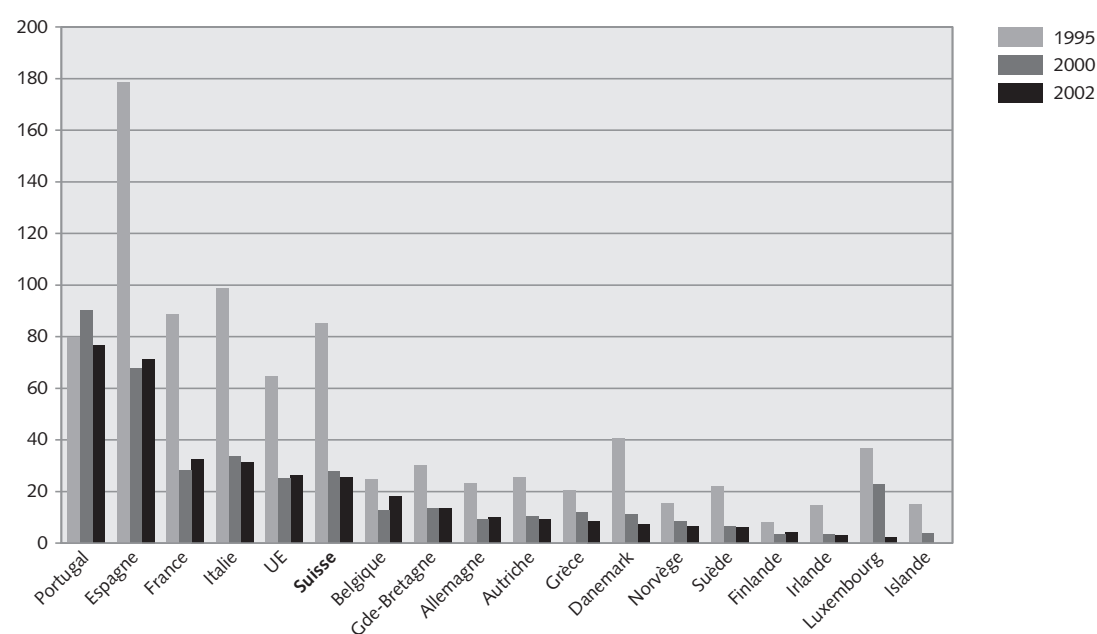


* Chiffres corrigés des délais de déclaration.

OFSP

Cas de sida par million d'habitants dans les pays d'Europe occidentale

G 2.1.7b



EuroHIV; OMS

© OFS/ChF

2.1.8 Tests VIH positifs

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur donne une mesure approximative de l'étendue de la contamination par le VIH dans divers groupes de la population. Sa valeur dépend toutefois du caractère systématique du test VIH et de sa généralisation à l'ensemble du groupe considéré. La plupart des infections par le VIH n'étant pas diagnostiquées immédiatement, cet indicateur ne reproduit pas rigoureusement l'évolution des nouveaux cas d'infection; mais conjugué avec d'autres informations, il constitue la meilleure statistique dont on dispose actuellement sur l'épidémie.
<i>Définition:</i>	Nombre de premières mises en évidence du VIH confirmées positives selon le concept suisse de laboratoire (Bulletins OFSP 1998/18: 7–11 et 1999/48: 890–892) (les tests de confirmation positifs, pour autant qu'ils soient identifiés comme tels, n'entrent pas dans le calcul). Le chiffre obtenu a été rapporté à l'ensemble de la population pour les besoins de la comparaison internationale.
<i>Objectifs Politiques:</i>	Art. 118 Cst. (protection de la santé), al.2, let. b: lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses. VIH et sida: Programme national VIH et sida 2004–2008.
<i>Objectifs Quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après avoir atteint son niveau maximum en 1991, le nombre de tests VIH positifs déclarés a reculé d'année en année, évolution attribuée aux effets de la prévention. Une légère augmentation a été enregistrée pour la première fois en 2001. Cette inversion de la tendance s'est confirmée en 2002 avec une augmentation de 25%. Par contre, aucune augmentation n'a été enregistrée en 2003.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2003, 754 résultats positifs aux tests VIH ont été déclarés. Environ 22% des cas ont concerné des hommes ayant eu des rapports homosexuels, 15% des consommateurs de drogues injectables et 56% des personnes infectées par voie hétérosexuelle; pour 7% des cas, le mode de transmission était autre ou n'a pu être établi. Les pratiques de protection tendant à se relâcher, il faut s'attendre à ce que le nombre de tests VIH positifs continue d'augmenter ou se maintienne à un niveau élevé dans les années qui viennent. Les changements de comportement se répercutant en différé sur la statistique des tests, les bonnes pratiques de protection n'auront elles aussi d'effets visibles qu'après quelques années.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Au début des années 90, la Suisse, contrairement à la quasi-totalité des pays européens, a vu baisser le nombre de tests VIH positifs. Le taux de tests positifs par million d'habitants est cependant resté élevé par rapport à la moyenne européenne (82,6 en 2000 contre 60,9 pour l'UE), même pendant l'année où les résultats positifs étaient les moins nombreux. Les chiffres de la France et de l'Italie ne permettent pas de faire de comparaison avec la Suisse. En Allemagne, par contre, le taux a été beaucoup plus bas (20,6). Ce phénomène pourrait s'expliquer par les critères de non-prise en compte des résultats des tests de confirmation.
-----------------	---

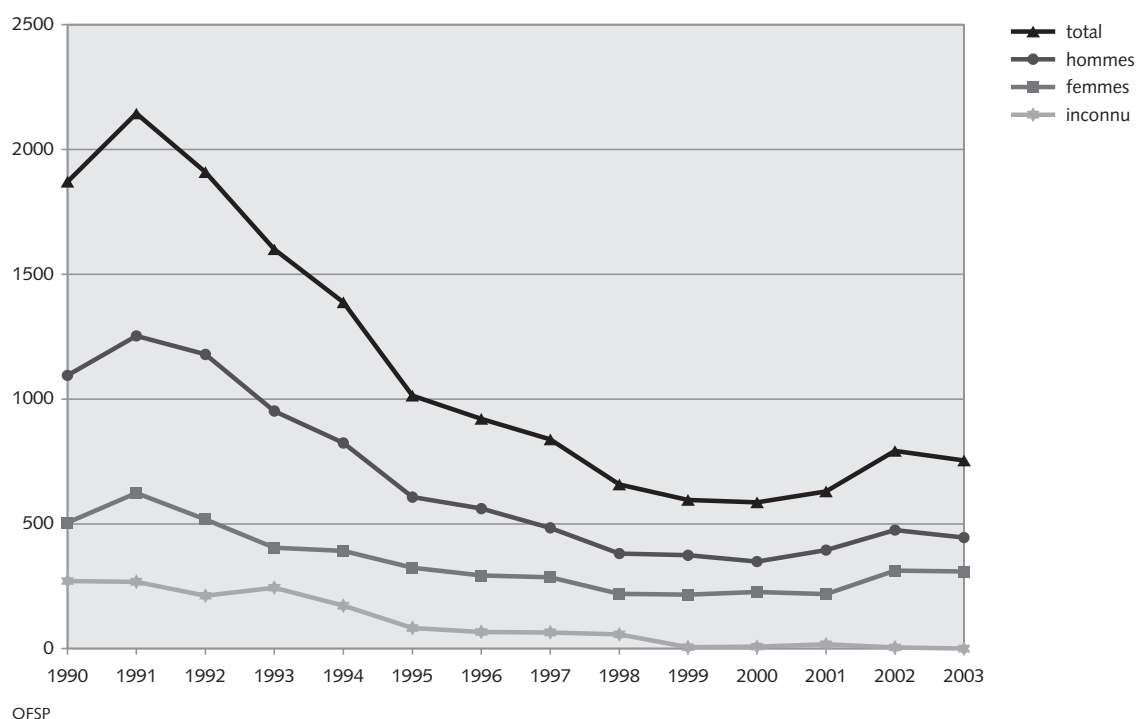
Nécessité d'une action politique

Concentration des moyens sur l'information et la prévention. Poursuite de la campagne Stop Sida. Maintien d'un niveau de protection (encore) élevé. Actions de prévention ciblées auprès des groupes vulnérables et marginalisés n'ayant pas facilement accès aux prestations du secteur de la santé. Renforcement de la prévention individuelle dans les cabinets médicaux et les services de conseil. Diagnostic et thérapie – le recours aux thérapies antirétrovirales suppose que le test VIH soit généralisé –, conseil et soutien, développement du savoir, transfert de compétences et maintien de la qualité.

Tests VIH positifs

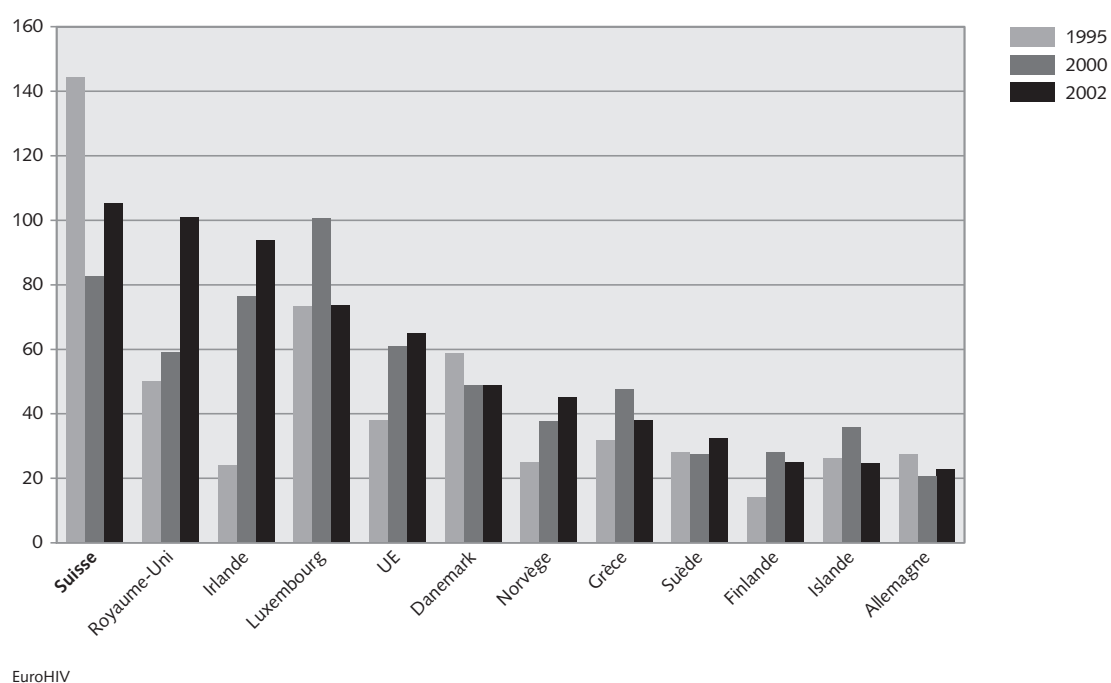
Tests VIH positifs confirmés en Suisse

G 2.1.8a



Résultats positifs aux tests VIH par million d'habitants dans les pays d'Europe occidentale

G 2.1.8b



© OFS/ChF

2.1.9 Fumeurs

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur la consommation de tabac dans la population. Il a une valeur capitale en matière de santé publique et réagit lentement et avec retard aux tendances sociales et aux mesures politiques. En Suisse, la consommation de tabac est le premier facteur de risque pour la santé en termes d'effets sur l'ensemble de la population.
<i>Définition:</i>	Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui fument régulièrement ou occasionnellement. Recensement tous les cinq ans dans le cadre des enquêtes sur la santé de l'Office fédéral de la statistique.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 118 Cst. (protection de la santé), al.2, let. b: lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses. Décision du Conseil fédéral du 5 juin 2001 relative à la mise en oeuvre du Programme national pour la prévention du tabagisme 2001–2005. La mise en œuvre de ce programme a pour but d'imposer des mesures dans les domaines suivants: imposition du tabac, limitation de la publicité, interdiction de la vente aux mineurs, déclaration des substances et teneurs des produits du tabac.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La proportion des fumeurs dans la population a augmenté nettement entre 1992 et 1997, surtout chez les femmes et chez les jeunes. Cette détérioration est imputable à plusieurs facteurs: attitude permissive des parents et de la société, matérialisme de la société moderne, insécurité face à l'avenir professionnel (difficulté à trouver une place d'apprentissage, restructurations d'entreprise), pression de la réussite scolaire, etc. Entre 1997 et 2002, la proportion de fumeurs a légèrement reculé; elle est cependant restée nettement supérieure au niveau de 1992, en particulier chez les femmes et chez les jeunes.
<i>Situation actuelle:</i>	31% de la population fumait en 2002, les hommes (36%) plus que les femmes (26%). Chez les 15–24 ans, les femmes (35%) fument à peine moins que les hommes (40%). La consommation de tabac varie toutefois fortement selon la région et le milieu socio-culturel.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

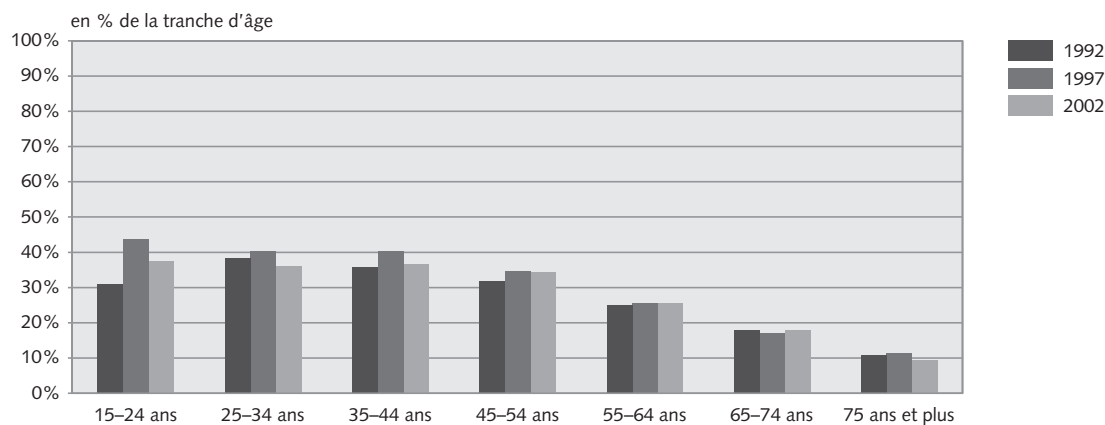
Nécessité d'une action politique

Dans un système de santé qui entend mettre davantage l'accent sur la prévention des maladies et la promotion de la santé, il est nécessaire, pour atteindre l'objectif de réduction du tabagisme, d'augmenter les moyens alloués au développement des mesures de prévention. Il faut lutter davantage contre les influences contraires, notamment contre la publicité en faveur du tabac. Si l'on veut obtenir des succès probants, il est impératif de revoir la législation suisse, qui est très libérale en comparaison de la législation européenne.

Fumeurs

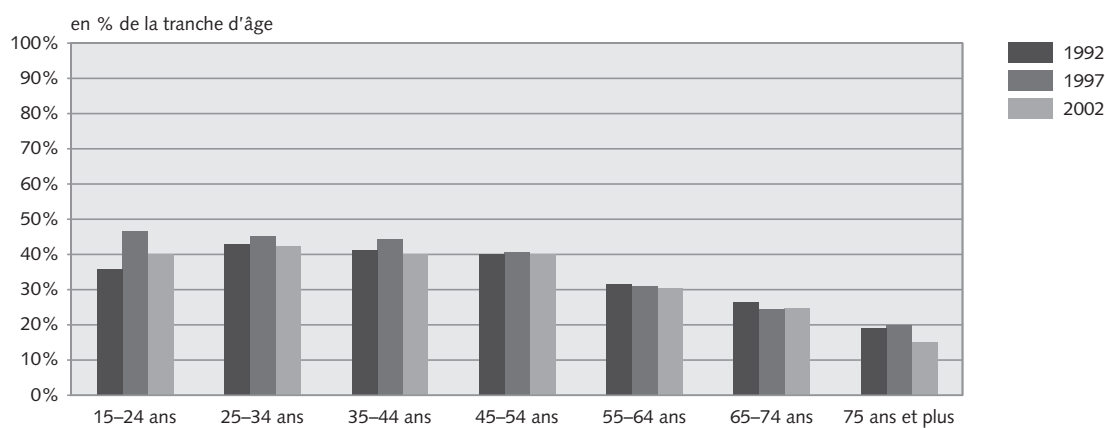
Part des fumeurs par tranche d'âge (hommes et femmes)

G 2.1.9a



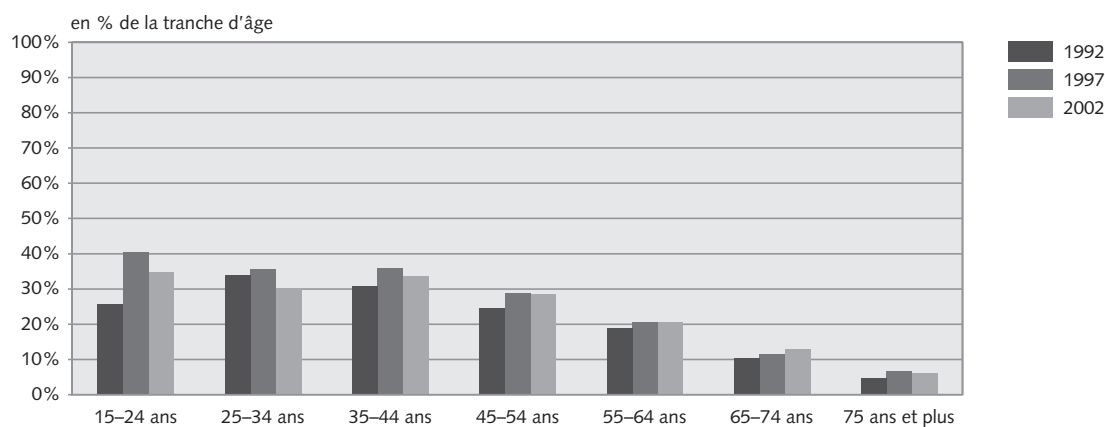
Hommes

G 2.1.9b



Femmes

G 2.1.9c



© OFS/ChF

2.1.10 Personnes faisant une consommation excessive d'alcool

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur donne une mesure approximative du pourcentage de personnes qui consomment une quantité moyenne d'alcool mettant en danger leur santé. Il est établi à partir des enquêtes réalisées dans l'ensemble de la population et dépend du taux de réponse, de la constitution de l'échantillon et de l'honnêteté des réponses.
<i>Définition:</i>	Consommation habituelle d'alcool présentant des risques: 40 grammes d'alcool pur par jour et plus pour les femmes, 60 grammes d'alcool pur par jour et plus pour les hommes (définition utilisée pour l'Enquête suisse sur la santé, ESS). Pour les besoins de la comparaison internationale: 32 grammes d'alcool pur par jour et plus pour les femmes, 48 grammes d'alcool pur par jour et plus pour les hommes (définition utilisée pour l'European Comparative Alcohol Study (ECAS)).
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 105 Cst. (alcool) et art. 118 Cst. (protection de la santé), al. 2, let. a: utilisation de denrées alimentaires ainsi que d'agents thérapeutiques, de stupéfiants, d'organismes, de produits chimiques et d'objets qui peuvent présenter un danger pour la santé. Depuis le lancement, en 1999, du Programme national sur la consommation d'alcool «Ça débouche sur quoi?», la Confédération joue un rôle actif afin de faire reculer les modèles de consommation à risque, notamment de réduire les états d'ivresse occasionnels.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La consommation habituelle à risque est en recul depuis le milieu des années 1970. Cette baisse s'est toutefois fortement ralentie dans les années 1990.
<i>Situation actuelle:</i>	Selon l'Enquête suisse sur la santé de 2002, 1,1% des femmes et 3,0% des hommes avaient une consommation habituelle d'alcool présentant des risques. D'autres enquêtes menées auprès des élèves et des jeunes adultes au cours des dernières années signalent une augmentation de la consommation occasionnelle à risque. On ne peut pas encore évaluer avec exactitude l'influence de cette évolution sur la consommation habituelle à risque, mais il faut en tout cas s'attendre à ce que la tendance à la baisse soit stoppée.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	La Suisse se situe au milieu du classement des pays européens.
-----------------	--

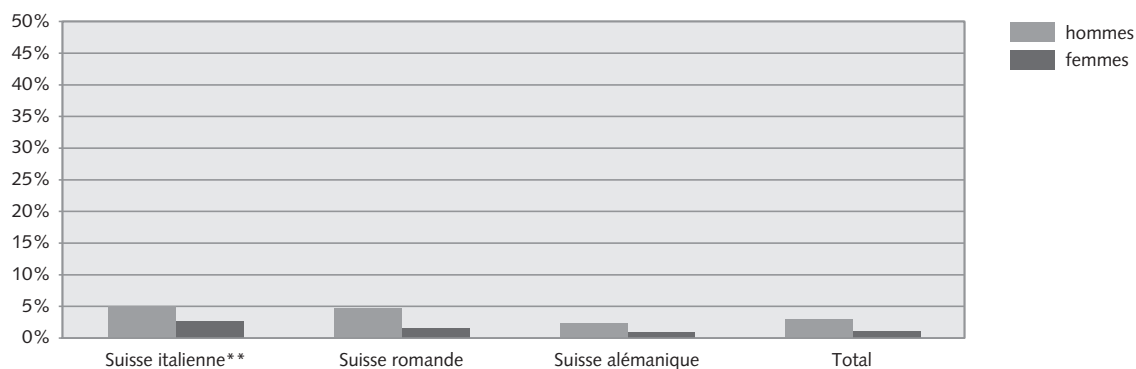
Nécessité d'une action politique

De façon générale, le système de santé doit s'orienter davantage vers un modèle axé sur la prévention des maladies et la promotion de la santé. La baisse des taux d'alcoolémie limites autorisés au volant est un pas de plus dans la lutte contre l'alcoolisme et contre ses conséquences. Les mesures de libéralisation à venir devront être conçues de telle façon qu'elles ne compromettent pas la politique de lutte contre l'alcoolisme.

Personnes faisant une consommation excessive d'alcool

Pourcentage d'hommes et de femmes dont la consommation habituelle d'alcool présentait des risques*, par région linguistique, en 2002

G 2.1.10a



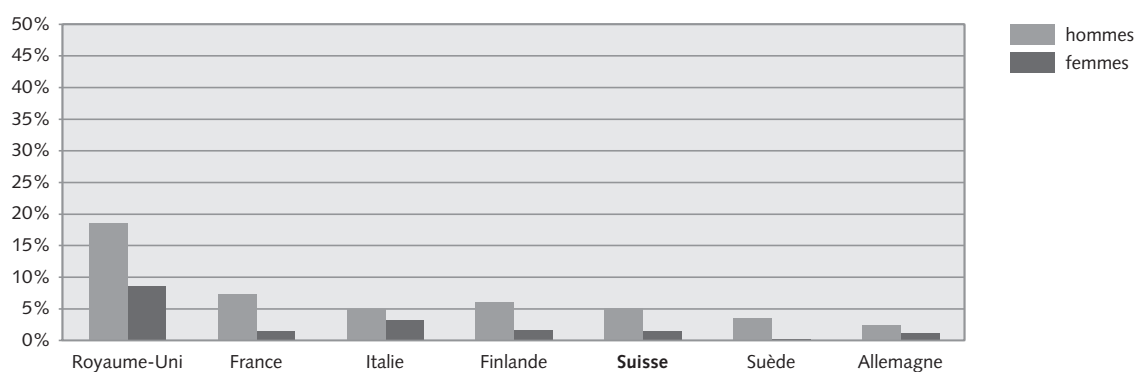
* Consommation habituelle à risque = 40 g pour les femmes, 60 g pour les hommes.

** Fiabilité statistique limitée pour les femmes de la Suisse italienne (n < 30).

OFS (Enquêtes suisses sur la santé)

Pourcentage des personnes âgées de 18 à 64 ans dont la consommation habituelle d'alcool* présentait des risques en 2000**

G 2.1.10b



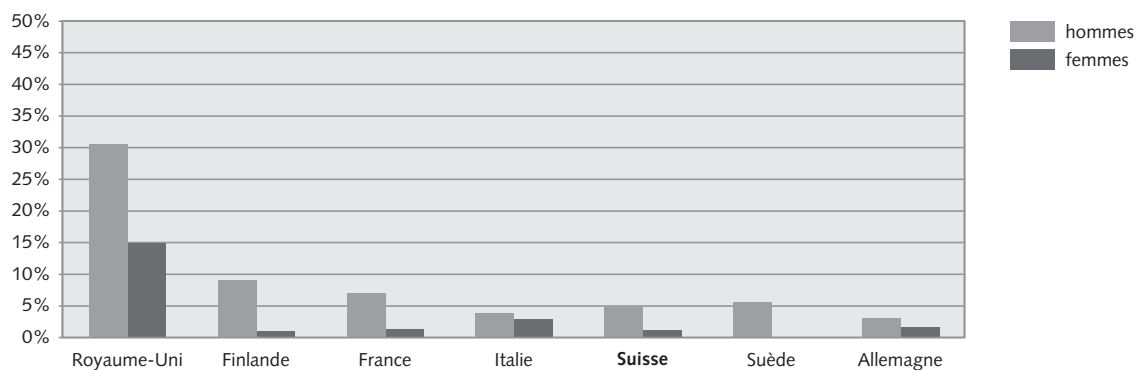
* 4 unités et + pour les femmes / 6 unités et + pour les hommes; 1 unité = 8g/jour.

** Suisse: 2002.

ECAS (Hakan Leifman)

Pourcentage des personnes âgées de 18 à 29 ans dont la consommation habituelle d'alcool* présentait des risques en 2000**

G 2.1.10c



* 4 unités et + pour les femmes / 6 unités et + pour les hommes; 1 unité = 8g/jour.

** Suisse: 2002.

ECAS (Hakan Leifman)

© OFS/ChF

2.1.11 Population faisant des efforts physiques

Pourquoi cet indicateur?

<i>Valeur indicative:</i>	Cet indicateur montre quel pourcentage de la population fait suffisamment d'efforts physiques ou presque pour rester en forme.
<i>Définition:</i>	Proportion des personnes âgées de plus de 15 ans, demeurant en Suisse, qui font au minimum une fois par semaine, pendant leurs loisirs, des efforts physiques qui les amènent à transpirer. Ces données proviennent d'enquêtes sur la santé effectuées par l'OFS en 1992 et en 1997.
<i>Objectifs politiques:</i>	Concrétisation de l'art. 68 Cst. (article sur le sport). Le premier objectif du «Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse», concept qui date du 30 novembre 2000, est d'accroître la proportion de gens qui font de l'exercice physique, mais aussi d'inciter autant que possible l'ensemble de la population à adopter, tout au long de la vie, un comportement qui l'aide à se maintenir en forme, en essayant tout particulièrement de mobiliser les personnes physiquement inactives. Action n° 8 de la Stratégie 2002 du Développement durable du Conseil fédéral, datée du 27 mars 2002: «Il s'agit de diffuser dans toutes les couches de la population les connaissances relatives à une alimentation saine, aux relations entre comportement d'achat et modes de production et à la nécessité d'une activité physique suffisante.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation à l'heure actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1992:</i>	Entre 1992 et 1997, le nombre de personnes faisant de l'exercice physique a baissé de 3,5 points, passant à 60,6% de la population totale. Cela veut dire que 39,4% de la population, aucun jour de la semaine, ne se livrent à une activité physique qui les amènerait à transpirer. Le phénomène est observable dans toutes les tranches d'âges, sauf chez les jeunes de 15 à 24 ans. Chez les personnes âgées de 65 à 74 ans, la baisse atteint près de 10 points. S'il est de 18,1% pour les jeunes, le pourcentage de personnes physiquement inactives est de 76,5% pour les plus de 75 ans. Le manque de temps, mais aussi les innovations techniques qui modifient notre mode de vie sont en grande partie responsables de l'augmentation du manque d'activité physique. Les différences selon l'âge et le sexe reposent souvent sur des idées fausses, du genre: les personnes âgées n'ont plus besoin d'activité physique.
<i>Situation à l'heure actuelle:</i>	En 1997, 33,8% des hommes et 44,8% des femmes, soit presque 40% de la population, ne faisaient aucun exercice physique.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

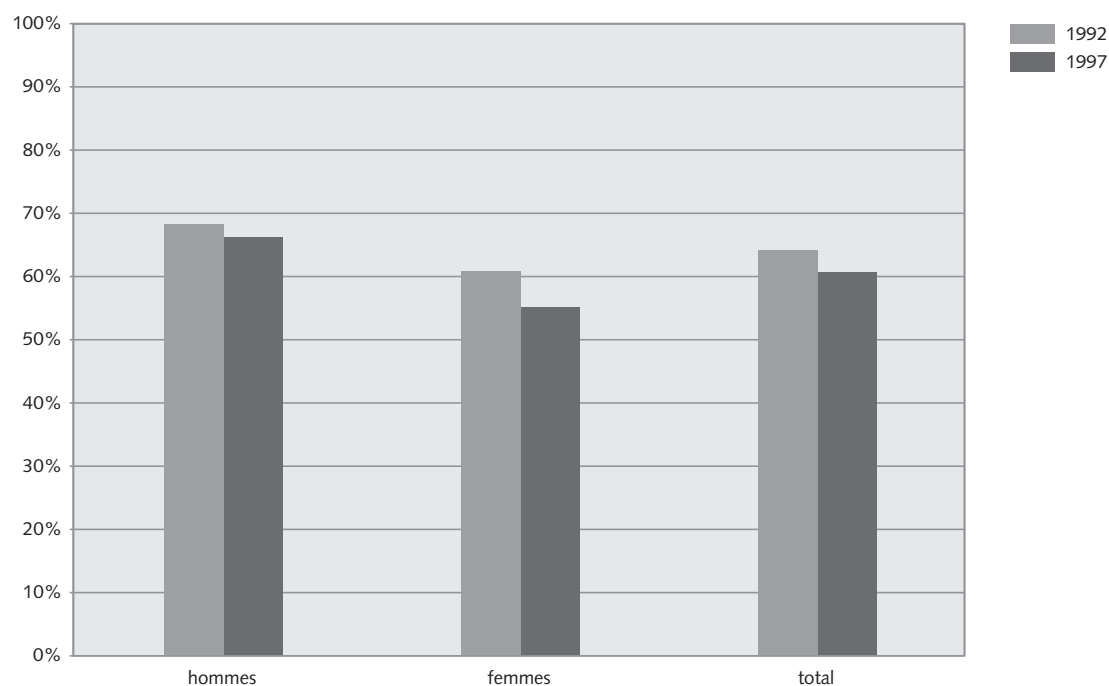
Nécessité d'une action politique

Pour que toute la population du pays profite des bienfaits des efforts physiques sur la santé, il faudrait que les quelque 40% de la population qui n'en font jamais (femmes et personnes âgées notamment) modifient leur comportement. Autres programmes susceptibles de les y inciter: le Plan d'action «Environnement et santé» de l'OFSP, le programme national «Santé, alimentation, mouvement» et le programme de promotion du trafic lent, de l'Office fédéral des routes.

Population faisant des efforts physiques

Pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans
faisant des efforts physiques, par sexe

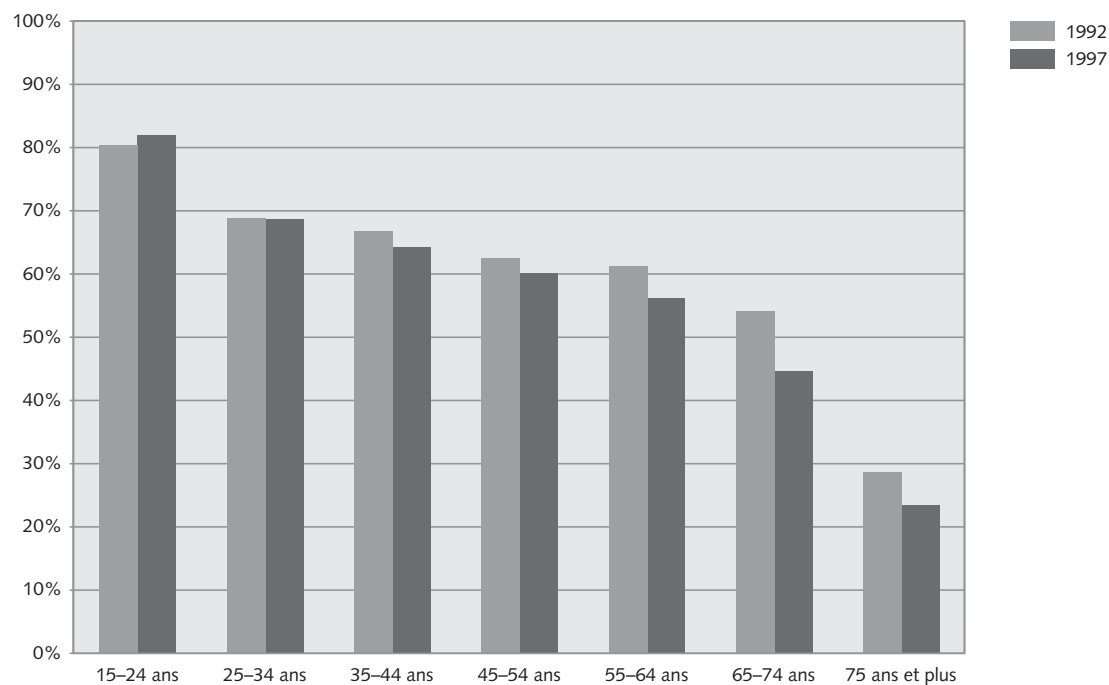
G 2.1.11a



OFS (ESS)

Pourcentage de la population faisant des efforts physiques,
par tranche d'âges

G 2.1.11b



OFS (ESS)

© OFS/ChF

2.2.1 Ecart entre les salaires des femmes et les salaires des hommes

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objectif:</i>	Cet indicateur montre l'écart qui existe entre les salaires des femmes et les salaires des hommes. C'est un indicateur brut car il ne tient pas compte des facteurs essentiels dans ce domaine que sont la formation, l'expérience professionnelle, la situation dans la profession, la branche professionnelle, etc.
<i>Définition:</i>	Salaire moyen (médian pour être précis) des femmes en % du salaire moyen des hommes, secteur privé et secteur public confondus, en équivalents plein temps (salaire médian des hommes = 100%). La médiane partage le groupe des femmes en deux: pour une moitié des femmes, le salaire standardisé est supérieur à la médiane, pour l'autre il est inférieur à la médiane.
<i>Objectifs politiques:</i>	L'art. 8, al. 3, Cst. (article sur l'égalité) fixe ceci: «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.» Loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité: Art. 3 Interdiction de discriminer «² L'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1994:</i>	Le salaire moyen des femmes est passé de 76,3% en 1994 à 79,3% en 2002 du salaire moyen des hommes. L'écart s'est donc réduit de 3%
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, le salaire moyen des femmes équivalait à 79,3% du salaire moyen des hommes.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

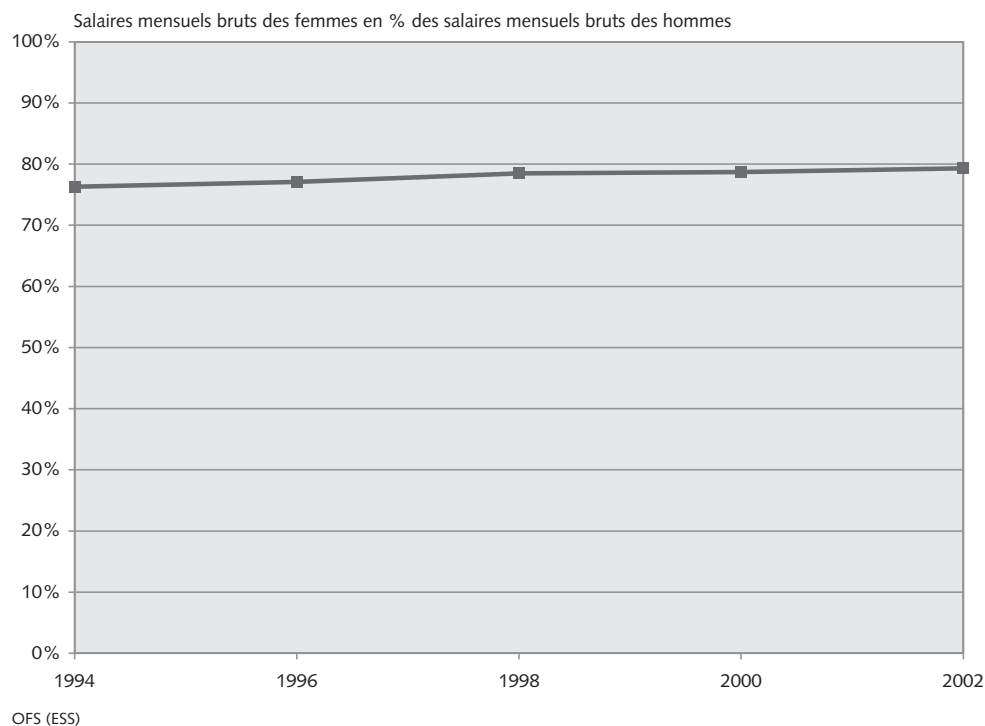
<i>OCDE/UE:</i>	Avec ce taux de 79%, la Suisse arrive au 4 ^e rang des pays d'Europe de l'Ouest. La Suède et le Danemark occupent les deux premiers rangs avec respectivement 85,4 et 81,6%.
-----------------	--

Nécessité d'une action politique

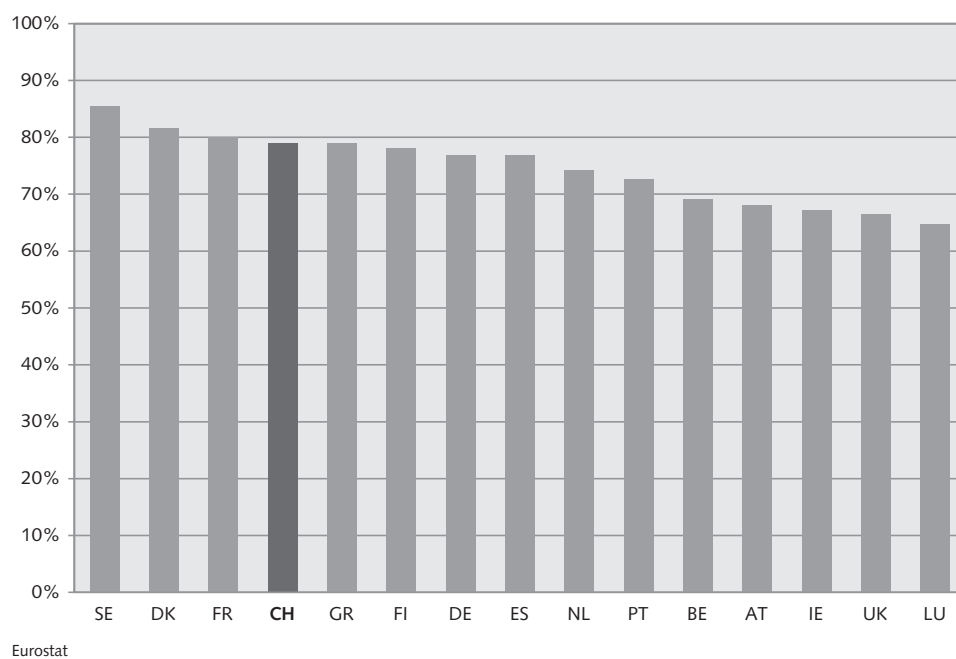
Diverses mesures vont devoir être prises pour atteindre l'égalité de salaires prévue par la Constitution: d'une part, il va falloir combler les écarts entre les sexes qui existent encore au niveau de la formation, de la situation dans la profession, du temps de travail hebdomadaire, etc.; d'autre part, on va devoir s'attaquer à toutes les formes de discrimination active, même s'il n'est pas facile de les débusquer. Toute mesure permettant aux femmes de mieux concilier leur vie de mère (institution d'organisations externes s'occupant des enfants, adaptation des horaires scolaires aux horaires de travail) avec leur vie professionnelle est susceptible de renforcer et d'améliorer leur place dans le monde du travail, donc de réduire l'écart de leurs salaires par rapport aux salaires des hommes.

Ecart entre les salaires des femmes et les salaires des hommes

Ecart entre les salaires des femmes et les salaires des hommes en Suisse G 2.2.1a



Ecart entre les salaires des femmes et les salaires des hommes dans les pays européens en 1998 G 2.2.1b



© OFS/ChF

2.2.2 Temps de travail hebdomadaire total (activité professionnelle et travail domestique et familial) par sexe

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objectif:</i>	Cet indicateur montre combien d'heures par semaine, à situation de famille égale, hommes et femmes consacrent au total à leur activité professionnelle (rémunérée) et au travail domestique et familial (non rémunéré).
<i>Définition:</i>	Temps de travail hebdomadaire total (activité professionnelle + travail domestique et familial) des femmes (de 15 à 61 ans) et des hommes (de 15 à 64 ans), à situation de famille égale. Situations de famille: «famille»: couple marié ou non, avec des enfants, dont le plus jeune a entre 0 et 14 ans; «autre partenariat»: couple marié ou non qui vit avec d'autres personnes (enfants âgés de plus de 14 ans, père et/ou mère de l'un ou des deux époux, autres adultes parents ou non); «ménage de 2 personnes»: couple marié ou non, sans enfant.
<i>Objectifs politiques:</i>	L'art. 8, al. 3, Cst. (article sur l'égalité) fixe ceci: «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1997:</i>	La situation n'a guère changé depuis 1997. Les femmes, toutes situations de famille confondues, ont consacré en moyenne 1,6 heure de plus par semaine à l'exercice d'une activité professionnelle en 2000 alors que les hommes, toujours toutes situations de famille confondues, n'ont consacré que 0,9 heure de plus au travail domestique et familial. Dans quelque situation de famille qu'elles soient, les femmes continuent en outre de consacrer davantage d'heures au travail domestique et familial que les hommes.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, les femmes ont consacré en moyenne 32 heures par semaine au travail domestique et familial, contre 16 heures pour les hommes, et 20 heures par semaine à l'exercice d'une activité professionnelle, contre 36 heures pour les hommes.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'EU

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

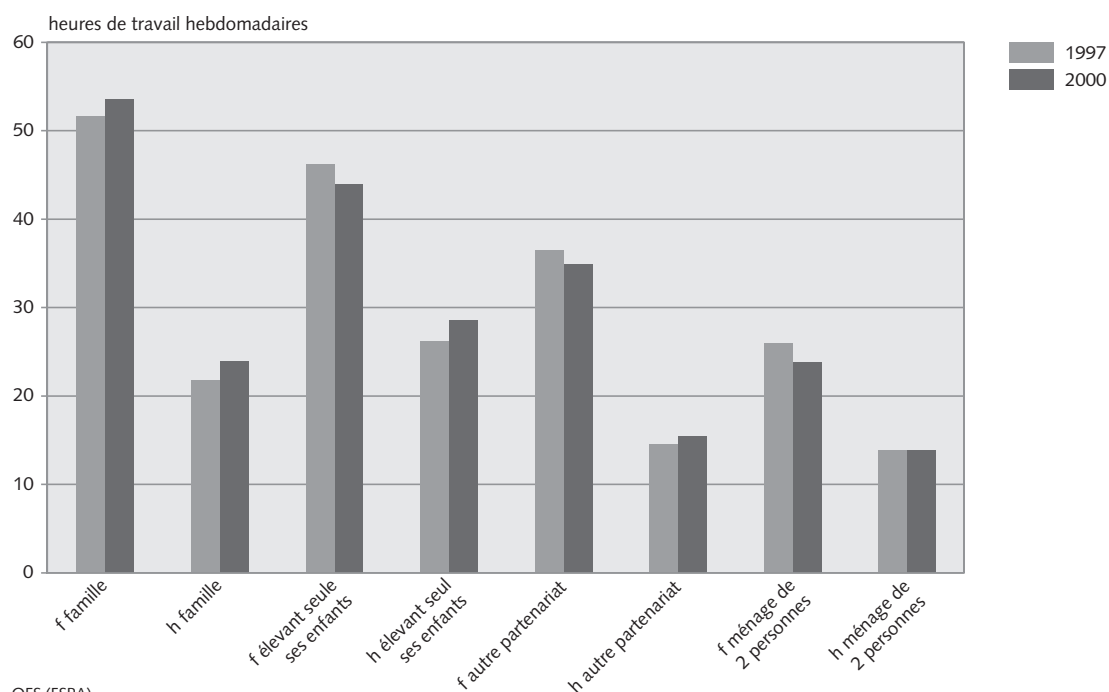
Nécessité d'une action politique

L'égalité des sexes dans les domaines de la famille et du travail passe par une répartition mieux équilibrée du travail domestique et familial entre les hommes et les femmes. C'est la seule façon pour les femmes de concilier leur vie familiale avec une activité professionnelle et pour les hommes d'assumer leur vrai rôle de père.

Temps de travail hebdomadaire total (activité professionnelle et travail domestique et familial) par sexe

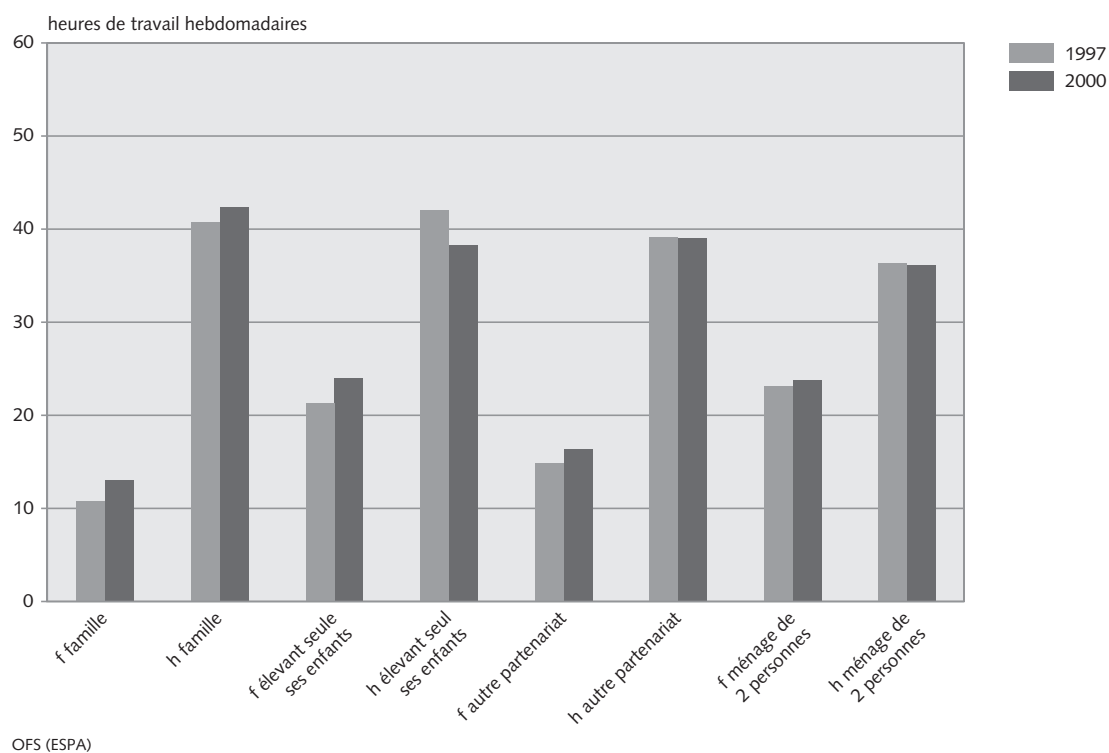
Heures de travail hebdomadaires consacrées au travail domestique et familial par les femmes (f) et par les hommes (h) en âge de travailler

G 2.2.2a



Heures de travail hebdomadaires consacrées à l'exercice d'une activité professionnelle par les hommes et par les femmes en âge de travailler

G 2.2.2b



© OFS/ChF

2.2.3 Crèches et garderies d'enfants

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur renseigne sur le nombre de crèches et de garderies d'enfants de moins de 7 ans en Suisse, par canton. Il a une valeur relative car n'ont été comptés ni les mamans de jour, ni les crèches d'entreprises, pas plus que les écoles maternelles ou jardins d'enfants publics, toutes formes qui sont d'une grande importance ici. L'amélioration du relevé statistique des formes de garde des enfants en dehors du cercle familial est actuellement à l'étude.
<i>Définition:</i>	Nombre de personnes s'occupant d'enfants dans une crèche ou une garderie (en équivalent plein temps) pour 1000 enfants de moins de 7 ans, par canton. La statistique fédérale considère qu'un emploi à 95% est un poste à plein temps, qu'un emploi à 70% est un emploi à temps partiel I et qu'un emploi à 30% est un emploi à temps partiel II. Nombre de crèches et de garderies pour 1000 enfants de moins de 7 ans, par canton.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 8, al. 3, Cst. (Egalité); art. 1 de la loi sur l'égalité: égalité des sexes dans les faits. Objectif économico-politique: une plus grande présence des femmes sur le marché du travail.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1995:</i>	Depuis 1995, le nombre de crèches et de garderies progresse, surtout dans les cantons romands et dans les autres cantons ayant un ou plusieurs grands centres urbains, autrement dit là, où il était déjà beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Il reste très faible dans les cantons ruraux de Suisse alémanique.
<i>Situation actuelle:</i>	Les crèches et les garderies d'enfants sont très inégalement réparties entre les zones rurales et les zones urbaines et entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Le canton du Tessin dispose de jardins d'enfants et d'écoles maternelles publics servant le repas de midi et s'occupant des enfants après l'école.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

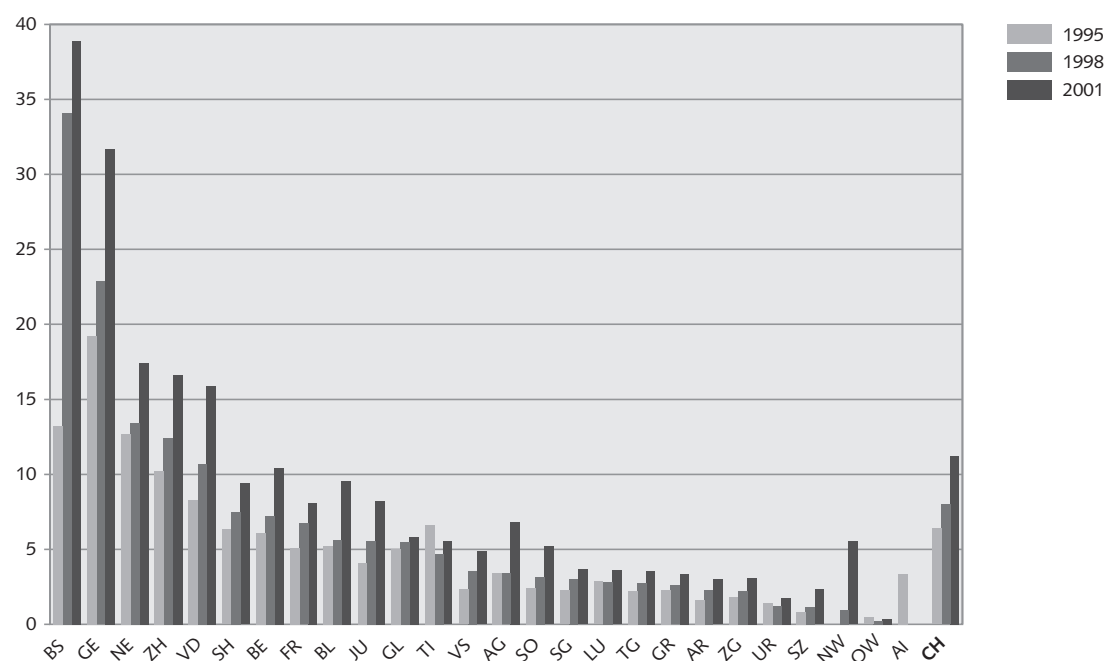
Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique:

Avec l'adoption d'aides financières en faveur de l'accueil extra-familial pour enfants, qui fait suite à l'initiative parlementaire 00.413 Jacqueline Fehr (Incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial), il faut s'attendre à ce que le nombre de places d'accueil s'accroisse. Pour arriver à l'égalité entre les sexes dans les faits, il faudra toutefois prendre à terme des mesures allant beaucoup plus loin. C'est à ce prix que les parents pourront peut-être un jour mieux concilier leur rôle d'éducateur avec leur vie professionnelle.

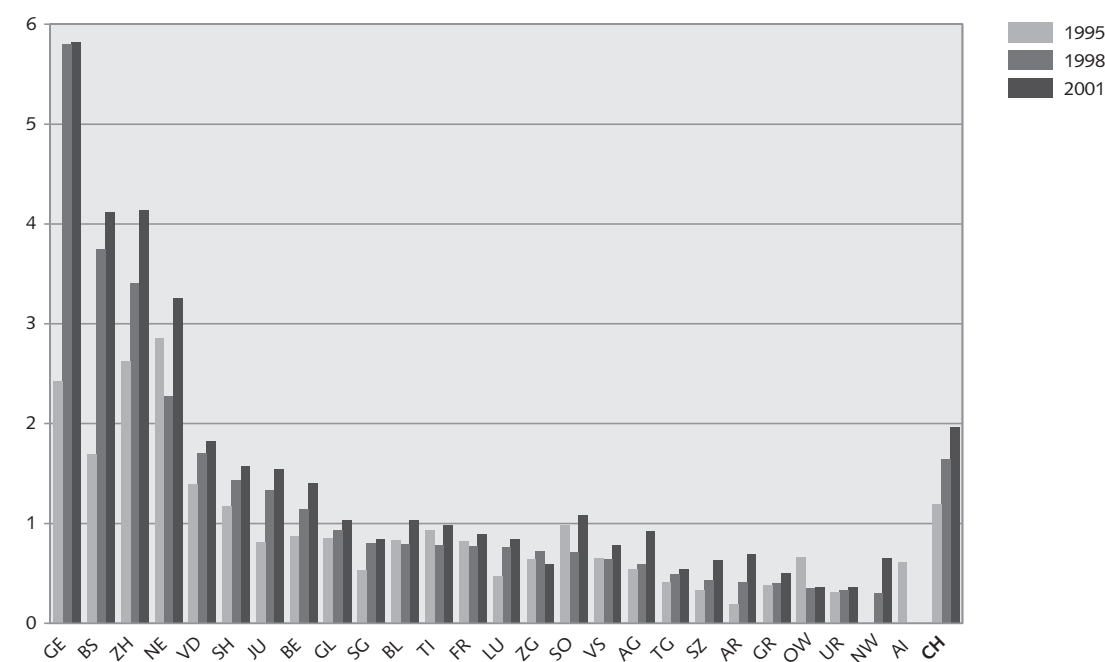
Crèches et garderies d'enfants

Personnel des crèches et des garderies d'enfants(en équivalent plein temps) pour 1000 enfants de moins de 7 ans, par canton **G 2.2.3a**

OFS (Recensements fédéraux des entreprises), calculs propres

Nombre de crèches et de garderies d'enfants

pour 1000 enfants de moins de 7 ans, par canton

G 2.2.3b

OFS (Recensements fédéraux des entreprises, ESPOP)

© OFS/ChF

2.2.4 Part des hommes et des femmes à la vie active

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre la part que hommes et femmes prennent à la vie active. Une main d'œuvre féminine qualifiée est assurément un atout pour une économie dont le réservoir de main d'œuvre tend à s'assécher.
<i>Définition:</i>	Parts des hommes et des femmes de 15 à 64 ans dans la population active occupée totale, selon leur taux d'occupation. Plein temps: 90–100%; Temps partiel I: 50–<89%; Temps partiel II: <50%.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 8, al. 3, Cst.: «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La part des femmes à la vie active a légèrement progressé entre 1991 et 2003 puisqu'elle est passée de 41 à 44 % de la population active occupée totale. La part des femmes travaillant à plein temps a diminué de 1 point alors que celle des femmes travaillant entre 50 et 89 % a progressé de 3 points, contre 1 point pour celle des femmes travaillant moins de 50 %. C'est donc principalement dans la catégorie des femmes travaillant entre 50 et 89 % que l'augmentation a eu lieu. La part totale des femmes à la vie active n'en reste pas moins très largement inférieure à celle des hommes.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, 44 % de toutes les personnes actives occupées du pays étaient des femmes. Elles constituaient 29 % de toutes les personnes travaillant à plein temps, 80 % de toutes les personnes travaillant entre 50 et 89 %, et 82 % de toutes les personnes travaillant moins de 50 %.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

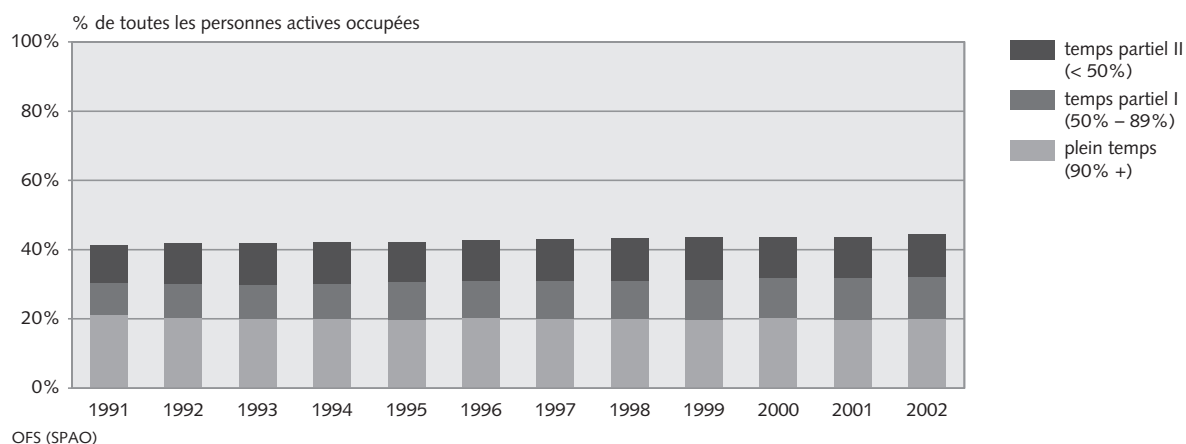
Nécessité d'une action politique

Pour atteindre l'égalité de fait des femmes et des hommes, il faut continuer à favoriser et à étendre la participation des femmes à la vie active. Il faut aussi davantage permettre aux hommes de travailler à temps partiel en valorisant ce type de travail. Une meilleure intégration des personnes travaillant à temps partiel dans le système d'assurances sociales (2^e pilier notamment) est aussi nécessaire.

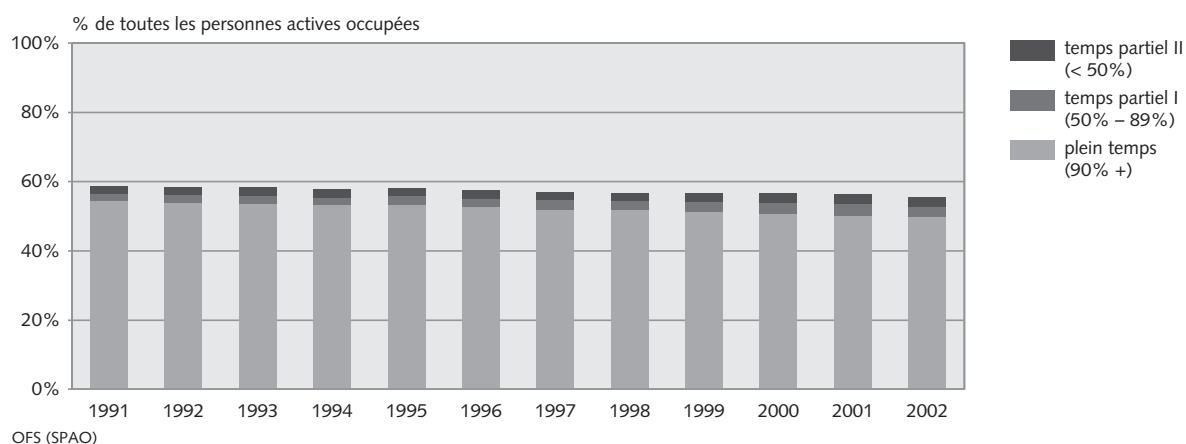
Part des hommes et des femmes à la vie active

Part des femmes dans la population active occupée,
d'après le taux d'occupation

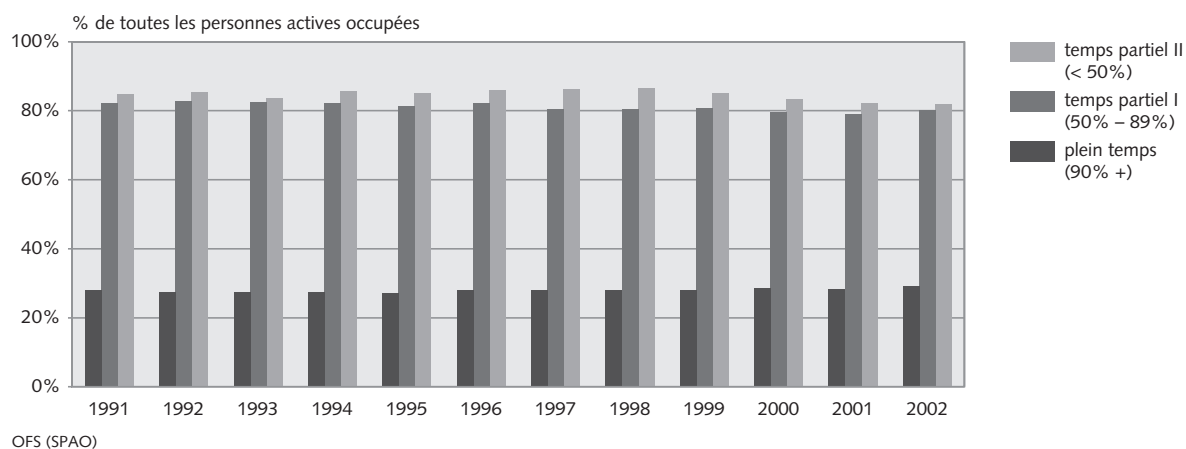
G 2.2.4a

Part des hommes dans la population active occupée, d'après le
taux d'occupation

G 2.2.4b

Part des femmes dans la population active occupée travaillant à plein temps,
à temps partiel I et à temps partiel II

G 2.2.4c



© OFS/ChF

2.3.1 Part de la population résidente de nationalité étrangère dans la population résidente totale

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Proportion de la population résidente de nationalité étrangère dans la population résidente totale.
<i>Définition:</i>	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population résidente totale, à la fin de l'année. Personnes de nationalité étrangère: personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour, étrangers établis, fonctionnaires internationaux, personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (12 mois au minimum), saisonniers, requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur. Le Conseil fédéral est guidé par un objectif général qui tend à la stabilisation de la population résidente étrangère. A cet effet, une limitation des étrangers désireux d'exercer une activité lucrative en Suisse (Ord. limitant le nombre des étrangers OLE) a été instituée en 1991. La nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), qui est actuellement débattue au Parlement, prévoit de limiter clairement l'admission des personnes venant de pays autres que ceux de l'UE ou de l'AELE en n'acceptant que la main-d'œuvre hautement qualifiée dont l'économie a un urgent besoin.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La part des étrangers établis en Suisse n'a cessé de croître durant les années 90, passant de 18,4% en 1990 à 21,6% en 2002. Cette évolution s'explique notamment par l'immigration ainsi que par la longueur des délais de naturalisation et le faible taux de naturalisation.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la part de la population résidente de nationalité étrangère dans la population résidente totale s'est élevée à 21,6%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	La part des étrangers dans la population résidente permanente est supérieure, en Suisse, à la moyenne internationale. Seul le Luxembourg, parmi les pays de l'Union européenne, dépasse la Suisse dans ce domaine.
-----------------	--

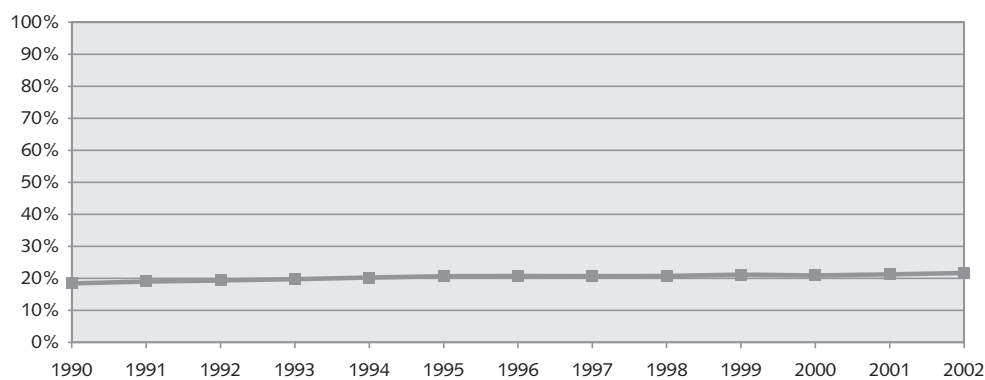
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Part de la population résidente de nationalité étrangère dans la population résidente totale

Part des étrangers dans la population résidente totale

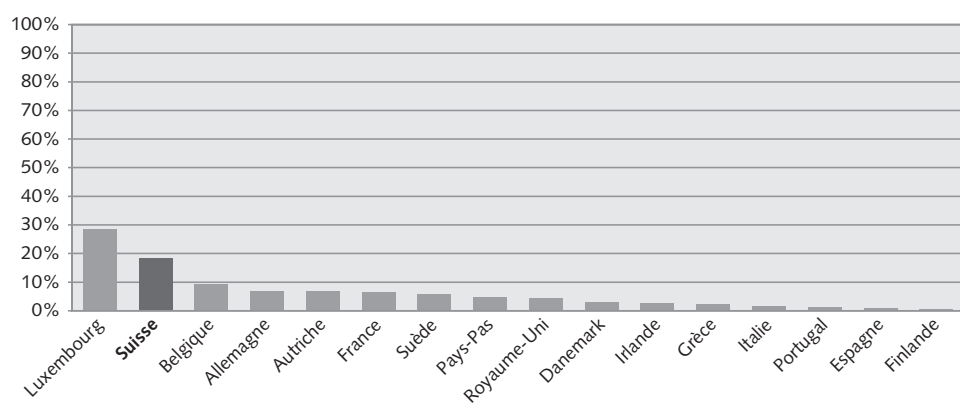
G 2.3.1a



OFS (PETRA)

Part des étrangers dans la population résidente de pays européens, en 1990

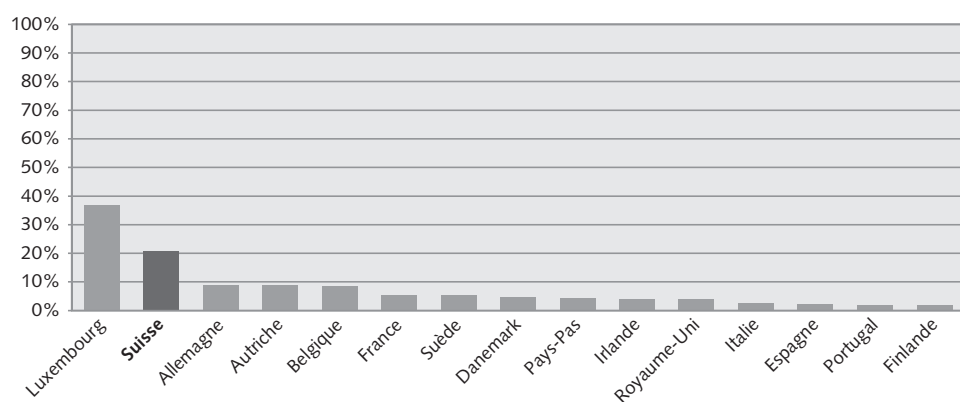
G 2.3.1b



OFS (PETRA); Eurostat

Part des étrangers dans la population résidente de pays européens, en 2000*

G 2.3.1c



* Ou année la plus proche avec données disponibles.

OFS (PETRA); Eurostat

© OFS/ChF

2.3.2 Part des personnes de nationalité étrangère dans la population résidente permanente

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre la proportion de la population résidente permanente de nationalité étrangère dans la composition démographique de l'ensemble de la population ainsi que la capacité d'intégration à long terme de la population résidente étrangère.
<i>Définition:</i>	Part des résidents permanents de nationalité étrangère rapportée à la population résidente permanente, à la fin de l'année. Personnes de nationalité étrangère: personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour, étrangers établis, personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (12 mois au minimum), fonctionnaires internationaux.
<i>Objectifs politiques:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur. Cf. autres objectifs sous l'indicateur 2.3.1
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Augmentation constante de la part des personnes de nationalité étrangère dans l'ensemble de la population résidente permanente.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la part de la population résidente permanente de nationalité étrangère dans l'ensemble de la population résidente s'est élevée à 20,3 %.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Scénario «dynamique négative»: légère augmentation jusqu'en 2006 (à 20,1 %), puis baisse modérée continue jusqu'en 2029 (19,1 %), suivie d'une remontée à 20,5 % en 2050. Scénario «dynamique tendance»: croissance continue jusqu'à 22,4 % en 2050. Scénario «dynamique positive»: légère croissance continue jusqu'en 2042 puis stabilisation au niveau de 23,4 % en 2050. L'évolution dans les années à venir sera également fonction des futurs aménagements de la politique d'intégration et du droit de la nationalité. Cf. OFS: Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse de 2000 à 2060.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	La part des étrangers dans la population résidente permanente est, en Suisse, supérieure à la moyenne internationale. Parmi les pays de l'Union européenne, seul le Luxembourg dépasse la Suisse dans ce domaine.
-----------------	---

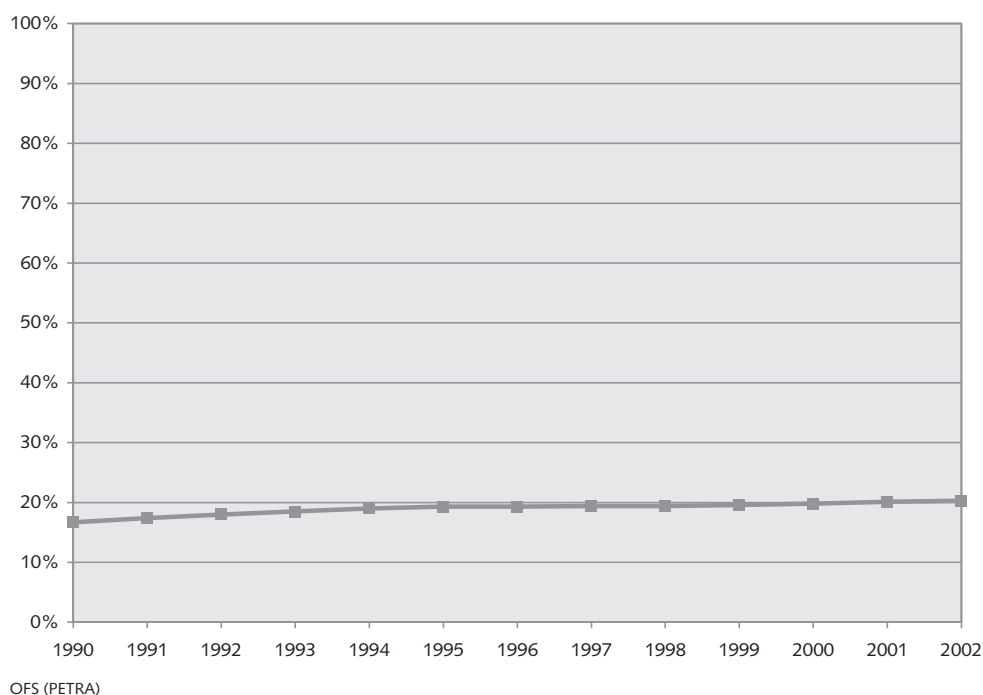
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Part des personnes de nationalité étrangère dans la population résidente permanente

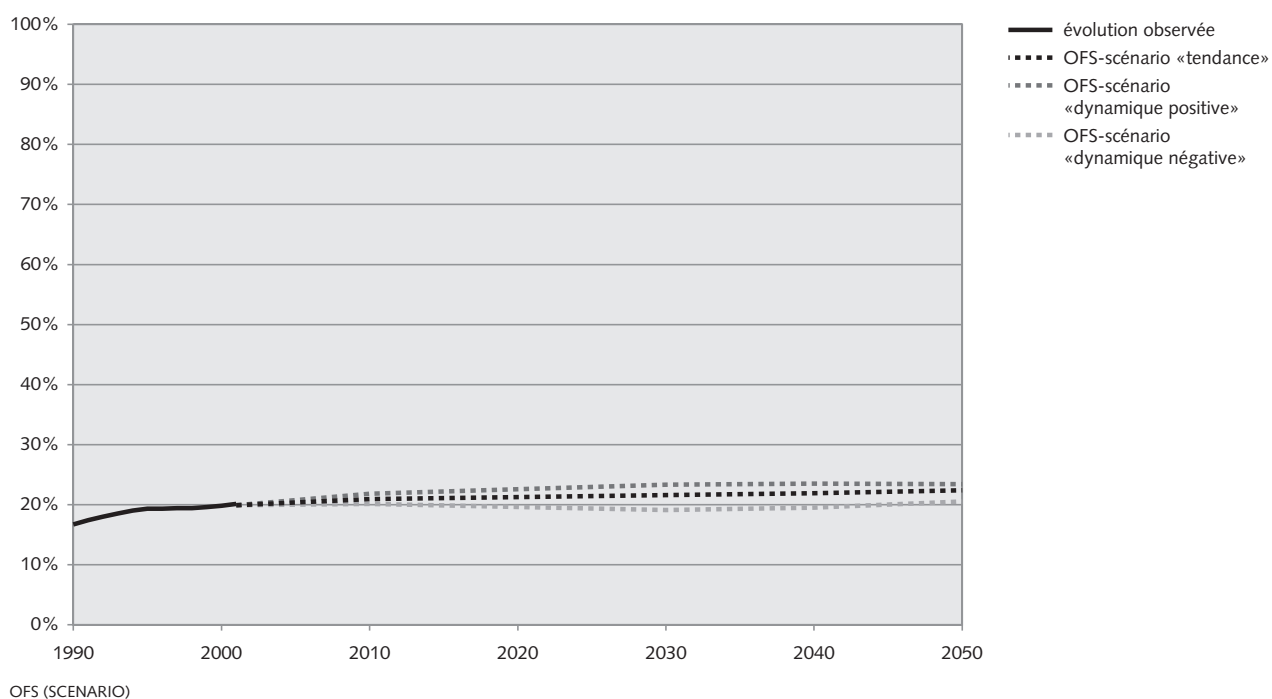
Part des personnes de nationalité étrangère dans la population résidente permanente

G 2.3.2a



Part des personnes de nationalité étrangère dans la population résidente permanente: scénarios pour les années 1990–2050

G 2.3.2b



© OFS/ChF

2.3.3 Part de la population résidente permanente de nationalité étrangère, née en Suisse

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre sur une longue période la capacité d'intégration de la population immigrée et la capacité de la Suisse d'intégrer complètement cette population par la voie de la naturalisation.
<i>Définition:</i>	Part de la population résidente permanente de nationalité étrangère, née en Suisse, à la fin de l'année. Base de calcul: personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour, étrangers établis et personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (12 mois au moins).
<i>Objectifs politiques:</i>	Projet de loi fédérale sur les étrangers visant à favoriser l'intégration de ces derniers. Message concernant le droit de la nationalité des jeunes étrangers et révision de la loi sur la nationalité, qui visent à faciliter la naturalisation de la 2 ^e et de la 3 ^e génération.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Augmentation constante de la part de la population résidente permanente de nationalité étrangère, née en Suisse.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la part de la population résidente permanente de nationalité étrangère, née en Suisse s'élevait à 23,6%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

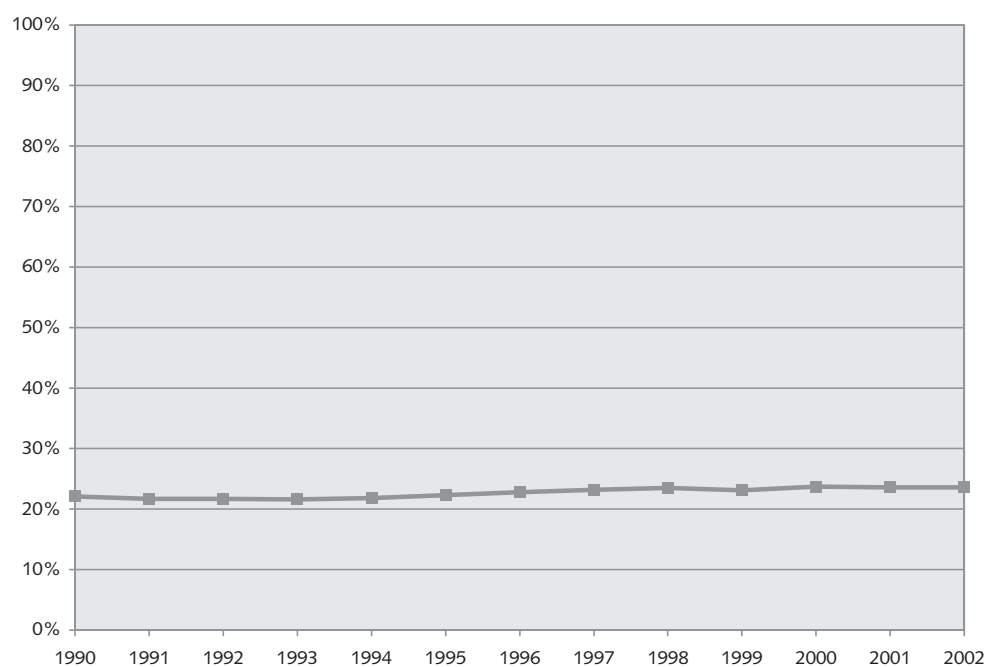
Nécessité d'une action politique

Poursuite de la politique mise en oeuvre et réalisation des projets: renforcer les mesures d'intégration de la population résidente permanente, d'origine étrangère et faciliter la naturalisation des étrangers résidant depuis de nombreuses années en Suisse afin de les intégrer complètement dans le tissu social du pays.

Part de la population résidente permanente de nationalité étrangère, née en Suisse

Part de la population résidente permanente, de nationalité étrangère,
née en Suisse

G 2.3.3



OFS (PETRA)

© OFS/ChF

2.3.4 Part des étrangers arrivés depuis moins de 10 ans en Suisse rapportée à la population résidente

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Influence de l'immigration la plus récente sur la composition de la population résidente étrangère en Suisse.
<i>Définition:</i>	Etrangers nés dans un autre pays qui séjournent depuis moins de 10 ans en Suisse, en pourcentage de la population résidente étrangère, à la fin de l'année. Base de calcul: personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour, étrangers établis et personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (12 mois au moins).
<i>Objectifs politiques:</i>	Les accords bilatéraux avec l'Union européenne, qui ouvrent le marché du travail de l'Union aux ressortissants suisses et prévoient la libéralisation progressive de la libre circulation des personnes. Le projet de loi fédérale sur les étrangers (et le message), qui autorise l'entrée en Suisse de spécialistes et de personnes qualifiées dont le marché du travail a besoin ainsi que le regroupement familial. La loi sur l'asile qui vise à accorder la protection contre les persécutions non-étatiques et contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après avoir culminé à 41,5% en 1994/1995, la courbe n'a cessé de décliner. En constante diminution entre 1991 et 1997, la part des nouveaux immigrants n'a pas compensé celle des étrangers qui sont devenus résidents depuis plus de 10 ans. D'où une baisse constante, depuis 1995, de la part des étrangers résidant en Suisse depuis moins de 10 ans; conjointement, on a observé une augmentation de la durée moyenne des séjours de l'ensemble de la population résidente permanente de nationalité étrangère.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, la part des nouveaux arrivants par rapport à la population résidente permanente de nationalité étrangère s'est élevée à 33,0%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Aucun scénario n'a été établi à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

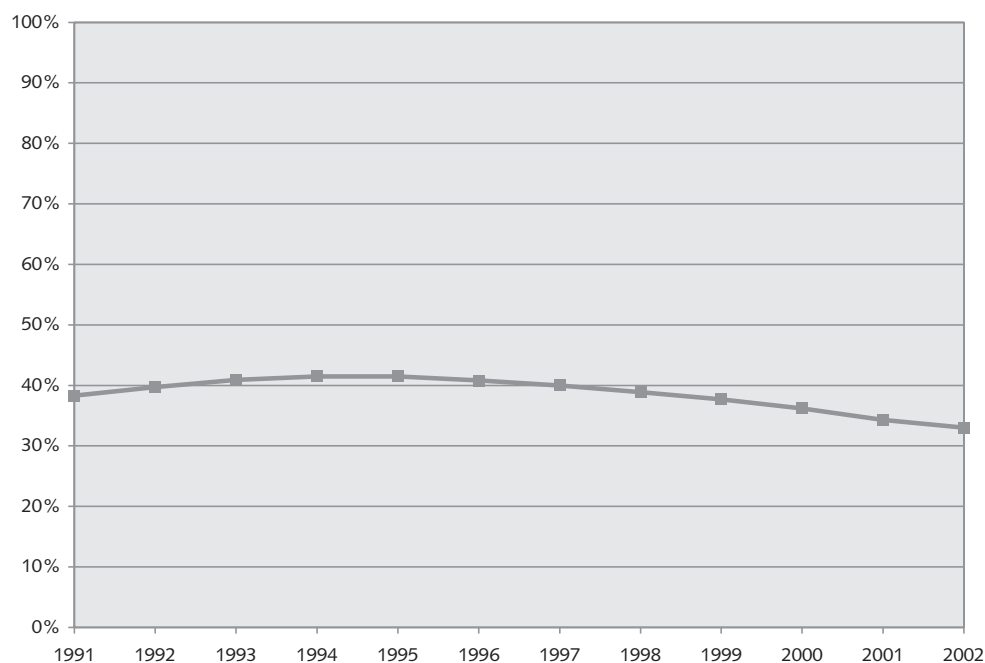
Nécessité d'une action politique

En matière de politique migratoire, nombre de mesures ont déjà été mises en place ou prévues dans le cadre des accords bilatéraux avec l'Union européenne ainsi que par le projet de loi fédérale sur les étrangers et par la loi sur l'asile. La libre circulation des personnes devrait entraîner une légère augmentation de l'immigration de certains Etats de l'Union européenne. Même en tenant compte des dix nouveaux adhérents à l'UE, le potentiel d'immigration restera cependant limité. En revanche, l'immigration en provenance des Etats tiers ira en s'accroissant. Dans le domaine de l'asile, notre politique dépendra largement des mesures que prendra l'UE en la matière. Des réformes s'imposeront donc probablement dans les domaines de la circulation des personnes avec les Etats tiers et de la politique de l'asile au niveau international.

Part des étrangers arrivés depuis moins de 10 ans en Suisse rapportée à la population résidente

Pourcentage des étrangers arrivés en Suisse ces 10 dernières années rapporté à la population résidente permanente de nationalité étrangère

G 2.3.4



OFS (PETRA)

© OFS/ChF

2.3.5 Part des étrangers dans la population active

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Importance de l'immigration pour le marché du travail.
<i>Définition:</i>	Pourcentage des personnes de nationalité étrangère rapporté aux personnes actives (les personnes actives occupées et les sans-emploi) selon le sexe, à la date du 30 juin.
<i>Objectifs politiques:</i>	Les accords bilatéraux avec l'Union européenne, qui établissent un marché du travail commun avec les Etats de l'Union. Le projet de loi fédérale sur les étrangers, qui limite l'admission des ressortissants en provenance d'Etats tiers en fonction de leurs qualifications.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	La part de la main-d'œuvre étrangère a diminué légèrement entre 1991 et 1999, pour remonter, en 2001, pratiquement au niveau de 1991.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2003, la part des personnes actives de nationalité étrangère a atteint 25,9%.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Aucun scénario n'a été établi jusqu'à présent.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

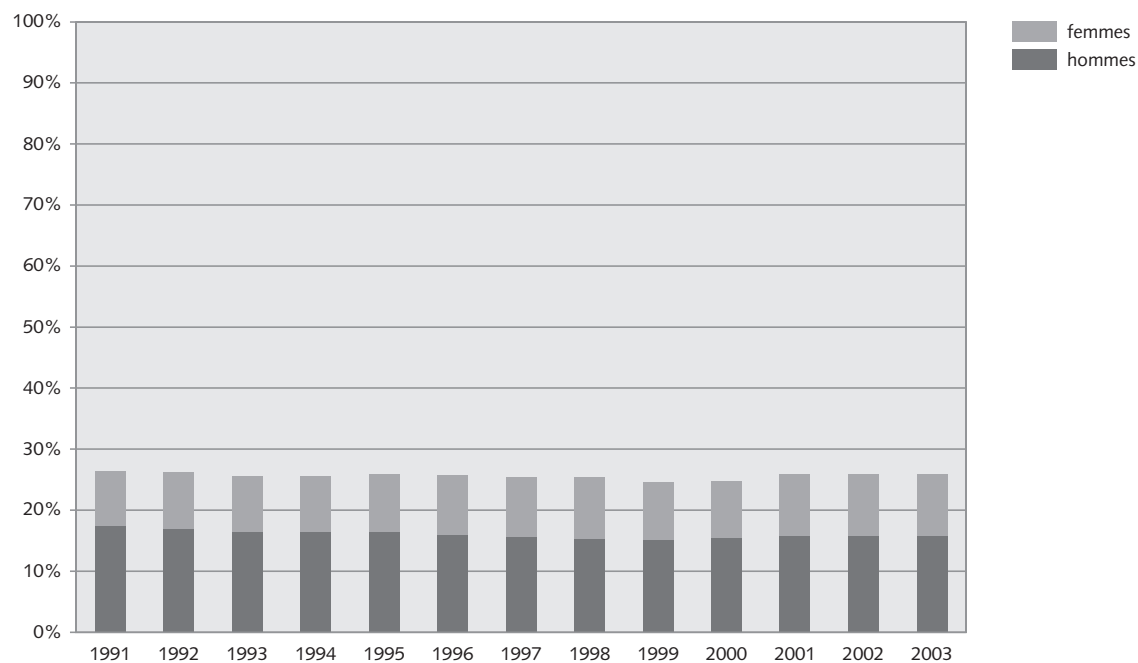
Nécessité d'une action politique

En matière de politique migratoire, un grand nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre ou prévues par les accords bilatéraux avec l'Union européenne, le projet de loi fédérale sur les étrangers et par la loi sur l'asile. La libre circulation des personnes devrait entraîner une légère augmentation de l'immigration en provenance de certains Etats de l'Union européenne. Cependant, même en tenant compte des nouveaux adhérents à l'UE, le potentiel d'immigration restera toutefois limité à long terme. En revanche, l'immigration en provenance d'Etats tiers ira probablement en s'accroissant, de sorte qu'il y aura certainement nécessité d'agir pour contrôler ce phénomène.

Part des étrangers dans la population active

Part des étrangers rapportée aux personnes actives, à la date du 30 juin

G 2.3.5



OFS (SPAO; SPSE)

© OFS/ChF

2.3.6 Naturalisation

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre sur une longue période l'évolution du taux d'intégration de la population immigrée et la capacité de la Suisse d'intégrer définitivement cette population par la voie de la naturalisation. La définition de la population résidente de nationalité étrangère varie selon les Etats; de plus, elle n'est pas toujours connue, ce qui ne facilite guère les comparaisons internationales.
<i>Définition:</i>	Nombre de naturalisations (acquisition de la nationalité suisse) pour 100 personnes de la population résidente permanente de nationalité étrangère, au début de l'année. Catégories: procédure ordinaire = naturalisations ordinaires; procédure facilitée = naturalisation facilitée; autres = réintégration, adoption, constatation de droit de la nationalité suisse.
<i>Objectifs politiques:</i>	Message concernant le projet de loi fédérale sur les étrangers, qui met l'accent sur l'intégration. Message concernant l'octroi de la nationalité aux jeunes étrangers et la révision de la loi sur la nationalité, qui visent à faciliter la naturalisation.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Le taux de naturalisation est en augmentation constante depuis 1990.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, on a enregistré 2,50 naturalisations pour 100 personnes de la population résidente permanente de nationalité étrangère dont 1,87 par la procédure ordinaire et 0,58 par la procédure facilitée.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Comparée aux pays de l'UE, la Suisse se trouvait, en 2001, dans la moyenne inférieure.
-----------------	--

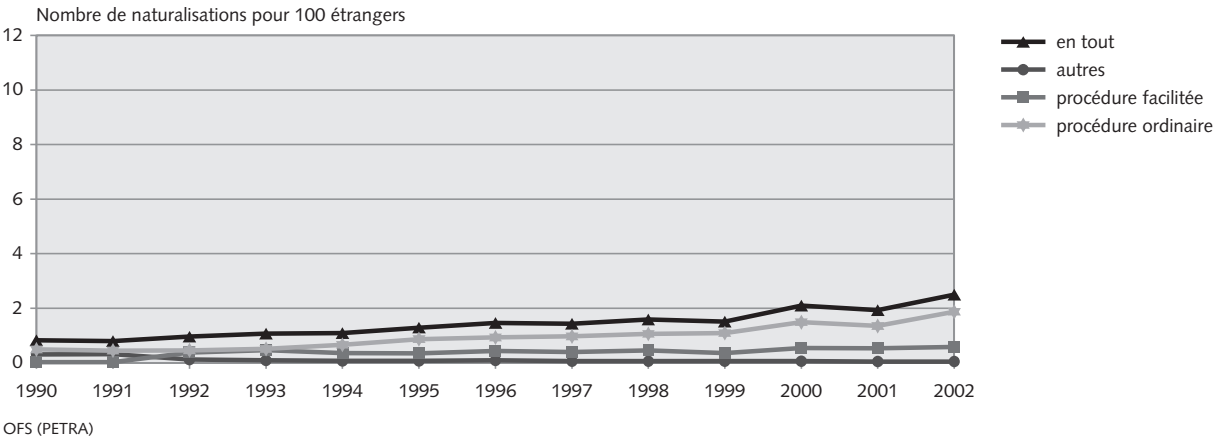
Nécessité d'une action politique

L'évolution du taux des naturalisations dépendra notamment de la politique d'intégration et du futur droit de la nationalité. Les mesures d'encouragement en faveur de l'intégration des étrangers qui résident en permanence dans le pays ainsi que la naturalisation facilitée visant à intégrer définitivement les personnes vivant depuis longtemps en Suisse seront étendues. La révision du droit de la nationalité visera à faciliter la naturalisation des étrangers de la deuxième et de la troisième génération en réduisant notamment les durées d'établissement et en étendant les droits des personnes qui ont demandé leur naturalisation. D'autres mesures seront envisagées si le taux de naturalisation n'augmente pas ces prochaines années de façon significative.

Naturalisation

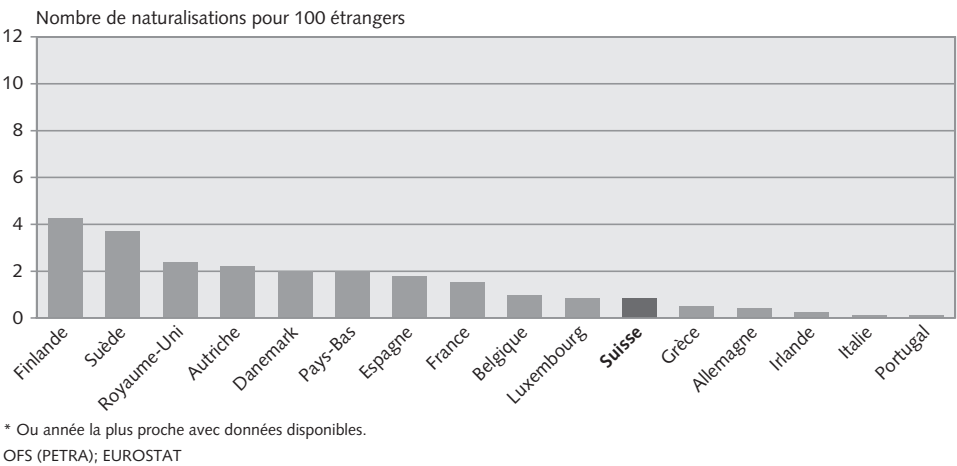
Taux de naturalisation selon les procédures en vigueur

G 2.3.6a



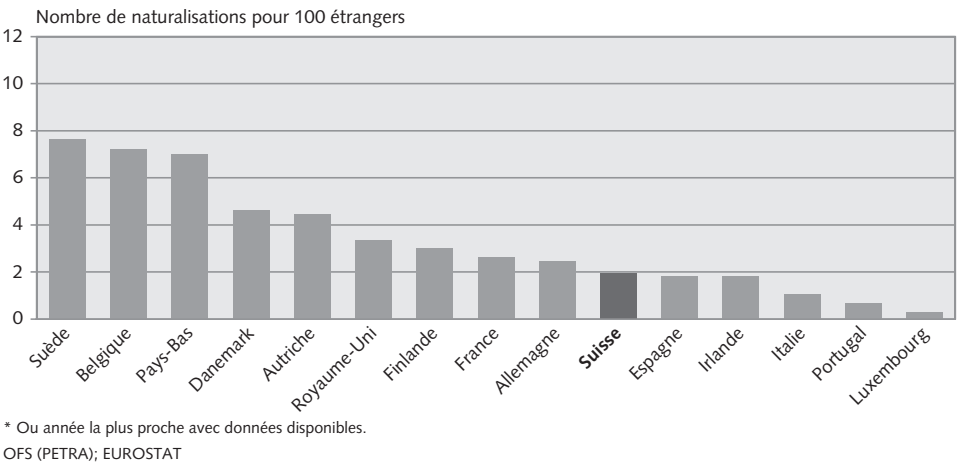
Taux de naturalisation en Suisse et dans les pays de l'UE en 1990*

G 2.3.6b



Taux de naturalisation en Suisse et dans les pays de l'UE en 2001*

G 2.3.6c



2.3.7 Nouvelles demandes d'asile déposées pour 100'000 habitants

Pourquoi cet indicateur?

Objet: Demandes d'asile déposées en Suisse sur une période donnée en comparaison avec les pays de l'Union européenne. La définition de la demande d'asile et de la population résidente n'étant pas pareille dans tous les Etats, les comparaisons sont limitées.

Définition: Nombre de nouvelles demandes d'asile déposées pour 100'000 habitants.

Objectifs politiques: Art. 25 Cst. et art. 2 et 3 LAsi, qui garantissent une protection provisoire ou durable aux personnes qui sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. Il n'existe pas d'objectif politique qui se fonde directement sur cet indicateur.

Objectifs quantitatifs: –

Evolution et situation actuelle en Suisse

Evolution depuis 1990: Après avoir décliné au début des années 90, le nombre des demandes d'asile a de nouveau augmenté avec la guerre en Bosnie et au Kosovo pour atteindre un pic en 1998/99. Il a fortement reflué en 2000, mais a augmenté de nouveau à partir jusqu'en 2002. Depuis 2003, il accuse un léger recul.

Situation actuelle: 357 demandes d'asile pour 100'000 habitants de la population résidente permanente ont été déposées en 2002.

Evolution dans les années à venir: Aucun scénario n'a été établi à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

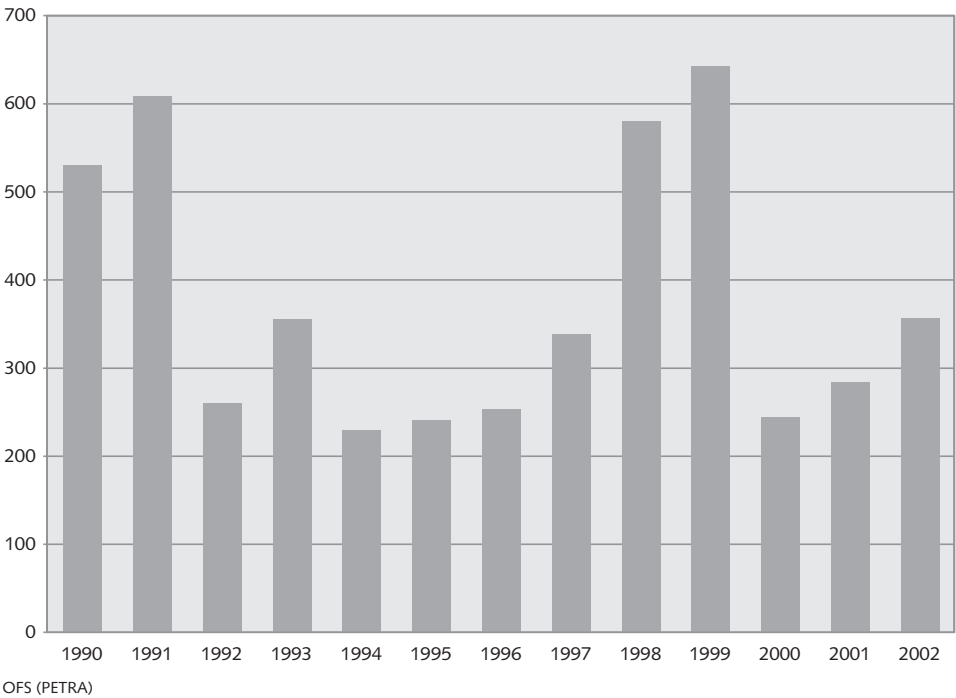
OCDE/UE: Compte tenu des différentes définitions données par les Etats de cet indicateur, les comparaisons directes n'apportent que des réponses lacunaires. Au vu des chiffres, force est de constater cependant que le nombre des demandes d'asile déposées en Suisse sont très élevées en regard de la population résidente. Il augmente plus fortement que la moyenne notamment lors des grands flux de réfugiés.

Nécessité d'une action politique

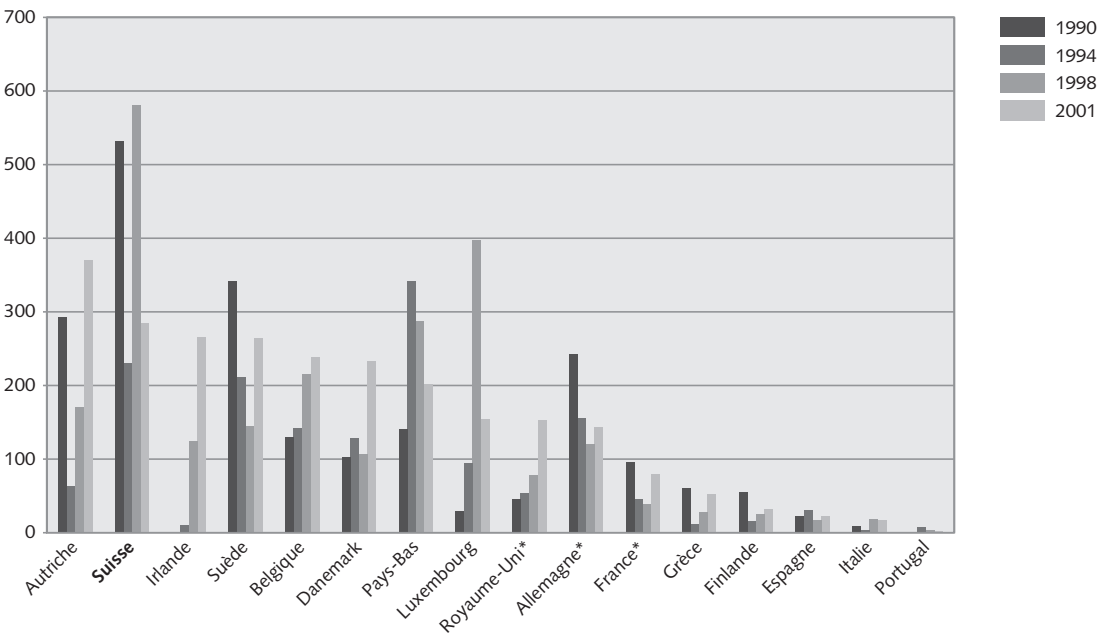
Aucune action politique ne s'impose dans l'immédiat vu la stabilité et le nombre relativement faible des demandes d'asile déposées ces dernières années. A long terme, le but est de réduire les déplacements de réfugiés. Ces derniers dépendent cependant de facteurs exogènes et connaissent d'importantes fluctuations. Un recul généralisé des déplacements de réfugiés ne pourra être atteint par la seule mise en œuvre de mesures politiques. L'accent devra être mis progressivement sur une politique de prévention des migrations au niveau international, ce qui passera notamment par un renforcement et une coordination des mesures de promotion de la paix et des politiques de développement. Il conviendra également de renforcer les mesures de coordination – dont certaines ont déjà été engagées ces dernières années – sur le plan de la politique extérieure et de la politique des migrations. Or en raison de son isolement, la Suisse a quelque peine à faire accepter ses propositions dans ce domaine par les autres Etats. Pour éviter d'être débordée lors des grands mouvements migratoires il faut donc qu'elle s'associe plus étroitement aux accords de régulation des migrations mis en place en Europe (comme Dublin et Schengen).

Nouvelles demandes d'asile déposées pour 100'000 habitants

Demandes d'asile déposées en Suisse, pour 100'000 habitants G 2.3.7a



Demandes d'asile déposées pour 100'000 habitants, comparaison au niveau européen G 2.3.7b



* Autres définitions. Chiffres effectifs plus élevés.
OFS (PETRA); EUROSTAT; HCR

2.3.8 Taux de réfugiés reconnus

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur exprime, sur une période donnée, le taux de réfugiés reconnus rapporté au nombre total des demandes d'asile déposées, selon le sexe.
<i>Définition:</i>	Proportion de décisions d'asile positives calculée par rapport au nombre total des décisions d'asile établies, lesquelles comprennent: les décisions positives, les décisions négatives et les décisions de non-entrée en matière (retraits et classements non compris).
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 25 Cst. et art. 2 et 3 LAsi, qui garantissent une protection durable ou provisoire à des personnes qui sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	En 1991, parallèlement à une augmentation du nombre de décisions d'asile on a observé une forte baisse du taux des réfugiés reconnus. En 1993, ce dernier est reparti à la hausse et s'est maintenu, tout en baissant légèrement, à un niveau élevé. Il a connu un fort recul en 1999 puis s'est redressé à nouveau. Les fortes fluctuations du nombre des demandes d'asile sont à mettre en rapport avec les conflits armés dans les pays balkaniques (en Bosnie et au Kosovo) et avec les modifications de la pratique d'accueil. Après avoir connu une forte augmentation en 2001, le taux de décisions positives est à nouveau en baisse.
<i>Situation actuelle:</i>	Sur les 90'468 requérants qui se trouvaient en Suisse à la fin de 2003 (-3,5% depuis 2002), 24'729 avaient reçu le statut de réfugié (-5%), 24'467 étaient au bénéfice d'une admission provisoire (-7,1%); pour 16'739 requérants dont la demande avait été rejetée, la procédure de renvoi ou son exécution était en suspens ou bloquée (+24,7%; motifs: Irak et Afghanistan). Enfin, pour 10'437 d'entre eux, la décision de première instance n'était pas encore tombée (-35,5%).
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Pour l'heure, aucun scénario n'a été établi.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	Aucune donnée comparative pertinente n'étant disponible, toute comparaison est exclue.
-----------------	--

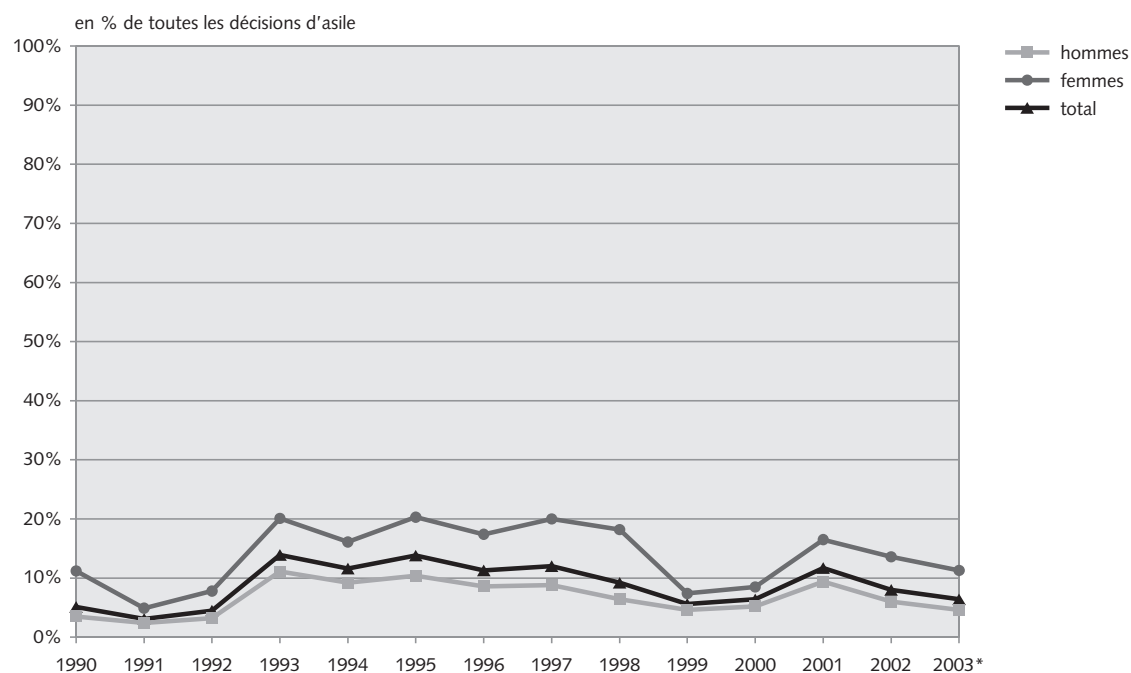
Nécessité d'une action politique

Toute augmentation de quelque ampleur des demandes d'asile ou de l'immigration clandestine pourrait soulever une nouvelle vague de revendications demandant un durcissement de la politique d'asile, une application plus stricte des renvois et des contrôles à la frontière. Or un durcissement de notre politique d'asile pourrait entraîner un déplacement des problèmes vers d'autres domaines ou vers d'autres Etats et créer subséquemment des difficultés sur le plan économique et des relations internationales (par la remise en question de la crédibilité de notre politique des droits de l'homme, par l'amalgame qui pourrait être fait avec notre politique d'asile durant la 2^e Guerre mondiale, par un attrait moindre de notre pays pour la main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée et pour les entreprises étrangères). Si nous voulons continuer de garantir une protection provisoire ou durable aux réfugiés tout en préservant, à long terme, les intérêts de la Suisse dans ce domaine, la question des migrations devra être réglée en collaboration avec les autres Etats (cf. l'indicateur 2.3.7, nouvelles demandes d'asile déposées pour 100'000 habitants).

Taux de réfugiés reconnus

Proportion des décisions d'asile positives

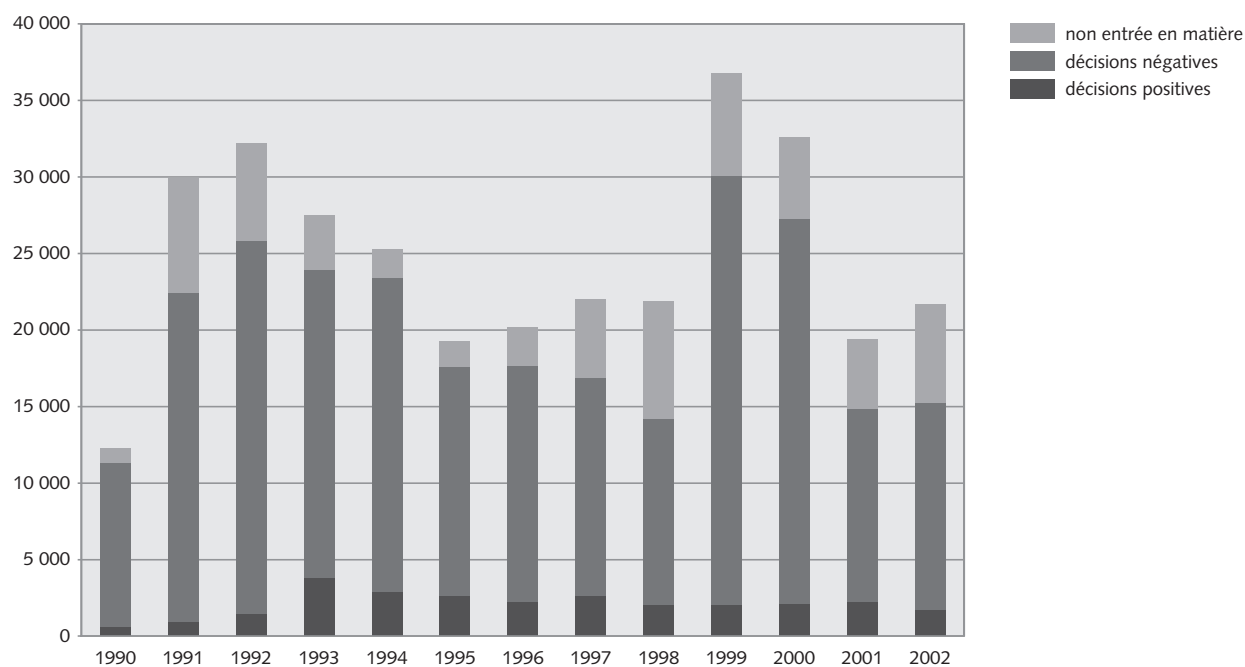
G 2.3.8a



* État le 30.6.2003.
ODR (AUPER2)

Décisions d'asile

G 2.3.8b



ODR (AUPER2)

© OFS/ChF



3 Renforcer la position de la Suisse dans le monde

3.1.1 Aide publique au développement*

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre quelle part de la valeur totale des biens et des services générés par son économie un Etat consacre annuellement à l'aide publique au développement (APD), exprimée en % du revenu national brut (RNB).
<i>Définition:</i>	Montant de l'APD d'un pays, en % du RNB. En comparaison internationale, l'APD est, depuis peu, exprimée en % du RNB, et non plus du PNB. Notons que, pour la Suisse, la différence entre RNB et PNB est minime.
<i>Objectifs politiques:</i>	Rapport sur la politique extérieure 2000, p. 287: «Le Conseil fédéral a par conséquent l'intention d'atteindre au cours de la prochaine décennie l'objectif consistant à fournir une coopération au développement correspondant à 0,4% du produit national brut de la Suisse». Objectif de 0,7% recommandé par les Nations Unies (résolution de l'Assemblée générale de 1970, conférences des Nations Unies de Johannesburg et de Monterrey).
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Objectif de 0,4% d'ici à 2010.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Alors que l'APD était de 0,31% en 1990, la Confédération s'est engagée dès 1991, conformément à son programme de la législature 1991–1995 (6 ^e objectif), à atteindre 0,4% d'ici à l'an 2000. En 1992, cet objectif a été confirmé par la Suisse au Sommet de la Terre à Rio. En 1995, l'APD se montait à 0,33% et, en 1998, de nouveau à 0,32%. En 1999, principalement sous l'effet de la crise humanitaire au Kosovo, l'APD a augmenté – pour atteindre 0,34% du RNB – et, depuis, elle stagne à ce niveau.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, l'APD était de 0,34%, c'est-à-dire environ 910 millions de dollars.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Après les projections de l'Administration fédérale des finances (AFF), l'objectif de 0,4% que s'est fixé le Conseil fédéral sera atteint, compte tenu du fait que le résultat des calculs du CAD est, en général, supérieur de 0,05 point à celui des calculs internes. Le plan financier 2004–2006 de l'AFF prévoit une augmentation de l'APD de 0,02 point, qui devrait atteindre 0,37% en 2006 (selon les calculs du CAD). Ces chiffres seront actualisés en février sur la base du plan financier de la législature pour 2005–2007.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	S'agissant de son APD, en terme de pourcentage du RNB, la Suisse se situe au 7 ^e rang des pays membres du CAD de l'OCDE, et, en terme de montant financier de l'aide, au 13 ^e rang.
-----------------	---

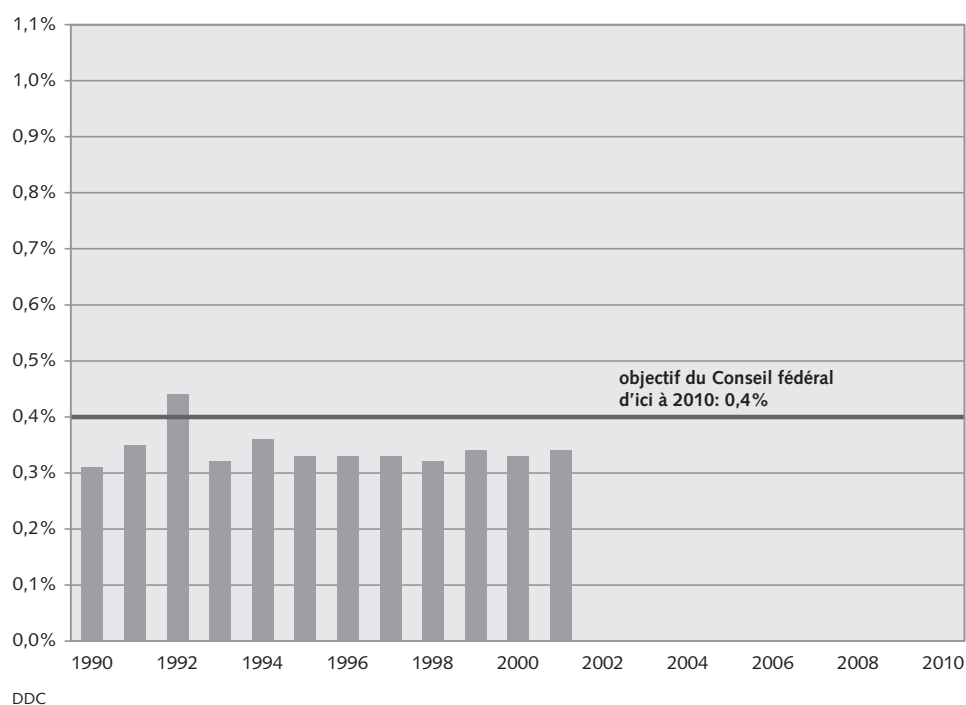
Nécessité d'une action politique

Si le développement à l'échelle planétaire progresse dans un certain nombre de secteurs, le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser. La nécessité d'augmenter l'APD des pays industrialisés semble donc s'imposer, ce qui a d'ailleurs été clairement reconnu lors des conférences onusiennes de Monterrey et de Johannesburg. La Suisse, qui fait partie des pays industriels les plus riches et dont les relations économiques avec l'étranger sont très développées, est appelée à fournir une contribution à la mesure de celle des autres pays du globe. Pour atteindre l'objectif fixé, il faudra agir au cours des années à venir, notamment en appliquant les impératifs de planification dans le cadre des décisions budgétaires qui s'annoncent. Si les finances fédérales font l'objet de mesures d'assainissement générales, le secteur de l'APD ne sera pas épargné, ce qui remettra en question la réalisation de l'objectif fixé.

Aide publique au développement*

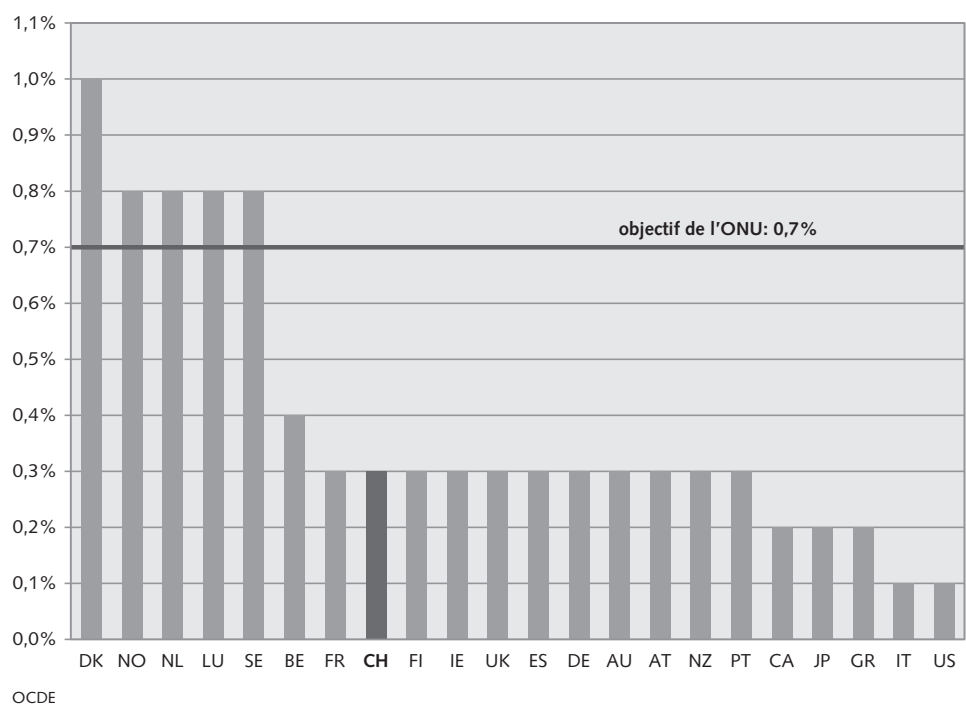
Part du RNB correspondant à l'aide suisse au développement

G 3.1.1a



Part du RNB correspondant à l'aide publique au développement dans certains pays de l'OCDE, en 2001

G 3.1.1b



© OFS/ChF

3.1.2 Part de la population mondiale au-dessous du seuil de pauvreté absolue

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur représente le pouvoir d'achat des biens et services nécessaires pour échapper à la pauvreté, puisqu'il mesure la proportion d'une population dont le niveau de revenu/consommation tombe au-dessous d'un seuil de pauvreté absolue donné. Le chiffre de un dollar par jour a été retenu parce qu'il est typique des seuils de pauvreté des pays à faible revenu. Il est très inférieur aux seuils de pauvreté que l'on trouve dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé. Malgré les limites évidentes qu'il présente (conception, exécution des enquêtes nationales, calcul de l'indice auprès des ménages), cet indicateur apparaît néanmoins comme un excellent moyen de se référer au «premier Objectif du millénaire pour le développement» (réduction de la pauvreté).
<i>Définition:</i>	Nombre de personnes pauvres (disposant de moins de 1 USD par jour), par région du monde et au total. Malgré le fait que le seuil de pauvreté absolue a été nouvellement indexé à un calcul de 1993 des parités de pouvoir d'achat, fixant le seuil à env. 1,08 USD/jour, on continue de se référer au seuil symbolique de 1 USD/jour.
<i>Objectifs politiques:</i>	Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, art. 5: «La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations». Rapport sur la politique extérieure 2000, p. 287: «Le Conseil fédéral veut placer la lutte contre la pauvreté au centre de sa coopération au développement».
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	«Objectifs du Millénaire pour le développement», adoptés par l'ONU: réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1 USD par jour) entre 1990 et 2015. La Suisse s'est clairement associée à cet objectif.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Entre 1990 et 2000, le taux de pauvreté dans le monde est passé de 28,3 à 21,6%. Le recul a été particulièrement marqué dans la région Asie de l'Est/Pacifique. Par contre, le taux de pauvreté a sensiblement augmenté en Europe de l'Est et en Asie centrale. Pendant cette période, le nombre absolu de pauvres n'a diminué que de quelque 80 millions d'unités. Si l'on a assisté à un recul marqué dans la région Asie de l'Est/Pacifique, on a enregistré des augmentations, en chiffres absolus, notamment en Afrique noire, en Asie du Sud, en Europe de l'Est et en Asie centrale.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, le taux de pauvreté se montait à 21,6%, alors que, dans le monde, 1,1 milliard d'êtres humains vivaient dans la pauvreté.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

OCDE/UE: –

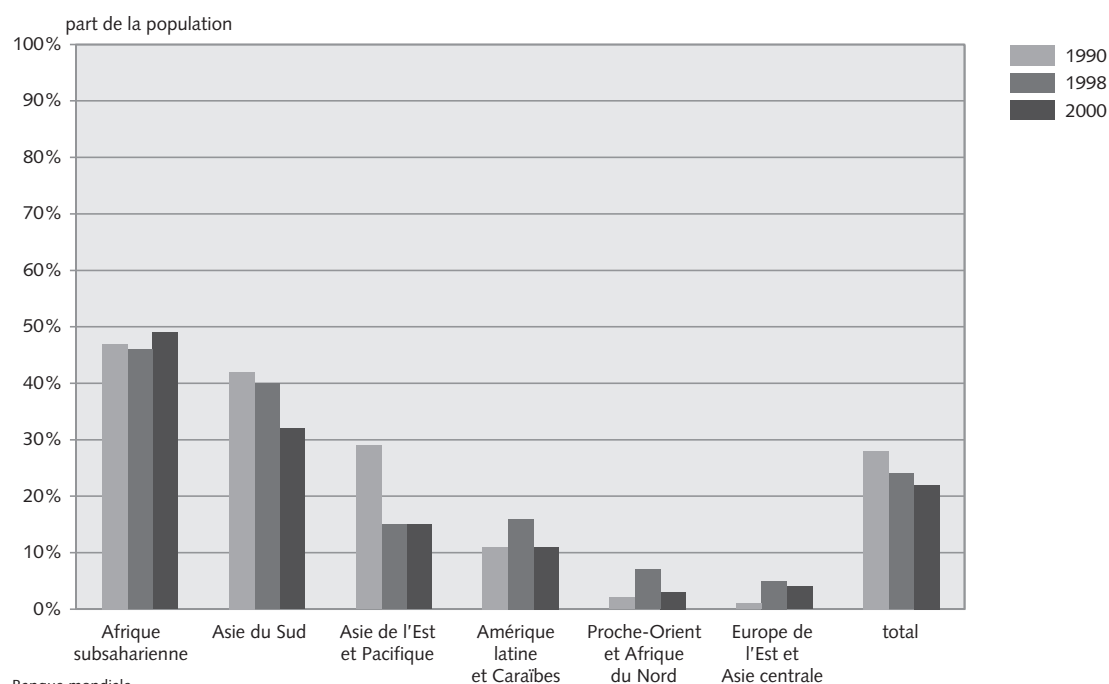
Nécessité d'une action politique

Pour atteindre l'objectif fixé, il faut une action concertée de tous les pays membres de l'OCDE. La Suisse, qui fait partie des pays industrialisés les plus riches et dont les relations économiques avec l'étranger sont très développées, est appelée à fournir une contribution à la mesure de celle des autres pays du globe. L'augmentation de l'aide publique au développement reste une condition indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de cet objectif reconnu dans le monde entier.

Part de la population mondiale au-dessous du seuil de pauvreté absolue

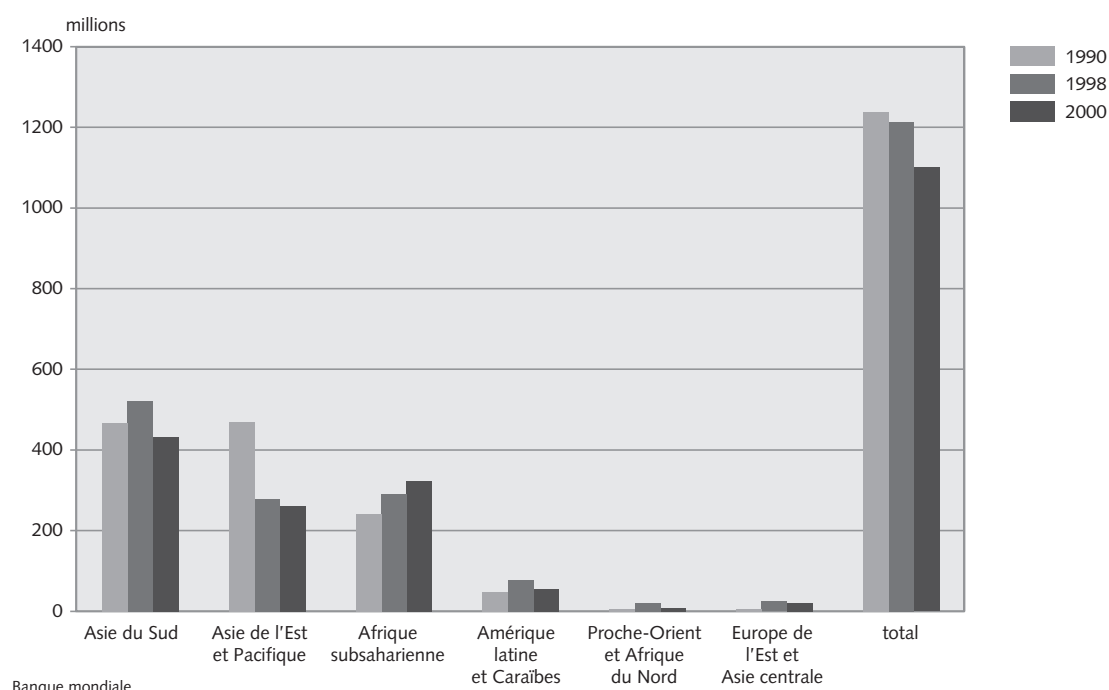
**Taux de pauvreté (personnes disposant de moins de 1,08 USD par jour)
par région du monde**

G 3.1.2a



**Nombre de personnes pauvres (disposant de moins de 1,08 USD par jour)
par région du monde**

G 3.1.2b



© OFS/Chf

3.1.3 Relations économiques avec l'étranger

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur mesure l'ouverture au monde d'un pays donné et illustre l'importance des marchés internationaux et de la qualité de l'accès réciproque aux marchés pour la croissance et la prospérité de l'économie. Plus une économie nationale est petite – et donc plus son marché intérieur est petit –, plus le marché mondial est vital pour l'épanouissement des entreprises du pays considéré. Pour mesurer la productivité et la compétitivité, il faut en outre suivre et analyser séparément l'évolution du volume des exportations (exprimé en % du PIB) et de celui des importations.
<i>Définition:</i>	Valeur moyenne des flux de prestations dans le cadre des relations économiques extérieures – c'est-à-dire des exportations et des importations de biens et de services – en % du PIB; importations en % du PIB; exportations en % du PIB.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 101 Cst.: sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Après un léger recul durant la première moitié des années 90, les relations avec l'étranger se sont développées de manière significative entre 1995 et 2000, à savoir de plus de 40%. Outre une augmentation de la dynamique conjoncturelle, on constate clairement une accélération de l'internationalisation et de la mondialisation de l'économie. Ce phénomène est encore plus parlant si l'on considère séparément le volume des exportations et celui des importations. Le fait que, entre 1993 et la fin 1995 – période pendant laquelle le franc s'est fortement apprécié –, le volume des importations a augmenté d'une façon supérieure à la moyenne à une époque de basse conjoncture en Suisse et que, parallèlement, le volume des exportations a diminué d'une façon bien inférieure à la moyenne à une époque où la croissance mondiale était forte, met en lumière les problèmes de compétitivité – dus notamment aux taux de change – auxquels ont été confrontés à cette période les secteurs économiques exposés à la concurrence sur les marchés internationaux, problèmes qui ont concouru à prolonger la stagnation de l'ensemble de l'économie durant les années 90.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2000, les relations économiques avec l'étranger ont atteint un niveau record, soit environ 43% du PIB.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	La Suisse se situe traditionnellement dans la partie médiane supérieure du classement des pays qui ont des relations économiques fortement développées avec l'étranger. En 2000, seuls les pays du Bénélux et l'Irlande avaient des relations bien plus développées que notre pays, l'Autriche ayant des relations légèrement plus importantes. La Suisse a enregistré un léger recul de ses relations avec l'étranger durant la première moitié des années 90, mais elle a regagné passablement de terrain durant la seconde moitié de ladite décennie.
-----------------	--

Nécessité d'une action politique

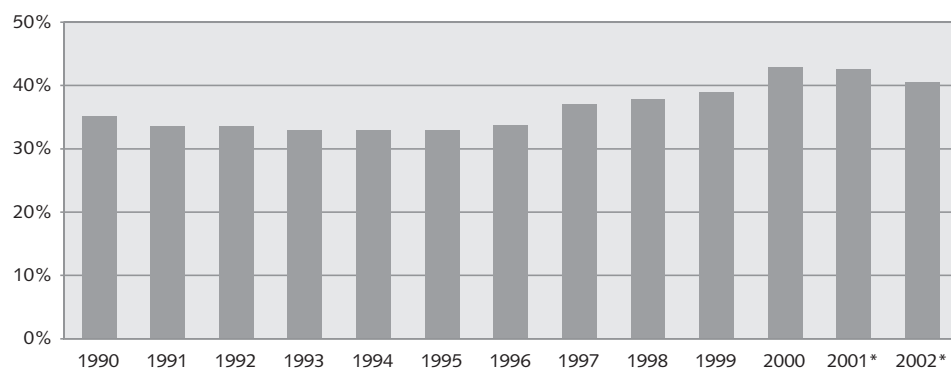
Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative. D'une manière générale, on constate que la prospérité de la Suisse dépend essentiellement de l'amélioration, d'une part, de l'accès aux marchés internationaux (OMC, relations bilatérales et régionales) et, d'autre part, de l'intégration de la Suisse au marché intérieur européen (négociations bilatérales).

Relations économiques avec l'étranger

Volume des relations économiques avec l'étranger

G 3.1.3a

Valeur moyenne des importations et des exportations de biens et de services, en % du PIB



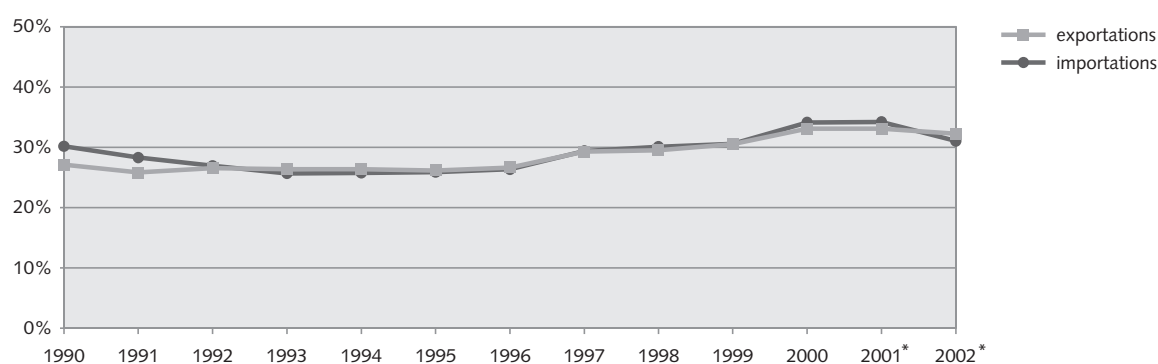
* chiffres provisoires seco-IWWP

OFS (Comptes nationaux)

Volume des relations économiques avec l'étranger

G 3.1.3b

Parts des importations et des exportations de marchandises (selon total 1), en % du PIB



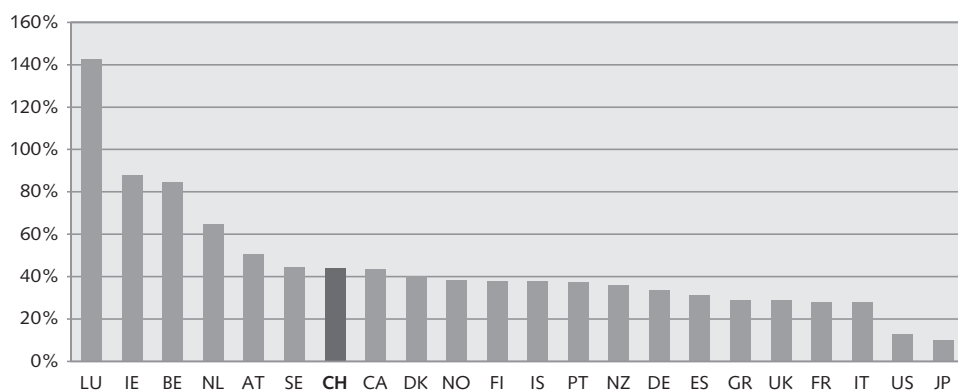
* chiffres provisoires seco-IWWP

DGD, OFS

Relations économiques de certains pays de l'OCDE avec l'étranger, en 2000

G 3.1.3c

Valeur moyenne des importations et des exportations de biens et de services, en % du PIB



OCDE

© OFS/ChF

3.2.1 Dépenses totales consacrées à la défense nationale

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre l'évolution des dépenses consacrées à la défense nationale, tant civile que militaire, par rapport aux dépenses totales de la Confédération.
<i>Définition:</i>	Dépenses de la Confédération consacrées à la défense nationale tant civile que militaire, en % des dépenses totales. Dépenses de la Confédération consacrées à la défense nationale tant civile que militaire, en % du PIB.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 58 à 61 Cst., art. 1 LAAM. Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	–

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Les dépenses consacrées à la défense nationale sont passées, entre 1990 et 2002, de 19,1 à 9,4% des dépenses totales de la Confédération en raison de la nouvelle donne sur le front des menaces et de l'adaptation des instruments de politique de sécurité qui s'est ensuivie. Durant la même période, ces dépenses sont passées de 1,8 à 1,1% du PIB.
<i>Situation actuelle:</i>	Les dépenses consacrées à la défense nationale se montaient, en 2002, à 9,4% des dépenses totales de la Confédération et à 1,1% du PIB.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	En vertu du budget/plan financier 2003–2007, les dépenses consacrées à la défense nationale devraient diminuer, d'ici à 2007, pour passer à 8,5% des dépenses totales de la Confédération, mais continuer de correspondre à 1,1% du PIB.

Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

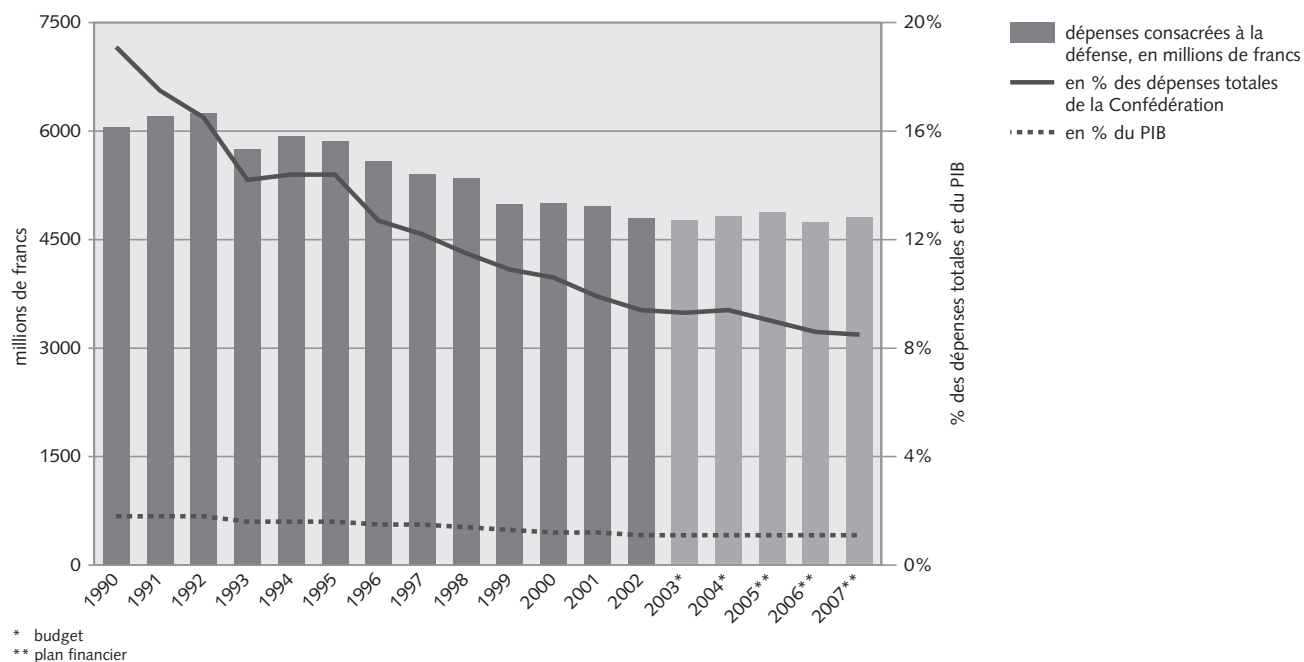
Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Dépenses totales consacrées à la défense nationale

Evolution des dépenses consacrées à la défense, en millions de francs
et en % des dépenses totales de la Confédération

G 3.2.1



© OFS/ChF

3.2.2 Militaires

Pourquoi cet indicateur?

<i>Objet:</i>	Cet indicateur montre le rapport entre les personnes astreintes au service militaire et les personnes effectivement incorporées dans l'armée au terme de leur instruction militaire de base.
<i>Définition:</i>	Pourcentage de jeunes de 19 ans astreints au service militaire qui sont incorporés dans l'armée au terme de leur instruction militaire de base.
<i>Objectifs politiques:</i>	Art. 59 Cst., art. 2 LAAM: tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire.
<i>Objectifs quantitatifs:</i>	Il n'y a aucun objectif politique qui se réfère directement à cet indicateur.

Evolution et situation actuelle en Suisse

<i>Evolution depuis 1990:</i>	Le pourcentage de personnes astreintes au service militaire qui ont été effectivement incorporées dans l'armée au terme de leur instruction militaire de base a reculé de près de 10 points entre 1990 et 2002.
<i>Situation actuelle:</i>	En 2002, 66,6% des personnes astreintes au service militaire ont été incorporées dans l'armée.
<i>Evolution dans les années à venir:</i>	Il n'y a pas de scénarios à l'heure actuelle.

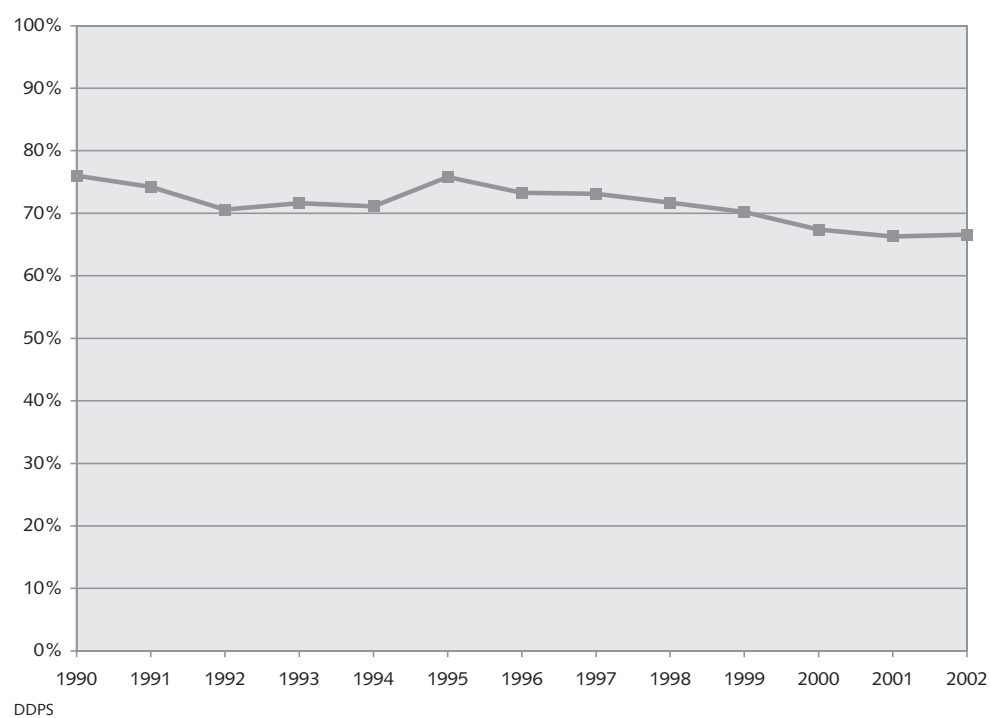
Comparaison avec les pays de l'OCDE ou de l'UE

<i>OCDE/UE:</i>	–
-----------------	---

Nécessité d'une action politique

Cet indicateur n'étant lié à aucun objectif politique concret, il n'en résulte pas d'action directe impérative.

Militaires

**Pourcentage de personnes astreintes au service militaire incorporées
dans l'armée****G 3.2.2**

© OFS/ChF





Le Conseil fédéral entend tester, durant la législature 2003–2007, un système d'indicateurs établi en fonction de la politique fédérale. Le présent rapport décrit ce nouvel instrument de conduite.

Ce système d'indicateurs vise à donner un aperçu de l'état des principales données statistiques et à illustrer, dans les domaines où il existe des objectifs politiques quantifiés, le degré de réalisation de ces derniers. Il facilitera surtout l'élaboration de la politique et la prise de décisions pour le Conseil fédéral et le Parlement – notamment en vue du Programme de la législature –, mais il servira aussi à d'autres fins.

Les données statistiques ont été sélectionnées et présentées selon une trame de définition et d'interprétation uniforme de manière à ce qu'on puisse établir un lien avec les objectifs politiques et déterminer si une action politique s'impose.

N° de commande:
625-0400

Commandes:
Tél.: 032 713 6060
Fax: 032 713 6061
E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix:
30 francs

ISBN 3-303-00278-9